HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES AU SERVICE DE LA FRANCE, ...







HISTOIRE MILITAIRE *DES SUISSES*

AU SERVICE DE LA FRANCE,

Avec les Piéces Justificatives;

DÉDIÉE A S. A. S. MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE DOMBES,

Colonel-Général des Suisses & Grisons.

Par M. LE BARON DE ZUR-LAUBEN, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier ès Armées du Roi, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses de Sa Majesté, & Honoraire-Etranger de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez { DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais;
JEAN-THOMAS HERISSANT, rue S. Jacques;
& VINCENT, rue S. Severin, à l'Ange.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



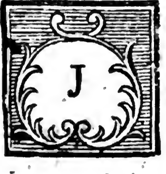
HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES AU SERVICE DE LA FRANCE.

CHAPITRE XIII.

Lieutenants-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers, Inspecteurs, Commandeurs de l'Ordre de S. Louis qui servent ou servent en France dans les autres Troupes Suisses & étrangeres.

Lieutenants-Généraux ès Armées du Roi.



EAN-LOUIS D'ERLACH (*a*) Seigneur de Castelen, fils de Rudolf d'Erlach Baillif de de Moudon, naquit à Berne le 30 Octobre 1595. Il fut en 1611 Page de Christian Prin-

(*a*) *Sa Vie, p. 730, art. Erlach. Dict. Histori-que de Bâle, T. III. 1731. in-fol.*

ce d'Anhalt, & ensuite il alla auprès de Maurice Prince d'Orange dans les Païs-Bas, & de-là dans le Frioul, où il fit sa premiere campagne. Bientôt après il entra dans le service des Princes d'Allemagne qui avoient formé une Confédération, & il fut fait Capitaine dans le Régiment du jeune Prince Christian d'Anhalt, qui l'honora en même tems de la Charge de Grand-Maître de sa Cour. En 1620 il fut prisonnier dans la bataille qui se donna près de Prague, & conduit à Vienne. Dès qu'il se fut racheté, il passa dans l'Armée du Marquis de Jœgersdorff, & fut mis à la tête d'une Compagnie franche sous le Colonel Siegespe. Au Siége de Neuhausel il fut dangereusement blessé d'un coup de bale dans la cuisse gauche. Il entra ensuite avec la qualité de Capitaine au service de Christian Duc de Braunschweig & se trouva à la sanglante bataille qui se donna près de Hoechst sur le Mein. Il étoit encore dans cette Armée lorsqu'elle passa par la Lorraine &

Sa Vie parmi les hommes illustres de Suisse par David-Herliberger, avec son portrait. Bâle, 1748, en Allem. in-4o.

qu'elle alla en Brabant, & lorſque la bataille de Fleurus ſe donna. Il ſervit auſſi avec les Troupes qui firent lever le Siége de Berg-op-Zoom. La conduite qu'il tint en toutes ces rencontres, lui fit obtenir la Charge de Lieutenant-Colonel dans le Régiment de Siegeſpe dans lequel il avoit déja ſervi en Hongrie. Il ne conſerva pas longtems ce poſte, ayant été fait priſonnier en 1623 dans la bataille gagnée par Tilly Général des Impériaux, près de Stadlo. Il ſe racheta encore, & paſſa depuis en Suede, où il offrit ſes ſervices à Guſtave-Adolphe. Ce Prince lui témoigna d'abord beaucoup d'affection & de conſidération. Il l'employa dans des affaires importantes & lui donna la Charge de Lieutenant-Colonel du Régiment de ſes Gardes. D'Erlach aſſiſta l'an 1625 aux expéditions dans la Livonie & dans la Lithuanie, en qualité de Quartier-Maître-Général, & l'année ſuivante il retourna dans ſa Patrie, malgré les inſtances que lui fit le Roi de Suede pour le retenir dans ſon ſervice. Arrivé à Berne il fut admis au grand Conſeil, & une année après il fut fait membre

du petit Sénat. Il demeura trois ans dans cet état, au bout desquels le (a) 28 Mars 1630 le Maréchal de Bassompierre, Ambassadeur de France en Suisse, l'engagea à lever un Régiment de 3000 hommes, & à le conduire en Piémont. Il aida avec ce Régiment à faire lever le Siége de Casal & acquit beaucoup de gloire dans cette action. Mais en même tems il eut le malheur de voir la meilleure partie de son Régiment emportée par une maladie contagieuse, & le reste congédié le 10 Juin 1631. Le Maréchal de Bassompierre (b) lui rend ce témoignage, que lorsqu'on entra en accommodement avec M. d'Erlach, & qu'on chercha à le dédommager de sa perte, il fit paroître une générosité toute particuliere. Mais lorsque le Thrésorier Emeri lui rabattit 4000 écus de la somme stipulée, il conçut beaucoup d'indignation contre les mauvaises manieres d'agir des Ministres des Finances de la France, & refusa plusieurs fois depuis de rentrer

(a) *Bassompierre, Mem. T. II. p. 609. Cologne, 1665.*
(b) *Ibid. p.* 808 & 809.

au ſervice de cette Couronne. A peine fut-il de retour chez lui, que Guſtave-Adolphe, qui s'étoit avancé juſques dans la partie ſupérieure de l'Allemagne, chercha à l'attirer dans ſon ſervice par de magnifiques promeſſes: d'Erlach y conſentit pour quelque tems. On le joignit au Duc Bernard de Weymar, qui devoit aller dans l'Algow avec un corps particulier, & il ſe ſignala dans cette expédition. Mais peu après il retourna dans ſa Patrie, qui, dans les conjonctures où elle étoit, avoit elle-même un beſoin preſſant de Capitaines auſſi expérimentés que M. d'Erlach. En effet les Cantons Réformés l'envoyerent Ambaſſadeur à Paris (*a*) en Décembre 1634 pour des affaires de la derniere importance, & en 1636 il commanda 2000 hommes ſur les frontieres de la Suiſſe, parce que les Impériaux s'en étoient approchés avec un nombre conſidérable de Troupes. Le plus grand ſervice que d'Erlach ait rendu au corps des Proteſtans d'Allemagne, fut le conſeil qu'il donna au

(*a*) *Cérémonial Diplomat. par Rouſſet*, T. I, p. 70. *& ſuiv. Amſterd.* 1739. *in-fol.*

Duc Bernard de Saxe-Weymar, de se saisir du Frickthal & des quatre Villes forestieres. Dans le tems que ce conseil fut donné, le Duc étoit en quartier dans l'Evêché de Bâle, & manquoit de vivres pour son Armée. D'Erlach ne se contenta pas simplement d'ouvrir cet avis: Il mit aussi lui-même la main à l'œuvre. Il fut fait prisonnier dans la premiere bataille qui se donna près de Rhinfelden. Mais après la prise de cette Ville il recouvra sa liberté. Depuis ce moment il assista à toutes les opérations de la guerre en qualité de Général-Major, & fit paroître tant de bravoure au siége de Brisach, qu'après la reddition de cette importante Place on lui donna le 20 Décembre 1638, en récompense de ses services, non-seulement la Charge de Commandant de Brisach, mais aussi celle de Gouverneur de tout le Païs conquis, & de premier Commissaire de toutes les Places du Brisgau, de l'Alsace, du Frickthal & de la Franche-Comté, dans lesquelles on avoit mis garnison. Le Duc de Weymar étant près de mourir le nomma l'un des quatre Généraux qui devoient commander son Armée

après ſon décès, & il lui légua vingt mille reichſthalers par ſon Teſtament daté du 8 Juillet 1639 (*a*). Les Généraux de l'Armée reconnurent d'Erlach pour leur Chef, il traita enſuite avec la France, lui remit les Places conquiſes, & la plûpart des Troupes paſſerent au ſervice de cette Couronne. D'Erlach fut confirmé par le Roi Louis XIII le 29 Juillet 1639, dans ſon Gouvernement, & prêta ſerment de fidélité (*b*) le 22 Octobre de cette année au Comte de Guébrian Maréchal de Camp, envoyé par le Roi. Il ne ſe borna pas aux ſoinsque ce poſte important lui donnoit, mais il chercha encore d'autres occaſions de ſe ſignaler. En 1642 il aida à faire lever le ſiége de Hohentwiel, & en 1645 & 1646 il contribua beaucoup à la priſe de Stollhoffen, de Kuppenheim & du Château de Wildenſtein. Le Roi

---

(*a*) *Nous avons une copie vidimée de l'Original qui eſt en Allemand.*

(*b*) *Du Mont, Corps Diplom. T. VI. P. I. p.* 186. *Amſterd.* 1728. *in-fol.*

Léonard, Traités, T. III.

Aubery, Hiſt. du Card. Richel. pag. 351 - 353. *Paris.* 1660. *in-fol. fig.*

Theatrum Europæum, T. IV. Germanicè p. 30. *col.* 2. *in-fol.*

lui donna le 14 Décembre 1647 sa Charge de Lieutenant-Général de l'Armée d'Allemagne, en l'absence de M. le Maréchal de Turenne. Toutes les Relations de la bataille de Lens en 1648 font de grands éloges de la bravoure de M. d'Erlach, & lui attribuent en partie le succès de cette glorieuse journée. Mais jamais il ne servit le Roi plus utilement, qu'en employant l'année suivante son crédit pour appaiser l'Armée qui étoit sur le Rhin & qui alloit se déclarer en faveur du Parlement contre la Cour. Il réussit si bien dans cette affaire, que presque tout le monde demeura fidéle au Roi; Le Vicomte de Turenne s'étant jetté dans le parti du Parlement, le Roi confia le commandement général de son Armée à M. d'Erlach par Lettres patentes données à Saint Germain en Laye le 16 Janvier 1649. Cette distinction couvrit de gloire M. d'Erlach; Mais les fatigues qu'il essuya, le jetterent dans une étisie dont il mourut à Brisach le 26 Janvier 1650, âgé de 55 ans. Peu de tems avant sa mort le Roi l'avoit nommé son premier Plénipotentiaire au Congrès de paix qui devoit

se tenir à Nuremberg. Sa Majesté se préparoit à récompenser les services de ce Général par les honneurs les plus distingués, auxquels la valeur militaire peut aspirer, lorsqu'on sçut qu'une mort précipitée avoit abrégé ses jours. Rien ne devint dans la suite plus avantageux à la France, que l'acquisition de Brisach, qui facilita celle de la Haute-Alsace par le Traité fait avec les deux branches de la Maison d'Autriche. Tous les Ecrivains du tems parlent avec beaucoup d'estime de M. d'Erlach ; & le Vicomte de Turenne, dont le suffrage étoit si recherché, l'appelle *homme sage* dans les (*a*) Mémoites de sa vie. Nous donnerons parmi les Preuves (*b*) de cette Histoire plusieurs lettres écrites par le Roi, les Ministres & les Généraux, toutes extrêmement glorieuses à la mémoire de M. d'Erlach. Nous indiquons au bas de la page les (*c*) Relations qui font mention de ses services.

(*a*) *Mem. de* Turenne, *L. I. p. iv.* *Preuves de son Histoire par Ramsay, T. II. Paris.* 1735. *in-4°. fig.*

(*b*) Preuve premiere.

(*c*) *Turenne, Ibid. l. II. p. LX. & T. I. l. I. p.* 51. *& l. III. p.* 158.

(*a*) BÉAT-JACQUES DE ZUR-LAUBEN, Comte de Villé, & Baron de

Montglat Mém. T. I. *p.*266-267. *Amsterd.* 1728. *in*-12. T. II. *p.* 5. 109. 110. 277. 279. & T. III. *p.* 39. 51. 117. & 337.

*Hist. d'Alsace par le Pere la Guille, seconde partie, pag.*139. 146. 147-148. 152. 194-195. *Strasbourg.* 1727. *in-fol. fig.*

Labardæi, Hist. de Reb. Gallicis, pag. 94. 373. 375. 458. 514.

Hist. du Maréchal de Guébriant, par Jean le Laboureur, p. 101. 118-119. 133. 139. 143. 145. 609-611. 678. 718-719. *Paris.* 1656. *in-fol. fig.*

Hist. du Prince de Condé, T. I. *p.* 97-98. 195. 198. 200. & 280. *Cologne* 1694. *in*-12.

Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. I. *p.* 95. 98.

Aubery, Mém. pour l'Hist. du Cardinal de Richelieu, T. II. *Paris.* 1660. *in-fol. pag.* 419. 420. 426-431. 438-440. 446-453. 463 464.

Le même, Hist. du Cardinal de Richelieu, pag. 346-347. 351-353. 358.

Gazette de France, 1639. *p.* 38. 170. 210. 212. 494. 508. 714. & 726.

La même, 1640. *p.* 503. 555. 556.

La même, 1641. *p.* 746 & 760.

La même, 1642. *p.* 104. 1188. 1208.

La même, 1645. *p.* 346.

La même, 1646. *p.* 196. 599.

La même, 1648. *p.* 1109. 1122. 1126. 1128-1130. 1136 & 849.

La même, 1649, *p.* 144.

La même, 1650. *p.* 184. *Paris. in*-4°.

La Vie de Madame la Duchesse de Longueville, premiere partie, l. II. *p.* 114-115 1738. *in*-12.

(*a*) *Brevets conservés à Zug dans la famille de Zur-Lauben.*

Thurn & de Gestelenburg, fils aîné de Henri de Zur-Lauben Capitaine aux Gardes Suisses, naquit à Zug le 25 Février 1656, fut fait Capitaine dans le Régiment Allemand de Furstenberg le 27 Mai 1670, dont son oncle Conrad de Zur-Lauben Brigadier étoit Colonel-Lieutenant. Il obtint la Charge de Major dans ce Corps en 167 . . . & (a) la Compagnie franche Suisse vacante par le décès de son oncle le Brigadier Conrad de Zur-Lauben le 14 Décembre 1682. Le Roi (b) lui fit le même mois de la même année don des Seigneuries de Villé & d'Ortemberg, situées en Alsace, que la mort du Brigadier Conrad de Zur-Lauben, qui étoit décédé sans enfans, avoit rendues reversibles à la Couronne. Sa Majesté érigea en faveur de ce Capitaine la Terre de Villé en Baronnie & ensuite en Comté par ses Lettres Patentes des mois de Juillet 1686 & Décembre 1692. Béat-Jacques Capitaine au Régiment Allemand de Koenigsmarck en 1683 & 1684, leva en 1687 un Régi-

(a) Preuve seconde.
(b) Preuve troisiéme.

ment Allemand de son nom, qu'il posséda jusqu'à sa mort. Il se distingua (a) en 1675 au siége de Bellegarde, en 1677 au combat d'Epouille en Catalogne, en 1678 au siége de Puycerda, en 1684 au combat du Ter, & au siége de Gironne, & en 1687 en Catalogne. Il passa avec seize Compagnies de son Régiment en Irlande en 1690, débarqua le 25 Mai près de la ville de Kork, & donna de nouvelles preuves de sa bravoure à la bataille de Limmerik, où son Régiment fut taillé en

---

(a) *Vaultier, Journal des Mouvemens des Armées du Roi en Flandres*, p. 225. 242. 266. 287. 291: *Paris*. 1740. *in*-12.

Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. II. *pag*. 214. 315. 317. 369. 472. 529. 538. 541. 615. 627-628. & 639-640. T. III. *pag*. 101. 206. 209. 293. 294. 491. 609. 631-634. 659. 667. T. IV. *p*. 8. 40. 97. 104. 148. 275. 276. 279. 280. & 285.

Gazette de France, 1684. *p*. 276. *Paris in*-4°.

Relation du combat de Steinkerke, *pag*. 216. *Paris*. 1692.

Gazette de France, 1693. *p*. 394. 395. 396. & 483. *Paris in*-4°.

Relation de la bataille de Neerwinde, par de Vizé, *pag*. 55. 70. 105. *Paris*. 1693.

Réglements & Ordonn. du Roy pour les gens de guerre, T. VI. *p*. 247-249. *Paris*. 1689. *in*-12.

Les mêmes, T. IX. *p*. 20-21. 177-180. 252-254. & 396-399. *Paris*. 1695.

piéces. Auſſi vingt-trois Milords, Brigadiers & Colonels le comblent d'éloges dans une lettre (*a*) du premier Septembre de cette année, & offrent de rétablir par des recrues à leurs dépens la perte de ſon Régiment, & de les conduire même aux ports de mer les plus commodes. Le Baron de Zur-Lauben n'eut pas beſoin de ſecours étrangers ſous le regne de Louis le Grand. Il ſervit en 1691 au ſiége de Mons, & ſe diſtingua avec ſa Brigade en 1693 au combat de Steinkerke : il y fut bleſſé. En 1693 il combattit à Neerwinden. La victoire eſt, ſelon les Relations du tems, principalement dûe à la valeur de ſa Brigade : Il ſervit enſuite avec ſon Régiment au ſiége de Charleroy, & en 1694 & 1695 dans l'Armée de Flandres. Il fut créé Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis le 8 Février 1694, & Maréchal de Camp le 3 Janvier 1696. Le Canton de Zug menacé avec les autres Cantons Catholiques d'une guerre civile de la part des Réformés, lui écrivit le 30 Août 1695 de venir prendre le com-

(*a*) Preuve quatriéme.

mandement de ses Troupes, honneur que ce Canton avoit aussi fait en 1664 au pere du Comte de Zur-Lauben dans une pareille conjoncture. M. de Zur-Lauben continua de servir en qualité de Maréchal de Camp dans l'Armée de Flandre jusqu'à la paix de Riswick, & depuis (a) en Décembre 1701 Commandant sous le Comte de Tessé Lieutenant-Général dans Mantoue, il contribua principalement à délivrer cette Place du blocus qui duroit depuis une année. On conserve des Mémoires de sa main sur la défense de cette Ville: Le Roi le fit Lieutenant-Général de ses Armées par Brevet du 5 Juin 1702, & toujours avec la distinction (b) d'être seul nommé Officier Général de sa promotion. Le Comte de Zur-Lauben servit en cette qualité en Italie l'an 1702, au siége de Brisach & à la bataille de Spirebach en 1703, & dans l'Armée du Maréchal de Tallard en 1704 par ordre du Roi daté de Versail-

---

(a) *Journal du blocus de Mantoue*, p. 13-262. *Paris*. 1702. *in*-12.

Suite du Journal de l'Armée du Roy en Italie, *partie II. p.* 52-84. *Paris* 1702. *in*-12.

(b) Preuve cinquiéme.

le 1 Avril de cette année. Il (*a*) combattit avec une grande gloire à la tête de la Gendarmerie à la funeste bataille de Hochstett donnée le 13 Août, & fut le seul des Officiers Généraux qui fit plier les Ennemis, & cela jusqu'à trois fois, en leur faisant passer le ruisseau, malgré sept blessures profondes reçues sur son corps en ces différentes charges. Il mourut à Ulm en Suabe des suites de cette bataille, le 21 Septembre 1704, âgé de 48 ans. Il est enterré dans l'Eglise des Peres Augustins de la ville d'Ulm, & son cœur apporté à Zug repose dans l'Eglise de saint Oswald, où on lui a dressé une Epitaphe (*b*). On rapportera parmi les Preuves (*c*) la lettre que le Ministre de la guerre écrivit le 20 Sept. 1704 par ordre du Roi au Comte de Zur-Lauben. *Sa Majesté m'a commandé de vous dire*, écrit le Ministre, *que vous seriez content de la maniere dont Elle a intention*

(*a*) *Abregé historique de la Maison du Roi par Nœufville*, T. II. p. 635-637. *Lieg.* 1734. *in*-4°. *fig.* *Hist. du Prince Eugene de Savoye*, T. II. l. VI. p. 176. & 188. *Amsterd.* 1740. *in*-12. *fig.*
(*b*) Preuve sixiéme.
(*c*) Preuve septiéme.

de vous dédommager, ſongez à guérir promptement & à venir receuoir la récompenſe de vos ſervices. Le Comte de Zur-Lauben avoit eu deux Compagnies Suiſſes, l'une franche d'origine qu'il avoit obtenue le 14 Décembre 1682 à la mort de ſon oncle, & qui fut depuis incorporée dans le Régiment Suiſſe de Schellenberg, & réformée à la paix de Riſwick avec ce Régiment. L'autre (*a*) Compagnie au Régiment de vieux Stuppa, avoit été levée dans le Canton de Zug par Béat-Jacques de Zur-Lauben depuis Landamme, le 28 Janvier 1689, donnée par accord en 1691 au Comte de Zur-Lauben, & le 6 Février 1692 au frere cadet de ce dernier le Chevalier Béat-François qui mourut le 19 Août de cette année des bleſſures reçues au combat de Steinkerke, & elle fut rendue au Comte de Zur-Lauben qui la poſſéda juſqu'à ſa mort.

(*b*) FRANÇOIS-LAURENT GREDER,

(*a*) *Mém. mſc. de 1702 ſur les Régimens Suiſſes, p. 14. Cabinet de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Dombes.*

(*b*) *Brevets & Mémoires communiqués en Mars 1750. par M. Greder Conſeiller Intime du Canton de Soleure, frere cadet du Lieutenant-Général de ce nom.*

fils aîné du Colonel Wolffgang Greder, naquit à Soleure le 1 Janvier 1658, entra fort jeune au service du Roi, fut Lieutenant de la Compagnie-Colonelle du Régiment Suisse de son Pere en 1679, & y obtint une Compagnie le 13 Décembre de cette année; Il étoit Major de ce Régiment en 1686, lorsque le Roi le nomma le 3 Septembre de cette année Colonel du Régiment d'Infanterie Allemande vacant par la démission du Comte de Furstemberg. Il se trouva en 1689 avec son Régiment au combat de Valcourt. Il fut créé Brigadier le 25 Avril 1691, reçu Chevalier de saint Louis le 8 Février 1694, nommé Maréchal de Camp le 3 Janvier 1696, & Lieutenant-Géné-

---

Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. II. pag. 239. 241. *T. III. pag.* 206. 293. 491. 609.

Relation du combat de Steinkerke, p. 137. *Paris.* 1692. *in*-12.

Vaultier, Journal des Mouvemens des Armées du Roy en Flandres depuis 1690. *jusqu'en* 1694. *p.* 111. 115. & 266. *Paris.* 1740. *in*-12.

Journal du Siége de la ville d'Ath, pag. 26-27. & 62. *La Haye & Paris.* 1730. *in*-8°. *fig.*

Réglements & Ordonn. du Roy pour les gens de guerre, T. VI. p. 245-247. *Paris.* 1689.

Les mêmes, T. IX. p. 17-19. 173-176. 250-252. & 393-396. *Paris.* 1695. *in*-12. &c.

ral le 26 Octobre 1704. Il mourut le 16 Juillet 1716 aux Eaux de Bourbonne. Son Régiment fut alors donné au Baron de Spar. M. Greder s'étoit acquis une grande réputation par ses longs services & les différens commandemens dont il avoit été chargé. Il avoit été blessé aux batailles de Mont-Cassel, & de Fleurus, avoit été employé comme Brigadier en 1692 dans l'Armée du Dauphin en Flandres, en 1693 dans le corps des troupes commandé par le Marquis de Bouflers Lieutenant-Général, & ensuite dans l'Armée du Dauphin en Flandres, en 1694 dans la même Armée, en 1695 dans celle du Maréchal de Villeroy en Flandres, & en 1696 comme Maréchal de Camp dans la même Armée. Il servit en cette qualité au siége d'Ath, en 1701 dans l'Armée de Bouflers en Flandres, en 1702 dans l'Armée du Duc de Vendôme en Italie, en 1703 & 1704 en Flandres, & comme Lieutenant-Général les années suivantes.

GABRIEL HESSY, du Canton de Glaris-Catholique, Colonel du Régiment de Pfiffer le 20 Décembre 1689, Brigadier le 30 Mars 1693, Maréchal de

Camp le 23 Décembre 1702, Lieutenant-Général le 26 Octobre 1704, mourut à Paris le 21 Nov. 1729. *Voyez Régiment de Vigier, chap. XIV & XV.*

JOST BRENDLÉ, natif d'Oberwyl près de Bremgarten, Colonel du Régiment de vieux-Stuppa le 17 Janvier 1701, Brigadier le 29 Janvier 1702, Maréchal de Camp le 20 Mars 1709, Lieutenant-Général le 3 Juillet 1710, mort à Paris en Avril 1738.

GEORGES-MANNLICH DE BETTENS, de Berne, Lieutenant-Colonel du Régiment de Castellas le 8 Avril 1705, eut Commission de Colonel le 9 Avril 1709, fut créé Brigadier le 1 Fév. 1719, obtint le Régiment de Castellas le 4 Août 1722, fut nommé Maréchal de Camp le 1 Août 1734, & Lieutenant-Général le 15 Août 1739, devint Colonel du Régiment de May le 16 Août de cette année en quittant son ancien Régiment.

FRANÇOIS MONNIN, de Cressier Comté de Neuchâtel, Cadet le 1 Septembre 1690, Enseigne le 4 Août 1692. Lieutenant le 2 Novembre 1693, Capitaine-Lieutenant le 12 Avril 1695, obtint la Compagnie Colonelle du Régiment Suisse de son pere le 22 Août

1696, fut créé Chevalier de saint Louis le 4 Mars 1711, obtint la Commission de Colonel le 19 Octobre 1719, quitta pour lors le Régiment de Courten où il servoit, pour passer dans celui de Castellas, depuis Bettens, dont il fut fait Lieutenant-Colonel en pied le 4 Août 1722. Il fut créé Brigadier le 4 Août 1734, Colonel du Régiment de Bettens le 16 Août 1739, Maréchal de Camp le 1 Janvier 1740, & Lieutenant-Général le 1 Mai 1745.

MAURICE COMTE DE COURTEN, du Vallais, entra au service en qualité de Cadet au mois d'Avril 1706 dans le Régiment de son nom, fit cette année Campagne en Catalogne sous les ordres du Duc de Noailles, fut nommé Capitaine-Lieutenant le 22 Décembre 1707, servit aux siéges de Puicerda & de Belleuert; En 1708 il fut du secours jetté par mer dans Roses qui étoit bloqué. Il obtint la Commission de Capitaine le 4 Mai 1709, se trouva en 1710 au siége de Gironne & à l'assaut qu'on donna à cette Place. En 1711 il étoit dans Gironne qui fut bloqué durant neuf mois. En 1714 étant Capitaine des Grenadiers au siége de Barcelone, il s'y distingua à l'assaut géné-

ral, comme lui en rendit témoignage le Maréchal de Berwick par un certificat (a) daté du 6 Octobre de cette année. Il fut en 1715 au siége d'Alcadia, & à la conquête de l'Isle de Maiorque par M. le Marquis d'Asfeld, obtint le 16 Avril 1721 une demie-Compagnie vacante par la démission de son pere, fut créé Chevalier de saint Louis en Décembre 1721, eut le 4 Mars 1723 une moitié de la Compagnie de Jean-Etienne de Courten Lieutenant-Général, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de son frere le 13 Juin 1724, servit en 1734 au siége de Trarbach, se trouva avec les Grenadiers en 1735 à l'affaire de Clausen, & il fut créé Brigadier le 1 Mars 1738; En 1741, après la mort de l'Empereur Charles VI, il fut avec M. le Comte depuis Maréchal de Belle-Isle dans toutes les Cours d'Allemagne, & fut ensuite envoyé de la part du Roi pour faire la réquisition aux Princes du Rhin, pour le passage des Troupes Françoises en Allemagne, & pour pourvoir à leur subsistance, & il passa en Bohe-

(a) Preuve huitiéme.



me avec les premieres Troupes. Il se trouva en 1742 au combat de Sahay, où les Maréchaux de Broglio & de Belle-Isle remporterent la victoire ; Il entra dans Prague avec l'Armée qui y fut assiégée, & il eut part à toutes les expéditions qui s'y firent. Après la levée du siége il fut envoyé avec un gros Détachement pour détruire tous les ponts que les Ennemis avoient construits sur le Moldau ; &, quoiqu'il n'en eût pas l'ordre, il força celui qui étoit sur la Beraune vis-à-vis l'Abbaïe de Koenigsal, dont il chassa l'Ennemi & s'empara. Il y avoit dans cette Abbaïe beaucoup de subsistances dont on manquoit dans Prague. Il sortit de cette Ville avec l'Armée, lorsque M. le Maréchal de Belle-Isle se retira. Arrivé dans le haut Palatinat il fut renvoyé avec un gros Détachement jusques à Egra, pour favoriser la retraite de la Garnison qui avoit capitulé dans Prague. Il fut fait Maréchal de Camp le 20 Février 1743. L'Empereur Charles VII l'avoit créé Comte d'Empire & son Chambellan en Mai 1742. M. de Courten fut envoyé en 1743 en Pié-

mont, pour y commander quatorze Bataillons que le Roi prêtoit à l'Infant Don Philippe, qui conjointement avec les Espagnols attaquerent les retranchemens de Château-Dauphin. En 1744 il fit la Campagne en Piémont sous les ordres de M. le Prince de Conti, qui commandoit l'Armée Françoise combinée avec celle d'Espagne sous les ordres de l'Infant Don Philippe; Il servit à l'attaque des retranchemens de Mont-Alban, où il fut blessé d'un coup de fusil dans la jambe; Il conduisit une division d'Infanterie depuis Nice jusques dans le haut Dauphiné, se trouva dans l'action où l'on força le passage des Alpes, servit au siége de Démont & à celui de Coni, & se distingua à la bataille de Coni, où avec neuf Bataillons François secondés de quelques Espagnols, il attaqua presque toute l'Infanterie du Roi de Sardaigne; Après l'avoir chargée deux fois, il s'empara d'une batterie qu'elle avoit à son front, ce qui contribua beaucoup à la victoire de cette journée, ainsi que M. le Prince de Conti en rendit compte au Roi. Sa Majesté nomma M. le Comte de Courten Commandeur de l'Ordre

de Courten Commandeur de l'Ordre militaire de ſaint Louis en 1744, pour le récompenſer du ſervice qu'il avoit rendu à la bataille de Coni. M. de Courten avoit eu en cette action un cheval tué ſous lui. Il fut chargé de faire l'arriere-garde de l'Armée, lorſqu'au mois de Décembre elle ſe retira de deſſous Démont pour repaſſer en France. Il vint l'hyver à Paris, & M. le Maréchal de Belle-Iſle ayant été pris en allant à Berlin pour exécuter une commiſſion importante auprès du Roi de Pruſſe, le Roi l'envoya en ſa place. M. de Courten avoit obtenu le Régiment de ſon frere le 6 Mars 1744. Il fit la Campagne de 1745 ſur le Rhin ſous les ordres de M. le Prince de Conty. Il ſervit en 1746 dans l'Armée du Roi en Flandres, & fut au ſiége de la Citadelle d'Anvers, & à la bataille de Raucoux. En 1747 il ſe trouva à la bataille de Lawfeld, après laquelle il fut envoyé avec un corps de Troupes au ſiége de Berg-op-Zoom. Ayant été créé Lieutenant-Général le 1 Janvier 1748, il ſervit en cette qualité dans l'Armée de Brabant, & fut jetté en Mars de cette année dans Berg-op-Zoom que l'on

l'on jugeoit devoir être assiégé. Il y resta six mois, & eut ensuite le commandement de Maestricht, du Duché de Limbourg & du Comté de Namur, jusqu'à l'entiere évacuation de ces Païs.

Maréchaux de Camp ès Armées du Roi.

SIGISMOND D'ERLACH BARON DE SPIETZ, neveu du Général Jean-Louis d'Erlach Gouverneur de Brisach, se distingua au service de Louis XIV, étoit Colonel d'un Régiment Allemand de son nom, fut créé Maréchal de Camp ès Armées de Sa Majesté, élû Avoyer du Canton de Berne en 1675, & mourut en 1699, âgé de 87 ans. On voit son (*a*) Epitaphe dans l'Eglise de Spietz.

JEAN-FRANÇOIS CHEVALIER DE REDING DE BIBEREGG, du Canton de Schweitz, Capitaine des Grenadiers, puis Major du Régiment Suisse de Greder, leva en 1705 un Régiment d'Infanterie Allemande de son nom, &

(*a*) *Scheuchzer*, *It. Alp. V. anni* 1706. *p.* 411. *Lugd. Batav.* 1723. *in*-4°.
Leu, *Dict. Helvet. Part.* III. *pag.* 179. *Zurich.* 1749. *in*-4°.

mourut à Madrid en Espagne à la fin de 1706, étant Maréchal de Camp. Son Régiment avoit été formé à Valence en Dauphiné, d'où il eut ordre de se rendre au blocus de Montmélian, de-là au siége de Barcelone. Il passa ensuite au siége de Quenca & à celui de Carthagene, où M. de Lumagne qui avoit été fait Colonel de ce Régiment en 1706 à la mort de M. de Reding, fut blessé & mourut de sa blessure.

DOMINIQUE BARON DE REDING DE BIBEREGG, du canton de Schweitz, Major du Régiment Allemand de Reding, en fut nommé Colonel à la mort de M. de Lumagne, & le posséda jusqu'à sa (*a*) réforme qui suivit la paix de Rastat. Il étoit Chevalier de S. Louis, & avoit été fait successivement Brigadier & Maréchal de Camp. Il mourut à Schweitz en 1741. Son Régiment avoit servi à la bataille d'Almanza, aux siéges de Xativa, de Denia, de Maurée & de Tortose; Il avoit été depuis jetté dans Balaguer assiégé & pris par

(*a*) *Guignard, Ecole de Mars, T.I. p.728. Paris. 1725. in-4°. fig.*

le Comte Guido de Staremberg. Ayant été échangé après trois mois d'une dure captivité, il fut transferé à Cahors pour se rétablir. Il fut six mois après renvoyé en Catalogne, où il se trouva au siége de Gironne, & continua de servir jusqu'après la prise de Barcelone. Ensuite il se rendit à Strasbourg pour être incorporé dans Royal-Baviere, huit mois après il eut ordre de passer en Baviere.

MELCHIOR DE COURTEN, du Vallais, entra au service le 5 Janvier 1670, Lieutenant-Colonel du Régiment de Courten le 6 Février 1690, Chevalier de saint Louis le 20 Février 1700, eut Brevet de Colonel le 12 Mars 1702, fut créé Brigadier le 10 Février 1704, Maréchal de Camp en Mars 1718, Colonel du Régiment de Courten le 14 Mars 1723, s'en démit le 12 Février 1724, & mourut en 1728.

FRANÇOIS-PHILIPPE DE DIESBACH, Comte du Saint Empire Romain, natif de Fribourg, Colonel du Régiment du Buisson le 4 Janvier 1721, Brigadier le 20 Février 1734, Maréchal de Camp le 1 Mars 1738, Commandeur de l'Ordre militaire de saint Louis le

10 Mars 1743. *Voyez Régiment de Diesbach, chap. XIV.*

ANDRÉ WITTMER, Grison, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Affry le 11 Février 1729, obtint la Commission de Colonel le 21 Janvier 1734, fut créé Brigadier le 1 Août de cette année, Colonel du Régiment d'Affry le 3 Octobre de la même année, & Maréchal de Camp le 1 Janvier 1740. *Voyez Régiment de Wittmer, chap. XIV.*

PIERRE DE COURTEN, du Vallais, Cadet en 1705 dans le Régiment de son nom, Lieutenant en Novembre de la même année, obtint Commission de Capitaine le 26 Décembre 1707, fut reçu Chevalier de saint Louis en Février 1718, eut Commission de Colonel le 28 Juillet 1721, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de son pere le 13 Mars 1723, obtint le 12 Février 1724 ce Régiment, fut créé Brigadier le 1 Août 1734, Maréchal de Camp le 20 Février 1743, mourut le 18 Février 1744, âgé de 55 ans, à Kemps près de Bâle. *Voyez Régiment de Courten, chap. XIV.* L'Empereur Charles VII. l'avoit créé lui & son frere cadet le Chevalier Maurice de Cour-

ten, Comtes du Saint Empire Romain, en Mai 1742.

JEAN-ALEXANDRE DE BALTHASAR, Lieutenant-Colonel du Régiment de Tſchudi le 26 Oct. 1738, Brigadier le 2 Mai 1744, Maréchal de Camp le 1 Janv. 1748, Colonel du Régiment de Grand-Villars le 15 Juin 1749. *Voyez Régiment de Balthaſar, chap. XIV.*

JEAN DE BEAUSOBRE, de Morges Canton de Berne, Colonel d'un Régiment Huſſard de ſon nom en 1744, Brigadier de Cavalerie le 1 Mai 1745, & Maréchal de Camp le 10 Mai 1748.

Brigadiers ès Armées dm Roi.

(*a*) CONRAD DE ZUR-LAUBEN BARON DE THURN ET DE GESTELENBURG, de Zug, entra au ſervice Enſeigne de la Compagnie de ſon frere Henry de Zur-Lauben au Régiment des Gardes Suiſſes le 2 Octobre 1657, en fut fait Lieutenant le 16 Février 1658, ſervit en cette qualité juſqu'au 16 Juin 1668,

---

(*a*) *Brevets conſervés à Zug dans la famille de Meſſieurs les Barons de Zur-Lauben.*

que la Compagnie fut réformée, il passa cette année Capitaine dans le nouveau Régiment Allemand que venoit de lever Wilhelm-Egon Landgrave de Furstemberg, Comte de Heiligenberg, il en fut nommé Major par Commission du Roi en date du 30 Juillet 1669, puis Colonel-Lieutenant le 10 Juillet 1674, & Brigadier des Armées de Sa Majesté le 24 Février 1676; Il servit avec distinction dans la guerre de Hollande en 1672, & fut nommé le 22 Juin de cette année Gouverneur de la ville de Zwoll, eut ordre du Prince de Furstemberg son Colonel le 17 Avril 1673, d'aller visiter toute l'Infanterie de son Altesse dans le Duché de Vestphalie, commanda cette année dans la ville de Dorsten sur la Lippe, se signala (a) au siége de Bellegarde en 1675,

(a) Preuve neuviéme.

Gazette de France, 1675. *pag.* 611. *Paris. in-4°.*

Mémoires de Navailles, *p.* 215-216. *Amst.* 1702. *in-12.*

Relation de la guerre de Catalogne, *Partie II.* *p.* 168, *Paris.* 1679. *in-12.*

Quincy, *Hist. milit. de Louis le Grand*, T. I. *p.* 613-614.

Gazettte de France, 1678. *pag.* 489-505. *Paris. in-4°.*

reçut ordre du Roi en date de Saint Germain en Laye le 7 de Mars 1676, de ſervir en qualité de Brigadier dans l'Armée de Rouſſillon, qui étoit aux ordres du Duc de Navailles, & de commander l'Infanterie qui ſeroit miſe ſous ſa Brigade; Il acquit beaucoup de gloire en 1677 au combat d'Epouille; ſe diſtingua en 1678 au ſiége de Puicerda Capitale de Cerdagne, fut créé Inſpecteur Général d'Infanterie dans les Provinces de Rouſſillon & de Catalogne en 1679; gratifié par Louis le Grand en Mars 1681, du don des Seigneuries de Villé, en Allemand Wylerthal, & d'Ortenberg dans la haute Alſace, ſous la condition de reverſibilité à la Couronne faute d'enfans mâles; Il fut créé Chevalier de l'Ordre Royal de ſaint Michel en 1682; Il mourut le 4 Décembre de cette année à Perpignan, âgé de 44 ans, & gît dans l'Egliſe Cathédrale de ſaint Jean, où il avoit fondé à perpétuité une Meſſe chaque jour: Il poſſédoit une Compagnie franche Suiſſe, qui fut donnée le 14 Déc. 1682 à

Mémoires de Vizé pour l'Hiſt. de Louis le Grand. T. III. p. 158. 163. & 166. Paris. 1698. in-fol.

ſon neveu Béat-Jacques de Zur-Lauben Capitaine, & depuis Lieutenant-Général; Elle avoit été le 7 Décembre 1681 à Marſeille, & précédemment à Monaco.

JEAN-BAPTISTE STUPPA, Griſon, leva en 1677 un Régiment Suiſſe de ſon nom, fut créé Brigadier en Avril 1689, & mourut en 1692 d'une bleſſure reçue au combat de Steinkerk. *Voyez Régiment de Balthaſar, chapitre XIV.*

JEAN POLIER, de Lauſanne Canton de Berne, leva le 26 Janvier 1678 une Compagnie entiere pour le Régiment de vieux Salis, fut fait Major de ce Corps, obtint le 9 Juin 1690 le Régiment d'Oberkan, & la même année celui de vieux Salis, & fut tué en Août 1692 au combat de Steinkerk. Il avoit été créé Brigadier en 1691.

JEAN-BAPTISSTE DE SALIS, de Soglio Griſon, leva en Décembre 1689 un Régiment Suiſſe de ſon nom, aujourd'hui Diesbach, fut créé Brigadier le 31 Mars 1693, & mourut en Janvier 1702.

JACQUES SCHELLENBERG, de Zurich, obtint le 9 Juin 1690 le Régi-

ment Suisse de Polier qui avoit été formé par le Colonel Oberkan, fut créé Brigadier en 1694, réformé avec son Régiment en Février 1698, & passa au service de la Baviere, où il mourut Lieutenant-Général.

LOUIS GREDER, de Soleure, obtint le Régiment Suisse de son pere en 1689, fut créé Brigadier en 1696, Chevalier de S. Louis le 3 Mars 1700, & mourut à Paris en 1703.

BALTHAZAR GREDER, de Soleure, entré au service en Août 1683, Major du Régiment Suisse de son pere le premier Janvier 1691, Lieutenant-Colonel le 8 Décembre 1693, obtint ce Régiment vacant par la mort de son frere Louis Greder le 28 Janvier 1703, fut nommé Brigadier le 10 Janvier 1704, Chevalier de saint Louis le 14 Mars de cette année, & mourut à Paris le 15 Décembre 1714.

JEAN-RODOLPHE DE MAY, de Berne, Lieutenant Colonel du Régiment de Manuel le 6 Juin 1694, Colonel de celui du jeune Salis le 15 Février 1702, Brigadier le 18 Avril 1706, mort à Paris le 27 Mai 1715. *Voyez Régiment de Diesbach, chap. XIV.*

AMY BUISSON, de Geneve, Lieutenant aux Gardes en 1673, leva une Compagnie en 1677, en leva une seconde en 1690, eut une de ses Compagnies réformée en 1697, fut fait Lieutenant Colonel du Régiment Suisse de Greder en 1690, eut Commission de Colonel le 23 Janvier 1702, fut créé Brigadier le 18 Avril 1706, obtint le Régiment de May, aujourd'hui Diesbach le 28 Mai 1715, & mourut le premier Janvier 1721.

FRANÇOIS SURY DE STEINBRUGG, de Soleure, Lieutenant-Colonel du Régiment de Pfiffer le 15 Septembre 1702, obtint la Commission de Colonel le 22 Mars 1705, fut créé Chevalier de saint Louis le 16 Décembre de cette année, Brigadier le 12 Nov. 1708, mourut à Fribourg en Suisse au commencement de 1719.

JEAN-JACQUES HEMEL, de la Jurisdiction de l'Abbé de saint Gall, Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse de Surbeck le 1 Septembre 1711, obtint ce Régiment le 8 Mai 1714, fut créé Brigadier le 1 Février 1719, & mourut à Argenteuil-lez-Paris le 16 Mai 1729, âgé de 62 ans. *Voyez Régiment*

de Balthasar, chapitre XIV.

JEAN-PIERRE LA HYRE, de Neuchâtel, Lieutenant-Colonel du Régiment de Brendlé le 8 Mars 1705, obtint la Commission de Colonel le 7 Mars 1713, fut créé Brigadier le 3 Février 1721, & mourut à Spire en Août 1734.

JEAN MEIER, du Canton d'Appenzell-Réformé, Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse de Greder le 23 Avril 1709, eut Commission de Colonel le 29 Novembre 1710, fut créé Brigadier le 3 Avril 1722, & mourut en 1733.

BÉAT-LOUIS DE MAY, de Berne, Major du Régiment de May le 5 Mars 1702, eut la Commission de Lieutenant-Colonel le 29 Juin 1718, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Villars-Chandieu le 31 Mai 1721, obtint ce Régiment le 9 Mai 1728, fut créé Brigadier le 8 Mai 1734, & mourut à Metz le 1 Juin 1739.

FRANÇOIS-ADAM KARRER, de Soleure, leva en 1719 un Régiment Suisse au service de la Marine, fut créé Brigadier le 8 Mai 1734, mourut en 17....
Voyez Regiment de Karrer, chap. XIV.

ABRAHAM JEOFFREY DE LA COUR-AU-CHANTRE, natif de Vevey Canton de

Berne, Lieutenanr-Colonel du Régiment de Besenval le 22 Décembre 1729, Brigadier le 1 Mars 1738, Colonel du Régiment de Besenval le 26 Octobre 1738, Chevalier de saint Louis en 174 . . . mourut à Arras le 19 Mars 1748.

IEAN-RODOLPHE FREY, de Bâle, Lieutenant-Colonel du Régiment de Brendlé le 29 Août 1734, eut commission de Colonel le 17 Avril 1735, retiré en Avril 1738 avec le grade de Brigadier.

SIGISMOND MANUEL, de Berne, Lieutenant-Colonel du Régiment de Mai le 9 Mai 1728, Brigadier le 15 Août 1739, retiré du service le même jour, mourut en 1740.

FRANÇOIS-ANTOINE BARON DE REDING DE BIBEREGG, du Canton de Schweitz, Seigneur d'Athis, Warin & la Croix, obtint le 3 Mars 1705 une Compagnie dans le Régiment Allemand d'Infanterie que son oncle Jean-François Chevalier de Reding forma cette année. Il fut fait Capitaine des Grenadiers en 1709, servit en cette qualité avec le Régiment de Reding durant toute la guerre de la succession

d'Espagne jusqu'en 1715, que ce Régiment fut incorporé dans celui de Royal-Baviere. Sa Compagnie fut conservée en entrant dans ce Corps. Huit mois après il eut ordre de passer avec sa Troupe en Baviere. Lorsqu'il y arriva en 1716 avec les six Compagnies sorties de l'ancien Royal-Baviere, son Altesse Electorale Maximilien-Emanuel en forma un Régiment de trois Bataillons qu'il donna au Baron de Lerchenfeld, & nomma le Baron de Reding Lieutenant-Colonel. Ce fut en cette qualité que ce dernier passa en 1717 avec deux Bataillons en Hongrie. Il se trouva au siége & à la bataille de Belgrade. Il obtint en 1719 une Commission de Colonel en France, & fut créé Brigadier le 15 Mai 1740. Il est Chevalier de saint Louis depuis 17... Son fils commande la Compagnie qu'il leva le 25 Janvier 1744 au Régiment Suisse de Wittmer.

BALTHAZAR-ANTOINE SALUZ, Grison, Lieutenant-Colonel du Régiment de Diesbach le 31 Décembre 1728, obtint le 4 Juin 1738 la Commission de Colonel, fut créé Brigadier le 26 Novembre 1741, & se retira le même

jour à cause de ses infirmités & de son grand âge.

LOUIS MARQUIS, de Neuchâtel, Lieutenant-Colonel du Régiment de Monnin le 15 Août 1739, obtint la Commission de Colonel le 3 Septembre 1741, fut créé Brigadier le 2 Mai 1744, & mourut à Bruxelles le 21 Septembre 1747 de ses blessures reçues à la bataille de Lawfeld, âgé de 65 ans.

SIGISMOND D'ERLACH DE SCHADAU, de Berne, Lieutenant-Colonel du Régiment de Bettens le 15 Août 1739, eut la Commission de Colonel le 3 Sept. 1741, fut créé Brigadier le 1 Mai 1745, quitta le service en Avril 1746, & obtint le Bailliage de Koenigsfelden dans le Canton de Berne.

GABRIEL D'ERLACH DE SCHADAU, de Berne, frere du précédent, Major du Régiment d'Affry le 18 Août 1725, Lieutenant-Colonel de celui de Wittmer le 20 Février 1737, obtint la Commission de Colonel le 24 Mars 1744, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Bettens le 19 Mai 1746, créé Brigadier le 20 Mars 1747, & mourut en Juillet de cette année à Louvain des blessures reçues à la bataille de Lawfeld.

GASPARD - ETIENNE BARBAU DE GRANDVILLARS, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Cour-au-Chantre le 26 Octobre 1738, Brigadier le 20 Mars 1747, Colonel du Régiment de la Cour-au-Chantre le 12 Mai 1748, mourut à Verdun le 13 Avril 1749, âgé de 65 ans.

JOACHIM DE CABALZAR, Grison, Lieutenant-Colonel du Régiment de Diesbach le 14 Octobre 1742, Colonel par Commission le 19 Septembre 1743, & Brigadier le 20 Mars 1747.

CHARLES - ULYSSE DE SALIS de Meienfeld, Grison, Colonel du Régiment de Salis le 6 Décembre 1744, & Brigadier le 10 Mai 1748.

ANTOINE BARON DE REDING DE BIBEREGG, du Canton de Schweitz, Chevalier de saint Louis en Mars 1740, obtint la Commission de Colonel le 3 Août 1747, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Monnin le 29 Octobre de cette année & Brigadier le 10 Mai 1748.

LOUIS-IGNACE KARRER, de Soleure, Major du Régiment de son pere le 6 Juin 1726, obtint la Commission de Colonel le 29 Octobre 1731,

fut reçu Colonel du Régiment de son pere le 21 Février 1736, Chevalier de saint Louis le 4 Février 1742. & créé Brigadier le 19 Janvier 1749.

Inspecteurs d'Infanterie.

CONRAD DE ZUR-LAUBEN BARON DE THURN ET DE GESTELENBURG, de Zug, Colonel-Lieutenant du Régiment Allemand de Furstemberg le 10 Juillet 1674, Brigadier le 24 Février 1676, fut créé Inspecteur général d'Infanterie dans les Provinces de Roussillon & de Catalogne en 1679, mourut le 4 Décembre 1682 à Perpignan, âgé de 44 ans.

Commandeurs de l'Ordre Royal & Militaire de saint Louis.

FRANÇOIS - PHILIPPE COMTE DE DIESBACH, de Fribourg, Maréchal de Camp, & Colonel du Régiment Suisse de son nom, a été nommé Commandeur de l'Ordre militaire de saint Louis le 10 Mars 1743.

MAURICE COMTE DE COURTEN, du

Vallais, Lieutenant-Général, & Colonel du Régiment Suiſſe de ſon nom, a été nommé Commandeur de l'Ordre militaire de ſaint Louis le
1744.

CHAPITRE XIV.

Etat des Régimens Suiſſes qui servent actuellement en France.

LE Roi a cette année 1751 à ſon ſervice neuf Régimens Suiſſes, dont un Griſon, chacun compoſé de douze Compagnies, & chaque Compagnie de 120 hommes. Dans cet état on ne comprend pas le Régiment des Gardes Suiſſes, ni celui de Karrer qui eſt employé pour la Marine. Il y a de plus des Compagnies franches; ſçavoir, la demie-Compagnie Suiſſe de Heuberger, un quart de Compagnie Suiſſe de Reynold, & la Compagnie Griſonne de Travers.

I. *Régiment de Bettens,*

Ce Régiment fut levé ſous le nom

d'Erlach à Berne, en vertu de la Capitulation (*a*) qui en avoit été arrêtée le 14 Août 1671 entre Pierre Stoppa Capitaine aux Gardes Suisses, muni des lettres de créance & d'un plein pouvoir de la part du Roi, & entre les Souverains Seigneurs de la Ville & République de Berne. Il est dit par l'article XII de cette Capitulation, que *tous les Capitaines présens & à venir devront estre Bourgeois de Berne.* Il y a eu différens changemens dans ce Régiment, plusieurs Compagnies ont été licentiées, & d'autres les ont remplacées par la suite des tems. Ce Régiment fut d'abord de douze Compagnies, chacune de 200 hommes. Voici leurs noms (*b*) : I, Compagnie Colonelle d'Erlach ; II, Compagnie de Muralt, Lieutenance-Colonelle ; III, Manuel ; IV, Gabriel d'Erlach ; V, Dacheslhoffer ; VI, Fischer ; VII, Graviset ; VIII, Sturler ; IX, Willading ; X, Wurstenberger ; XI, Diesbach ; & XII, Buchet.

(*a*) Preuve dixiéme.

(*b*) *Etat au vrai de l'Extr. des Guerres de deça, vol. I. 1671. fol.* 314.

(a) COLONELS.

I. JEAN-JACQUES D'ERLACH, de Berne, Capitaine aux Gardes Suisses, fut premier Colonel du Régiment dont le Canton de Berne accorda la levée le 14 Août 1671. Il mourut à Argenteuil-lez-Paris le 29 Août 1694, étant Lieutenant-Général. Il fut pere de Jean-Jacques d'Erlach Colonel du Régiment des Gardes Suisses. *Voyez chapitre IX. n. VI.*

II. ALBERT DE MANUEL, de Berne, Major du Régiment d'Erlach, obtint le 1 Février 1678 la Compagnie entiere vacante par la retraite de Muralt Lieutenant-Colonel de ce Régiment, fut créé Lieutenant-Colonel de ce Régiment à la fin de 1690, l'obtint en Septembre 1694, & mourut en Janvier 1701.

III. CHARLES DE CHANDIEU SEIGNEUR DE VILLARS, du Canton de Berne, Capitaine aux Gardes Suisses en Septembre 1679, Brigadier le 3 Janvier 1696, obtint le Régiment de Ma-

(a) *Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

nuel en Janvier 1701, fut créé Maréchal de Camp le 26 Octobre 1704, & Lieutenant-Général en Juillet 1722. Il mourut à l'Isle près de Lausanne en Avril 1728. *Voyez ses services, chapitre IX. n. VIII.*

IV. BÉAT-LOUIS DE MAY, de Berne, Cadet en Janvier 1689, Enseigne le 20 Mai 1690, Sous-Lieutenant le 23 Juillet 1691, Lieutenant le 6 Février 1692, Capitaine-Lieutenant le 16 Août 1693, eut Commission de Capitaine le 23 Janvier 1694, fut nommé Major du Régiment de Villars-Chandieu le 5 Mars 1702, obtint la Commission de Lieutenant-Colonel le 29 Juin 1718, & celle Colonel le 15 Décembre 1719, fut créé Lieutenant-Colonel du Régiment de Villars-Chandieu le 31 Mai 1721, l'obtint le 9 Mai 1728, fut nommé Brigadier le 8 Mai 1734, & mourut à Metz le 1 Juin 1739.

V. GEORGE DE MANNLICH DE BETTENS, de Berne, entra Cadet au service en Janvier 1682, Enseigne en Mai 1685, Capitaine d'une demie-Compagnie en Mars 1692, Lieutenant-Colonel du Régiment de Castellas le 8

Avril 1705, obtint (*a*) une seconde demie-Compagnie vacante au même Régiment par la mort du Brigadier de Zur-Lauben, le 18 Août 1706, eut la Commission de Colonel le 9 Avril 1709, fut créé Brigadier le 1 Février 1719, Colonel du Régiment de Castellas le 4 Août 1722, Maréchal de Camp le 1 Août 1734, & Lieutenant-Général le 15 Août 1739, devint Colonel du Régiment de May le 16 des mêmes mois & an, en quittant son ancien Régiment. Il obtint le 16 Octobre 1740 une pension de 1500 livres sur le trésor Royal. Il vit retiré en Suisse depuis 1740, à cause de son grand âge. Il fut blessé aux batailles de Steinkerk, Neerwinden & de Ramellies, & se distingua en 1714 à l'assaut de Barcelone où il se fit transporter sur la bréche, quoiqu'il fût malade à la mort.

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. DE MURALT, de Berne, fut le premier Lieutenant-

(*a*) *Mém. msc. de 1702 sur les Régimens Suisses, avec les additions, pag. 66. Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

Colonel du Regiment d'Erlach en 1671, & quitta le ſervice en 1678.

II. DE DIESBACH, de Berne, Capitaine dans le Régiment d'Erlach en 1671, en devint Lieutenant-Colonel en 1678, & mourut le 20 Septembre 1679.

III, DE WILLADING, de Berne, Capitaine dans le Régiment d'Erlach en 1671, en fut fait Lieutenant-Colonel à la fin de Septembre 1679.

IV. DE WEITTENBACH, de Berne, ſervit d'abord dans le Régiment d'Alſace, puit obtint le 8 Novembre 1677 la demie-Compagnie de Friſching au Régiment d'Erlach, fut nommé Lieutenant-Colonel de ce Régiment en 16... & ſe retira en Octobre 1690.

V. ALBERT DE MANUEL, de Berne, Capitaine du Régiment d'Erlach le 1 Février 1678, en fut nommé Lieutenant-Colonel à la fin de 1690, & Colonel en Septembre 1694.

VI. JEAN-RODOLPHE DE MAY, de Berne, entra au ſervice en 1671, Enſeigne le 1 Janvier 1672, Sous-Lieutenant le 12 Janvier 1673, Lieutenant

le 3 Mai 1674, Capitaine-Lieutenant le 2 Mai 1675, Capitaine le 1 Février 1680 au Régiment d'Erlach, Lieutenant-Colonel du Régiment de Manuel le 6 Septembre 1694, eut la Commission de Colonel le 4 Janvier 1701, obtint le Régiment du jeune Salis le 15 Février 1702, fut créé Brigadier le 18 Avril 1706, & mourut à Paris le 27 Mai 1715.

VII. DISLY, de Berne, Lieutenant aux Gardes dans la Compagnie d'Erlach en 1692, puis Capitaine-Commandant dans le Régiment d'Erlach, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Villars-Chandieu en Février 1702, blessé au siége de Lille en 1708, & mourut cette année.

VIII. FRANÇOIS-LOUIS GRIVEL, du Païs de Vaud, entra au service en Février 1666, Capitaine le 10 Septembre 1690, eut la Commission de Lieutenant-Colonel le 21 Avril 1704, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Villars-Chandieu le 13 Novembre 1708, à la mort de M. Disly. Il se retira depuis en conservant sa Compagnie, en Octobre 1710, à cause de son grand âge & de ses blessures.

IX. JEAN-FRANÇOIS GAUDARD, d'Yverdun Canton de Berne, entra Cadet dans la Compagnie de Mollondin au Régiment des Gardes Suiſſes en Mai 1674, fut fait Enſeigne en Mai 1679 dans la Compagnie de Duterreau au Régiment d'Erlach, Sous-Lieutenant de la Compagnie Colonelle de ce Régiment en Octobre 1679, Lieutenant en Mai 1685, Capitaine par Commiſſion le 1 Mars 1693, obtint une demie-Compagnie dans le Régiment de Manuel en Mai 1697, fut créé Lieutenant-Colonel du Régiment de Villars-Chandieu le 25 Octobre 1710, eut la Commiſſion de Colonel le 1 Mars 1714, obtint une ſeconde demie-Compagnie vacante par la mors de Reymond le 15 Mai 1714, ſe retira en Mai 1721, avec une penſion de 1500 livres, & en conſervant ſa Compagnie. Il avoit embraſſé la Religion Catholique, & avoit été reçu Chevalier de ſaint Louis le 11 Janvier 1708. Il mourut à Paris en 1738. Un état de ſes ſervices porte qu'il s'étoit trouvé aux ſecours & bombardement d'Oudenarde, aux ſiéges de Bellegarde, Puicerda, Courtrai où il fut bleſſé, d'Urgel, Campredon, & au

au secours de cette Place, aux siéges de saint Jean de Losbade & de Roze, au passage du Ther, aux siéges de Palamos, Ostalric, Castel-follit & Barcelonne, & à la bataille d'Espouille; qu'il fit toutes les Campagnes que le Régiment servit, jusqu'à la Paix de Rastatt, qu'il se trouva en 1713 au siége de Landau, & qu'il fut envoyé pour ôtage dans cette Place, dans le tems que le Prince Alexandre de Wirtemberg qui y commandoit, dressoit sa Capitulation.

X. BÉAT-LOUIS DE MAY, de Berne, Lieutenant-Colonel du Régiment de Villars-Chandieu le 31 Mai 1721, l'obtint le 9 Mai 1728.

XI. SIGISMOND DE MANUEL, de Berne, Cadet le 8 Mars 1687, Enseigne le 20 Avril 1689, Sous-Lieutenant le 15 Décembre de la même année, Lieutenant le 23 Mars 1691, Capitaine-Lieutenant le 26 Juillet 1692, eut la Commission de Capitaine le 22 Août 1696, obtint une demie-Compagnie en Novembre 1708, & la Commission de Lieutenant-Colonel le 1 Juin 1721, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de May le 9 Mai 1728,

obtint une seconde demie-Compagnie vacante par la mort de Jean-Jacques Pan le 19 Janvier 1733, fut créé Brigadier le 15 Août 1739, & se retira le même jour en conservant sa Compagnie entiere.

XII. SIGISMOND D'ERLACH DE SCHADAU, de Berne, Cadet aux Gardes Suisses le 12 Mai 1711, Enseigne le 27 Juin 1712, Sous-Lieutenant le 14 Mars 1713, Capitaine-Commandant de la Compagnie d'Erlach au Régiment d'Affry le 1 Février 1718, obtint le 5 Mars 1728 une demie-Compagnie, leva le 7 Janvier 1735 une autre demie-Compagnie qui fut réformée en Février 1737, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Bettens le 15 Août 1739, obtint le 18 Décembre 1740 une autre demie-Compagnie, eut la Commission de Colonel le 3 Septembre 1741, fut créé Brigadier le 1 Mai 1745, quitta le service en Avril 1746, & a été fait Baillif de Koenigsfelden dans le Canton de Berne.

XIII. GABRIEL D'ERLACH DE SCHADAU, de Berne, frere cadet du précédent, Lieutenant-Colonel du Régiment de Wittmer le 20 Février 1737, eut

la Commiſſion de Colonel le 9 Avril 1743, fut créé Lieutenant-Colonel du Régiment de Bettens le 19 Mai 1746, & obtint le même jour la Compagnie entiere de Sigiſmond d'Erlach ſon frere, au moyen de quoi il quitta ſa Compagnie entiere au Régiment de Wittmer, dont une moitié fut donnée à M. de Calbazar Lieutenant-Colonel de Diesbach, & une moitié à M. Beli de Belfort Lieutenant-Colonel de Seedorff. Il fut créé Brigadier le 20 Mars 1747, & mourut en Juillet de cette année à Louvain, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Lawfeld.

XIV. JEAN-LOUIS MANNLICH DE LA CHANNELAZ, de Berne, Cadet le 1 Juillet 1709, Enſeigne le 24 Août 1714, capitaine-Lieutenant le 5 Mars 1719; eut Commiſſion de Capitaine le 25 Juin 1724, pour commander la Compagnie Colonelle de M. de Bettens ſon oncle; fut fait Capitaine des Grenadiers en Mai 1727, paſſa en Août 1739 au Régiment de May, avec la Compagnie qu'il commandoit; eut la Commiſſion de Lieutenant-Colonel le 24 Mars 1744, & celle de Colonel le 7 Mai 1747, fut nommé Lieutenant-

Colonel du Régiment de Bettens le 7 Août de cete année, & obtint le même jour une demie Compagnie vacante par la mort du Major Louis de May. Il eut le 10 Décembre de la même année une seconde demie-Compagnie, que Louis Marquis Brigadier avoit possédée. Le Roi lui retira le 28 Janvier 1748 la demie-Compagnie de Marquis, & lui donna en échange le même jour la demie-Compagnie de Watteville Bernoise, pour lui composer une Compagnie entiere.

II. *Régiment de Fégelin-Seedorff.*

(*a*) Ce Régiment fut créé en Février 1672 sous le nom de Pierre Stuppa, Capitaine aux Gardes Suisses, & depuis Colonel des Gardes. Il étoit en 1672 composé de douze Compagnies, & en 1674 de quatorze Compagnies, chacune de 200 hommes. Voici les (*b*) noms des Compagnies qui le formoient cette derniere année. I, Colonelle,

(*a*) *Briquet, Code militaire, T. I, pag.* 429. *Paris.* 1728. *in*-12.

(*b*) *Etat au vrai de l'Extr. des Guerres, Picard.* 1674. *vol.* 1. *fol.* 488.

Stuppa ; II, Lieutenance-Colonelle de Jean-Baptiste Stuppa ; III, Fesch l'aîné, de Bâle ; IV, Plattner, de Bâle ; V, Watteville, de Berne ; VI, Burckhard, de Bâle ; VII, Meier & Zurcher, du Canton d'Appenzell ; VIII, Hessy, de Glaris ; IX, Charles Stuppa, Grison ; X, Guler, Grison ; XI, Fesch, de Bâle ; XII, du Mont, Grison ; XIII, Wittmer, de Coire ; XIV, Grenut, de Geneve.

COLONELS.

I. PIERRE STUPPA, Grison, conserva sa Compagnie & son rang de Capitaine aux Gardes, quoique Colonel de ce Régiment. Il fut aussi nommé Colonel des Gardes en 1685, & garda les deux Régimens jusqu'à sa mort en Janvier 1701. *Voyez chapitres V, VI, VII, & IX, n. VII & X.*

II. (a) JOST BRENDLÉ, natif d'O-

(a) *Etat msc. des Régimens Suisses depuis 1708 jusqu'en 1749. pag. 1. in-fol.*
Mém msc. de 1712 sur les Régimens Suisses.
Mém msc. de 1702 sur les Régimens Suisses, pag. 129. in-fol.
Etat au vrai de l'Extr. des Guerres, Pic. 1671.

berwyl près de Bremgarten, entra Cadet dans le Régiment des Gardes Suisses en Janvier 1663, dans la Compagnie de Molondin & Greder, en fut fait Enseigne le 1 Janvier 1665, Lieutenant de la Compagnie franche Suisse de son frere aîné Jacques Brendlé à la fin de 1668, obtint une moitié de cette Compagnie qui étoit forte de 400 hommes en Octobre 1671, passa ensuite avec cette Troupe au Régiment de Pfiffer. Il y fut depuis Commandant de Bataillon, fut créé Lieutenant-Colonel du Régiment de vieux Stuppa le 18 Novembre 1692, eut la Commission de Colonel le 28 Mai 1695, fut reçu Chevalier de saint Louis le 20 Février 1700, obtint le Régiment de vieux Stuppa le 17 Janvier 1701, fut nommé Brigadier le 29 Janvier 1702, Maréchal de Camp le 20 Mars 1709, & Lieutenant-Général le 3 Juillet 1710, eut une pension de 1600 livres sur le Trésor Royal en 17... & mourut à Paris le Jeudi-saint 3 Avril 1738, âgé de 96 ans. Son corps fut inhumé

---

vol. 1. fol. 696. & suiv. 746. & suiv. & 794 & suiv. &c.

dans l'Eglise Paroissiale de saint Roch. Il avoit obtenu en 1688 la conbourgeoisie du Canton de Glaris-Catholique. Cet Officier-Géneral n'avoit jamais été blessé, quoiqu'il se fût trouvé aux siéges de Saint-Omer, de Charleroi, aux deux siéges de Huy, à celui d'Ath, aux deux siéges de Douai, à ceux du Quesnoi, de Bouchain, de Landau, &c. & aux batailles & combats de Mont-Cassel, de Senef, de Saint-Denys, de Valcourt, de Neerwinde, de Mal-plaquet, de Denain, à plusieurs actions de guerre qui se sont passées en Piémont, &c. Il montra dans toutes ces occasions la valeur d'un intrépide & expérimenté Général. *Voyez les Campagnes du Régiment de Fégelin-Seedorff.*

III. JEAN-BALTHASAR FÉGELIN DE SEEDORFF, de Fribourg, Enseigne au Régiment de Reynold le 1 Mai 1699, Sous-Lieutenant de la Compagnie-Colonelle au Régiment des Gardes Suisses en 1701, leva le 15 Septembre 1702 une Compagnie au Régiment de Pfiffer, étoit Commandant du troisiéme Bataillon de ce Régiment en 1709, fut réformé en Février 1715, eut depuis une pension de 1000 livres,

fut fait Chevalier de S. Louis en Août 1720, obtint la Commiſſion de Colonel à la ſuite d'un Régiment Allemand le 29 Novembre 1721, fut créé Major des Gardes Suiſſes le 18 Août 1726, & Colonel du Régiment de Brendlé le 13 Avril 1738. Il eſt Lieutenant-Général depuis le 10 Mai 1748. *Voyez ſes ſervices, chap. V.* Il obtint une ſeconde demie-Compagnie vacante par la mort du Colonel Brendlé le 13 Avril 1738. Il s'eſt trouvé au ſiege de la citadelle de Liege, à la bataille de Ramellies, au combat d'Oudenarde, &c.

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. JEAN-BAPTISTE STUPPA, Griſon, frere cadet du Colonel des Gardes Suiſſes, fut Lieutenant-Colonel du Régiment que ce dernier avoit formé, depuis Février 1672 juſqu'au 28 Janvier 1677, qu'il fut nommé Colonel d'un nouveau Régiment de ſon nom. *Voyez Régiment de Balthaſar.*

II. GABRIEL HESSY, du Canton de Glaris-Catholique, Capitaine au Régiment de Stuppa en Février 1672, en fut nommé Lieutenant-Colonel en

Juillet 1677, & obtint le Régiment de Pfiffer le 20 Décembre 1689. *Voyez Régiment de Vigier.*

III. FÉLIX PLATTER, de Bâle, Capitaine au Régiment de Stuppa en Février 1672, en devint Lieutenant-Colonel en Décembre 1689, & quitta le service en 1690.

IV. RUSSINGER, de Bâle, obtint le 18 Décembre 1679 la Compagnie de Wirtz au Régiment de vieux Stuppa, fut nommé Lieutenant-Colonel de ce Régiment en 1690, fut blessé en 1692 au combat de Steinkerk, & mourut peu de jours après cette sanglante action. Il avoit été Major de Stuppa depuis 1688 jusqu'en 1690.

V. JOST BRENDLÉ, d'Oberwyl près de Bremgarten, passa en 1692 avec sa Compagnie du Régiment de Pfiffer dans celui de vieux Stuppa, dont il fut nommé Lieutenant-Colonel le 18 Novembre de cette année. Il en fut créé Colonel le 17 Janvier 1701.

VI. FRANÇOIS D'AFFRY, de Fribourg, Major du Régiment Suisse de Surbeck, fut nommé Lieutenant-Colonel de celui de Brendlé en Janvier

1701, & exerça cette Charge jufqu'en Juin 1702, qu'il obtint une demie-Compagnie aux Gardes. Il fut créé dans la fuite Lieutenant-Général ès Armées du Roi, & Colonel du Régiment Suiffe de Greder. *Voyez Régiment de Wittmer.*

VII. CONRAD HERTLIN, de Bâle, entra en 1692 au Régiment de vieux Stuppa, ayant obtenu la Compagnie de Ruffinger Lieutenant-Colonel de ce Régiment, qui avoit été tué au combat de Steinkerk. Il perdit un œil d'un coup de fufil qu'il reçut en 1693 à la bataille de Neerwinde, fortit en 1694 du Régiment avec fa Compagnie, pour entrer dans celui de Schellenberg en qualité de Lieutenant-Colonel. A la paix de Ryfwick le Régiment de Schellenberg ayant été licentié, Hertlin eut fa Compagnie confervée, avec laquelle il paffa dans le Régiment de Courten comme Lieutenant-Colonel en fecond. Il fut nommé Lieutenant-Colonel de celui de Brendlé en Juin 1702, & mourut en Février 1705 à Tirlemont, où fon Régiment étoit en garnifon.

VIII. JEAN-PIERRE LA HIRE, de Neuchâtel, entra au fervice Cadet d'u-

ne Compagnie franche Suiſſe en Septembre 1671, Enſeigne au Régiment de Stuppa le 18 Janvier 1679, Sous-Lieutenant le 4 Octobre 1681, Lieutenant le 21 Décembre de cette année, Capitaine-Lieutenant le 22 Décembre 1687, & commanda en la même qualité les Grenadiers du Régiment en 1692. Son frere le Capitaine Samuel la Hire ayant été tué cette année au combat de Steinkerk, il obtint ſa Compagnie le 1 Octobre 1692, fut en 1693 Capitaine des Grenadiers, & commanda le quatriéme Bataillon en 1696. Sa Compagnie fut réduite à 100 hommes à la paixde Ryſwick. Il fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Brendlé le 8 Mars 1705, obtint la Commiſſion de Colonel le 7 Mars 1713, fut créé Brigadier le 3 Février 1721, & mourut à Spire en Août 1734. Il s'étoit trouvé au ſiége de Saint-Omer, aux batailles & combats du Mont-Caſſel, de Senef, de Saint-Denys, &c. & à toutes les actions de guerre où le Régiment eut part. Il avoit été bleſſé au genou au combat de Steinkerk.

IX. JEAN-RODOLPHE FREY, de Bâle, Cadet le 10 Mars 1680, Enſeigne

le 9 Mars 1685, Sous-Lieutenant le 16 Mars 1686, Lieutenant le 1 Janvier 1688, Capitaine-Lieutenant le 17 Août 1691, obtint le 15 Janvier 1701 une moitié de la Compagnie-Colonelle de Pierre Stuppa au Régiment de Brendlé, & en 1713 la demie-Compagnie de Christophe Burckhard qui avoit quitté le service. Il fut fort long-tems Capitaine des Grenadiers & Commandant de Bataillon. Il obtint le 1 Juin 1721 la Commission de Lieutenant-Colonel, continua de commander le second Bataillon, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Brendlé le 29 Août 1734, eut la Commission de Colonel le 17 Avril 1735, & se retira en Avril 1738, avec le grade de Brigadier, & en conservant sa Compagnie. Il s'étoit trouvé à toutes les actions de guerre où le Régiment avoit été depuis 1682 jusqu'à la prise du Fort-Hollandois près de Philipsbourg en 1734, & il avoit été blessé en 1689 au combat de Valcour.

X. OURS-JOSEPH-GUILLAUME SURY DE STEINBROUGG, de Soleure, Enseigne le 11 Décembre 1712, Sous-Lieutenant le 16 Juin 1713, obtint le 14

Mars 1719 la Compagnie vacante par la mort de ſon oncle le Brigadier François Sury, au Régiment de Brendlé, fut nommé Chevalier de ſaint Louis en Février 1738, Lieutenant-Colonel du Régiment de Seedorff le 13 Avril 1738, obtint la Commiſſion de Colonel le 1 Juin 1744, & ſe retira du ſervice le 21 Mars 1745, à cauſe de ſes infirmités, en conſervant ſa Compagnie.

XI. JEAN-BAPTISTE-CONRAD BELI DE BELFORT, Griſon, Cadet le 15 Janvier 1705, Enſeigne-ſurnuméraire le 11 Avril 1709, Sous-Lieutenant de la Compagnie-Colonelle du Régiment de Pfiffer le 2 Juin 1710, Enſeigne de la Compagnie de Salis aux Gardes le 29 Mars 1711, Sous-Lieutenant le 20 Août 1718, obtint le 1 Juillet 1720 une demie-Compagnie vacante par la démiſſion de ſon pere au Régiment de Brendlé, fut créé Chevalier de ſaint Louis en Mai 1728, eut la Commiſſion de Lieutenant-Colonel le 24 Mars 1744, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Seedorff le 19 Avril 1745, & obtint la Commiſſion de Colonel le 20 Mars 1746. Le Roi lui donna le 19 Mai de cette année une moitié

de la Compagnie de Gabriel d'Erlach Lieutenant-Colonel du Régiment de Wittmer.

III. *Régiment de Monnin.*

(*a*) Rodolphe de Salis de Zizers, Grison, Capitaine aux Gardes Suisses, eut en Février 1672 commission du Roi pour lever un Régiment Suisse de son nom. Voici (*b*) les noms des douze Compagnies qui composoient ce Régiment en 1674. I, la Colonelle de Salis, commandée par Neyderist Capitaine-Lieutenant; II, Oberkan, de Zurich, Lieutenance-Colonelle; III, Joseph Sury, de Soleure; IV, Jerôme Sury, de Soleure; V, Besenval, de Soleure; VI, Louis Sury, de Soleure; VII, Pierre de Besenval, de Soleure; VIII, David Locher, de Saint-Gall; IX, Salzgerber, Grison; X, Tschudi, Grison; XI, Jegger; XII, Fabry, de Geneve.

(*a*) *Briquet, Code militaire, p. 429. Paris 1728. in-12.*

Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.

(*b*) *Etat au vrai de l'Extr. des Guerres, 1674. Picard. vol. 1. fol. 467.*

COLONELS.

I. RODOLPHE DE SALIS DE ZIZERS, Grison, Capitaine aux Gardes Suisses, forma en Février 1672 un Régiment Suisse de son nom, fut créé Brigadier cette année, & Maréchal de Camp le 3 Sept. 1688. Il mourut en 1690.

II. JEAN POLIER, de Lausanne, Canton de Berne, Major du Régiment de vieux Salis, fut pourvu le 9 Juin 1690 du Régiment Suisse vacant par la retraite d'Oberkan de Zurich, & la même année il obtint celui de vieux Salis, il fut créé Brigadier en 1691, & tué en Août 1692 au combat de Steinkerk, en faisant des prodiges de valeur à la tête de sa Brigade. Il avoit levé le 26 Janvier 1678 une Compagnie entiere pour le Régiment de vieux Salis.

III. FRANÇOIS DE REYNOLD, de Fribourg, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Suisses, quitta cette Charge le 30 Septembre 1692, pour obtenir le Régiment de Polier, qu'il conserva jusqu'au 25 Juin 1702, qu'il devint Colonel du Régiment des Gardes. *Voyez chap. V.*

IV. FRANÇOIS-NICOLAS-ALBERT DE CASTELLAS, de Fribourg, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Suisses le 17 Janvier 1701, obtint le 12 Juin 1702 le Régiment de Reynold, & le conserva jusqu'à sa mort, le 11 de Juin 1722, étant en même tems Lieutenant-Colonel des Gardes. *Voyez chap, V.*

V. GEORGE MANNLICH DE BETTENS, de Berne, neveu de M. de Polier second Colonel de ce Régiment, fut établi Capitaine dans le Régiment de son oncle en Mars 1692, Lieutenant-Colonel de ce Régiment, alors Castellas, le 8 Avril 1705, l'obtint le 4 Août 1722, & le conserva jusqu'au 16 Août 1739, qu'il fut nommé Colonel du Régiment de May. *Voyez chapitre XIV, n. I.*

VI. FRANÇOIS MONNIN, de Cressier, Comté de Neuchâtel, Cadet le 1 Septembre 1690, Enseigne le 4 Août 1692, Lieutenant le 22 Novembre 1693, Capitaine-Lieutenant le 17 Avril 1695, obtint le 1 Août 1696 la Compagnie vacante par la mort de son pere Colonel d'un Régiment Suisse de son nom. Elle fut réduite à 100 hommes

à la paix de Ryſwick, & le Régiment de Monnin fut en même tems réformé. M. de Monnin entra alors avec ſa demie-Compagnie dans le Régiment de Courten, fut nommé Chevalier de ſaint Louis en Mars 1711, fut bleſſé en 1712 au ſiége de Gironne, obtint la Commiſſion de Colonel le 12 Octobre 1719, quitta pour lors le Régiment de Courten, & paſſa dans celui de Caſtellas, depuis Bettens, dont il devint Lieutenant-Colonel le 4 Août 1722. Il fut créé Brigadier le 4 Août 1734, obtint le Régiment de Bettens le 16 Août 1739, & fut nommé Maréchal de Camp le 1 Janvier 1740, & Lieutenant-Général le 1 Mai 1745. Il fut employé ſucceſſivement en qualité de Maréchal de Camp & de Lieutenant-Général en Flandres durant les Campagnes de la derniere guerre. *Voyez l'Etat des Campagnes de ſon Régiment, chap. XV, n. II.* Le Roi lui donna en 17... une moitié de la Compagnie de Reynold de Perolles.

ce Régiment, quitta le ſervice en 1691.

IV. RODOLPHE SALTZGERBER, du Païs des Griſons, Capitaine au Régiment de Salis en Février 1692, en fut nommé Lieutenant-Colonel en Janvier 1691. Il (*a*) ſe diſtingua beaucoup en 1692 au combat de Steinkerk. M. de Polier ſon Colonel y ayant été tué, M. Saltzgerber fit manœuvrer ſi bien le Régiment en ſa place, qu'on ne s'apperçut pas de la perte qu'il avoit faite. Il eut le Brevet de Colonel le 25 Juin 1702. Il quitta le ſervice en Avril 1705 à cauſe de ſon grand âge. Il obtint en Avril 1707 une penſion de 600 livres. Son fils Chriſtian Saltzgerber obtint le commandement de ſa Compagnie. Elle fut réformée en Février 1716.

V. GEORGES MANNLICH DE BETTENS, de Berne, Capitaine au Régiment de Polier en Mars 1692, Lieutenant-Colonel du Régiment de Caſtellas le 8 Avril 1705, en fut nommé Colonel le 4 Août 1722.

(*a*) *Quincy, Hiſt. milit. de Louis le Grand, T. II. pag.* 531.

VI. FRANÇOIS MONNIN, de Cressier Comté de Neuchâtel, Lieutenant-Colonel du Régiment de Bettens le 4 Août 1722, en fut nommé Colonel le 15 Août 1739.

VII. LOUIS MARQUIS, de Neuchâtel, entra au service en Janvier 1697, Enseigne en Septembre de cette année, Lieutenant de la Compagnie de son pere au Régiment de Surbeck le 1 Avril 1704, eut la Commission de Capitaine le 26 Décembre 1706, obtint la demie-Compagnie de Tribolet le 29 Janvier 1730, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Monnin le 15 Août 1739, eut la Commission de Colonel le 3 Septembre 1741, obtint une seconde demie-Compagnie vacante par la mort de Manuel le 18 Décembre 1740, fut créé Brigadier le 2 Mai 1744, & mourut à Bruxelles le 21 Septembre 1747, de ses blessures reçues à la bataille de Lawfeld, à l'âge de 65 ans. Il étoit fils de Louis Marquis, qui avoit servi en 1704 dans l'Armée de Messieurs de Bedmar & d'Artagnan en qualité d'Aide-Major-Général.

VIII. ANTOINE BARON DE REDING

DE BIBEREGG, du Canton de Schweitz, entra au ſervice le 18 Avril 1714, Enſeigne de la Compagnie de Wittmer & Locher au Régiment d'Affry, Sous-Lieutenant le 16 Février 1715, obtint une moitié de la Compagnie vacante par la démiſſion de Dominique de Reding Maréchal de Camp dans le Régiment de Caſtellas le 12 Août 1719, fut reçu Chevalier de ſaint Louis en Mars 1740, eût la Commiſſion de Lieutenant-Colonel le 24 Mars 1744, & celle de Colonel le 3 Août 1747, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Monnin le 29 Octobre de cette année, obtint le 28 Janvier 1748 une moitié de la Compagnie vacante par la mort de Louis Marquis, & fut créé Brigadier le 10 Mai de cette année. Il a été bleſſé le 2 Juillet 1747 à la bataille de Lawfeld.

IV. *Régiment de Vigier.*

(*a*) François Pfiffer, de Lucerne,

(*a*) *Briquet, Code milit. pag.* 429. *Paris* 1728. *in*-12.
Mém. mſc. du Cabinet de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Dombes.

ci-devant Capitaine aux Gardes Suisses, eut commission du Roi en Février 1672 pour lever un Régiment Suisse de son nom. Voici (a) l'état des Compagnies qui composoient ce Régiment en Novembre & Décembre 1674. I, Colonelle de Pfiffer; II, Keller, Lieutenance-Colonelle; III, Fégelin, de Fribourg; IV, Alt, de Fribourg; V, Pontherose, de Fribourg; VI, Reynold le jeune, de Fribourg; VII, Monnin, de la Comté de Neuchâtel; VIII, Monnier ou Meunier; IX, Monnier le cadet; X, Stockalper, du Vallais; XI, Barberin; XII, Fiva, de Fribourg, XIII, Castellas, de Fribourg; XIV, Reding, du Canton de Schweitz; & XV, Reynold l'aîné, de Fribourg.

COLONELS.

I. FRANÇOIS PFIFFER SEIGNEUR DE WYHER, de Lucerne, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses en 1653, leva en 1672 un Régiment Suisse de son nom, fut créé Brigadier en 1676, &

(a) *Etat au vrai de l'Extr. des Guerres, Picard.* 1674. *vol.* 1. *fol.* 489.

Maréchal de Camp le 3 Sept. 1688, & mourut à Maubeuge en 1689. *Voyez ses services, chap. VI, VII, & XI, n. III.*

II. GABRIEL HESSY, du Canton de Glaris-Catholique, Cadet en Mai 1665, Enseigne en Mai 1666, Lieutenant en Juillet 1667, Capitaine au Régiment de Stuppa en 1672, Major de Brigade en 1674, Lieutenant-Colonel du Régiment de vieux Stuppa en Juillet 1677, obtint la Commission de Colonel en Juillet 1689, & le Régiment de Pfiffer le 20 Décembre de cette année, fut créé Brigadier le 30 Mars 1693, Chevalier de saint Louis le 1 Février 1694, Maréchal de Camp le 23 Décembre 1702, & Lieutenant-Général le 26 Octobre 1704. Il obtint en Juin 1715 une pension de 2000 livres sur le Trésor Royal, & en Octobre 1718 une pension de 2000 livres sur l'Ordre de saint Louis, laquelle vaquoit par le décès d'Ours Altermatt l'Inspecteur. Il mourut à Paris le 21 Novembre 1729, dans un âge fort avancé.

III. JOSEHH-PROTAIS BURKI, de Fribourg, Capitaine aux Gardes Suisses, obtint le Régiment de Hessy le 30

Décembre 1729, & mourut à Paris le 12 Novembre 1737. *Voyez ses services, chap. V, VI, VII & IX.* Il étoit Brigadier depuis le 1 Février 1719.

IV. PIERRE DE TSCHUDI, du Canton de Glaris-Catholique, Cadet le 20 Janvier 1700 dans le Régiment de Hessy, y fut fait Capitaine-Lieutenant le 6 Décembre 1706, obtint la Commission de Capitaine le 14 Septembre 1709, & une moitié de la Compagnie Colonelle de Hessy le 23 Décembre 1722, fut créé Lieutenant-Colonel le 14 Mars 1723, eut la Commission de Colonel le 19 Décembre 1734, & fut nommé Colonel du Régiment de Burki le 9 Décembre 1737. Il mourut à Paris le 14 Avril 1740. Il avoit été reçu Chevalier de saint Louis en Avril 1721.

V. FRANÇOIS-JOSEPH-GUILLAUME DE VIGIER DE STEINBROUGG, de Soleure, Capitaine aux Gardes Suisses le 7 Mai 1712, Brigadier le 1 Janvier 1740, Colonel du Régiment de Tschudi le 16 Mai de cette année, Maréchal de Camp le 2 Mai 1744, & Lieutenant-Général le 10 Mai 1748. *Voyez ses services, chap. IX, n. X.*

LIEUTENANTS-

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. KELLER, de Lucerne, Lieutenant-Colonel de ce Régiment à sa création, remplissoit encore cette Charge en 1674.

II. (a) DOMSHMT, Lieutenant-Colonel du Régiment de Pfiffer en 1680.

III. (b) FRANÇOIS MONNIN, de Cressier Comté de Neuchâtel, fut Lieutenant-Colonel du Régiment de Pfiffer depuis 168 ... jusqu'en 1689, qu'il forma un Régiment Suisse de son nom. Il mourut à Paris le 8 Mai 1696, âgé de 72 ans, ayant 55 ans de service. Il fut pere de M. Monnin Lieutenant-Général. Il s'étoit trouvé à la bataille de Seneff & à toutes les autres Campagnes que fit le Régiment de Pfiffer jusqu'en 1689.

IV.

(a) *Etat au vrai de l'Extr. des Guerres, Picard. 1680. vol. 1. fol. 445.*

(b) *Mém. msc.*

V. (*a*) JEAN-ANTOINE CASTELLAS, de Fribourg, entra au ſervice le 1 Juillet 1672, fut fait Capitaine d'une Compagnie entiere au Régiment de Pfiffer en 1674, & nommé Lieutenant-Colonel de celui de Heſſy le 30 Juillet 1694. Il fut créé Chevalier de ſaint Louis le 20 Septembre 1700, & obtint la commiſſion de Colonel le 2 Mars 1704. Il ſe retira du ſervice en 1706 à cauſe de ſes infirmités & de ſes bleſſures.

VI. FRANÇOIS-JOSEPH DE PONTHEROSE, de Fribourg, entra au ſervice en 1666, Capitaine du Régiment de Pfiffer en Novembre 1685, Chevalier de ſaint Louis le 2 Janvier 1705, Lieutenant-Colonel du Régiment de Heſſy le 28 Mars 1706, ſe retira du ſervice en 1707, à cauſe de ſes infirmités, & conſerva en même tems ſa Compagnie. Il vivoit encore en 1719.

VII. FRANÇOIS DE SONNENBERG, de Lucerne, entré au ſervice le 1 Mai 1691, Capitaine du Régiment de Heſſy le 4 Février 1696, Lieutenant-Co-

---

(*a*) *Mém. mſt. du Cabinet de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Dombes.*

lonel de ce Régiment le 17 Avril 1707, Chevalier de saint Louis en Février 1709, retiré du service en 1711.

VIII. ANTOINE LECT, de Geneve, entra au service le 3 Février 1676, Capitaine en Mai 1696, Lieutenant-Colonel du Régiment de Hessy le 28 Avril 1711, obtint la commission de Colonel le 2 Octobre 1721, & se retira du service en Mars 1724.

IX. PIERRE DE TSCHUDI, du Canton de Glaris-Catholique, Lieutenant-Colonel du Régiment de Hessy le 14 Mars 1723, obtint la commission de Colonel le 19 Décembre 1734, & fut fait Colonel de ce Régiment le 9 Décembre 1737.

X. WOLEFGANG DE REDING DE BIBEREGG, du Canton de Schweitz, entra au service le 10 Avril 1700, fut fait Lieutenant le 27 Janvier 1710, eut la commission de Capitaine le 25 Avril 1711, obtint le 11 Mai 1726 dans le Régiment de Hessy une Compagnie entiere vacante par la mort de son oncle Jost-Rodolf de Reding, fut créé Chevalier de saint Louis en Avril 1720, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Tschudi le 13 Décembre 1737, & se

retira en Octobre 1738, en conservant sa Compagnie.

XI. JEAN-ALEXANDRE DE BALTHASAR, Capitaine au Régiment de Hessy le 11 Mars 1723, Lieutenant-Colonel du Régiment de Tschudi le 26 Octobre 1738, Brigadier le 2 Mai 1744, Maréchal de Camp le 1 Janvier 1748, obtint le Régiment de Grand-Villars le 15 Juin 1749. *Voyez ses services à l'article du Régiment de Balthasar, n. VI.*

XII. PIERRE GIRARDIER, de Neuchâtel, Cadet en Avril 1705, Enseigne le 10 Avril 1715, Sous-Lieutenant le 4 Mars 1719, Lieutenant le 10 Avril 1720, Capitaine-Lieutenant le 31 Juillet 1722, obtint la commission de Capitaine le 20 Décembre 1724, pour commander la Compagnie de Burki au Régiment de Hessy, en eut une moitié le 9 Décembre 1737, fut reçu Chevalier de saint Louis cette année, créé Lieutenant-Colonel le 19 Octobre 1749, & obtint en même tems une moitié de la Compagnie-Colonelle du Régiment de Grand-Villars.

V. *Régiment de Wittmer.*

Wolffgang Greder, de Soleure, cidevant Capitaine aux Gardes Suisses, eut le 5 Décembre 1673 (*a*) la commission de Colonel pour lever un Régiment Suisse composé de dix Compagnies. La Capitulation fut signée à Soleure le 18 Décembre de cette année par M. de Saint-Romain, Ambassadeur de France près du Corps Helvétique, & par Wolffgang Greder. Nous la rapporterons parmi les Preuves (*b*).

(*c*) L'Etat au vrai de l'Extraordinaire des guerres de deça en 1677 marque au nombre des Compagnies qui for-

(*a*) *Commission de Colonel d'un Régiment d'Infanterie Suisse de nouvelle levée composée de dix Compagnies, au Sieur de Greder, à S. Germain en Laye, le 5 Décembre 1673, signé Louis, & plus bas le Tellier, avec l'attache de Monseigneur le Duc du Maine, dattée de Versailles le 10 Mars 1674, signé L. A. de Bourbon, & plus bas, Bontemps. L'original m'a été communiqué en Mars 1750 par M. de Greder Conseiller du Sénat intérieur du Canton de Soleure. Voyez aussi Mémoire msc. de 1702 sur les Régimens Suisses, pag. 92. in-fol. dans le Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

(*b*) Preuve onziéme.

(*c*) *Picard. 1677, vol. 1. fol.* 49 & 87.

moient le Régiment Suisse de Greder, I, la Compagnie-Colonelle de Greder; II, Courten, du Vallais; III, Fabry, de Geneve; IV, Andrion, de Geneve; V, Watteville, de Berne. L'Etat (a) au vrai de deça en 1680 nomme les dix Compagnies de ce Régiment: I, Greder, Colonelle; II, Meunier; III, Greder; IV, Tscharner; V, Brettigny; VI, Wattewille; VII, Meyer; VIII, Beli de Belfort; IX, Courten; & X, du Buisson, de Geneve, chacune de 200 hommes. Les trois premières de ces Compagnies étoient en Novembre & Décembre de cette année à Compiegne, & les autres à Beauvais.

COLONELS.

I. (b) WOLFFGANG GREDER, fils de Wolffgang Greder Colonel en France & Capitaine aux Gardes Suisses, naquit à Soleure le 18 Décembre 1632, entra fort jeune en qualité d'Enseigne au Régiment des Gardes Suisses, ob-

---

(a) *Le même, 1680, vol. 1. fol. 358. & suiv.*

(a) *Mémoires communiqués par M. de Greder Conseiller du Sénat intérieur de Soleure.*

tint en Avril 1654 une demie Compagnie vacante par la mort de Philippe de Wallier, qui avoit été levée en 1639 par son pere, & la conserva jusqu'à sa réforme, le 16 Juin 1668. De retour dans sa Patrie, il eut part aux Dignités de l'Etat, & fut établi Baillif de Lugano en 1672. Mais il ne put remplir cette Charge qu'un an, ayant été nommé le 5 Décembre 1673 Colonel d'un Régiment Suisse de nouvelle levée au service du Roi de France. Il servit à la tête de ce Corps dans toutes les actions de guerre où il fut employé depuis sa création; Il fut blessé en 1690 à la bataille de Fleurus. Il avoit été nommé Brigadier d'Infanterie le 3 Septembre 1688. Les infirmités l'obligerent de résigner son Régiment à la fin de 1690. Il mourut à Soleure le 22 Septembre 1691, âgé de 59 ans. Il fut pendant plusieurs années jusqu'à sa mort Lieutenant-Général des Comtés souverains de Neuchâtel & de Vallengin. Il laissa cinq fils: I, François-Laurent Greder, né le 1 Janvier 1658, Capitaine au Régiment Suisse de son pere le 13 Décembre 1679, mort le 16 Juillet 1716 Lieutenant-Gé-

néral ès Armées du Roi, & Colonel d'un Régiment Allemand de son nom, depuis Spar, & aujourd'hui Saxe. II, Louis Greder, né le 14 Septembre 1659, mort en Février 1703 Brigadier d'Infanterie & Colonel du Régiment Suisse de son pere. III. Balthasar Greder, né le 9 Sept. 1667, mort le 14 Décembre 1714 Brigadier d'Infanterie, & Colonel du Régiment Suisse de son frere Louis. IV. Jean-George-Ignace Greder, né le 31 Juillet 1671, Capitaine-Lieutenant & Aide-Major au Régiment Suisse de Greder, qui mourut en 1694 des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Neerwinde; & V. Wolffgang Greder, qui après avoir servi quelques années en France à la guerre, se retira en Suisse, & entra dans les Charges de son Canton, dont il est devenu Conseiller Intime.

II. (*a*) LOUIS GREDER, second fils du précédent, entra fort jeune au service, fut fait Major du Régiment de son pere, en fut nommé Colonel le 15

(*a*) *Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

Mémoires & Brevets communiqués par M. Greder, Conseiller intime du Canton de Soleure.

Janvier 1691, lors de la démission de son pere, reçut en 1693 deux blessures à la bataille de Neerwinde, fut créé Brigadier en 1696, Chevalier de S. Louis le 3 Mars 1700, & mourut à Paris au commencement de Février 1703.

III. BALTHASAR GREDER, frere puîné du précédent, Cadet en Août 1683, Enseigne le 5 Juin 1684 dans le Régiment de son pere, Lieutenant le 10 Août 1687, Capitaine par Commission le 22 Novembre de cette année, Major de ce Régiment le 1 Janvier 1691, Lieutenant-Colonel du Régiment Allemand de son frere aîné le 8 Décembre 1693, Colonel par commission dans le même Corps le 18 Décembre 1695, obtint le Régiment Suisse vacant par la mort de son frere Louis le 28 Février 1703, fut créé Brigadier le 10 Janvier 1704, & nommé Chevalier de saint Louis le 14 Mars de cette année, reçut plusieurs blessures dans différens siéges & actions de guerre, commanda dans Louvain en 1706 durant la bataille de Ramellies, & mourut à Paris le 14 Décembre 1714. Il avoit défendu en 17... la ville de Dendermonde que les Alliés assiégeoient.

IV. (*a*) FRANÇOIS D'AFFRY, de Fribourg, Major du Régiment Suisse de Surbeck en Septembre 1693, Lieutenant-Colonel du Régiment de Brendlé en 1701, puis Capitaine aux Gardes Suisses, obtint le Régiment Suisse de Greder le 22 Décembre 1714, & fut tué le 19 Septembre 1734 à la bataille de Guastalla, étant Lieutenant-Général. Entr'autres actions de guerre où il s'étoit signalé, la défense (*b*) de Bouchain qu'il soutint en 1711, lui avoit acquis beaucoup de réputation. *Voyez son éloge & ses services, chap. VI.*

V. ANDRÉ WITTMER, Grison, entra au service le 15 Mai 1695 en qualité de Cadet, eut le 11 Février 1699 commission de Capitaine de la demie-Compagnie de son pere dans le Régiment Suisse de Greder, fut créé Chevalier de saint Louis le 23 Sept. 1714, obtint commission de Lieutenant-Colonel d'Infanterie le 15 Fév. 1721, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment d'Affry le 11 Fév. 1729, eut le mê-

(*a*) *Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

(*b*) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. VI. p. 519. Paris. 1726. in-4°. fig.*

me jour une moitié de la Compagnie vacante par la mort de Michel Baron, obtint commiſſion de Colonel le 21 Janv. 1743, fut créé Brigadier le 1 Août, & Colonel du Régiment d'Affry le 3 Oct. de cette année, & Maréchal de Camp le 1 Janvier 1740. Les infirmités l'ont empêché de ſervir depuis pluſieurs années.

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. SCHMIDMANN, de Bâle, Lieutenant-Colonel du Régiment de Greder, paſſa en 1676 dans celui de vieux Salis, pour y remplir la même Charge.

II. HENRY D'OBERKAN, de Zurich, Lieutenant-Colonel du Régiment de vieux Salis, paſſa le 1 Février 1676 dans celui de Greder Suiſſe, pour y remplir la même Charge, eut en 1689 commiſſion de Colonel, pour former un Régiment Suiſſe de ſon nom; & ſur le refus qu'on lui fit de lui donner le Régiment de Pfiffer, il quitta à la fin de cette année le ſervice de France, & ſe jetta dans celui de Savoye. Il mourut en 1692.

III. AMY DU BUISSON, de Gene-

ve, Lieutenant aux Gardes en 1673, obtint en 1677 une Compagnie au Régiment Suisse de Greder, fut fait Lieutenant-Colonel de ce Régiment en 1690, passa depuis avec la même qualité dans celui du jeune Salis.

IV. LE COMTE, de Montbelliard, Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse de Monnin en 1689, puis Lieutenant-Colonel de celui de Greder, fut réformé en 1696.

V. JEAN-SIMON BARON DE TRAVERS, Grison, entra au service en Janvier 1678, eut commission de Capitaine dans le Régiment Suisse de Greder en 1683, Lieutenant-Colonel du Régiment du jeune Salis en 1690, puis de celui de Monnin, ensuite du Régiment Suisse de Greder en 1696, Chevalier de saint Louis le 4 Décembre 1700, obtint commission de Colonel en Mars 1704, & le 23 de ce mois une demie-Compagnie aux Gardes Suisses, & mourut au commencement de Décembre 1715.

VI. FRANÇOIS-PHILIPPE DE SURBECK, de Soleure, frere cadet du Lieutenant-Général de ce nom, entra au service en 1670, fut fait Capitaine dans le Ré-

giment Suiſſe de Greder en 1689, Chevalier de ſaint Louis le 20 Janvier 1703, Lieutenant-Colonel du Régiment Suiſſe de Greder en Mars 1704, ſe retira en Avril 1709, à cauſe de ſes infirmités, en conſervant ſa Compagnie entiere, qui fut réformée en Février 1716.

VII. JEAN MEIER, de Heriſaw Canton d'Appenzell, Cadet en Mars 1678, Enſeigne le 29 Janvier 1680, Sous-Lieutenant le 8 Avril 1686, Lieutenant le 5 Avril 1690, Capitaine de la Compagnie de fon pere au Régiment Suiſſe de Greder le 26 Décembre 1689, en eut une moitié réformée à la paix de Ryſwick, fut fait Lieutenant-Colonel de ce Régiment le 23 Avril 1709, obtint la commiſſion de Colonel le 29 Mars 1710, & le 18 Janvier 1713 une demie-Compagnie vacante par la mort d'Acklin, fut créé Brigadier le 3 Avril 1722, ſe retira le 15 Juin 1725, en conſervant ſa Compagnie, & mourut en 1733.

VIII. MICHEL BARON, de Soleure, Cadet le 3 Mars 1683, Enſeigne le 6 Janvier 1686, Lieutenant le 26 Décembre 1687, Capitaine - Lieutenant

le 8 Mars 1691, eut commiſſion de Capitaine le 22 Novembre 1692, fut nommé Major du Régiment Suiſſe de Greder en Août 1706, à la mort de Nicolas Grimm; fut reçu Chevalier de ſaint Louis en Février 1709, obtint le 14 Mars 1719 une demie-Compagnie vacante par la mort du Brigadier Sury, dans le Régiment de Hemel, eut commiſſion de Lieutenant-Colonel le 15 Février 1721. Sa demie-Compagnie reçut le 24 Juin 1725 ordre de paſſer dans le Régiment d'Affry, dont il fut fait Lieutenant-Colonel le 15 Août de cette année. Il obtint en Août 1728 une ſeconde demie-Compagnie vacante par la mort de la Hire, & il mourut à Landau le 17 Janvier 1729, âgé de 57 ans.

IX. ANDRÉ WITTMER, Griſon, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Affry le 11 Février 1729, Colonel de ce Corps le 3 Octobre 1734.

X. JEAN-DOMINIQUE FRANÇOIS, de l'Evêché de Bâle, Cadet le 3 Juin 1699, Sous-Lieutenant le 1 Août 1700, Lieutenant ſurnuméraire le 28 Mars 1704, Capitaine-Lieutenant le 19 Novembre 1709, obtint la commiſſion

de Capitaine le 28 Février 1711, pour commander la Compagnie d'Affry, & le 14 Novembre de cette année pour commander la Compagnie de Greder le Lieutenant-Général, depuis Molondin, dans le Régiment Suiſſe de Greder, fut créé Chevalier de ſaint Louis en Avril 1721, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Wittmer le 17 Octobre 1734, eut le même jour une demie-Compagnie vacante par la mort de Jean-Louis-Balthaſar Baron de Roll, & mourut à Maubeuge le 12 Février 1737.

XI. GABRIEL D'ERLACH-SCHADAU, de Berne, Cadet le 15 Mars 1713, Enſeigne le 22 Juillet de cette année, Sous-Lieutenant le 12 Novembre 1718, Lieutenant le 20 Juillet 1722, Major du Régiment d'Affry le 18 Août 1725, Lieutenant-Colonel de ce Régiment le 20 Février 1737, eut le même jour une demie-Compagnie vacante par la mort de Jean-Dominique François, obtint la commiſſion de Colonel le 9 Avril 1743, obtint une autre demie-Compagnie vacante par la retraite de Gabriel de Watteville, au Régiment de Bettens, le 24 Mars 1744; fut créé

Lieutenant-Colonel du Régiment de Bettens le 19 Mai 1746, & Brigadier le 20 Mars 1747. *Voyez Régiment de Bettens.*

XII. LOUIS-JOSEPH BARON DE ROLL, de Soleure, entra Cadet au service dans la Compagnie Générale au Régiment des Gardes Suisses en Octobre 1716, fut fait Enseigne le 27 Janvier 1719 au Régiment d'Affry, Sous-Lieutenant le 13 Mai de cette année, & Lieutenant le 02 Août 1721; Ayant été nommé Chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, il eut une permission du Roi, datée du 15 Août 1722, pour aller à Malthe. Il obtint le 20 Mars 1726 la commission de Capitaine pour commander la Compagnie de son frere aîné dans le Régiment d'Affry, eut commission le 15 Novembre 1733 pour lever une demie-Compagnie au même Régiment: Elle lui fut conservée à la réforme. Il fut fait Chevalier de saint Louis le 2 Décembre 1737, ayant quitté l'Ordre de Malthe. Il obtint la commission de Lieutenant-Colonel le 24 Mars 1744, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Wittmer le 19 Mai 1746, eut la commission de

Colonel le 22 Janvier 1747, & obtint le 29 Juin de cette année une demie-Compagnie vacante par la mort de François Glutz, de Soleure au Régiment de la Cour-au-Chantre.

VI. *Régiment de Balthasar.*

Ce (*a*) Régiment dès son origine n'étoit point avoué des Cantons. Jean-Baptiste Stuppa, frere cadet du Lieutenant-Général de ce nom, eut ordre du Roi de le former de huit Compagnies franches, le 28 Janvier 1677. Il en fut nommé Colonel, & il s'embarqua avec elles à Toulon le 9 Avril de cette année pour le Royaume de Sicile. Au retour de cette expédition en 1678, on joignit à ce Régiment quatre nouvelles Compagnies, pour le composer de trois Bataillons, comme les autres Régimens de la Nation. Après la guerre de Hollande, on licentia quelques Compagnies.

(*a*) *Mém. msc. de feu M. de la Cour-au Chantre. Briquet, Code militaire, T. I, pag.* 430. *Paris.* 1728. *in*-12.

COLONELS.

I. (*a*) JEAN-BAPTISTE STUPPA, Grison, frere cadet du Colonel des Gardes Suisses, fut d'abord Ministre de l'Eglise de Savoye de la Religion Prétendue-Réformée à Londres, au tems de la Régence de Cromwel; puis il embrassa l'état militaire, & fut attiré au service de France par son frere aîné. Il fut établi premier Lieutenant-Colonel du Régiment que ce dernier forma en 1672 & servit en cette qualité durant la guerre de Hollande. Il composa en 1673 à Utrecht, pendant que les François étoient maîtres de cette Ville, un Traité qui a pour titre, *La Religion des Hollandois*. Il (*b*) fut nommé le 28

(*a*) *Bayle, Dict. Critique, article Spinosa, aux notes.*

Supplément au Dict. Historique de Moréri, T. II, *articles Stoup & Stuppan. Paris* 1735. *in-fol.*

Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.

Mémoire sur le Régiment du jeune Stuppa par feu M. de la Cour-au-Chantre.

Annales des Provinces-Unies par Basnage, à l'an 1672, *n.* CCCLXV.

(*b*) *Mem. msc. de* 1702. *sur les Régimens Suisses*,

Janvier 1677 Colonel du Régiment Suisse qu'on forma cette année pour l'expédition de la Sicile. Il fut créé Brigadier en Avril 1689, & mourut en 1692 d'une blessure reçue au combat de Steinkerk. Il étoit Autheur d'un (a) Mémoire intitulé, *Justification des Colonels du Pays des Grisons qui servent en France, adressée aux trois Ligues Grises*. Cette Apologie avoit été imprimée à Paris en 1690 in-4°.

II. (b) JEAN-JACQUES DE SURBECK, de Soleure, entra au service en 1663, Enseigne aux Gardes Suisses en 1665, Lieutenant de la Compagnie franche Suisse de Vernier en 1668, obtint le 13 Mai 1671 la Compagnie franche vacante par la retraite de Jacques Monnin & de Joseph Hugy, de Neuchâtel, fut Major du Régiment des Gardes Suisses depuis 1678 jusqu'au 25 Octobre 1686, qu'il obtint le Régiment Al-

---

p. 110, *dans le Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

(*a*) *M. de Surbeck, Capitaine aux Gardes Suisses, possede un exemplaire de ce Mémoire.*

(*b*) *Brevets communiqués par M. de Surbeck son petit-fils, Capitaine aux Gardes Suisses.*

Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.

lemand de Koenigsmarck, il fut créé Brigadier le 25 Avril 1691, résigna le 16 Octobre 1692 son Régiment Allemand, & obtint le même jour le Régiment Suisse du jeune Stuppa. Il fut nommé Chevalier de saint Louis le 1 Février 1694, Inspecteur d'Infanterie le 22 des mêmes mois & an, Maréchal de Camp le 3 Janvier 1696, & Lieutenant-Général le 26 Octobre 1704. Il mourut à Paris le 5 Mai 1714, & fut enterré dans l'Eglise Paroissiale de saint Roch. Il s'étoit acquis une grande réputation par son expérience à la guerre, sa valeur & ses longs services.

III. JEAN-JACQUES DE HEMEL, de la Jurisdiction de l'Abbé de S. Gall, commença à servir en 1674 comme Cadet dans la Compagnie franche Suisse de son nom, qui lui avoit été donnée le 11 Septembre 1668. Il en fut reçu Capitaine le 2 Juin 1681, fut créé Chevalier de saint Louis en 1701, obtint le Brevet de Lieutenant-Colonel le 2 Mars 1704, & celui de Colonel le 9 Avril 1709, fut établi Lieutenant-Colonel du Régiment de Surbeck le 1 Septembre 1711, Colonel de ce Régiment le 8 Mai 1714, nommé Brigadier le 1

Février 1719, & mourut à Argenteuil-lez-Paris le 16 Mai 1729, âgé de 62 ans. (*a*) Il s'étoit trouvé aux batailles de Valcourt, Fleurus, Steinkerk, Neerwinde & Spirebach, aux siéges de Mons, Charleroi, Huy, Furnes, Dixmude, Ath, Landau, &c. Ses deux fils obtinrent à sa mort sa Compagnie, & le Roi donna 1600 livres de pension à sa veuve.

IV. JACQUES-CHARLES DE BESENVAL, BARON DE BRUNNSTADT, de Soleure, frere cadet du Colonel des Gardes Suisses, Major du Régiment des Gardes en Décembre 1702, fut créé Brigadier le 1 Février 1719, obtint le 17 Mai 1729 le Régiment de Hemel, fut nommé Maréchal de Camp le 20 Février 1734, & Lieutenant-Général le 26 Février 1738, & il mourut à Paris le 16 Octobre de cette année. *Voyez ses services, chap. V.* Il avoit eu une pension de 1500 livres en Août 1712.

V. ABRAHAM DE JEOFFREY DE LA COUR-au-CHANTRE, natif de Vevey

(*a*) *Etat du Régiment Suisse de Surbeck, de la main de M. de Surbeck le Lieutenant-Général. Il m'a été communiqué par M. de Surbeck, Capitaine aux Gardes Suisses.*

Vevey Canton de Berne, entra Cadet au service le 10 Décembre 1685, Enseigne le 11 Septembre 1692, Capitaine-Lieutenant le 20 Septembre 1693, dans les compagnies de Sury & Stuppa au Régiment Suisse de Surbeck, obtint la commission de Capitaine pour commander la Compagnie de François Sury de Steinbrougg, le 27 Janvier 1704, obtint le 13 Juin 1713 une demie-Compagnie vacante par la mort de Belot, eut la commission de Lieutenant-Colonel d'Infanterie le 14 Mars 1723, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Besenval le 22 Décembre 1729, obtint le 22 Avril 1734 la commission de Colonel, & le 29 Août de cette année une demie-Compagnie vacante par le décès de la Hyre Lieutenant-Colonel du Régiment de Brendlé, fut créé Brigadier le 1 Mars 1738, & nommé le 26 Octobre de cette année Colonel du Régiment de Besenval. Il mourut à Arras le 19 Mars 1748. Il avoit embrassé quelques années avant sa mort la Religion Catholique-Romaine, & avoit été fait alors Chevalier de saint Louis. Il avoit été blessé au combat de Steinkerk d'un coup

de feu à l'épaule. Il s'étoit trouvé aux batailles de Fleurus, Neerwinde & Spirebach, aux siéges de Mons, Namur, Huy, Charleroi, Furnes, Dixmude, Ath, Hulst, Landau, &c. & avoit été Capitaine des Grenadiers depuis le commencement de la Campagne de 1704. Nous avons des Mémoires fort instructifs qu'il avoit composés sur le service & les priviléges de la Nation Suisse en France. Ils nous ont été d'une grande utilité. M. de la Cour-au-Chantre écrivit aussi l'Histoire (*a*) de son Régiment depuis sa création jusqu'en 1742.

VI. GASPARD-ETIENNE BARBAU DE GRAND-VILLARS, entra au service en 1702, Lieutenant en Janvier 1704, Capitaine-Lieutenant le 11 Avril 1709, obtint la commission de Capitaine le 17 Juin 1713, & une demie-Compagnie vacante par la mort de Rudolf Krammer, de Bâle, le 26 Octobre 1719, au Régiment de Hemel; fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de la Cour-au-Chantre

(*a*) *Elle nous a été communiquée en 1750 par M. d'Arbonnier, Lieutenant-Colonel du Régiment de Balthasar.*

le 26 Octobre 1738, obtint une demie-Compagnie vacante dans le même Régiment par la mort du Chevalier d'Erlach, Colonel du Régiment des Gardes Suisses, le 16 Décembre 1742; fut créé Brigadier le 20 Mars 1747, & Colonel du Régiment de la Cour-au-Chantre le 12 Mai 1748. Il mourut à Verdun le 13 Avril 1749, âgé de 65 ans.

VII. JEAN-ALEXANDRE DE BALTHASAR, dit le Chevalier, petit-fils de Jean de Balthasar Lieutenant-Général ès Armées du Roi Louis XIV, qui vivoit en 1657, entra Cadet au service le 15 Sept. 1706, Enseigne le 1 Octobre de cette année, Sous-Lieutenant le 20 Décembre 1707, Lieutenant du 29 Avril 1708, Capitaine-Lieutenant le 20 Avril 1711, Capitaine-Commandant de la demie-Compagnie de son pere au Régiment de Hessy le 11 Mars 1723, obtint cette demie-Compagnie le 12 Janvier 1725, lors de la démission de son pere, fut reçu Chevalier de saint Louis en 1731, créé Lieutenant-Colonel du Régiment de Tschudi le 26 Octobre 1738, obtint le 2 Janvier 1740 une seconde demie-Compagnie, eut

eut commiſſion de Colonel le 11 Février 1742, fut nommé Brigadier le 2 Mai 1744, Maréchal de Camp le 1 Janv. 1749, & Colonel du Régiment de Grand-Villars le 15 Juin de cette année. *Voyez ſes ſervices à l'article des Campagnes du Régiment de Vigier, chap. XV.*

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. (*a*) JEAN-BAPTISTE DE SALIS, Griſon, eut le 28 Janvier 1677 une commiſſion pour être Lieutenant-Colonel du Régiment du jeune Stuppa, fut bleſſé en 1684 au ſiége de Gironne, & leva en Décembre 1689 un Régiment Suiſſe de ſon nom, aujourd'hui Dieſbach.

II. (*b*) JEAN-BAPTISTE STUPPA, Griſon, fut fait Lieutenant-Colonel du Régiment du jeune Stuppa le 1 Janvier 1690. Il eut le 13 Février 1696 une commiſſion de Capitaine pour commander la Compagnie de Stuppa Colonelle du Régiment des Gardes

(*a*) *Mémoire mſc. de 1702 ſur les Régimens Suiſſes, p. 110. dans le Cabinet de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Dombes.*

(*b*) *Ibidem.*

Suisses, & obtint cette Compagnie en Janvier 1701.

III. (a) PIERRE GRENUT, de Geneve, entra au service en 1677, Enseigne aux Gardes Suisses en 1679, Lieutenant en 1684, Capitaine commandant la Compagnie de Stuppa Colonelle du Régiment des Gardes-Suisses en 1690, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse de Surbeck le 13 Février 1696 avec Brevet de Colonel, & obtint le même jour la Compagnie de Stuppa dans ce Régiment, fut créé Brigadier le 20 Septemb. 1704, se retira le 1 Septembre 1711, en conservant sa Compagnie, & mourut à Geneve en Février 1749, âgé de 94 ans. Il s'étoit signalé à la bataille de Spirebach.

IV. JEAN-JACQUES DE HEMEL, de la Jurisdiction du Prince Abbé de saint Gall, Lieutenant-Colonel du Régiment de Surbeck le 1 Septembre 1711, en fut nommé Colonel le 8 Mai 1714.

V. JEAN-JACQUES PAN, de Geneve, entra au service en 1674, Enseigne en 1685, Sous-Lieutenant en 1687, Lieutenant en 1691, Capitaine-Lieu-

(a) *Ibidem*, & *pag.* 112.

tenant en 1692, eut la commission de Capitaine au Régiment Suisse de Surbeck en 1695, & obtint une moitié de la Compagnie Grisonne de Boell, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Hemel le 19 Mai 1714. Il obtint en Février 1721 une moitié de la Compagnie Colonelle de Buisson, se retira en Decembre 1729, en conservant sa Compagnie entiere, & il mourut à Geneve le 1 Janvier 1733.

VI. Abraham de Joffrey de la Cour-au-Chantre, du Canton de Berne, Lieutenant-Colonel du Régiment de Besenval le 22 Decembre 1729, en fut fait Colonel le 26 Octobre 1738.

VII. Caspar-Etienne Barbau de Grand-Villars, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Cour-au-Chantre le 26 Octobre 1738, l'obtint le 12 Mai 1748.

VIII. Louis-Fréderic Arbonnier de Disy, natif d'Orbe Cantons de Berne & de Fribourg, entra Cadet au service le 15 Février 1716, Enseigne surnuméraire de la Compagnie de Baillif & de Belleroche au Régiment de Villars-Chandieu le 26 Mars de cette année, eut le 15 Février 1720 la com-

mission de Capitaine pour lever une demie-Compagnie franche Suisse, & obtint de la faire incorporer dans le Régiment de Hemel en Novembre 1722, à la place de la demie-Compagnie de Paraviciny, qui devint Compagnie franche. Il fut nommé Chevalier de saint Louis en Novembre 1740, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Grand-Villars le 12 Mai 1748.

VII. *Régiment de Diesbach.*

(*a*) Il fut créé en Décembre 1689, sous le nom du jeune Salis, & composé dès-lors de douze Compagnies.

COLONELS.

I. JEAN-BAPTISTE DE SALIS DE SOGLIO, Grison, Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse du jeune Stuppa, eut en Décembre 1689 commission de former un Régiment Suisse de son nom. Il fut créé Brigadier le 31 Mars 1693, & mourut à Paris en Janvier 1702.

II. JEAN-RODOLPHE DE MAY, de

(*a*) *Briquet, Code militaire*, T. I, *pag.* 432. *Paris* 1728. *in*-12.
Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.

Berne, Lieutenant-Colonel du Régiment de Manuel le 6 Juin 1694, eut commission de Colonel le 4 Janvier 1701, obtint le Régiment du jeune Salis le 15 Février 1702, fut créé Brigadier le 10 Avril 1706, & mourut à Paris le 27 Mai 1715. Il commanda son Régiment dans toutes les actions de guerre où ce Corps se trouva depuis 1702.

III. AMY DU BUISSON, de Geneve, entra au service en 1673, Lieutenant aux Gardes Suisses cette même année, leva une Compagnie en 1677, & une autre en 1690, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse de Greder en 1690, & passa cette année avec le même grade dans celui du jeune Salis. Une de ses Compagnies entieres fut réformée à la paix de Ryswick. Il obtint la commission de Colonel le 23 Janvier 1702, fut créé Brigadier le 18 Avril 1706, eut le Régiment de May le 28 Mai 1715, & mourut à Avesnes le 1 Janvier 1721.

IV. FRANÇOIS-PHILIPPE DE DIESBACH, de Fribourg, Comte du Saint Empire-Romain, Seigneur de Heidenried & de Schoenfels, entra Cadet au Régiment des Gardes Suisses en 1700,

puis Sous-Lieutenant, Aide-Major & Capitaine-Lieutenant dans le Régiment de Brendlé, eut commiſſion de lever une demie-Compagnie au Régiment Suiſſe de Pfiffer le 15 Septembre 1702, commandoit le ſecond Bataillon de ce Régiment en 1709, obtint le 23 Septembre 1710 une ſeconde demie-Compagnie vacante au même Régiment par la retraite de ſon frere aîné Jean-Fréderic Baron de Dieſbach, eut la commiſſion de Lieutenant-Colonel le 26 Mars 1713, paſſa avec ſa Compagnie en Février 1715 dans le Régiment du Buiſſon, en qualité de Lieutenant-Colonel en ſecond, fut fait Lieutenant-Colonel de ce Régiment en pied le 28 Mai de cette année, eut commiſſion de Colonel en Octobre 1719, obtint le Régiment du Buiſſon le 4 Janv. 1721, fut reçu Chevalier de S. Louis en Avril de cette année, créé Brigadier le 20 Février 1734, Maréchal de Camp le 1 Mars 1738, & Commandeur de l'Ordre Militaire de ſaint Louis le 10 Mars 1743. Il ſervit cette année en qualité de Maréchal de Camp dans l'Armée du Maréchal de Noailles ſur le Rhin. (a)

(a) *Extrait concernant la famille de Dieſbach, p. 12. Fribourg 1749. in-4°.*

L'Empereur Charles VI le créa lui & son frere aîné Comtes du S. Empire-Romain par un Diplome du 3 Avril 1718.

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. JEAN-SIMON BARON DE TRAVERS, Grison, Lieutenant-Colonel du Régiment du jeune Salis en Décembre 1689, puis de celui de Monnin en 1690, & de celui de Greder en 1696.

II. AMY DU BUISSON, de Geneve, Lieutenant-Colonel du Régiment Suisse de Greder en 1690, & de celui du jeune Salis durant la même année, exerça cette Charge jusqu'au 28 Mai 1715, qu'il obtint le Régiment de May.

III. FRANÇOIS-PHILIPPE COMTE DE DIESBACH, de Fribourg, Lieutenant-Colonel du Régiment du Buisson le 28 Mai 1715, en fut nommé Colonel le 4 Janvier 1721.

IV. JOSEPH BACHMANN, du Canton de Glaris-Catholique, entra au service Cadet aux Gardes Suisses le 10 Avril 1684, Enseigne le 26 Octobre 1687, Lieutenant le 28 Avril 1689, Capitaine-Lieutenant le 4 Novembre 1692, Capitaine de la Compagnie de Muller

au Régiment de May le 8 Avril 1697, Chevalier de saint Louis en Octobre 1711, Lieutenant-Colonel du Régiment de Diesbach, le 4 Janv. 1721, se retira en Mars 1727, en conservant sa Compagnie entiere. Il étoit frere de M. Bachmann, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Suisses.

V. GABRIEL SARRASIN DE LA PIERRE, de Geneve, entra au service en 1684, Enseigne, Sous-Lieutenant de la Compagnie de Saconai au Régiment du jeune Stuppa, ensuite se retira à Geneve. Il eut en 1695 une commission pour lever une demie-Compagnie de 100 hommes obtint la commission de Lieutenant-Colonel le 25 Novembre 1722, eut une seconde demie-Compagnie vacante par la mort de Lect le 30 Novembre 1726, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Disbach le 28 Mars 1727, & se retira en Décembre 1728, en conservant sa Compagnie.

VI. BALTHASAR-ANTOINE SALUZ, du Païs des Grisons, Cadet en Janvier 1682, Enseigne le 12 Décembre 1686, Sous-Lieutenant le 4 Janvier 1687, Lieutenant le 1 Mai 1689, Capitaine-Lieutenant le 4 Avril 1691, obtint

une Compagnie le 6 Mars 1693. Elle fut réformée en Février 1698. Il rentra au Régiment de May pour commander la demie-Compagnie de du Mont, avec une nouvelle Commission du 15 May 1703, y obtint la demie-Compagnie de Lumague en Février 1707, fut créé Lieutenant-Colonel du Régiment de Diesbach le 31 Décembre 1728, eut le 9 Décembre 1737 une demie-Compagnie vacante par la mort de Greder de Wartenfels, obtint la commission de Colonelle 8 Juin 1738, fut nommé Brigadier le 26 Novembre 1741, & se retira en même tems du service à cause de son grand âge. Le Roi lui conserva une demie-Compagnie qu'il avoit eue en 1707, & Sa Majesté donna l'autre moitié à son fils Balthasar-Antoine Saluz, qui les commande toutes deux.

VII. MARC-LOUIS-ISAAC-VESSENEY DE BALTHASAR, Enseigne aux Gardes Suisses le 23 Août 1707, Sous-Lieutenant en 1708, second Lieutenant le 19 Février 1715, Major du Régiment du Buisson le 12 Octobre 1719, Chevalier de S. Louis le 22 Novembre 1728, obtint la de-

mie-Compagnie vacante par la mort du Sieur Cleric le 22 Novembre 1728, eut la commission de Lieutenant-Colonel le 2 Janvier 1740, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Diesbach le 26 Novembre 1741, obtint la commission de Colonel le 11 Février 1742, & mourut au Camp de Dunkerque le 10 Octobre de cette année. Il étoit frere aîné de Jean-Alexandre de Balthasar, Maréchal de Camp & Colonel d'un Régiment Suisse de son nom.

VIII. JOACHIM DE CABALZAR, Grison, Cadet le 16 Août 1711, Enseigne le 6 Octobre 1714, Sous-Lieutenant le 1 Avril 1720, Lieutenant le 28 Septembre de cette année, Capitaine-Commandant de la demie-Compagnie de Bachmann au Régiment de Diesbach le 22 Juin 1727, Chevalier de saint Louis en 1737, Lieutenant-Colonel du Régiment de Diesbach le 14 Octobre 1742, obtint en même tems la demie-Compagnie de Balthasar, ci-devant Lieutenant-Colonel du Régiment; eut la commission de Colonel le 19 Septembre 1743; fut créé Brigadier le 20 Mars 1747, & blessé

dangereusement le 2 Juillet de cette année à la bataille de Lawfeld. Il commanda le Régiment de Diesbach pendant toute la guerre depuis 1743. Il obtint une moitié de la Compagnie vacante par la démission de Gabriel d'Erlach Lieutenant-Colonel du Régiment de Bettens, qui eut en échange celle de son frere aîné, le 19 Mai 1746.

VIII. *Régiment de Courten.*

(*a*) La levée de ce Régiment fut accordée au Roi par la République de Vallais en Décembre 1689. Ce fut Jean-Etienne de Courten, Major aux Gardes Suisses, qui en fut nommé premier Colonel le 6 Février 1690.

COLONELS.

I. JEAN-ETIENNE DE COURTEN,

(*a*) *Briquet, Code milit. T. I. p.* 432. *Paris* 1728. *in*-12.

Mémoire msc. de 1702 *sur les Régimens Suisses*, *p.* 144, *dans le Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

Mém. ms. communiqués en Mai 1749 *par M. le Comte de Courten, Lieutenant-Général.*

du Vallais, fils de Jean-François de Courten Capitaine au Régiment des Gardes Suiſſes, entra Enſeigne au ſervice le 7 Avril 1668 dans la Compagnie de ſon pere aux Gardes, étoit en 1672 Capitaine d'une Compagnie franche Suiſſe, fut fait Major aux Gardes-Suiſſes en 1688, leva le 6 Février 1690 un Régiment Vallaiſan de ſon nom, fut créé Brigadier le 3 Janvier 1696, Chevalier de ſaint Louis le 20 Février 1700, Maréchal de Camp le 26 Octobre 1704, & Lieutenant-Général le 15 Février 1721. Il mourut à Paris le 26 Février 1723, & fut enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale de ſaint Roch. Il s'étoit diſtingué dans beaucoup d'expéditions militaires.

II. MELCHIOR DE COURTEN, fils d'Etienne de Courten mort le 19 Août 1673 à Maeſtricht Capitaine d'une Compagnie franche d'Infanterie Suiſſe, entra Cadet au ſervice de France le 5 Janvier 1670 dans cette Compagnie, en fut fait Enſeigne en 1671, Lieutenant en 1672, Capitaine en Septembre 1673, & paſſa le 6 Février 1690 du Régiment de Pfiffer dans celui de Courten, pour en être Lieutenant-Colonel

Il fut fait Chevalier de saint Louis le 20 Février 1700, obtint la commission de Colonel le 12 Mars 1702, fut créé Brigadier le 10 Février 1704, Maréchal de Camp en Mars 1718, eut une pension de 4000 livres en cette qualité, fut nommé Colonel du Régiment de Courten le 14 Mars 1723, le résigna le 12 Février 1724, & mourut en 1728. Son corps fut enterré dans l'Eglise de Serans en Vexin.

III. PIERRE, COMTE DE COURTEN, du Vallais, fils aîné du précédent, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de son pere le 14 Mars 1723, & Colonel le 12 Février 1724, fut créé Brigadier le 1 Août 1734, & Maréchal de Camp le 20 Mars 1743. Il mourut à gros-Kemps près de Bâle le 18 Février 1744, âgé de 55 ans, étant employé en qualité de Maréchal de Camp sur le Rhin. L'Empereur Charles VII l'avoit créé lui & son frere le Chevalier Maurice de Courten, Comtes du Saint-Empire-Romain, en Mai 1742. *Voyez chap.* XIII.

IV. MAURICE COMTE DE COURTEN, du Vallais, Lieutenant-Colonel du Régiment de son frere aîné le 13 Juin 1724, Brigadier le 1 Mars 1738,

Maréchal de Camp le 20 Février 1743, Colonel du Régiment de son frere aîné le 6 Mars 1744, Commandeur de l'Ordre Royal & militaire de saint Louis cette même année, & Lieutenant-Général le 1 Janvier 1748. *Voyez ses services, chap.* XIII.

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. MELCHIOR DE COURTEN, du Vallais, Lieutenant-Colonel du Régiment de Courten le 6 Février 1690, en fut fait Colonel le 14 Mars 1723.

II. PIERRE COMTE DE COURTEN, du Vallais, fils aîné du précédent, Lieutenant-Colonel du Régiment de son pere le 14 Mars 1723, en fut nommé Colonel le 12 Février 1724.

III. JEAN-ANTOINE PREUX, du Vallais, entré Cadet au service en 1677, Enseigne en 1679, Sous-Lieutenant en 1681, Capitaine-Lieutenant en 1689, obtint le 31 Mars 1691 la demie-Compagnie de Riedmatten au Régiment de Courten, fut fait Chevalier de saint Louis le 4 Février 1717, eut la commission de Lieutenant-Colonel le 14 Mars 1723, fut nommé Lieutenant-

Colonel du Régiment de Courten le 29 Février 1724, & se retira en Juin de cette année, en conservant sa demie-Compagnie. Il mourut en Avril 1730.

IV. MAURICE COMTE DE COURTEN, du Vallais, Lieutenant-Colonel du Régiment de son frere aîné le 13 Juin 1724, en fut nommé Colonel le 6 Mars 1744.

V. JEAN-JOSEPH-NICOLAS MARCLESY, du Vallais, fils d'Angelin Marclesy, Chevalier de saint Louis, qui étoit mort ayant la commission de Lieutenant-Colonel ; entra Cadet au service en Mars 1716, Enseigne le 31 des mêmes mois & an, obtint le 6 Septembre 1721 une moitié de la Compagnie de son pere au Régiment de Courten, & l'autre moitié en Février 1731, fut créé Chevalier de saint Louis en Mars 1736, eut la commission de Lieutenant-Colonel le 10 Mars 1743, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Courten le 6 Mars 1744, obtint la commission de Colonel le 13 Juin de cette année, & fut tué à la tête du Régiment le 11 Mai 1745 à la bataille de Fontenoy.

VI. JOSEPH-EUGENE DE COURTEN, petit-fils du Lieutenant-Général Jean-

Etienne de Courten, entra au service Cadet, puis Enseigne surnuméraire le 9 Novembre 1722, obtint une moitié de la Compagnie Colonelle de son grand-pere le 14 Mars 1723, fut nommé Chevalier de saint Louis en Juin 1745, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Courten le 27 Juillet de cette année.

I X. *Régiment de Karrer.*

Il est composé de quatre Compagnies, dont le Colonel est le seul Capitaine-titulaire. Il y a quatre drapeaux, dont un blanc Colonel semé de fleurs de lys d'or & croix blanche, ayant ces mots en or pour devise : *Fidelitate & Honore terrâ & mari*; & trois drapeaux d'ordonnance à flammes rouges, bleues & jaunes par opposition aux croix blanches & devises.

M. Karrer, du Canton de Soleure, Capitaine au Régiment Suisse du Buisson, leva le 15 Décembre 1719 un Bataillon Suisse composé de trois Compagnies, pour être mis en garnison au Port-Louis. On peut voir parmi les Preuves la Capitulation (*a*) qu'il ob-

(*a*) Preuve douziéme.

tint du Roi. Après que les Compagnies furent formées, ce Bataillon fut érigé en Régiment, & M. Karrer pourvu d'une commission de Colonel. La paix ayant été conclue avec l'Espagne, le Régiment de Karrer fut destiné au service de la Marine, où il sert depuis dans les Colonies Françoises. En 1731 il fut augmenté d'une quatriéme Compagnie.

La Compagnie Colonelle est toujours en garnison à Rochefort, & les trois autres Compagnies sur les vaisseaux du Roi & dans les Colonies Françoises de Sa Majesté.

Le Régiment de Karrer n'est pas payé par l'Extraordinaire des guerres. Il l'est des fonds de la Marine. Il étoit en 1742 composé d'un Bataillon formé par quatre Compagnies, de chacune desquelles on tiroit 16 Soldats pour créer celle des Grenadiers de 64 hommes, y compris deux Sergens, deux Caporaux, un Anspessade & un Tambour. La Compagnie Colonelle avoit 350 hommes, & les autres Compagnies étoient de 200 hommes chacune, compris 32 Officiers au montant de 950 Soldats, Sergens, Trabans, Tambours & Fifre,

ſuivant l'Ordonnance du Roi du 8 Janvier 1737.

Le Régiment de Karrer eſt ſubordonné au Colonel Général des Suiſſes & Griſons. Il a ſon Etat-Major, & la Juſtice tant civile que criminelle y eſt exercée par les Officiers du Corps. Le Régiment a été levé ſans aveu des Cantons.

COLONELS.

I. (*a*) FRANÇOIS-ADAM KARRER, Bourgeois de Soleure, entra Cadet en Janvier 1680 dans la Compagnie franche Suiſſe de Planta, fut fait Enſeigne dans la Compagnie de Schawenſtein au Régiment du jeune Salis en Septembre 1691, Sous-Lieutenant en Août 1692, Lieutenant en Août 1693, obtint la commiſſion de Capitaine en Mars 1703, pour commander la demie-Compagnie de Salis de Soglio. Il eut une lettre du Roi en Octobre 1705, pour commander la demie-Compagnie du Chevalier de Salis, couplée avec Salis de Soglio,

(*a*) *Mém. mſc. ſur le Régiment de Karrer, tirés du Cabinet de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Dombes.*

fut nommé Chevalier de saint Louis en Février 1709 ; & après la bataille de Malplaquet, le Roi lui donna la demie-Compagnie de M. de Schawenstein au Régiment de May. M. Karrer fut fait Capitaine des Grenadiers en Mai 1710, leva le 15 Décembre 1719 un Régiment composé de trois Compagnies de 250 hommes chacune, leva en Octobre 1731 une quatriéme Compagnie, fut créé Brigadier le 8 Mai 1734, résigna son Régiment le 21 Février 1736, & mourut en 17...

II. LOUIS-IGNACE KARRER, de Soleure, fils du précédent, entra Cadet au service dans le Régiment de son pere en 1722, y fut fait Enseigne surnuméraire de la Compagnie Colonelle le 8 Décembre 1723, Enseigne en pied de la même Compagnie le 17 Avril 1724, Lieutenant le 19 Décembre de cette année, Capitaine-Lieutenant le 19 Février 1726, & Major du Régiment le 6 Juin de cette année. Il passa avec l'agrément du Roi en 1727 au Régiment de Diesbach. Ayant obtenu le 29 Octobre 1731 une commission de Colonel, il vint rejoindre le Régiment de Karrer; pour y continuer

ses fonctions de Major. Il fit à la suite du Régiment des Gardes Suisses la Campagne de 1735 en Allemagne. Il fut reçu Colonel du Régiment de son pere le 21 Février 1736 par une seconde commission qui lui conserve son rang d'ancienneté de Colonel de la date de sa premiere commission. Il fut nommé Chevalier de S. Louis le 4 Fév. 1742. Il eut en 1747 le commandement des Troupes destinées à s'opposer à la descente des Ennemis à l'Isle d'Aix, sous les ordres de M. le Comte de Chabannes, Lieutenant-Général. Il fut honoré de la même commission en 1748, sous le même Général, jusqu'à la suspension d'armes. Le Roi le créa Brigadier le 19 Janvier 1749.

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. CHARLES-FRÉDERIC DE MERVEILLEUX, de Neuchâtel, entra Cadet dans la Compagnie Lieutenante-Colonelle du Régiment de Surbeck en 1707, se trouva en 1708 à la bataille d'Oudenarde, & fut assiégé dans Gand. Il fut nommé Enseigne de la même Compagnie le 17 Mars 1710, Sous-

Lieutenant le 27 Août 1711, & se trouva à l'affaire d'Arleux. Il servit en 1712 au combat de Denain, aux siéges de Douai, Quesnoy & Bouchain; en 1713 aux siéges de Keyserslauter & Landau, fut fait en 1714 Lieutenant de la Compagnie de Davatz. Cette Compagnie ayant été licenciée en 1715, il entra dans la Compagnie Colonelle du Régiment de Hemel, avec Brevet de Capitaine-Lieutenant. Il passa en cette qualité le 1 Mars 1720 dans le Régiment de Karrer. Il y fut fait Capitaine-Commandant de la Compagnie Colonelle en 1725, & Lieutenant-Colonel du Régiment le 3 Septembre 1741, à la création de cette Charge. Il fit les Campagnes de 1734, 1735 & 1736 dans la Louisianne, fut assiégé dans Louisbourg en 1745, servit pendant les années 1746, 1747 & 1748 sur les côtes d'Aunis & de Saintonge, sous les ordres de M. le Comte de Chabanne, & se trouva au combat naval de M. de la Jonquiere. Il mourut à Paris le 29 Mai 1749.

II. JACQUES-CHRISTOPHE AMMAN, du Canton d'Underwalden, entra au service en 1707, Cadet dans la Com-

pagnie de Muller au Régiment Suisse de Greder, se trouva en 1708 au combat d'Oudenarde, fut nommé en 1709 Enseigne de la Compagnie de Surbeck au même Régiment de Greder, se trouva à la bataille de Malplaquet, fut en 1710 blessé de trois coups de feu au siége d'Aire, fut en 1711 du Détachement d'Ypres qui prit la garnison d'Arlebeck prisonniere de guerre, & fit sauter les écluses; servit en 1712 au combat de Denain, à la prise de Saint Amand, à celle de Mortagne, & aux siéges de Marchienne, Douai, le Quesnoy & Bouchain, fut créé le 2 Mars 1714 Sous-Lieutenant, & exerça l'emploi d'Aide-Major. La Compagnie de François Philippe de Surbeck, où il servoit, fut licentiée en Février 1716. M. Amman rentra dans le Régiment en 1718 comme Lieutenant de la Compagnie Lieutenante-Colonelle. Il quitta le service en 1719 jusqu'au 10 Mars 1720, qu'il passa en qualité de Lieutenant dans le Régiment Suisse de Karrer. Il y fut établi Capitaine-Lieutenant, fut reçu Chevalier de saint Louis en 1729, créé Capitaine-Commandant de la Compagnie de Karrer fils en 1732,

nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de ce nom le 3 Mars 1750, & mourut le 3 Juillet de la même année. Il avoit fait avec ce Régiment les mêmes Campagnes que son prédécesseur Charles-Fréderic de Merveilleux.

III.

X. *Régiment Grison de Salis.*

(*a*) M. le Baron de Travers d'Ortenstein, Capitaine aux Gardes Suisses, leva le 1 Juin 1734 un Régiment Grison de son nom.

(*b*) COLONELS.

I. JEAN-VICTOR BARON DE TRAVERS D'ORTENSTEIN, Grison, Capituine aux Gardes Suisses, leva le 1 Juin 1734 un Régiment Grison de son nom, fut créé Brigadier le 1 Janvier 1740,

---

(*a*) Preuve treiziéme.

Mém. msc. tirés du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.

& mourut à Paspels en Grisons en Avril 1744, âgé de 60 ans. *Voyez chap.* IX. *n.* XI.

II. JEAN-GAUDENCE DE SALIS DE SOGLIO, Grison, Cadet, puis Enseigne au Régiment des Gardes Suisses le 24 Octobre 1729, obtint la commission de Capitaine au Régiment de Diesbach le 19 Avril 1731, & une demie-Compagnie au même Régiment le 20 Mars 1735. Il leva une demie-Compagnie au Régiment de Travers, à la création de ce Corps en 1734, fut nommé Lieutenant-Colonel de ce Régiment Grison le 27 Septembre 1735, obtint la commission de Colonel le 15 Mars 1736, & fut tué le 18 Juillet 1744, à l'attaque des retranchemens de Château-Dauphin. Il avoit été nommé Colonel du Régiment de Travers le 11 de ce mois par Brevet daté de Dunkerque. Mais M. de Salis fut tué avant que de recevoir la nouvelle de sa promotion.

III. CHARLES-ULYSSE DE SALIS DE MAYENFELD, Grison, leva le 10 Juillet 1734 une demie-Compagnie au Régiment de Travers, obtint ce Régiment le 6 Décembre 1744, & fut créé Brigadier le 10 Mai 1748.

LIEUTENANTS-

LIEUTENANTS-COLONELS.

I. HERCULES DE SALIS DE MARSCHLINS, Grison, servit comme Cadet, Enseigne, Sous-Lieutenant & Lieutenant dans le Régiment des Gardes Suisses depuis 1698 jusqu'en 1705, ensuite en Espagne & en Empire comme Capitaine jusqu'en 1716, fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Travers le 1 Juin 1734, & se retira en Septembre 1735.

II. JEAN-GAUDENCE DE SALIS DE SOGLIO, Grison, Lieutenant-Colonel du Régiment de Travers le 27 Septembre 1735, en fut nommé Colonel le 11 Juillet 1744.

III. JEAN-LUCE GUGELBERG DE MOOS, Grison, servit d'abord en Hollande, puis fut fait Capitaine en France au Régiment Grison de Travers le 23 Juin 1734, Lieutenant-Colonel de ce Régiment le 11 Juillet 1744, se retira à la fin de 1745, en conservant sa demie-Compagnie.

IV. ANDRÉ STUPPAN, Grison, Capitaine-Commandant de la demie-Com-

pagnie de Capol au Régiment Grison de Travers en Novembre 1734, obtint la Compagnie de Willy, & fut nommé Lieutenant-Colonel du Régiment de Salis le 13 Juin 1745.

CHAPITRE XV.

Batailles, Combats & Siéges où les Régimens Suisses & Grisons, qui servent actuellement en France, se sont trouvés.

L'Etat que nous donnons des actions de guerre où les Régimens Suisses se sont trouvés, est conforme aux Relations manuscrites & imprimées que nous avons rassemblées. Il seroit même plus parfait, si nous avions été également secondés par tous les Chefs des Corps respectifs. Plusieurs d'entre Messieurs les Colonels & Majors nous ont communiqué des Mémoires fort instructifs sur leurs Régimens; Nous ne pouvons assez leur en marquer notre reconnoissance. Mais notre travail auroit été plus satisfaisant, si Messieurs

les Chefs avoient tous eu l'attention dont nous les avions priés par le *Prospectus* (*a*) de notre Ouvrage.

I. *Campagnes du Régiment de Bettens.*

Ce Régiment fut levé à Berne le 14 Août 1671 par Jean-Jacques d'Erlach, puis donné successivement en 1694 à Albert de Manuel, en 1701 à Charles de Chandieu-Villars, en 1728 à Béat-Louis de May, & en 1739 à George-Mannlich de Bettens.

En 1672.

(*b*) Le 17 Mai, le Roi étant à Viset près de Mastricht, le Prince de Condé vint dire à Sa Majesté que le Ré-

(*a*) *Il a été imprimé & distribué en* 1749. *On y lit à la fin :* L'Auteur a cru devoir indiquer le plan de son travail, avant que de commencer l'impression : Il espere que ceux d'entre les Militaires Suisses qui possédent quelques titres ou manuscrits relatifs à l'Histoire des Troupes de la Nation, voudront bien les lui communiquer. Cette attention de leur part lui fera redoubler ses efforts pour tâcher de mériter leur approbation & le suffrage du Public.

(*b*) *Mémoire manuscrit de M. Stuppa, Lieutenant-Général.*

giment d'Erlach, qui étoit dans son Armée, ne vouloit pas servir contre la Hollande. Sa Majesté ordonna à Pierre Stuppa, Capitaine aux Gardes Suisses, de parler aux Capitaines; & ils ne firent pas difficulté de passer, lorsqu'ils eurent entendu les raisons qu'il leur allégua. Le (*a*) Régiment d'Erlach servit au siége de Nimégue en Juillet. Il fut détaché avec l'Armée du Prince de Condé, pour entrer dans le Duché de Cleves: Mais étant arrivé à Kayserswerth, il refusa de passer le Rhin, à cause des Traités de son Canton avec la maison d'Autriche. Le Prince de Condé ajoûtant des effets aux menaces, entoura de Troupes le Régiment, & lui signifia que s'il ne passoit le fleuve, il le feroit tailler en piéces. Le Régiment se vit forcé d'obéir: Mais il protesta. Le Canton de Berne se plaignit à la Cour de cette violence, & le Roi désavoua la conduite du Prince.

(*a*) *Basnage, Annales des Provinces Unies, à l'an* 1672.

Puffendorff, rer. Brandeburg. lib. XI. §. LXXIII.

Pellisson, Lettres Historiques, T. I. *p.* 232. *Paris* 1729. *in*-12.

En 1673.

Le (*a*) Régiment d'Erlach fut employé au siége de Mastricht. Le 21 Juin trois Bataillons de ce Régiment & une des Compagnies franches Suisses monterent la tranchée devant cette Place. Les Assiégés firent une sortie : mais le Régiment d'Erlach la repoussa très-vivement. Il perdit dans cette action son Major qui fut tué. Le 26 Juin un Bataillon d'Erlach étoit de tranchée. M. d'Erlach son Colonel, qui étoit Brigadier d'Infanterie, servit à ce siége.

En 1674.

Le (*b*) Régiment d'Erlach se distingua à la bataille de Seneff, & y perdit un grand nombre d'Officiers & de Soldats.

(*a*) *Suite du Mercure Hollandois*, 1672 & 1673. *p.* 347-348 & 365. *par P. Louvet. Paris* 1674. *fig. in*-12.

Gazette de France, 1673, *p.* 596. 621. 652. 661. *Paris in*-4°.

(*b*) *Relation de la bataille de Seneff. Paris* 1674. *in*-4°.

Gazette de France, 1674. *p.* 914. *Paris in*-4°.

En 1675.

Le (*a*) Régiment d'Erlach servit dans l'Armée de M. de Schomberg en Catalogne, il étoit commandé par son Colonel M. d'Erlach Brigadier d'Infanterie, & il fut employé au siége de Bellegarde, & à celui de Chapelle de Notre-Dame Del-Castel.

En 1676.

Le (*b*) Régiment d'Erlach étoit en garnison à Bellegarde en Roussillon durant l'hyver de 1675 à 1676.

En 1677.

Campagne de Roussillon. (*c*) Batail-

(*a*) *Relation de ce qui s'est passé en Catalogne, premiere part. pag.* 100. 137. 174. *Paris* 1679. *in*-12.

(*b*) *Même Relation de la guerre de Catalogne, Partie II. p.* 13. 15-17.

(*c*) *Relation de la bataille d'Espouille. Paris* 1677. *in*-4°.

Gazette de France, 1677, *p.* 586. 588 & 595. *Paris in*-4°.

Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. I. *p.* 564.

le d'Epouille le 4 Juillet, les Régimens de Saux, de Furstemberg, de Navailles & d'Erlach s'y distinguerent. Ce dernier Régiment eut un Enseigne de tué avec 12 Sergens & 45 Soldats : le nombre de ses blessés monta à 116 hommes, dont 4 Lieutenans. Le Maréchal-Duc de Navailles remporta la Victoire sur les Espagnols. Parmi les blessés du Régiment de ce Maréchal il y eut Sorbec Lieutenant.

En 1678.

(*a*) Siege de Puycerda Capitale de la Cerdagne, le Régiment d'Erlach qui étoit de l'Armée du Maréchal de Navailles y monta plusieurs tranchées, le 1, 6, 9, 13 & 17 de Mai. Son Lieutenant-Colonel, M. de Muralt, y fut

(*a*) *Quincy, ibid. p.* 613. *& suiv.*
Mémoires du Maréchal de Navailles, liv. V. p. 328 *&* 336. *Paris.* 1701. *in*-12.
Gazette de France, 1678. *pag.* 494. 496. 498. 500. 502. 505-516. *Paris in*-4°.
Mémoires pour servir à l'Hist. de Louis le Grand, par de Vizé, T. III. pag. 159. 162. *&* 165. *Paris.* 1698. *in-fol.*
Relation de la guerre de Catalogne, seconde partie, pag. 153-154 *&* 168. *Paris.* 1679. *in*-12.

blessé avec d'autres Officiers du Corps. Le 17 Albert de Melune Capitaine monta à la breche l'épée à la main. La liste des Officiers tués à ce siége marque du Régiment d'Erlach, les Sieurs de Diesbach & de Motais Enseignes, & Guider Aide-Major.

Le 5 de Mai on reçut au siége de Puycerda quatre piéces de Canon, une de 24 & trois de 16 qu'on avoit fait ammener avec des peines incroyables & des fatigues extrêmes par trois cens Suisses, par la montagne du Canigou. Puycerda capitula le 28 Mai.

En 1684.

(*a*) M. d'Erlach, Maréchal de Camp d'un Régiment Suisse de son nom, servit au siége de Luxembourg entrepris par le Maréchal de Créqui.

(*a*) *Gazette de France*, 1684. *p.* 245. 247. 277. 298. 302. & 339. *Paris in*-4°.
Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. II. *p.* 81.
Mém. msc.

En 1689.

Le (*a*) Régiment d'Erlach composé de trois Bataillons, & celui de Zur-Lauben servirent en Catalogne dans l'Armée du Duc de Noailles. Un Capitaine du Régiment d'Erlach fut tué au siége de Campredon. Cette Place se rendit le 23 Mai.

En 1690.

(*b*) Campagne du Duc de Noailles en Catalogne. Rolland Major du Régiment d'Erlach repoussa à la tête de 200 Grenadiers un parti de Miquelets Espagnols près du Cap de Loscot.

En 1691.

En 1692.

(*a*) *Quincy, ibid.* T. II. p. 214. 216.
(*b*) *Quincy, ibidem. pag.* 313.

En 1693.

Le Régiment d'Erlach ſervit en Juin au ſiége de Roſes en Catalogne.

En 1694.

Le Régiment d'Erlach, qui devint cette année Manuel, fut employé en Catalogne. Il ſe diſtingua le 27 Mai à la défaite de l'Armée Eſpagnole près du Ter, en Juin au ſiége de Palamos que le Maréchal de Noailles prit d'aſſaut, enſuite au ſiége de Gironne qui capitula le 29 de Juin, à celui d'Oſtalric en Juillet, au ſiége de Caſtelfollit en Septembre.

En 1695.

Le Régiment de Manuel continua de ſervir en Catalogne.

En 1696.

(a) Campagne de Catalogne ſous le Duc de Vendôme. Il y avoit quatre Bataillons du Régiment de Manuel.

En 1697.

Le (b) Régiment de Manuel ſervit en Catalogne dans l'Armée du Duc de Vendôme, & ſe trouva au ſiége de Barcelone. Diesbach Capitaine de ce Régiment fut tué en Juillet à la tranchée devant cette Ville. La Place fut priſe le 10 Août.

En 1701.

Le Régiment de Villars-Chandieu ſervit en Flandre.

En 1702. 1703. 1704. & 1705.

Le Régiment de Villars-Chandieu ſervit en Flandre.

(a) Quincy, *Hiſt. milit. de Louis le Grand*, T. II. p. 261-262.
(b) Quincy, *ibid.* T. III. p. 329-339.

En 1706.

Le Régiment de Villars-Chandieu se trouva à la bataille de Ramellies.

En 1707.

Le (*a*) Régiment de Villars-Chandieu servit en Flandre dans l'Armée de l'Electeur de Baviere.

En 1708.

Le Régiment de Villars-Chandieu se trouva dans l'Armée de Monseigneur le Duc de Bourgogne en Flandre, & au combat d'Oudenarde, où il perdit entr'autres Officiers Henri Leisler, du Canton de Berne, Chevalier de Saint Louis & Capitaine, fils de Henri Leisler Colonel d'un Régiment d'Infanterie Allemande qui avoit été tué au siége d'Ostalric.

(*b*) Deux Bataillons de Villars-

(*a*) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. V. pag.* 277.

(*b*) *Quincy, ibidem. pag.* 510 *& suiv. &* 582.

Chandieu furent jettés dans Gand après le combat d'Oudenarde, & un autre dans Lille, où il fut assiégé.

En 1709.

Bataille de Malplaquet. Le Régiment de Villars-Chandieu s'y trouva.

En 1710.

Le Régiment de Villars-Chandieu dans l'Armée de Flandre. Il étoit Chef de Brigade.

En 1711.

Le Régiment de Villars-Chandieu servit dans l'Armée de Flandre.

En 1712.

Lc Régiment de Villars-Chandieu servit dans la même Armée, se trouva de Douai, de Denain, & aux siéges eu combat du Quesnoy & de Bouchain. Gaudard, d'Yverdun, Lieutenant de Grenadiers, fut tué à ce derninr siége.

En 1713.

Le (*a*) Régiment de Villars-Chandieu ſervit au ſiége de Landau.

En 1733 *&* 1734.

Le Régiment de Mai fut employé dans l'Armée du Roi ſur le Rhin.

En 1742.

Le (*b*) Régiment de Bettens campa en Mai près de Dunkerque, ſous les ordres de M. le Bailli de Givry Lieutenant-Général. Il travailla aux retranchemens, & les garda juſqu'en Octobre, qu'il fut mis en garniſon à Douai & Aire.

En 1743.

Le Régiment de Bettens reſta à Douai & Aire.

(*a*) *Quincy, ibid.* T. *VII. p.* 222. *& ſuiv.*

(*b*) *Mém. des Campagnes du Régiment de Bettens depuis* 1742, *communiqué par M. Gaudard, Capitaine de ce Régiment.*

En 1744.

Le Régiment de Bettens fit la Campagne de Courtrai, & fut envoyé en Octobre à Ypres & à Menin.

En 1745.

Le Régiment de Bettens partit le 11 Août d'Ypres & de Menin pour aller camper ſous Maubeuge : Il marcha enſuite à Tournai. En arrivant devant cette Place le troiſiéme Bataillon futdétaché pour Maubeuge, que les Ennemis menaçoient par leurs mouvemens. Les deux autres Bataillons continuerent le ſiége de Tournai, & y montérent la tranchée le 7 & le 21 de Mai devant la Ville, & en Juin devant la Citadelle. Ce ſiége leur coûta 11 hommes de tués, & 18 autres bleſſés.

Le 11 Mai les deux Bataillons de Bettens ſe trouvérent à la bataille de Fontenoy. Ils formérent une Brigade particuliere, & le Régiment de Dieſbach en fit partie. La Brigade de Bettens étoit placée ſur la droite appuyant au Village de Fontenoy. Elle fut char-

gée pendant la nuit du 10 au 11 de construire les trois redoutes, qui étoient entre Fontenoy & Antoin, & les garda pendant la bataille. Ces redoutes devinrent si importantes qn'elles empêcherent les Ennemis de tenter à pénétrer de ce côté. La perte des deux Bataillons de Bettens monta à 49 hommes de tués & à 73 autres de blessés. Tscharner Lieutenant fut tué: Effinger Capitaine, & Wagner, Tribolet & Saint-Cierge Lieutenans furent blessés.

Après la reddition de la Citadelle de Tournai les deux Bataillons du Régiment de Bettens furent détachés pour le siége d'Oudenarde, où ils eurent six hommes de tués & dix de blessés. Ils marcherent ensuite à Ostende, & garderent l'intervalle qu'il y a entre le Canal de Bruges & la Mer pour empêcher l'Ennemi de gagner l'Ecluse. Ils eurent à ce siége trois hommes de tués & cinq de blessés.

Les deux Bataillons servirent aussi au siége de Nieuport qui suivit celui d'Ostende. M. d'Erlach-Schadau Lieutenant-Colonel du Régiment, s'empara

du Fort Virwout, d'où dépéndoit en partie la réduction de Nieuport. Les deux Bataillons eurent à ce siége six hommes de tués & & cinq de blessés. Ils joignirent la grande Armée à Alost, & furent ensuite détachés au siége d'Ath, où ils furent joints par le troisiéme Bataillon qui y servit l'Artillerie. Le siége d'Ath coûta au Régiment quatre hommes de tués & huit autres blessés. Le Régiment entra en quartier d'hyver à Tournai.

En 1746.

Le Régiment de Bettens servit en Février au siége de Bruxelles. Le premier Bataillon ouvrit la tranché e le 7 de ce mois, le 9 le second Bataillon monta la tranchée, le 10 le troisiéme, le 12 le premier, le 14 le second, le 16 le troisiéme, le 17 le premier, & le 19 le second. Bruxelles capitula le 20 de ce mois. Le Régiment de Bettens eut à ce siége 14 hommes de tués & 16 de blessés. La Compagnie de Grenadiers monta à l'assaut de l'ouvrage à-corne, M. Rouge Lieutenant y fut blessé dangereusement. Après la red-

dition de Bruxelles le Régiment revint à Tournai. Il en partit le 1 Mai pour joindre l'Armée sous Bruxelles. Il fut détaché du Camp de Liere, & envoyé au siége de la Citadelle d'Anvers, où il monta une fois la tranchée. Ce siége lui coûta 9 hommes de tués & 12 de blessés. Le Régiment rejoignit ensuite la grande Armée, & suivit tous ses mouvemens. Les trois Compagnies de Grenadiers eurent aux cinq Etoiles 8 Grenadiers de tués & 11 de blessés. Après la réduction de Charleroi l'Armée marcha par sa gauche, & alla camper à Ramellies, appuyant sa droite au Village de Perruis, dont la Brigade de Bettens chassa les troupes legeres. Le lendemain l'Armée décampa, & à la pointe du jour les Ennemis déboucherent par un bois, vis-à-vis du Régiment de Bettens qui étoit campé en potence sur la droite de l'Armée. Ils firent avec six piéces de canon un feu très-vif sur le camp du Régiment qui n'étoit point encore détendu, lui tuerent cinq hommes & blesserent neuf autres.

Le Régiment partit du Camp de Thines pour faire le siége de Namur.

Il s'y trouva de tranchée lors de la reddition du Fort d'Orange. Les Grenadiers s'étoient distingués deux jours auparavant à la prise des pallissades de ce Fort. Eller du Canton d'Ury, leur Capitaine & Bergier Lieutenant avoient été dangereusement blessés en cette attaque, & il y avoit eu des Grenadiers 11 de tués & 9 de blessés. Le Régiment eut aux deux siéges de la Ville & de la Citadelle 17 hommes de tués & 22 de blessés. Du nombre de ces derniers fut Jacobel Capitaine.

Le Régiment joignit ensuite l'Armée à Tongres, & se trouva le 11 Octobre à la bataille de Raucoux, du Corps de M. le Marquis de Contade. Il eut en cette journée 5 hommes de tués & 4 de blessés. Il marcha ensuite à Bruges & à Nieuport où il passa l'hyver.

En 1747.

Le 11 Avril le Régiment de Bettens partit pour Dendermonde, & alla assiéger seul le Fort de la Perle, sous les ordres de M. de Contade, il fournit aussi des détachemens au siége de Lieffgenshut. Ensuite il servit à celui

de Hulſt. Deux Compagnies de Grenadiers ſe trouverent la nuit du 2 au 3 de Mai à l'attaque du Redan du Zantberge, le forcerent & pénétrerent juſques dans le camp des Ennemis. Cette attaque coûta au Régiment 10 Grenadiers de tués & 7 de bleſſés. La nuit du 5 au 6 du même mois on fit une nouvelle attaque, à la tête de laquelle M. de la Channelaz marcha comme Lieutenant-Colonel de tranchée. Les Ennemis furent obligés d'abandonner le Redan malgré leurs efforts extraordinaires. Le ſiége de Hulſt coûta au Régiment 27 hommes de tués & 45 de bleſſés, du nombre de ces derniers furent Sandoz Capitaine & Chevalier-Lieutenant.

Le Régiment ouvrit enſuite la tranchée devant Axel. Il y eut deux hommes de tués & un de bleſſé. On l'envoya après ce ſiége à la grande Armée entre Malines & Louvain, où il fut employé à travailler à la Digue près de Roſſelaer. Il ſe trouva le 2 Juillet à la bataille de Lawfeld, & s'y diſtingua. Il fut deſtiné à l'attaque de la gauche du Village de ce nom ſous les ordres de M. de Montbarey : Il y

entra la bayonete au bout du fusil sans tirer un seul coup, & pénétra jusqu'à la derniere haye, où le Major du Régiment Louis May fut tué. Le Régiment se soutint derriere un ravin qui est au milieu du Village, malgré la vivacité du feu des Ennemis, jusqu'à ce que les Irlandois arriverent. L'attaque recommença, & fut renouvellée plusieurs fois, & enfin le Village fut entierement emporté. Immédiatement après le Régiment de Bettens eut ordre de marcher au Village d'Ulitinguen où l'on croyoit qu'il y avoit encore des Ennemis. Les Grenadiers le fouillerent & le garderent pendant la nuit.

Cette journée fit essuyer au Régiment une perte considerable en Officiers & en Soldats. Gabriel d'Erlach de Schadau, Brigadier & Lieutenant-Colonel du Régiment, mourut en Juillet à Louvain des blessures qu'il avoit reçu à Lawfeld. Louis May, de Berne, Major, fut tué. On le regretta beaucoup à cause des talens qu'il avoit acquis dans l'Art Militaire. Les autres tués furent, Villemain & Sandoz Capitaines des Grenadiers, Ferriere Capitaine, Testaz, Pol, Tschiffely, Ropin-

gon, & Bourkauet, Lieutenans. Les blessés, Daulbonne, Arpeau & Effinger Capitaines, Wagner & Itas Lieutenans des Grenadiers, Vullyamoz Aide-Major, Cuenod, Gosset, Conten, Detrey, Sombreuil & Guarrigues Officiers. Il y eut du Régiment 132 hommes de tués & 345 de blessés, dont la plus grande partie mourut dans les Hôpitaux. Le Régiment passa l'hyver en Normandie.

En 1748.

Le Régiment de Bettens servit sur les côtes de Bretagne pour les défendre contre les descentes des Vaisseaux Anglois. Deux Bataillons furent envoyés en Mai à Landerneau, où ils resterent jusqu'à la Paix. Le second Bataillon campa à Belle-Isle.

II. *Campagnes du Régiment de Fégelin-Seedorff.*

Créé en Février 1672. Ses Colonels Pierre Stuppa, Grison, Jost-Brendlé d'Oberwyl près de Bremgarten le 17 Janvier 1701, & Jean-Balthasar Fe-

gelin de Séedorff, le 13 Avril 1738.

En 1672.

Le (*a*) Régiment de Stuppa servit à l'expédition de la Hollande, & se trouva le 12 Octobre au combat de Woerden. Un Capitaine de ce Régiment qui étoit de la Garnison de cette Ville fut tué en Octobre en se signalant dans une sortie que les assiégés firent sur les Hollandois.

En 1673.

Le (*b*) Régiment de Stuppa étoit en Janvier à Utrecht. Son Colonel étoit Gouverneur de la Ville. Ce Régiment partit pour Nimégue le 8 Novembre.

En 1674.

Le Régiment de Stuppa se dis-

(*a*) *Gazette de France*, 1672, *pag.* 1090. *Paris*, *in-4°.*

Suite du Mercure Hollandois de 1672 & 1673. *par Louvet. Lyon* 1674. *in-12. fig. p.* 187.

Mém. msc. de 1700.

(*b*) *Gazette de France*, 1673. *p.* 74 & 1105. *Paris in-4°.*

tingua le 10 d'Août à la (a) bataille de Senef. Daniel Burkhard, de Bâle, Capitaine, y fut tué avec un grand nombre d'autres Officiers.

En 1675.

En 1676.

Le (b) Régiment de Stuppa servit en Flandre dans l'Armée du Roi. Un Bataillon étoit le 11 de Mai à Saint-Leger, Eglise ruinée près de l'Abbaye de Fontenelle.

En 1677.

Le (c) Régiment de vieux Stuppa se

(a) *Relation de la bataille de Senef. Paris* 1674. *in*-4°.
Gazette de France, 1674. *p.* 914. *Paris in*-4°.
Mém. msc. de 1700.

(b) *Gazette de France*, 1676, *p.* 384-385. *Paris in*-4°.

(a) *Relation de la bataille de Cassel. Paris* 1677. *in*-4°.
Gazette de France, 1677, *p.* 320 & 341-348 & 975. *Paris in*-4°.
Quincy, *Hist. milit. de Louis le Grand*, *Tom.* I. *p.* 533. *Paris* 1726. *in*-4°. *fig.*

se distingua le 11 Avril à la bataille de Mont-Cassel. Il y fit une grande perte en Officiers & en Soldats. Il servit au siége de S. Guillain entrepris à la fin de la Campagne par le Maréchal d'Humiéres.

En 1678.

Le (*a*) Régiment de vieux-Stuppa servit en Mars avec son Colonel au siége d'Ypres. Il se distingua cette même année le 14 Août à la bataille de Saint-Denis.

En 1689.

Le second (*b*) Bataillon du Régiment de vieux-Stuppa fut employé

(*a*) *Gazette de France*, 1678. *p.* 277-288. 772-774. *Paris in*-4°.

Relation du combat de saint Denis. 1678. *in*-4°.

Mém. de Vizé pour servir à l'Hist. de Louis le Grand, T. II. *p.* 235. & 242. *Paris* 1697. *in-fol.*

(*b*) *Mém. msc. de* 1700.

Mém. histor. sur le Régiment de Seedorff depuis 1689 *jusqu'en* 1731, *composé par George Sprecher, Grison, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, & Major du Régiment de Brendlé. Ce Mémoire me fut communiqué en* 1743 *par l'Auteur, qui étoit retiré à Metz.*

dans l'Armée de Flandre. Il se trouva le 27 Août au combat de Valcourt, faisant Brigade avec le Régiment de Pfiffer. Jean-Rudolffery, de Bâle, Lieutenant, fut blessé à Valcourt.

En 1690.

La (*a*) Brigade du jeune-Stuppa, composée des Régimens de vieux & jeune-Stuppa, se trouva à la bataille de Fleurus le 1 de Juillet. A la fin de cette Campagne le Régiment de vieux Stuppa étoit en garnison à Courtrai.

En 1691.

Le (*b*) Régiment de vieux-Stuppa fit en Janvier une course dans le pays

---

(*a*) *Sprecher, ibid.*
Quincy, Hist. militaire de Louis le Grand, T. II. *p.* 239 & 258.
Gazette de France, 1690. *p.* 335 & 359. *Paris in*-4°.
Relation de la bataille de Fleurus. Paris. 1690. *in*-4°.
(*b*) *Sprecher, ibid.*
Quincy, ibid. T. II. *p.* 345. 346. 352. 355. & 372.
Gazette de France, 1691. *p.* 165. 168. *Paris in*-4°.

de Waes pour tirer des contributions, & retourna à Courtrai quinze jours après. Il sortit en Mars de cette Place pour se rendre au siége de Mons, où il fut employé. Après la prise de cette Ville il fut envoyé en garnison à Ypres où il resta jusque vers la fin de Mai, puis il joignit la grande Armée qui étoit assemblée près de Courtrai sous les ordres du Maréchal de Luxembourg. Le Régiment revint en garnison à Courtrai à la fin de la Campagne. Il étoit alors composé de XII. Compagnies de 200 hommes chacune, formant trois Bataillons de quatre Compagnies chacun.

En 1692.

(*a*) Il partit en Mai de Courtrai pour se rendre à l'Armée du Roi. Des trois

---

(*a*) *Sprecher, ibid.*
Quincy, ibid. T. II. *pag.* 473. 483. 484. 514. & 541.
Relation du combat de Steinkerk, p. 216. *Paris.* 1692. *in-*12.
Nœufuille, Abregé de l'Hist. des Troupes de Fr. T. III. *pag.* 174.
Journal des Mouvemens des Armées du Roi en Flandres, par Vaultier, Commissaire ord. de l'Artillerie, p. 111. 115. 122-123. 148. 180. 186. 189. 190. 197 & 223.

Bataillons on en forma quatre de trois Compagnies chacun, & en même tems on commença à créer les Compagnies de Grenadiers à la tête de chaque Bataillon; il n'en étoit point question auparavant. On tira chacune de ces Compagnies de celles du Bataillon, je veux dire 16 hommes & un Sergent, par Compagnie, ce qui faisoit 51 hommes. Les plus anciens Capitaine & Capitaine-Lieutenant furent destinés pour commander ces trois Compagnies, & le plus ancien Lieutenant de chaque Bataillon fut attaché à servir dans la Compagnie des Grenadiers qui étoit affectée à son Bataillon.

Le Régiment de vieux Stuppa servit au siége de Namur, & après la reddition de la Ville il y fut mis en garnison, avec la Brigade de Dauphin Infanterie, & les Régimens Suisses de Schellenberg & de Polier. Ce dernier Corps étoit alors Chef de la Brigade dont le Régiment de vieux Stuppa faisoit partie. Mais quoiqu'il y eût suspension d'Armes entre la Garnison de la Ville & celle des Ennemis dans le Château, jusqu'à la reddition du Château, cependant la

Garnison de la Ville, outre la garde de la Place, ne laissoit pas que de monter la tranchée, & de fournir les travailleurs pour l'attaque du Château du côté de la Sambre hors de la Ville. Le Régiment de vieux-Stuppa perdit au siége du Château plusieurs Officiers & Soldats, & il soutint la nuit du 17 au 18 Juin une sortie dans laquelle Frey, de Bâle, commandant les second & quatriéme Bataillons à l'attaque de la gauche fut tué. George Sprecher, Grison, Major du Régiment, eut le même sort au dernier assaut que l'on donna au Château. Schmid, Capitaine-Lieutenant des Grenadiers & Louis Marquis, Lieutenant, furent blessés. Le Roi gratifia d'un Louis d'or chacun des Grenadiers qui monterent à cet assaut. Le Louis d'or valoit alors 12 livres 10 sols.

Le Régiment de vieux-Stuppa se trouva ensuite le 3 Août au combat de Steinkerk, formant Brigade avec le Régiment du jeune-Stuppa, dont le Colonel étoit Brigadier. Le Régiment attaqua les Gardes du Roi de Danemarck dans un feu qui dura près d'une heure sans les enfoncer. A la fin, avec

le secours de Gardes Suisses qui arriverent, la Brigade de Stuppa les enfonça le sabre à la main. Le Régiment de vieux-Stuppa fut extrêmement maltraité. Des IV. Bataillons il n'y eut que trois Capitaines qui revinrent sans blessures. Ruffinger, de Bâle, Lieutenant-Colonel commandant le Régiment, Courtin, Grison, Major, Béat François de Zur-Lauben, de Zug, Balthasard Burckhard, & Abel Socin, de Bâle, Samuel de la Hire, de Neufchâtel, Sulzer, de Werdenberg, & N. Thellung, de Bienne, tous Capitaines furent tués, ou moururent bientôt après de leurs blessures. Les Capitaines Iselin du Canton de Glaris, & Stuppa d'Autremencour, Grison, furent blessés. Un grand nombre d'Officiers fut tué ou blessé, & il y eut cinq à six cent Soldats qui essuyerent le même sort.

A la fin de cette Campagne le Régiment fut en garnison à Lille. Vers Noël il fit une course, & aida à prendre Furnes sous les ordres de M. le Marquis de Boufflers. Il revint ensuite à Lille.

En 1693.

Le (*a*) Régiment de vieux-Stuppa se trouva au siége de Hui, à la bataille de Nerwinde & au siége de Charleroi, & fut à la fin de cette Campagne en garnison, le premier Bataillon à Landrecie, le second à Valenciennes, le troisiéme à Maubeuge & le quatriéme à Charleroi.

Il faisoit partie de la Brigade de Surbeck à la Bataille de Nerwinde. Toutes les relations de cette journée sont d'un accord unanime sur la valeur extraordinaire que cette Brigade montra, & lui attibuent l'honneur d'avoir extrêmement contribué à fixer la Victoire.

Le Régiment de vieux-Stuppa perdit bien du monde en cette bataille. Petito Capitaine-Commandant la Compagnie de Zur-Lauben y fut tué. Hertlin Capitaine y perdit un œil, &

(*a*) *Sprecher, ibid.*

Quincy, ibid. T. II. pag. 615. 627. 631. & 636.

Relation de la bataille de Neerwinde, pag. 55. 70. 74. 244. *Paris.* 1693. *in*-12.

Vaultier Journal des mouvemens des Armées du Roi en Flandre depuis 1690. *jusqu'en* 1694. *pag.* 287. 289. *Paris* 1740. *in*-12.

il y eut quelques Officiers subalternes de tués & blessés. Janneret, de Neufchâtel, Capitaine-Lieutenant, fut tué au siége de Charleroi.

En 1694.

Le (*a*) Régiment de vieux-Stuppa, faisant partie de la Brigade de Reynold, servit dans l'Armée de Flandre commandée par Monseigneur le Dauphin. Il n'y eut de remarquable que la marche précipitée de Vignamont le 24 Juillet pour gagner le pont d'Espierre. Après cette Campagne le Régiment vint en garnison, le premier Bataillon à Cambrai & les trois autres à Douai.

En 1695.

Le Régiment de vieux-Stuppa campa en Mars avec d'autres troupes près du moulin de Clar entre Tournai & Courtrai, pour faire des lignes. Il resta près de trois semaines dans ce Camp & retourna ensuite à Douai jusqu'à

(*a*) *Spreeher, ibidem.*
Vaultier, ibid. p. 341. 343. & 348.

l'entrée de la Campagne. Il fit alors partie de la Brigade de Surbeck, & servit en Flandre dans l'Armée de Villeroy. Il se trouva à la défense du Fort & du Canal de la Kenoque. Le Sieur Sock de Werdenberg enseigne de la Compagnie-Colonelle y fut tué. La Brigade marcha ensuite pour attaquer le Prince de Vaudemont près de Déens, lequel se retira sous Gand. Puis la Brigade fut employée en Juillet au siége de Dixmude, qui dura peu, & en Août au bombardement de Bruxelles. A la fin de cette Campagne le Régiment de vieux-Stuppa fut envoyé en garnison à Courtrai.

En 1696.

Il forma Brigade avec Greder; & servit sous le Maréchal de Villeroy en Flandre, où il ne se passa rien. Il fut ensuite mis en garnison, les premier & troisiéme Bataillons à Amiens, & les second & quatriéme à Abbeville. Dans la route pour s'y rendre le Régiment logea à Arras à l'Hôtel de Ville, le quatriéme Bataillon dans la Salle du second étage. Elle s'enfonça & tomba

ſur le troiſiéme Bataillon qui étoit dans la Salle d'embas. Cette chute tua & bleſſa près de 150 hommes. La plus grande perte tomba ſur la Compagnie du jeune la Hyre.

En 1697.

Le (*a*) Régiment de vieux-Stuppa, faiſant Brigade avec Surbeck, fut de l'Armée commandée par le Maréchal de Catinat, & deſtinée à faire le ſiége d'Ath. Le 25 Mai trois Bataillons de Stuppa monterent la tranchée à la droite, & un Bataillon de Stuppa & deux autres de Salis à la gauche. Les aſſiegés firent une ſortie, mais ils furent repouſſés. Le Régiment perdit peu de monde à ce ſiége. La Paix ou la Suſpenſion d'Armes fut publiée en Septembre, & on envoya le Régiment de Stuppa en garniſon à Lille.

(*a*) *Sprecher, ibid.*
Quincy, ibid. T. III. *p.* 293.
Relation du Siége d'Ath. Paris 1697. *in*-4°.
Gazette de France, 1697. *pag.* 262. *Paris* 1697. *in*-4°.

En 1698.

En (a) Mars on réduisit le Régiment de vieux-Stuppa à trois Bataillons: Camp de Compiegne. Les premier & second Bataillons partirent de Lille à la fin de Juin pour s'y rendre. Ils allerent à Amiens, où ils resterent jusqu'en Août, & ils camperent à Compiegne huit jours avant l'arrivée de l'Armée, afin de couper les bleds pour les Proprietaires. Le Soldat avoit dix sols par jour, que le Roi faisoit payer, & à mesure qu'il moissonnoit le bled, le paysan venoit avec des chariots l'enlever. Ce camp de Compiegne dura trois semaines. Puis le Régiment se rassembla à Douai, où le troisiéme Bataillon, qui étoit resté à Lille, le joignit.

En 1701.

Le (b) Régiment de Brendlé fut en Mai à Louvain & à Malines, &

(a) *Sprecher, ibid.*
Gazette de France 1698. p. 456. Paris in-4°.
(b) *Sprecher, ibid.*
Quincy, ibid. T. III. pag. 491.

ensuite campa près d'Anvers, pour travailler aux Lignes, puis fut en garnison, le premier Bataillon à Vert, & les second & troisiéme à Ruremonde. Le Régiment faisoit partie de la Brigade d'Hessy.

En 1702.

En Mars le premier Bataillon de Brendlé fut à Venlo, d'où il fournit un détachement de 80 hommes commandé par le Capitaine Jean-Pierre de la Hyre & le Lieutenant Egueberger pour entrer dans Kayserswerth, qui étoit assiégé. Mais quinze jours après le Marquis de Blainville qui commandoit dans cette Place reçut ordre de renvoyer ce détachement Suisse, parce qu'il avoit passé le Rhin par obéissance, contre les Traités entre le Roi & les Cantons. Le Régiment fit Brigade avec celui de Castellas, à l'Armée commandée par M. de Bouflers, & il fut envoyé avec d'autres troupes pour aller à Beringhen au-devant des Equipages de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & pour l'escorter au Camp de Santen. Il ne se passa rien digne d'attention,

hors la canonade de Peer. Mais en Septembre le Régiment fut détaché aux ordres de M. d'Allegre commandant un Corps de 18 Bataillons, pour chercher l'Electeur de Cologne à Bonn, où en arrivant l'Armée passa le Rhin pour marcher vers Cologne. Le Régiment ne passa point ce Fleuve, & il entra dans Bonn jusqu'au retour de l'Armée. Puis il fut de l'escorte qui conduisit l'Electeur jusqu'à Luxembourg, servit au siége de Trarbach, & fut envoyé en garnison à Bruges en Flandre, où il n'arriva qu'à la fin de l'année. Il avoit fait pendant cette Campagne plus de 500 lieues de chemin.

En 1703.

Le (*a*) Régiment de Brendlé fit partie de la Brigade Suisse de Greder dans l'Armée de Flandre commandée par M. le Maréchal de Bouflers. A la fin de la Campagne il fut en garnison à Bruges. Ce fut en cette Ville que les Piques du Régiment furent sup-

---

(a) Sprecher, ibid.
Quincy, ibid. T. IV. pag. 8. 277. *&* 582.

primées, & qu'on arma les Piquiers de fusils, & qu'on les habilla de rouge comme les autres Soldats.

En 1704.

Le Régiment faisant Brigade avec Greder fut de l'Armée de M. Bedmar en Flandre. Il étoit à Tillemont à la fin de la Campagne.

En 1705.

Le Régiment, faisant Brigade avec celui de Castellas, servoit en Flandre. Il se trouva au siége d'Hui. Ensuite il fut détaché aux ordres de M. d'Allegre avec un Corps de troupes pour joindre le Maréchal de Villars au Camp de Zirck sur la Moselle. Mais M. d'Allegre reçut ordre de décamper, & de marcher, puis de retourner sur ses pas avec ses troupes, & rejoindre l'Armée campée le long des Lignes depuis le bas d'Alzem jusqu'à Namur. Le 18 Juillet les Alliés entrerent dans les Lignes près d'Elsem, où la Brigade d'Alsace fut presque entourée des Ennemis. Mais elle fit un Bataillon quar-

ré, & la Brigade de Brendlé lui favorisa la retraite. Le Régiment vint à la fin de la Campagne en garnison à Namur.

En 1706.

Le Régiment, faisant Brigade avec celui de May, partit de Namur en Mars pour secourir le Fort-Louis sur le Rhin ; & après la levée du blocus il retourna en Flandre avec un Corps d'environ quinze mille hommes commandé par le Maréchal de Marsin. Le premier & le troisiéme Bataillons furent en Juillet dans Mons, & le second Bataillon dans Ath. Il y eut environ 200 hommes du Régiment qui furent jettés dans Dendermonde qui étoit bloqué. Cette Place fut quelque tems après prise par les Ennemis, & la Garnison prisonniere de guerre. En Septembre les Ennemis assiegerent Ath & s'en rendirent les maîtres. Le second Bataillon du Régiment qui étoit dans la Place fut fait prisonnier de guerre avec le reste de la Garnison. On prit la précaution, avant que les Ennemis entrassent dans la Ville, d'avertir les Soldats qu'ils étoient prisonniers de guer-

re, & que tous ceux qui pourroient se sauver travestis à Landrecie où seroit le quartier d'assemblée, on leur féroit present, outre leur solde, à chacun d'un Louis d'or. Ce qui fut payé à tous ceux qui se sauverent. Plus d'un tiers du Bataillon se rendit de cette maniere à Landrecie, & à force de recruter, le Bataillon se trouva en état de faire la Campagne de 1707. Le premier Bataillon passa l'hyver à Armentieres, & le troisiéme à Varneton entre Lille & Ypres. Messieurs Iselin du Canton de Glaris Capitaine-Lieutenant & Aide-Major & Huzy de Mulhausen Lieutenant furent tués dans la défense d'Ath.

En 1707.

Comme tous les Officiers du second bataillon étoient prisonniers, le Roi créa un Enseigne surnuméraire dans chaque Compagnie, & entre-mêla ce Bataillon avec les deux autres, desorte que chacun des trois Bataillons fut composé de deux Compagnies qui n'avoient pas été à la défense d'Ath, & d'une de celles qui s'y étoient trouvées, & le service se fit pendant la Campagne sans

s'appercevoir qu'on eût eu un Bataillon prisonnier. Car les Officiers ne revinrent d'Hollande qu'en 1709 & 1710.

La Campagne de 1707 en Flandre, où le Régiment servit jusqu'en Juillet, se passa sans action. Il faisoit Brigade avec le Régiment d'Hessy, M. Brendlé Brigadier la commandoit. Elle fut détachée de l'Armée pour secourir Toulon, traversa la Champagne, & vint jusqu'à Dijon, en campant toujours & recevant l'étape. On apprit à Dijon la levée du siége de Toulon. Le Régiment d'Hessy fut employé à Montelimar, & celui de Brendlé à Besançon & de-là à Strasbourg, où il reçut ordre d'aller finir la Campagne à Hagenbach près de Lauterbourg sous M. de Perry. Ensuite le Régiment fut en garnison, le premier Bataillon à Charleville, le second à Sedan, & le troisiéme à Mouzon, où ils passerent l'hyver.

En 1708.

Le Régiment se rendit en Avril à Namur où il resta jusqu'à l'entrée de

la Campagne. Il se trouva au combat d'Oudenarde, faisant Brigade avec le Régiment de May. Il y eut quelques Grenadiers de tués. Mais le Régiment souffrit peu. Il fut ensuite au siége de S. Guillain, & vint en garnison à Mons.

En 1709.

Le Régiment forma Brigade avec May, & se trouva à la bataille de Malplaquet. Il y soutint la Brigade de Piémont qui avoit été d'abord attaquée & il perdit bien du monde. Gueschuind Capitaine-Lieutenant y fut tué. Burkhard Cómmandant du second Bataillon, Tonatz, Schenauer, Brand & quelques autres Lieutenants blessés. La Brigade qui étoit commandée par M. de la Hire Lieutenant-Colonel de Brendlé, en l'absence de M. de May malade, fit l'Arriére-garde de toute l'Armée, en se retirant du champ de bataille. Puis à une lieue de Malplaquet, où il y avoit un ruisseau, elle favorisa la retraite à la Maison du Roi qui n'avoit pas encore passé ce défilé. Le Régiment fut envoyé en garnison à Dunkerque.

En 1710.

En Mars on envoya le premier Bataillon à Aire & les deux autres à Bethune, pour attendre l'entrée de la Campagne. Le Régiment la fit en Flandre, formant Brigade avec May. M. (*a*) Brendlé fut créé Lieutenant-Général le 3 Juillet en récompense de la valeur extraordinaire qu'il avoit fait paroître au siége de Douai. Son Régiment fut envoyé en garnison à Arras à la fin de la Campagne.

En 1711.

Le Régiment de Brendlé forma Brigade avec Surbeck, se trouva à la prise du Fort d'Arleux, qu'on emporta d'assaut par les détachemens des Grenadiers & Piquets. Un Lieutenant des Grenadiers fut blessé. En Août la Brigade entra dans Valenciennes, qui étoit menacée de siége, & elle y resta jusqu'à l'entrée de la Campagne de 1712.

(*a*) *Quincy*, *ibid.* T. VI. *pag.* 340.

En 1712.

Le Régiment forma Brigade avec May, commandée par le Brigadier de May. Cette Brigade se distingua beaucoup au combat de Denain. *Voyez le Journal du Régiment de Diesbach, n°. VII.* M. (*a*) Brendlé Lieutenant-Général y acquit aussi une grande gloire. La Brigade servit aux siéges de Marchienne, de Douai & du Quesnoy. Tonatz Capitaine-Lieutenant des Grenadiers fut blessé & pris à l'attaque du Fossé d'un ouvrage au siége de Douai, & conduit dans la Ville. Luchsinger Lieutenant des Grenadiers eut en cette action un coup de fusil au travers du corps. Il en guérit. Le Régiment fut en garnison à Valenciennes à la fin de la Campagne. Il eut le regret de voir mourir le 24 Septembre le célébre Louis Marquis son Major. Cet Officier merite qu'on fasse ici un détail de ses services. Il étoit de Neuchâtel, & fut pere de Louis Marquis, Brigadier & Lieutenant-Colonel du Régiment de

(*a*.) *Quincy, ibid. T. VII. pag.* 71-72.

Monnin. Il étoit entré au ſervice le 17 Décembre 1675, & après avoir paſſé par les Grades d'Officier ſubalterne il avoit été nommé le ſept Juillet 1695 Major du Régiment de vieux-Stuppa. Il obtint en 1699 une demie-Compagnie au Régiment de Surbeck en conſervant ſa Majorité, il ſervit en 1704 à l'Armée commandée par Meſſieurs de Bedmar & d'Artagnan en qualité d'Aide-Major-Général de l'Armée, & fut pendant pluſieurs Campagnes chargé de diverſes commiſſions honorables par les Généraux en Flandre. Il s'étoit trouvé au ſiége de Namur, où il avoit été bleſſé, au combat de Steinkerk, à la bataille de Nerwinde, au ſiége de Charleroi, à deux ſiéges de Huy, à celui d'Ath, au bombardement de Bruxelles, au combat d'Oudenarde, à la bataille de Malplaquet, au ſiége de Douai, &c.

En 1713.

Le (*a*) Régiment de Brendlé ſortit

(*a*) *Sprecher, ibid.*
Quincy, ibid. T. *VII. pag.* 221.

de Valenciennes pour se rendre au siége de Landau, & il fut de tranchée, pendant que la Garnison capituloit. M. Brendlé étoit ce jour Lieutant-Général de tranchée. Wickart de Zug Capitaine-Lieutenant de la Compagnie de Kolin, Horner, Ze-Rhin Lieutenants furent tués à ce siége. Le Régiment forma Brigade avec Orléans, & acheva la Campagne en gardant les Lignes de Lauterbourg. Ensuite il fut en garnison à Metz. Le Roi donna à chaque Capitaine blessé au siége de Landau 200 liv. de gratification & à chaque Lieutenant 100 liv.

En 1714.

A la fin de Juillet le second Bataillon commandé par M. Beli de Belfort fut envoyé à Troyes en Champagne pour y travailler à réparer les dégats que la Riviere de Seine avoit causés. Ce Bataillon passa l'hyver à Avesnes. En Octobre le premier Bataillon partit de Metz pour aller en garnison à Maubeuge, & le troisiéme pour Philippeville.

En 1716.

En Février le Régiment fut réduit à deux Bataillons, de quatre Compagnies de 160 hommes chacune.

En 1719.

En Avril on mit les Compagnies à 200 hommes.

En 1720.

En Mai on les réduisit à 160 comme ci-devant.

En 1734 *&* 1735.

Le (*a*) Régiment de Brendlé servit dans l'Armée sur le Rhin. Il fit en 1734 le siége de l'ouvrage à corne de Philipsbourg en-deça du Rhin. Cet ouvrage se rendit sous les drapeaux du Régiment, qui étoit seul de tranchée aux ordres de M. de Laval-Mont-

(*a*) Mémoires communiqués par M. Beli de Belfort Colonel-Lieutenant du Régiment de Vegelin-Séedorff.

morency Brigadier. M. Frey Lieutenant-Colonel commandoit le Régiment. En 1735 les Grenadiers du Régiment se trouverent à l'affaire de Clausen.

En 1742.

Le Régiment de Fegelin-Séedorff étoit en garnison à Maubeuge qui étoit menacé d'un siége.

En 1744.

Le Régiment de Fegelin-Séedorff fit la Campagne de Courtrai.

En 1745.

Le Régiment de Fegelin-Séedorff arriva le 22 Juin de l'Armée du Rhin commandée par M. le Prince de Conty à celle du Roi en Flandre sous Tournai, & fut employé aux siéges d'Oudenarde & du Fort Placenda.

Le 21 d'Août le Régiment de Séedorff étant seul de tranchée devant Ostende, à onze heures du soir, le chemin couvert fut attaqué par les Grenadiers de ce Régiment, soutenus par ceux

ceux d'Eu & de la Cour-au-Chantre, & par les Piquets du Régiment de Séedorff commandés par M. de Beli de Belfort Lieutenant-Colonel. Il fut emporté, & on y fit trois Officiers & 72 Soldats prisonniers. M. d'Hemel l'aîné qui étoit Capitaine des Grenadiers de Séedorff fut blessé. Vers la pointe du jour il y eut une suspension d'armes durant deux heures. M. de Chanclos Gouverneu de la Place l'avoit demandé pour enterrer les morts. A huit heures du matin il fit arborer le drapeau blanc, & il envoya pour otage un Lieutenant-Colonel. M. le Comte de Lowendahl lui envoya de même en otage M. Beli de Belfort Lieutenant-Colonel de Séedorff. La Capitulation fut arrêtée vers les trois heures après midi, & les troupes du Roi s'emparerent d'une des portes le 22 d'Août.

Le Régiment de Séedorff servit ensuite au siége de Nieuport. Cette Place fut rendue au Roi le 5 Septembre. Le Régiment passa depuis au siége d'Ath entrepris par M. le Marquis de Clermont-Gallerande Lieutenant-Général. Cette ville capitula le 9 Octobre.

M. de Fegelin-Séedorff Maréchal de Camp, & Colonel du Régiment, commanda dans Ostende depuis le 22 Août jusqu'en Décembre qu'on lui donna le commandement des troupes qui étoient à Beaumont.

En 1746 *&* 1747.

Le Régiment se trouva en 1746 au siége de la Citadelle d'Anvers, & à la bataille de Raucoux. Ensuite il fut envoyé en Normandie sur les côtes de la Mer, pour les défendre contre la descente des Anglois, qui en avoient fait une en Bretagne. Il resta l'anné 1747 en Normandie, & partit de Valogne en Novembre pour passer l'hyver à Verdun.

En 1748.

Il marcha par les Duchés de Luxembourg & de Limbourg sous les ordres de M. le Maréchal de Lowendahl pour investir Mastricht, servit au siége de cette Place jusqu'à sa reddition, & fut ensuite cantonné entre Mastricht, Aix-la-Chapelle à Gulpen, Galope sur la Geulle & la Gulpa. M. Beli-Belfort, Lieutenant-Colonel, commandoit le Régiment pendant cette Campagne.

III. *Campagnes du Régiment de Monnin.*

Créé en Février 1672. Ses Colonels, Rodolphe de Salis, Grison, Jean de Polier, de Lausanne, en 1690, François de Reynold, de Fribourg en 1692, François-Nicolas-Albert de Castellas, de Fribourg en 1702, George de Mannlich de Bettens, de Berne en 1722, & François Monnin, du Comté de Neuchâtel en 1739.

En 1673.

Le (*a*) Régiment de Salis étoit à Grave à la fin d'Octobte. Il avoit servi à l'expédition contre les Hollandois.

En 1674.

Le (*b*) Régiment de Salis se distingua le 11 Août à la bataille de Seneff,

(*a*) *Gazette de Fr.* 1673. *pag.* 984. *Paris. in*-4°.

(*b*) *Mém. msc. du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

Gazette de France 1674. *p.* 914. *Paris in*-40.

Géneal. msc. & vidimée de Mess. Sury de Soleure.

Relat. de la bataille de Seneff, Paris 1674. *in*-40.

& y fit une perte considérable en Officiers & en Soldats. On regretta beaucoup Pierre Sury, de Soleure, Capitaine qui avoit été Baillif de Goesgen en 1663.

En 1676.

(*a*) M. de Salis Brigadier, fut employé en cette qualité dans l'Armée du Roi, & servit à la tête de son Régiment, qui formoit une Brigade de son nom. Elle étoit composée de trois Bataillons de Salis, de trois autres de Greder & de deux de Fusiliers. Elle se trouva au siége de Bouchain en Mai & à celui d'Aire en Juillet.

En 1677.

Le (*b*) 15 Mars le Régiment de Salis monta la tranchée devant Valenciennes. Cette Place fut prise d'assaut le 17 de ce mois en plein jour. Le Roi la préserva du pillage.

(*a*) *Gazette de France* 1676. *pag.* 262. 371. 374 & 568. *Paris in*-4°.

(*b*) *Gazette de Paris*, 1677, *p.* 229. *Paris in*-4°.

En 1678.

Le (*a*) 11 Mars la tranchée devant la Citadelle de Gand fut relevée par les Régimens des Fusilliers, de Montpésat, de Salis & Pfiffer, qui avancerent le travail jusqu'à la contrescarpe. La Citadelle capitula le même jour. Les Régimens de Salis, Pfiffer & Greder étoient postés dans le quartier du Maréchal de Schomberg durant le siége d'Ypres. Ils y servirent, & lorsque la Ville capitula, le 25 Mars, les trois Bataillons de Salis en prirent possession. M. de Salis Brigadier commandoit un détachement considérable du côté de Mons le 12 Juillet, pour tenir en respect la Garnison de cette Place.

En 1690.

Le (*b*) Régiment de Salis servit en

(*a*) *Mém. de Vizé pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, T. II. p.* 218. 235. & 257. *Paris* 1697. *in-fol.*

Gazette de Fr. 1678. *pag.* 215. 277-288. & 667. *Paris. in-4°.*

(*b*) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. II. p.* 239.

Flandre dans l'Armée du Maréchal de Luxembourg.

En 1691.

(*a*) Campagne de Flandre. Trois Bataillons du Régiment Suiſſe de Polier ſervirent au ſiége de Mons. Le 27 Mars de tranchée le troiſiéme Bataillon de Stuppa & un Bataillon de Polier. Le 30 de ce mois de tranchée deux Bataillons de Polier. La Brigade de ce nom étoit compoſée de trois Bataillons de Polier, & de trois autres de Greder Suiſſe, & elle étoit commandée par M. le Brigadier de Polier, dans la ſeconde ligne de l'Armée du Maréchal de Luxembourg.

Le 7 d'Avril à la tranchée devant Mons il y eut du Régiment de Polier bleſſés un Lieutenant, un Aide-Major & quinze Soldats, & il y eut huit Soldats de tués. Mons ſe rendit au Roi le 9 d'Avril, après 16 jours de tranchée.

(*a*) *Quincy, ibid.* T. II. *p.* 345. 346. 352. 356 & 372..
Gazette de France, 1691, *pag.* 165. & *ſuiv.* 168. 176 & 189. *Paris in*-4°.
Journal du ſiége de Mons. Paris 1691. *in*-4°.

En 1692.

La (*a*) Brigade de Polier, composée des Régimens de vieux-Stuppa & de Polier, & commandée par le Brigadier de Polier, servit en Mai & Juin aux siéges de la Ville & Citadelle de Namur. Ces deux Régimens formerent ensuite chacun une Brigade séparée. Celle de Polier acquit uue gloire immortelle le 3 Août au combat de Steenkerke. Les Relations en font les plus grands éloges. *On n'a jamais vû*, disent-elles, *une intrépidité plns surprenante que celle de M. Polier.* Ce Colonel avança avec sa Brigade, fit faire un très-grand feu, revint plusieurs fois à la charge, tint l'affaire en suspens de son côté, & donna le tems

(*a*) *Journal du siége de Namur*, *Paris* 1692. *in*-4°.

Gazette de France, 1692. *pag.* 357. 426-428. 437-440. *Paris in*-4°.

Quincy, *Hist. milit. de Louis le Grand*, T. II. *pag.* 473. 483. 484. 501. 507. 529. 531. 538. & 541.

Relation du combat de Steenkerke, *pag.* 105. 106. 107. 140. 141. 143 & 216. *Paris* 1692.

Vaultier, *Journal des Mouvemens des Armées du Roy en Flandres depuis* 1690. *jusqu'en* 1694. *p.* 187. 191. 197. 212 & 223. *Paris* 1740. *in*-12.

aux Gardes Françoises & Suisses d'arriver. Les Anglois furent vivemenr attaqués. Ils se soutinrenr pendant quelque tems. Mais enfin ils furent rompus. Ce fut la généreuse resistance de la Brigade de Polier qui en donnant à la quatriéme ligne le tems d'avancer, décida de la victoire. Le Brigadier Polier fut tué à la tête de sa Brigade en faisant des actions d'une valeur extraordinaire. Saltzgerber Lieutenant-Colonel du Régiment de Polier fit manœuvrer si bien sa Brigade qu'on ne s'apperçut pas de la perte qu'elle avoir faite. Cette journée fit essuyer au Régiment de Polier une perte considérable en Officiers & Soldats. Il y eut dix Officiers de tués, dont le Colonel, trois Capitaines, le Major & l'Aide-Major, 16 Officiers de blessés, 5 Sergens de tués, 20 autres de blessés, 145 Soldats de tués & 350 de blessés.

En 1693.

La (*a*) Brigade de Reynold se dif-

(*a*) *Quincy, ibid. T. II. p.614. 628. 636. & 639. Relation de la bataille de Neerwinde par de Vizé, pag. 54. 62. & 246. Paris 1692. in-12. Vaultier, ibid. p. 285.*

tingua le 29 Juillet à la bataille de Néerwinde. Elle étoit composée de 6 Bataillons ; sçavoir, de 4 de Reynold & 2 de Schellenberg. M. de Reynold Brigadier, qui avoit succedé à M. Polier, la commandoit, & il fut blessé dans l'action. Son Régiment y perdit bien du monde. Parmi les Capitaines qui furent tués on compta Roch de Wallier, de Soleure. Le Régiment de Reynold monta la tranchée le 18 Septembre devant Charleroi avec deux Bataillons du Régiment Allemand de Zur-Lauben.

En 1694.

La Brigade de Reynold composée des Régimens de vieux-Stuppa & de Reynold servit dans l'Armée de Flandre, & fut de la marche de Vignamont pour gagner le pont d'Espierre.

En 1695.

Le Régiment de Reynold fut employé dans l'Armée de Flandre.

En 1696.

La Brigade de Salis, composée de

4 Bataillons de Reynold & de 4 autres de Salis, & commandée par le Brigadier de Salis, servit dans l'Armée du Maréchal de Villeroy en Flandre. M. de Reynold y fut employé en sa qualité de Maréchal de Camp.

En 1697.

M. de Reynold Maréchal de Camp servit en Flandre dans l'Armée de Boufflers. Le Régiment de son nom y fut également employé.

En 1701.

Le (*a*) Régiment de Reynold entra en Brabant pour prendre possession des Places que l'Electeur de Baviere remit au Roi.

En 1702.

Le Régiment de Reynold, qui fut

(*a*) *Etat des Campagnes du Régiment de Reynold, depuis Castellas, communiqué par Jean-Baptiste Altermatt, de Soleure, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, & Grand-Juge de la Compagnie Générale des Suisses & Grisons, ci-devant Capitaine-Commandant au Régiment de Hessy, qui avoit servi auparavant dans celui de Castellas.*

donné cette année à M. Castellas, campa à Tongres, eut ensuite ordre de se rendre nans la Citadelle de Liége avec six Bataillons François & Wallons. Il étoit composé de trois Batillons. Mais toute la Garnison fut faite prisonniere de guerre en Novembre par une surprise & envoyée en Hollande, où les Ennemis lui firent souffrir des mauvais traitemens sans nombre.

En 1703.

Une partie du Régiment de Castellas, qui étoit détenu en Hollande, se sauva en France ; & au moyen des ordres que la Cour donna pour le rétablir sur pied, il se trouva complet au mois de Mai. Il passa en garnison de Cambrai à Anvers, où le Roi lui fit donner des armes. Comme il y avoit peu d'Officiers, n'y ayant que ceux qui s'étoient sauvés avant la parole donnée, Sa Majesté créa un Officier surnuméraire par Compagnie, en attendant la rançon des Officiers prisonniers.

En 1704.

Le Régiment de Castellas servit aux

siéges de Hui & de Liége. L'Armée rentra ensuite dans les lignes près de Namur.

En 1705.

Le Régiment de Castellas fut employé dans l'Armée de Flandre. Les Ennemis forcerent les lignes de Tirlemont. Le Régiment se trouva à la bataille de Ramellies. Monsieur de Bertens, son Lieutenant-Colonel y fut blessé. Son frere cadet, Aide-Major, & François Meusnier, de Fribourg, Major du Régiment, eurent le même sort. Il y eut deux Officiers de tués, outre un grand nombre de Soldats.

En 1707.

Le Régiment de Castellas fut au Camp de Gemblours. Il y reçut ordre pour marcher à Toulon. Dix jours après son arrivée, les Ennemis leverent le siége de devant cette Ville. Les trois Bataillons de Castellas & un Bataillon de Cambresis furent envoyés pour les observer jusqu'à Nice. Ils resterent en garnison dans cette derniere

place depuis Octobre jusqu'au 15 de Mai de l'année suivante.

En 1708.

Le 15 Mai le Régiment de Castellas partit de Nice, & se rendit à Briançon, aux ordres du Maréchal de Villars. Toute l'Armée marcha pour secourir Exilles. La Campagne se passa en marches & contremarches, pour couper aux Ennemis le passage des montagnes. La (a) Brigade de Castellas chassa le 15 Août les Ennemis des hauteurs d'Exilles & du Col d'Argeville.

En 1709, 1710, 1711 & 1712.

Le Régiment de Castellas servit du côté de Briançon, & fut employé à défendre les passages depuis Grenoble jusqu'au Var, aux ordres du Maréchal de Berwick. Il étoit à Colmar en Dauphiné en 1712, sous le commandement du Chevalier d'Asfeld, & fut envoyé à la fin de cette Campagne pour

(a) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand*, T. VI. p. 29. 35. 36. 404 & 405. 556 & 557. T. VII. pag. 108 & 352.

faire lever le blocus de Gironne en Catalogne. Le blocus ayant été levé en Décembre, les trois Bataillons de Castellas eurent ordre d'hyverner en Catalogne.

En 1713.

Le Régiment de Castellas fit la Campagne de Catalogne, sous les ordres du Comte de Vienne, Lieutenant-Général.

En 1714.

Il servit au siége de Barcelonne, qui dura trois mois. Il y eut six Officiers de tués, & quatre de blessés.

En 1715.

Il revint en Provence, où il fut réduit par la réforme à deux Bataillons.

En 1719.

(a) Le Régiment de Castellas servit aux siéges de Castellon, de Fontara-

(a) *Gazette de France*, 1719. *p*. 311. 395 & 396. *Paris in*-4°.

bie en Juin, de saint Sébastien en Juillet, & à celui de Roses. Cette derniere Place fut abandonnée à cause du mauvais tems, en Décembre.

En 1734 & 1735.

Le Régiment de Bettens servit dans l'Armée sur le Rhin.

En 1743.

Le Régiment de Monnin fut employé dans l'Armée de M. le Maréchal de Noailles sur le Rhin. Deux Bataillons étoient campés à la gauche des Gardes Suisses au pont de Rhin-Turckeim près de Worms en Mai, Juin & Juillet, aux ordres du Comte de Diesbach, Maréchal de Camp. Le Régiment fut ensuite envoyé en garnison à Landau, que les Ennemis paroissoient menacer d'un siége.

En 1744.

Le Régiment de Monnin suivit le Roi au-delà du Rhin, & servit au siége de Fribourg, où il monta plusieurs

tranchées. M. Marquis, Lieutenant-Colonel, le commandoit.

En 1745.

Le Régiment de Monnin fut du nombre des Troupes qu'on détacha de l'Armée du Rhin pour servir dans celle du Roi en Flandre. Il arriva sous Tournai le 17 Juin. Il fut employé en Juillet à investir Oudenarde; & après la prise de cette Place, il marcha avec l'Armée du Roi à tous les Camps qu'elle fit jusqu'à la fin de cette Campagne.

En 1746.

Le Régiment de Monnin monta la tranchée devant Bruxelles, le 8 Février le premier Bataillon, le 10 le second, le 11 le troisiéme Bataillon, le 13 le premier, le 15 le second, le 16 le troisiéme Bataillon, le 18 le premier. La place capitula le 20 de ce mois.

Le Régiment de Monnin étant chef de Brigade avec celui de Diesbach, marcha avec l'Armée du Roi en Mai au Camp de Bouchout, fut ensuite détaché pour l'Armée du Prince de Con-

ty qui fit le ſiége de Mons. M. de Monnin, Colonel du Régiment, y fut employé en ſa qualité de Lieutenant-Général.

Après la priſe de Mons, le Régiment de Monnin rejoignit l'Armée du Maréchal de Saxe, & ſe trouva le 11 Octobre à la bataille de Raucoux. Mais il n'eut point de part à l'action.

En 1747.

Durant l'hyver de 1746 à 1747 le Régiment de Monnin ſervit à l'expédition de la Flandre Hollandoiſe.

Il ſe trouva le 2 Juillet, étant chef de Brigade, avec le Régiment de Diesbach, à la bataille de Lawfeld. Cette Brigade y fit une perte conſidérable en Officiers & en ſoldats ; mais elle y acquit beaucoup de gloire. Elle attaqua, conjointement avec la brigade de Bettens, le village de Lawfeld, & dès qu'elle y entra, les Officiers percerent dans les vergers & jardins avec le plus de monde qu'ils pouvoient trouver. Lorſqu'on étoit repouſſé, on ſe rallioit le plus promptement qu'on pouvoit, & on retournoit à la charge.

La plus grande partie de la Brigade de Monnin attaqua le Village quatre ou cinq fois, & une autre partie même jusqu'à six, selon la position où l'on se rencontroit, n'étant pas possible d'avoir un ordre réglé, par la situation du terrein qui étoit tout coupé par des hayes & des murailles de terre. Une moitié de la Brigade fut tuée ou blessée. Parmi les Officiers du Régiment de Monnin qui furent tués ou moururent de leurs blessures, on compta Messieurs Marquis, Brigadier & Lieutenant-Colonel du Régiment,

Les blessés furent Antoine Baron de Reding, commandant un Bataillon, François-Fidele-Antoine Landwing, de Zug, Major du Régiment, Jean-Antoine de Castellas, de Fribourg, Capitaine des Grenadiers, Philippe de Reynold, de Fribourg, Capitaine. Après la bataille de Lawfeld, deux Bataillons du Régiment de Monnin furent détachés au siége de Berg-op-Zoom. Jean-François de Maillardor, de Fribourg, Chevalier de saint Louis & Capitaine, y fut tué.

En 1748.

Le Régiment de Monnin fut en garnison à Caen en Normandie, où on lui donna le tems de se rétablir.

IV. *Campagnes du Régiment de Vigier.*

Créé en Février 1672. Ses Colonels François Pfiffer de Wyher, de Lucerne; Gabriel Hessy, de Glaris, en 1689; Joseph-Protais Burki, de Fribourg, en 1729; Pierre de Tschudi, de Glaris, en 1737; & François-Joseph-Guillaume de Vigier de Steinbrougg, de Soleure, en 1740.

En 1673.

(*a*) Le Régiment de Pfiffer servit à l'expédition de la Hollande. Il partit le 8 Novembre d'Utrecht pour aller à Nimegue.

En 1674.

(*b*) Le Canton de Lucerne écrivit le

(*a*) *Gazette de France*, 1673. *pag.* 1105. *Paris*, *in*-4°.

(*b*) *Lettre originale communiquée à l'Autheur.*

27 Avril au Colonel François Pfiffer, Chevalier-Seigneur de Wyher, qu'étant informé que quatre Compagnies de son Régiment étoient encore sur les terres de l'Empire, dans les villes de Neüss & de Keiserswerth, il lui ordonnoit de les retirer sans délai, sous peine de son indignation, & de ne plus servir dans la suite hors des limites du Royaume marquées dans la derniere Alliance.

(*a*) Les Régimens Suisses d'Erlach, de Stuppa, Salis & Pfiffer se distinguerent cette année le 11 Août à la bataille de Seneff. Le Colonel Pfiffer y fut blessé, avec plusieurs Capitaines de son Régiment, entr'autres Jean-Jacques-Joseph Alt, de Fribourg.

En 1675.

Le Régiment de Pfiffer étoit au Camp de Straten près de Saint Tron le 3 Juillet. (*b*) M. Pellisson en rapporte l'a-

(*a*) *Relation du combat de Seneff. Paris 1674. in-4°.*

Gazette de France, 1674. p. 914. Paris. in-4°.

(*a*) *Lettres Historiques, T. II. pag. 344. Paris 1729. in-12.*

necdote ſuivante dans ſes Lettres Hiſtoriques. Voici ſes termes : *Le Roi a fait une action qui marque ſa piéte. Car ayant rencontré le Saint Sacrement, il a ſçu qu'on le portoit, ſuivant la coutume des Suiſſes, à deux Soldats de cette Nation qu'on alloit juger à mort, & dont l'un étoit déſerteur. Il en a été touché, & a témoigné qu'il deſiroit de leur faire grace, comme s'il les eût rencontré eux-mêmes, à quoi tout le monde n'a pas manqué d'applaudir ; mais parce que ſuivant les Traités que nous avons avec les Suiſſes, Sa Majeſté ne peut faire ces ſortes de graces de ſon chef ; elle a ſeulement donné ordre qu'on ſurſît l'exécution, & a mandé le Colonel Fiffre après ſon dîner, de qui vous jugez bien qu'elle n'a pas eu beaucoup de peine d'obtenir la vie de ces deux miſérables.*

En 1676.

(*a*) Le Régiment de Pfiffer ſervit dans l'Armée du Roi en Flandre. Il fut employé en Juillet au ſiége d'Aire entrepris par le Maréchal de Humieres.

(*a*) *Gazette de France*, 1676. *p.* 385 & 568. *Paris in*-4°.

En 1677.

(*a*) Bataille de Mont-Caſſel le 11 Avril. Le centre de la premiere ligne étoit ſoutenu par les Régimens de Pfiffer, de Greder & Stuppa; total, neuf Bataillons qui formoient la Brigade de Pfiffer. Elle joignoit celle de Chimenes, & étoit poſtée dans le centre de la ſeconde ligne. Elle ſe diſtingua beaucoup. Il y eut du Régiment de Pfiffer un grand nombre d'Officiers de tués, & parmi les bleſſés on compta les Capitaines Alt, de Fribourg, Marcleſy, du Vallais, &c.

En 1678.

(*b*) Le Régiment de Pfiffer ſervit en Mars au ſiége de la Citadelle de Gand & à celui d'Ypres.

(*a*) *La même*, 1677. *p.* 320 & 348. *Paris. in* 4°. *Quincy, Hiſt. milit. de Louis le Grand*, T. I. *pag.* 535. *Paris* 1726. *in*-4°. *fig.*

Relation de la bataille de Caſſel. Paris 1677. *in*-4°.

(*b*) *Gazette de France*, 1678. *pag.* 215. *Paris in*-4°.

Mémoires de Vizé pour ſervir à l'Hiſt. de Louis

(*a*) Deux Bataillons du Régiment de Pfiffer eurent part le 14 Août à la victoire que le Maréchal de Luxembourg obtint en la bataille de Saint Denis.

En 1683.

(*b*) Le Régiment de Pfiffer se distingua en Novembre au siége de Courtrai. Il fit une troisiéme attaque à la Ville entre la citadelle & la riviere, & il la poussa jusqu'à la contrescarpe. Après la prise de cette Place, il y fut mis en garnison.

En 1689.

(*c*) La Brigade de Pfiffer, composée des Régimens de Stuppa l'ancien & de Pfiffer, se trouva le 27 Août au combat de Valcourt.

---

le Grand, T. II. *pag.* 218 & 235. *Paris* 1697. *in-fol.*

(*a*) *Mêmes Mémoires de Vizé* T. IV. *p.* 67. *Paris* 1698. *in-fol.*

(*b*) *Mémoires de Vizé pour servir à l'Histoire de Louis le Grand*, T. X. *p.* 326 & 328. *Paris* 1703. *in-fol.*

(*c*) *Msc. Voyez Campagnes du Régiment de Seedorff.*

En 1690.

(*a*) Le Régiment de Hessy servit dans l'Armée de Flandre, & combattit à la bataille de Fleurus le 1 Juillet.

En 1691.

(*b*) Le Régiment de Hessy fut employé au siége de Mons en Mars & en Avril.

En 1695, 1696 & 1697.

(*c*) Le Régiment de Hessy servit en Flandre. Deux Bataillons de Hessy monterent la tranchée à la gauche au siége d'Ath, le 27 Mai 1697, avec un Bataillon de Lorraine, sous les ordres de M. de Greder, Maréchal de Camp.

(*a*) *Manuscrits.*

(*b*) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. II. p.* 347.

Gazette de France, 1691. *p.* 165 *& suiv. Paris in-4°.*

(*c*) *Manuscrit.*

Journal du siége de la ville d'Ath en 1697. *p.* 26-27. *La Haye & Paris* 1730. *in-8°. fig.*

Gazette de France, 1697. *p.* 272. *Paris. in-4°.*

En

En 1701.

(a) Le Régiment de Heſſy ſervit en Flandre dans l'Armée du Maréchal de Boufflers.

En 1702 & 1703.

(b) Le Régiment de Heſſy ſervit dans l'Armée de Flandre.

En 1704.

Le Régiment de Heſſy fut jetté dans Landau & acquit une grande gloire dans la défenſe de cette Place contre les Impériaux, en Septembre, Octobre & Novembre.

En 1707.

(c) Le Régiment de Heſſy ſervit en Flandre, faiſant corps avec la Brigade

(a) *Quincy, ibid.* T. III. *p.* 491.
(b) *Le même, ibid.* T. IV. *p.* 8. 295 & 313.
Mémoires mſc.
La Guille, Hiſt. d'Alſace, liv. XXXI. *p.* 343.
(c) *Quincy, ibid.* T. V. *p.* 277. & 449.
Mémoires manuſcrits.

de Brendlé. Il fut détaché en Juillet pour aller au ſecours de Toulon : mais en arrivant à Dijon il apprit la levée de ce ſiége. Néanmoins il continua ſa route, & ſe rendit à Montelimar. M. de Heſſy ſon Colonel fut employé cette année comme Lieutenant-Général au ſiége de Lérida entrepris par le Duc d'Orléans.

En 1708.

(a) Le Régiment de Heſſy ſervit en Catalogne.

En 1710, 1711 & 1712.

Le Régiment de Heſſy ſervit en Flandre dans l'Armée du Maréchal de Villars. Il ſe diſtingua au combat de Denain, & fut employé en 1712 au ſiége du Queſnoy. Gaches de Balthaſar, Capitaine-Commandant la demie-Compagnie de ſon pere, y fut tué en Juin.

En 1713.

Le Régiment de Heſſy ſervit aux ſié-

(a) *Quincy, ibid. T. VI. pag. 92. 324. 492. & T. VII. p. 41.*

ges de Kaiserslautern & de Landau. Isaac la Harpe, de Roll au Canton de Berne, Lieutenant de la Compagnie de Balthasar, fut tué en Août à ce dernier siége.

En 1719.

(a) Les deux Bataillons du Régiment de Hessy étoient à la tranchée devant Fontarabie la nuit du 1 au 2 Juin, le 8 & le 12 de ce mois, & devant la ville de Saint Sébastien le 24 Juillet, & devant le Château de ce nom la nuit du 2 au 3 d'Août.

En 1733.

(b) Le Régiment de Burki partit le 28 Décembre du Roussillon pour aller en Languedoc, où il fut dispersé en différens quartiers.

(a) *Gazette de France*, 1719. *p.* 298. 310. 311. 384. 406 & 407. *Paris in-4°.*

(a) *Etat msc. des services du Régiment de Vigier depuis* 1733 *jusqu'en* 1749, *communiqué en Avril* 1750 *par M. Dieffenthaller, Chevalier de l'Ordre militaire de saint Louis, Colonel d'Infanterie, & premier Capitaine du Régiment de Vigier,*

En 1734.

Il reçut le 27 Octobre ordre de servir en Italie. Il fut embarqué le 8 Novembre à Toulon, pour débarquer à Vado dans les Etats de Genes. Mais le mauvais tems l'obligea de relâcher le 10 Décembre à Rey, à dix lieues de Vado, d'où il partit le 13 de ce mois pour Modene, où il arriva le 12 Janvier de l'année suivante.

En 1735.

En arrivant dans le Modenois, il fut détaché en partie à Bounporto & autres lieux, à la face de l'Ennemi, jusqu'au 20 Avril, qu'il entra en cantonnemens à Rubiera, & de là à Commezzazio sur l'Oglio, où il fut posté le 23 Mai. Il campa le 15 Juin à Rivalta à 4 mille de Mantoue, passa le 18 de ce mois le Mincio à Goeto, où l'on chassa les Ennemis qui étoient campés de l'autre côté. M. le Maréchal de Noailles commandoit l'Armée. Le Régiment de Burki campa le 19 Juin à Marmirollo. Le 22 on fit un détache-

ment de 22000 hommes, pour faire passer aux Ennemis l'Adige, dans les Etats de Venise. Le 4 Juillet le Régiment de Burki partit pour le cantonnement de Montegiano, à 2 mille de Borgeforto, où il souffrit extrêmement des maladies occasionnées par le mauvais air. Il fut durant ce tems aux ordres de M. de Montconseil, Lieutenant-Général. Le 5 Septembre il campa à Borgeforto, de l'autre côté du Pô, à quatre mille de Mantoue, aux ordres de M. de Conninghan, Colonel du Régiment de Flandre. Les maladies y continuerent. Ensuite il fut envoyé le 12 Novembre en garnison à Guastalla, où il perdit par mortalité jusqu'au 22 Avril 1736, au-delà de 1300 hommes, avec six Officiers.

En 1736.

Le Régiment de Burki partit le 22 Avril de Guastalla pour retourner en France. Le premier Bataillon arriva le 2 Juin à Perpignan, & le second Bataillon le 23 de ce mois à Colioure. Le troisiéme alla au Mont-Louis, & fut depuis réformé avec le quatriéme le 9 Février 1737 à Perpignan.

En 1742.

Le Régiment de Vigier qui étoit forti du Rouffillon le 22 Mai 1738 partit d'Embrun le 29 Juillet 1742 pour Montelimar & Valence, d'où il marcha le 6 Septembre pour aller à la Seine & dans les environs de Toulon en Provence, où il paroiffoit alors une Flotte Angloife. M. le Marquis de Mirepoix avoit le commandement de la Provence.

En 1743.

Le Régiment de Vigier partit le 12 Août des environs de Toulon pour camper à la Baffée dans le haut Dauphiné près de Briançon, aux ordres de M. le Comte de Marcieu Lieutenant-Général. Les troupes de France & d'Efpagne s'y affemblerent, fous le commandement de l'Infant Don Philippe, & en partirent le 27 Août pour Lachenal, où elles arriverent le 5 Octobre. Cette Armée combinée attaqua le Château & le Village de Pont que les troupes du Roi de Sardaigne abandonerent pour fe retirer dans les retranchemens de

la levée de Villarette. L'Armée des Alliés coucha trois nuits ſur le champ de bataille, comptant d'attaquer ces retranchemens. Mais la neige & le mauvais tems l'obligerent de ſe retirer le 10 de ce mois avant le jour après avoir mis le feu au Château, à la faveur duquel les Ennemis canonnérent les troupes du Roi. Le Régiment de Vigier perdit bien du monde dans cette occaſion. Le 12 Octobre on ſe retira par le Col S. Veran où le Régiment de Vigier perdit 200 hommes par le grand froid, & une partie des Equipages, les chevaux & les mulets s'étant jettés dans des précipices. Le premier Bataillon arriva le 14 Octobre à Guilleſtre, & le ſecond au Mont-Dauphin, d'où ils repartirent le 25 Février de l'année ſuivante.

En 1744

Le 25 Février le Régiment de Vigier campa juſqu'en Avril, dans la neige à Briançonnois aux ordres de M. le Comte de Courten Maréchal de Camp. Il fit durant ce tems pluſieurs marches pour tenter de pénétrer dans le Comté de Nice par Vitelles. Mais n'ayant

pû pénétrer il partit le 3 Avril & passa le Var à S. Laurent, il campa près de Nice jusqu'au 13 de ce mois qu'il marcha aux ordres de M. le Bailli de Givry Lieutenant-Général pour aller attaquer les retranchemens de Montalban. M. de Givry passa le Pallion à la tête des Grenadiers. Le premier Bataillon de Vigier le passa de même, mais avec des difficultés infinies à cause de l'impétuosité de l'eau qui grossissoit à vûe d'œil. Trois Enseignes furent entraînés par le torrent, leurs Drapeaux ne furent retrouvés que le lendemain à la grille de Nice. Plusieurs Soldats se noyérent, desorte que les pluies continuant toujours avec la même violence, & le Pallion grossissant de plus en plus, le second Bataillon ne put point passer. L'attaque des retranchemens fut remise à la nuit du 19 au 20 d'Avril. Le Régiment de Vigier y alla par la montagne appellée Mont-gros à la gauche de Montalban & de Villefranche, par des chemins presque inaccessibles. Il fit plier les Ennemis, & les obligea de rentrer dans leurs retranchemens, où ils auroient été forcés si les munitions de guerre n'eussent pas manqué

au Régiment. Mais l'Ennemi s'étant apperçu que son feu se rallentissoit, ou pour mieux dire qu'on ne tiroit presque plus, il vint en force vers l'endroit qui le menaçoit le plus, & contraignit le Régiment par un feu des plus vifs, auquel on ne pouvoit point répondre, d'abandonner ces Postes, & de descendre le Mont-gros pour regagner le Pallion. Le Régiment eut quatre Officiers de tués, cinq autres blessés, dont trois moururent, huit Sergens de tués, & près de 300 hommes de tués ou blessés. M. de Vigier avoit conduit son Régiment à cette attaque. Il eut le genonil foullé d'une chute qu'il fit d'une roche. Le Régiment étoit ce jour-là aux ordres de M. le Marquis de Mirepoix Lieutenant-Général. Le lendemain M. le Prince de Conty vint à la tête du Régiment pour lui témoigner combien il étoit satisfait du zele qu'il avoit fait paroître. Son Altesse visita ensuite M. de Vigier, & lui fit le même compliment en présence des Officiers Généraux qui l'accompagnoient. M. de Vigier fut nommé Maréchal de Camp par le Roi le 2 Mai, pour le récompenser du service qu'il avoit ren-

du, M. le Chevalier de Balthasar Lieutenant-Colonel du Régiment fut créé en même tems Brigadier, François-Nicolas de Boccard, commandant le second Bataillon, & Tobie de Montenach, Major, tous deux de Fribourg, obtinrent la commission de Lieutenant-Colonel d'Infanterie; Klein, Greuth, Castellas, Montenach, Sous-Lieutenans eurent la Croix de S. Louis, & Giroud Aide-Major, une pension de 400 livres.

Peu de tems après M. le Prince de Conty ayant égard à la perte que le Régiment venoit de faire & aux fatigues qu'il avoit essuyé durant l'hyver le renvoya le 3 Mai en Provence, pour garder les côtes de la Mer depuis Fréjus jusqu'à Toulon. Le Régiment quitta le 26 Septembre ces côtes pour aller au secours de Coni. Il devoit passer le Col de Fenestre pour tomber à Limon en Piémont. Mais il fut obligé de s'arrêter à Rochabilliere, où il arriva le 4 Octobre. Une pluie extraordinaire avoit emporté tous les ponts, & gâté tellement les chemins qu'il fut impossible de s'avancer à Saint-Martin. M. le Chevalier de Balthasar, Briga-

dier, qui conduisoit le Régiment & celui de Senneterre avoit envoyé une Compagnie des Grenadiers avec un Piquet & un Ingénieur, pour reconnoître le pays, & raccommoder les ponts & les chemins. Mais comme la pluie continuoit toujours avec la même violence, il ne fut pas possible de travailler, & on fut contraint de retourner à Lansosque. Si Mr de Balthasar n'eût point pris ce parti, le Régiment de Vigier & celui de Senneterre étoient perdus un quart-d'heure plus tard, ils auroient été enfermés par les eaux, & auroient peri de faim. A peine put on regagner Saint-Paul en Provence.

Le Régiment quitta Saint-Paul le 19 Octobre pour tenter une seconde fois d'aller au secours de Coni par le Col d'Atoste à deux lieues de Colmar dans la haute Provence. Mais il reçut contr'ordre de M. le Prince de Conty qui l'envoya à Levenzo dans le Comté de Nice, où il resta dispersé dans plusieurs endroits pour garder les passages, & où le troisiéme Bataillon, qui avoit été formé à Embrun, le joignit vers la fin de Novembre.

En 1745.

Les trois Bataillons de Vigier quitterent le 23 Janvier le Comté de Nice. Le premier alla à la Sciotat, le second à Hieres & le troisiéme à Olioulles près de Toulon.

Ce fut le 1 Mai que le troisiéme Bataillon partit d'Olioulles. Il étoit commandé par Christophe Dieffenthaller, de Bremgarten; il arriva le 7 de ce mois à Antibes, en repartit le 5 Juin, & se rendit le 7 à Vintimillia avec la Compagnie des Grenadiers du second Bataillon. M. le Chevalier de Balthasar, Brigadier & Lieutenant-Colonel eut ordre d'aller à Vintimillia pour y commander. Il reprit le 1 Juillet le château de Dolce-Aqua & le Poste d'Isola dont les Piémontois s'étoient emparés. Il resta à Vintimillia jusqu'au 20 Septembre. Depuis ce tems le commandement de cette Place & de ses dépendances, fut confié à M. Dieffenthaller. Ce Poste étoit d'une conséquence infinie pour la communication de l'Armée d'Italie. Ce Bataillon fit la guerre tout l'hyver, il secourut par trois

fois Castel-Franco, aux ordres de M. le Marquis de Perreuse Brigadier.

En 1746.

Le troisiéme Bataillon partit le 15 Avril de Vintimillia, s'empara des Bains d'Aqui dans le Montferrat, & y fit cent hommes prisonniers des 300 qui défendoient ce Poste. M. de Montenard Brigadier étoit chargé de cette expédition.

Le 25 Avril M. Dieffenthaller fut détaché avec quatre Compagnies de Grenadiers & quatre Piquets pour gagner le passage de Visone. Il passa avec sa troupe la Riviere de ce nom, sous le feu des Ennemis. Cette Riviere étoit si haute qu'un Capitaine & 14 Grenadiers s'y noyérent. Le troisiéme Bataillon joignit le 30 Avril l'Armée de M. le Maréchal de Maillebois à Rivalta di Bormida, où tout le Régiment de Vigier fut rassembié. Le 2 de Mai le Régiment passa la Bormida avec l'Armée pour secourir Valence. Elle revint le lendemain, parce que la Ville s'étoit rendue, & elle campa près d'Aqui qu'on prit. Toute l'Armée partit le

13 de Mai, & alla camper ſous Novy. Elle quitta le 9 Juin le Camp de Novy & marcha pour joindre l'Armée de l'Infant Don Philippe à Plaiſance. M. de Chevert Maréchal de Camp en fit l'Arriére-garde. Ce fut ſous ſes ordres que la troiſiéme Compagnie des Grenadiers du Régiment de Vigier commandée par M. Roch ſe diſtingua dans une action particuliére. Cet Officier a été depuis tué. L'Armée joignit le 15 Mai après midi celle de l'Infant, & reprit les armes le ſoir pour ſe diſpoſer à l'attaque des retranchemens des Autrichiens près de Plaiſance, la nuit du 15 au 16. Le Régiment de Vigier qui étoit placé au Corps de réſerve avec toute la Cavalerie, n'eut point de part à l'action. Il n'y eut que la premiere Compagnie des Grenadiers commandée par M. Klein qui s'y trouva. Elle y perdit 19 Grenadiers.

L'Armée paſſa le 27 Juin le Pô à Plaiſance, & campa à Caſal, Piſtorlingo, Hoſpitalete, Aurio & Chignolo. Les grandes Gardes commandées par Meſſieurs Egemberger & Rich furent attaquées en ce dernier endroit;

Mais ils repoussérent les Ennemis. Le 9 Août l'Armée repassa le Pô près de l'embouchure de l'Embro sur un pont de bateaux que l'on y avoit construit. Le Régiment de Vigier passa immédiatement après l'Avant-garde des Grenadiers. Le 10 au matin il fut attaqué par les Autrichiens sur le Tidon dans la Strada Romana qui va à Castel S. Jouan, il combattit pendant cinq heures, & soutint seul dans cette partie tout l'effort des Ennemis, jusqu'à ce qu'il reçût commandement de se retirer, ce qu'il fit en très-bon ordre. M. de (*a*) Vigier Maréchal de Camp se distingua beaucoup dans cette occasion. Son Régiment perdit plus de 500 hommes tant tués que blessés. Du nombre des premiers il y eut six Officiers. Onze autres furent blessés, dont M. le Chevalier de Balthasar, Brigadier & Lieutenant-Colonel, qui eut un cheval tué sous lui, M. Egemberger qui obtint une pension de 600 livres.

L'Armée de France & d'Espagne s'étant enfin frayé le passage au Tidon pour aller à Tortone, & pénétrer

---

(a) Gazette de Fr. 1746. f. 436. Paris. in-4°.

ensuite dans le pays de Genes, afin de se retirer par degré dans le Comté de Nice, & sur le Var, partit de Tortone le 19 Août, & arriva par la communication à Vintimillia. M. Dieffenthaller fut détaché de Savone le 1 de Septembre pour prendre poste à Cadibona. Il avoit sous lui 1000 hommes de troupes reglées & plus de 3000 paysans. Ce Poste faisoit face à l'Armée du Roi de Sardaigne ; il n'en étoit éloigné que d'une demie-lieue. M. Dieffenthaller y fut attaqué plusieurs fois. L'objet du Poste étoit de favoriser la retraite de l'Armée. M. Dieffenthaller se retira ensuite faisant l'arriere-garde de toute l'Armée jusqu'à Vintimillia. L'Armée partit de Vintimillia au commencement d'Octobre. M. (a) Dieffenthaller entra dans le Château pour y commander, le 4 de ce mois à huit heures du soir, & il fut investi le 5 à la pointe du jour, & assiégé par M. Bertot Lieutenant-Général de l'Armée du Roi de Sardaigne, qui commen-

---

(a) *Révolutions de Genes*, T. III. p. 172-174. Paris 1750. in-12.
Mémoires communiqués.

ça à tirer en breche le 16 avec 14 piéces de canon & deux mortiers. La vivacité du feu de l'artillerie des Assiégeans boulversa tout le dedans du Château. M. Dieffenthaller qui manqua bientôt après entiérement de munitions de guerre, trouva le secret de faire ramasser plus de 800 boulets que les Ennemis lui avoient tirés, & il continua de se défendre jusqu'au 24 d'Octobre, que dépourvû de vivres & de poudre, il se rendit à discretion. Ce qui contribua aussi à lui faire prendre ce parti, fut la certitude qu'il eut que les Ennemis avoient pratiqué une mine prête à jouer pour faire sauter tout le Château. Le tiers de sa garnison avoit été tué ou blessé. Elle avoit été forte de 250 hommes, moitié François, & moitié Espagnols, au commencement du siége. Le Roi accorda à M. Dieffenthaller le 22 Janvier 1747 une Commission de Colonel d'Infanterie, & 3000 livres de pension sur le Trésor Royal.

Le Régiment de Vigier étoit campé lors de la reddition de Vintimillia à Saint Laurent du Var avec toute l'Armée; & après la séparation de l'Armée Espagnole, il campa à Villeneuve,

aux ordres de M. le Marquis de Mirepoix, Lieutenant-Général, jusqu'au 30 de Novembre, que l'Armée ennemie passa le Var. Une Compagnie de Grenadiers & un Piquet du Régiment étoient pour lors à Saint Laurent, les deux autres Compagnies & deux Piquets à Cagne; toutes firent la retraite aux ordres de Messieurs de Pereuse & de Langeron. Le Régiment vint ensuite camper à Carnouille.

En 1747.

Il fut envoyé le 15 Janvier de Carnouille en quartier à Hyeres, où il resta jusqu'au 13 Février. Il eut dans ce tems ordre de se rendre à Besançon, après avoir laissé à Hyeres un Bataillon composé de 700 hommes tirés de toutes les Compagnies, qui fut destiné au secours de Genes, & qui étoit commandé par M. Rich. Ce Bataillon arriva le 23 Mars à Genes, après avoir relâché le 20 à Portofino avec un Bataillon du Régiment Grison de Salis, à la vûe & assez près de cinq Vaisseaux Anglois. Il supporta des fatigues extraordinaires, de même que toutes les

autres Troupes qui se trouverent à Genes depuis le 11 Avril jusqu'au 6 Juillet, que l'Armée ennemie se retira de devant cette Capitale. Le Bataillon de Vigier eut dans cette expédition un Officier de tué, deux de blessés, entr'autres M. Stainhauuer, Capitaine-Lieutenant, deux Sergens de Grenadiers tués, & plus de 60 Soldats tués, blessés ou faits prisonniers. Un Capitaine-Lieutenant, qui avoit été détaché en Corse, y fut tué, & il y eut plusieurs Soldats de son Piquet blessés. Le Bataillon servit depuis sous M. le Marquis de Bissy dans le Montferrat en Septembre, & à l'expédition de Campofredo en Octobre sous M. le Duc de Richelieu. Il fut ensuite joint à Sestri du Levant par le reste du Régiment, qui y débarqua le 2 Décembre. Le Régiment étoit parti de Besançon le 9 Mai pour aller camper à Hyeres, s'étoit avancé le 25 Août dans le Comté de Nice, & avoit été embarqué le 8 Octobre à Villefranche pour Genes. Pendant son trajet il avoit essuyé une tempête horrible, qui l'obligea de relâcher aux Isles de Capraia, où il manqua de périr de faim. Il aborda enfin à

Sestri, & y passa l'hyver de 1747 à 1748, en fournissant de fréquens détachemens sur les frontieres des Ennemis, sur la Varra, & au poste important de la Spezzia, qui avoit été confié à M. Dieffenthaller. Cet Officier y commanda plusieurs mois en qualité de Colonel, ayant avec lui M. de Comel, Lieutenant-Colonel, & 600 hommes tirés de différens Régimens.

En 1748.

Le Régiment de Vigier campa le 2 Avril sur les hauteurs de Velva, & ensuite sur celles de Castilon, où il resta jusqu'au 21 Juin, qu'il fut envoyé en quartier à Chiavary. Après la publication de l'Armistice, il partit de Chiavary le 14 Décembre, pour retourner en France, & laissa trois Piquets destinés pour la Corse, & commandés par M. V[illeger], de Fribourg, Capitaine. Ils sont encore actuellement en cette Isle. Le Régiment arriva le 2 Février 1749 à Lyon, où il eut la même réforme que les autres Régimens de la Nation. Il resta en quartier dans le Lyonnois & en Forez, jusqu'au 20 Avril, qu'il fut envoyé en garnison à

Befort, & vers la fin de l'année à Lille.

Nous rapporterons parmi les Preuves (*a*) une Lettre que M. le Comte d'Argenson, Ministre de la guerre, écrivit le 22 Mars 1748 à S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes au sujet de M. Dieffenthaller, Commandant du troisiéme Bataillon du Régiment de Vigier, qui étoit alors chargé du Commandement des Châteaux de la Spezzia. Elle est très-honorable pour cet Officier.

V. *Campagnes du Régiment de Wittmer.*

Levé le 5 Décembre 1673 par Wolffgang Greder, de Soleure, puis donné successivement à ses deux fils Louis Greder & Balthasar Greder, en 1714 à François d'Affry, de Fribourg, & en 1734 à André Wittmer, Grison.

En 1676.

(*b*) Bardo Bardi Comte de Maga-

(*a*) Preuve quatorziéme.

(*b*) Nœufville, *Abrégé chronologique & historique de l'état actuel de toutes les Troupes de France*, T. III. p. 68-69. *Liege* 1735. *in*-4°. *fig.*

Gazette de France, 1676. *p.* 372 & 374. *Paris. in*-4°.

lotti, Lieutenant-Général ès Armées du Roi, & Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Françoiſes, monta le 10 de Mai une ſeconde tranchée devant Bouchain, à la tête du Régiment des Fuſiliers & du Régiment Suiſſe de Greder. Monſieur, frere du Roi, qui s'y étoit rendu, lui ordonna de diſpoſer toutes choſes pour attaquer tous les dehors qui furent emportés l'épée à la main à quatre heures après midi. M. de Magalotti avoit fait une ſi belle diſpoſition, & ſes ordres furent ſi exactement obſervés, qu'après quelque réſiſtance de la part des Aſſiégés, on emporta tous les dehors, & que les Troupes y logerent. Ce qui obligea auſſi-tôt les Ennemis de battre la chamade. Le Régiment de Greder composé de trois Bataillons, faiſoit alors partie de la Brigade de Salis.

En 1677.

(*a*) La Brigade de Pfiffer, compoſée de neuf Bataillons, ſçavoir, des

---

(*a*) *Gazette de France*, 1677. *p.* 320 & 348. *Paris. in*-4°.

Relation de la bataille de Mont-Caſſel, imprimée à Paris 1677. *in*-4°.

Régimens de Pfiffer, de Greder & de Stuppa, étoit placée dans le centre de la seconde ligne le 11 Avril à la bataille de Mont-Cassel. Elle s'y distingua beaucoup, & perdit un grand nombre d'Officiers. M. Ceberg, Major du Régiment de Greder, y fut tué, & on compta parmi les blessés de ce Corps, les Capitaines de Watteville, de Burren, de Courten & Fabry, & un Lieutenant.

En 1678.

(a) Siége d'Ypres entrepris en Mars par l'Armée du Roi. Le Régiment Suisse de Greder y servit. Le 12 Juillet M. Greder, Colonel de ce Régiment, eut son cheval tué d'un coup de canon sous lui, dans un combat livré près de Mons entre le Détachement du Comte de Montal & du Baron de Quincy, Lieutenants-Généraux, & celui de la Garnison de Mons. Les Ennemis y furent battus.

(a) *Mém. pour servir à l'Hist. de Louis le Grand, par de Vizé, T. II. p. 235. Paris 1697. in-fol.*
Gazette de France, 1678. pag. 665. Paris. in-4°.

En 1689.

(*a*) Un Détachement de quarante-cinq hommes, commandé par M. Sturler, du Régiment Suiſſe de Greder, dont deux Bataillons étoient à Fontaine-l'Evêque, ayant rancontré le 25 Juin trente hommes des Ennemis dans le poſte qu'il devoit prendre pour couvrir le fourage, les chargea & les pourſuivit juſques dans un petit bois près de Fontaine-l'Evêque, où étant tombé dans une embuſcade de 150 hommes, il s'en débarraſſa en faiſant un grand feu ſur eux, & comme M. Sturler ſe vit ſur le point d'être enveloppé, il ſe retira de haye en haye, en ſorte que les Fourageurs étant accourus avec leurs faulx, diſſiperent ce parti, dont il y en eut dix de tués ſur la place, Il en reſta ſix du Détachement de M. Sturler, & quatre furent bleſſés.

En 1690.

Campagne de Flandre. Les trois

(*a*) *Quincy, Hiſt. milit. de Louis le Grand, T. II. p. 156. Paris 1726. in-4°. fig.*

bataillons

Bataillons (a) de Greder Suisse se trouverent dans l'Armée du Maréchal de Luxembourg. Ils combattirent avec une grande valeur le 1 Juillet à la bataille de Fleurus. Wolffgang Greder leur Colonel y fut blessé avec huit Capitaines & neuf Officiers subalternes. Il y eut trois Lieutenants de tués en cette journée.

En 1691.

(b) Les trois Bataillons du Régiment Suisse de Greder servirent dans l'Armée du Maréchal de Luxembourg en Flandre. Le 28 de Mars le troisiéme Bataillon monta la tranchée devant Mons que le Roi assiégeoit. Le 7 d'Avril les trois Bataillons, aux ordres de M. de Zur-Lauben Brigadier, releverent la tranchée de l'attaque du rivage. Le Régiment faisoit partie de la Brigade de Polier, & étoit placé dans la seconde ligne, suivant l'ordre de bataille de l'Armée du Maréchal de Luxembourg.

(a) Quincy, ibid. T. *II. p.* 239. 245 & 265.
(b) Quincy, ibid. p. 345-346. 354. 359 & 272. *Gazette de France*, 1691. *pag.* 165 & *suiv.* 176. *Journal du siége de Mons. Paris* 1691. *in*-4°.

En 1692.

(*a*) Campagne de Flandre. La Brigade de Greder, composée de huit Bataillons, sçavoir, de quatre Bataillons de Greder Suisse, de deux autres de Monnin, & de deux de Courten, servit dans l'Armée du Maréchal de Luxembourg. Elle se distingua au combat de Steinkerk. Le Régiment Suisse de Greder eut en cette journée deux Officiers, deux Sergens & cinquante-sept Soldats de tués, & sept Officiers, sept Sergens & cent quarante-huit Soldats de blessés. Robert Socin, de Bâle, Capitaine, y fut tué.

En 1693.

(*b*) La Brigade de Greder, composée de huit Bataillons, sçavoir, de quatre Bataillons de Greder Suisse, & de

---

(*a*) *Quincy, ibid p.* 472 *&* 541.
(*b*) *Quincy, ibid.* T. *T. II. p.* 614 *&* 636.
Vaultier, Journal des mouvemens des Armées du Roi en Flandres depuis 1690 *jusqu'en* 1694. *p.* 266. *&* 285. *Paris* 1740. *in*-12.

quatre autres de Salis, servit en Flandre sous le Maréchal de Luxembourg, & acquit beaucoup de gloire à la bataille de Neerwinde. Louis Greder, Colonel du Régiment, y reçut deux blessures. Son frere cadet, Jean-George-Ignace Greder, Capitaine-Lieutenant & Aide-Major, y fut blessé mortellement.

En 1694.

Le Régiment Suisse de Greder servit en Flandre dans l'Armée de Monseigneur le Dauphin.

En 1695, 1696 *&* 1697.

Le Régiment Suisse de Greder servit en Flandre dans l'Armée du Maréchal de Villeroy (*a*): Il faisoit partie de la Brigade de Stuppa, & étoit composé de quatre Bataillons.

En 1701 *&* 1702.

Le Régiment servit en Flandre.

(*a*) *Quincy, ibid.* T. III. *p.* 209.

En 1703.

(*a*) La Brigade de Greder, composée de six Bataillons, sçavoir, de trois Bataillons de Brendlé, & de trois autres de Greder Suisse, servit dans l'Armée de Flandre commandée par le Maréchal de Villeroy.

En 1704, 1705 & 1706.

Le Régiment servit en Flandre. Il se trouva à la bataille de Ramellies.

En 1707.

(*b*) La Brigade de Castellas, composée de trois Bataillons de Castellas & de trois autres de Greder Suisse, commandée par le Brigadier du Buisson, étoit placée dans la seconde Ligne, suivant l'ordre de bataille de l'Armée de l'Electeur de Baviere en Flandre.

En 1708.

(*c*) La Brigade de Greder, compo-

(*a*) *Quincy, ibid. T. IV. p.* 8.
(*b*) *Quincy, ibid. T. V. p.* 277.
(*c*) *Quincy, ibid. T. V. p.* 498 & 521.

sée de trois Bataillons, & commandée par M. du Buisson, Brigadier, servit dans l'Armée de Flandre.

En 1709 & 1710.

Le Régiment de Greder Suisse servit en Flandre. (*a*) Il étoit en 1710 composé de trois Bataillons, dont deux furent mis en garnison dans Aire pour défendre cette place que les Ennemis menaçoient d'un siége. Balthazar Greder, Colonel, les commandoit.

En 1711, 1712 & 1713.

Le Régiment de Greder Suisse servit en Flandre. (*b*) Deux Bataillons se trouverent en 1712 au siége de Douai, commandés par le Brigadier de Greder leur Colonel.

En 1734 & 1735.

Le Régiment d'Affry servit au siége du Fort de Hollande, vis-à-vis

(*a*) *Quincy, ibid. T. VI. p.* 324 & 368.
(*b*) *Quincy, ibid. T. VII. p.* 41. 80-81.

de Philipsbourg. Il fit partie de la Brigade de Brendlé, & se trouva à toutes les marches que l'Armée exécuta en 1734 en deçà du Rhin. Il passa l'été de 1735 à Stenay.

En 1742.

Le Régiment de Wittmer fut en garnison à Lille jusqu'en Octobre, qu'il fut envoyé à Valenciennes.

En 1743.

Il étoit en garnison à Condé & à Valenciennes.

En 1744.

Il fit la Campagne en Flandre, & servit au Camp de Courtrai, qui attira tant d'éloges à M. le Maréchal de Saxe.

En 1745.

Le (*a*) Régiment de Wittmer com-

(*a*) *Relation de la Campagne de 1745, par M. le Baron de Roll, Colonel d'Infanterie, & Lieutenant-Colonel du Régiment de Wittmer, communiquée à l'Autheur en Septembre 1749.*

mandé par M. d'Erlach de Schadau Lieutenant-Colonel partit de Longwy & de Montmedi le 14 & le 15 d'Avril pour se rendre en Flandre. Il arriva devant Tournai le 27 de ce mois au soir. Le 29 les deux premiers Bataillons vinrent prendre leur camp d'investissement derriére une hauteur, entre le Village d'Erre & la chaussée de Douai, & le troisiéme à la garde de l'Artillerie près de l'Escaut. Le 30 le troisiéme Bataillon decampa pour rejoindre les deux premiers, mais comme il étoit à moitié chemin, il vint un contre-ordre qui l'envoya avec un Bataillon de la Fere & un autre de Bettens en garnison à Maubeuge, dont on craignoit la surprise de la part des Alliés. Ce Bataillon vint depuis à Valenciennes. retourna ensuite camper sous Maubeuge, & fut finalement incorporé dans le Corps d'Armée de M. le Marquis de Clermont-Gallerande Lieutenant-Général.

Le 8 de Mai de tranchée devant la Ville de Tournai, Dauphin trois Bataillons, Wittmer deux, Rott un, Berwick un, & Royal-Corse un, sous les ordres de M. le Duc de Biron Lieute-

nant-Général, de Messieurs le Comte de Filtz-James & de Beaufremont Maréchaux de Camp, & de Messieurs de Lorge & de Taleyrand Brigadiers. Cette tranchée fut remarquable par trois endroits. 1°. Il y eut une une sortie assez malheureuse pour les assiégés, & mal conduite. 2°. Les Grenadiers de Wittmer, de Rott, de Berwick, &c. forcerent de leur propre mouvement & sans ordre les pallissades, & les conserverent en tuant beaucoup de monde aux assiégés, & en faisant 75 hommes prisonniers. 3°. Un accident arrivé aux poudres fit sauter en l'air M. le Marquis de Taleyrand Colonel du Régiment de Normandie qui étoit Brigadier de tranchée, avec environ 50 hommes & plusieurs canonniers. Le 9 à quatre heures du matin, comme l'Armée se disposoit à une prochaine bataille, qui ne fut néanmoins livrée que le 11 de ce mois, on ne releva pas de la tranchée les Régimens qui y avoient monté le 8, & ils y resterent jusqu'au 10 environ deux heures du matin.

A peine le Régiment de Wittmer rentra au Camp qu'il fallut marcher à six heures du matin pour se ren-

dre au pont de bateaux qu'on avoit construit sur l'Escaut, à la gauche de la Ville de Tournai. Il y trouva le Régiment Royal-Ecossois, deux Bataillons de Milices & plusieurs Piquets dans les lignes & dans les retranchemens garnis de canons, qu'on avoit faits pour la garde du pont. Un Corps de Cavalerie se tenoit derriére ce Corps d'Infanterie pour le soutenir. Le Régiment de Wittmer ne fut renvoyé au Camp qu'après la bataille de Fontenoy. Le 12 de ce mois vers les onze heures du soir il releva de la tranchée le Régiment de la Cour-au-Chantre devant la Ville de Tournai, & il y resta jusqu'au 13 au soir. Durant cette garde il eut deux Soldats de tués & quelques-uns de blessés. Le 20 le Régiment décampa, & vint prendre la droite du Régiment de la Cour-au-Chantre pour être Chef de Brigade. Le Camp étoit entre la chaussée de Douai & celle de Lille.

Le 22 de Mai de tranchée devant la Ville de Tournai trois Bataillons de Dauphin, deux de Wittmer, un de Berwick, un de Royal-Corse & un de Royal-Ecossois aux ordres de M. de Langeron Lieutenant-Général, de

Messieurs les Marquis de Créquy & de Muy Maréchaux de Camp & de Messieurs de Chambonnas & Salancy Brigadiers. Le Gouverneur de la Ville fit arborer le drapeau blanc vers les quatre heures après midi du même jour, & demanda à capituler. Les Otages furent donnés de part & d'autre. Mais on ne convint de la capitulation que le 23, & le Régiment de Wittmer ne descendit de la tranchée que le 24 à sept heures du matin.

Le 7 Juin le Régiment de Wittmer fut de tranchée devant la Citadelle de Tournai, à la fausse attaque. Il y perdit un Soldat. Le 19 les Assiégés arborerent le drapeau blanc à quatre heures après midi. La capitulation fut signée le 20. Le Régiment de Wittmer avoit monté la tranchée le 19 à la fausse attaque, & il y étoit resté jusqu'à ce qu'on eut pris possession de la Citadelle.

Le 1 Juillet le Régiment de Wittmer étant de la Brigade de Bettens marcha à Leuze avec l'Armée dans la colonne du milieu. Le 2 & le 3 de ce mois l'Armée fit séjour. Le 4 elle campa à Rebec, le 5 à Wanbec, & le 6 à la Chartreuse de S. Martin - au-

bois, où elle séjourna le 7. Elle campa le 8 à Bost, où elle resta jusqu'après la prise d'Oudenarde. Le 14 la Brigade de Bettens, dont étoit le Régiment de Wittmer arriva devant cette Place à une heure après midi, & campa sur la hauteur à la rive droite de l'Escaut au Camp des Cérisiers, si proche de de la Place, qu'on distinguoit les Ennemis sur le rempart, & que les boulets de la Ville passerent encore un demi-quart de lieue par-dessus & derriére le Camp de cette Brigade. Elle souffrit beaucoup de la canonade qui lui tua & blessa plusieurs hommes & chevaux, & renversa plusieurs tentes. Néanmoins elle resta dans cette position jusqu'à la reddition de la Place. Elle fournit des travailleurs à ce siége. Le 27 de Juillet la Brigade de Bettens & les autres troupes qui avoient investi Oudenarde décamperent de devant cette Place pour reprendre leur ancien Camp à l'Armée qui continua d'être à Bost jusqu'au 28. Elle alla camper ce jour à Ordegem. Elle garda cette position jusqu'au 3 d'Août qu'elle marcha sur la droite du côté d'Alost. Mais les Brigades d'Eu, de

Bettens, & de Séedorff resterent à Ordegem. Un détachement composé de vingt-deux Bataillons, d'un Bataillon de Royal-Artillerie & d'un Régiment de Dragons se porta le 4 d'Août près de Gand, hors de la porte de Bruges, le 5 à Altere, & le 6 à Bruges. Il étoit commandé par M. le Comte de la Marck Lieutenant-Général, le Marquis de Contades, le Marquis d'Armentieres & M. de Fegelin-Séedorff Maréchaux de Camp. La Brigade de Bettens, dont les deux premiers Bataillons de Wittmer faisoient partie, étoit de ce détachement. Le 7 d'Août les Brigades de Séedorff & d'Eu marcherent à la gauche du Canal, & celle de Bettens à la droite pour s'approcher d'Ostende. Cette derniere Brigade campa près des Dunes, ayant le Village de Brene, à peu de distance de sa gauche. Les autres Troupes camperent à la gauche du canal, depuis Plassendal autour du marais jusqu'à la mer, à la reserve des Dragons, qui dresserent leur Camp devant le Village de Clomeskerke. Le 23 Août Ostende capitula. La Brigade de Bettens, qui avoit été employée à ce siége, marcha le 28

de ce mois du côté de Nieuport. Elle arriva devant cette place le 31, & servit à ce siége. Nieuport se rendit le 5 de Septembre au matin. La Brigade de Bettens décampa le 10 de ce mois avec les autres Troupes de l'Armée de M. le Comte de Lowendhal; vint ce jour près de Slippe, le 10 à Oudembourg, le 12 à Bruges, le 13 à Altere, le 14 sous Gand, où elle séjourna le 15. Elle campa le 16 à Ordegem, & le 17 elle joignit la grande Armée près d'Alost. Elle fut placée dans la premiere Ligne entre les Régimens de Biron & de Soissonnois, près du Village de Denderthouve. Le 28 Septembre le troisiéme Bataillon du Régiment de Wittmer arriva au Corps, après en avoir été séparé cinq mois. Il avoit été du Corps d'Armée de M. le Marquis de Clermont-Gallerande. Le 14 Octobre l'Armée quitta le Camp d'Alost, marcha sur quatre colonnes, & vint camper près du Château de Barleghem, entre Gand & Oudenarde, à une petite lieue du pont de batteaux qu'on avoit construit sur l'Escaut. Le 15 elle passa cette riviere, & se sépara pour prendre ses quartiers d'hyver. Le premier & le troi-

ſiéme Bataillons de Wittmer furent mis en garniſon à Tournai, & le ſecond à Ath.

En 1746.

Le Régiment de Wittmer ſervit au ſiége de Bruxelles. La tranchée fut ouverte le 7 de Février. Le premier Bataillon de Wittmer la releva le 8 avec d'autres Troupes. Le 9 le ſecond Bataillon la monta, & de même le 10 le troiſiéme Bataillon. Le 13 le premier Bataillon remonta la tranchée, le 14 le ſecond Bataillon, & le 15 le troiſiéme. Le 18 le premier Bataillon fut encore de tranchée, & le 19 le ſecond Bataillon. Bruxelles ſe rendit le 20 de ce mois. Gaſpar Gallaty, du Canton de Glaris, Capitaine des Grenadiers, fut bleſſé à ce ſiége. Le Régiment, qui faiſoit partie de la Brigade de Bettens, fut employé au ſiége de la Citadelle d'Anvers. La tranchée fut ouverte la nuit du 25 au 26 Mai. La garniſon capitula le 31 de ce mois. Le Régiment marcha enſuite avec l'Armée, & fut de tous les Camps qu'elle fit juſqu'à la fin de la Campagne. Il perdit pluſieurs Officiers : M. de Paraviciny, Griſon,

Capitaine des Grenadiers, fut tué à l'affaire des 5 Etoiles. M. Biſſ, de Soleure, Enſeigne, mourut de la bleſſure qu'il reçut à l'attaque du Village de Perwis. M. de Rothberg, Lieutenant des Grenadiers, eut le même ſort le 17 Août durant la marche de Ramellies, au Camp de Hannuye. Le Régiment faiſoit ce jour l'arriere-garde de l'Armée. Il ſe trouva à la bataille de Raucoux ; mais il n'eut point de part à l'action.

En 1747.

Le Régiment commandé par M. le Baron de Roll, Lieutenant-Colonel, fut envoyé en Bretagne pour garder les côtes contre les Anglois. On le mit en garniſon à Saint-Brieux & à Breſt. Il ſe rendit vers la fin de cette année à Toul, où il reſta juſqu'à l'ouverture de la Campagne.

En 1748.

Il fut employé au ſiége de Maſtricht, fut du nombre des Troupes qui inveſtirent cette place outre-Meuſe, ſous les ordres de M. le Maréchal de Low-

ment Suiſſe que cet Officier Griſon devoit former. Ce Régiment fut composé de Compagnies franches qui n'étoient point avouées d'aucun Etat du Corps Helvétique. Il eut le nom de *jeune Stuppa*, pour ſe diſtinguer du Régiment de *vieux Stuppa*, aujourd'hui Séedorff, qui étoit aux ordres de Pierre Stuppa, frere aîné du Colonel Jean-Baptiſte Stuppa.

Le Régiment du jeune Stuppa eut pour premier Lieutenant-Colonel Jean-Baptiſte de Salis, & pour premier Major N. Saluz, tous deux Griſons. Douze Compagnies devoient le former à Marſeille. Huit de ces Compagnies s'embarquerent à Toulon ſur les Vaiſſeaux du Roi pour l'expédition de la Sicile. (*a*) Une Relation manuſcrite du

---

(*a*) *Supplément au grand Dictionnaire Hiſtor. de Moréri, T. II. à l'article de Saconay. Paris 1735. in-fol.*

Lettre du Général de Saconay à M. d'Affry, Colonel d'un Régiment Suiſſe, en Juillet 1729.

Ordre du Roi, daté du 10 Février 1677, pour faire marcher la Compagnie Colonelle du Régiment Suiſſe du jeune Stoppa, des citadelles de Marſeille à Toulon, pour y joindre les ſept autres Compagnies qui devoient être embarquées ſur les Vaiſſeaux du Roi, ſuivant les ordres particuliers du Comte de Grignan, Lieutenant-Général de la Province.

tems assure que le Régiment s'embarqua à Toulon le 9 Avril, & qu'il débarqua à Messine le 26 du même mois.

Voici les noms des huit Compagnies qui furent employées en Sicile aux ordres du Maréchal de Vivonne, & qui formerent deux Bataillons. La Compagnie-Colonelle du jeune Stuppa, Paravicini, & Glairesse s'embarquerent à Toulon sur le *Pompeux* monté par M. de Valbelle, Chef d'Escadre. Les Compagnies Lieutenante-Colonelle, Leisler, Russinger, Jaequer & Baumgartner monterent en même tems sur d'autres Vaisseaux de cette Escadre. Les huit Compagnies resterent à Messine & dans les environs de cette Ville jusques vers le milieu de Juillet. Ensuite elles marcherent à Tavermina, & allerent au secours d'un Corps de Troupes qui étoit extrêmement incommodé par les Espagnols du côté de

---

Certificat donné par M. Stoppa, Colonel d'un Régiment Suisse, aux Consuls de Toulon, pour l'estape & les ustensiles qu'il avoit reçus pour sa Compagnie & tout son Etat-Major, pour une nuit seulement, en date du 9 Avril 1677. On trouve cet Acte & le précédent dans les Registres de la Fourriere de Toulon.

Villa-franca. Elles en favoriserent la retraite. Après cette expédition le premier Bataillon retourna à Messine, & le second resta à Tavermina. Vers la fin de l'année les Compagnies Colonelle, Paravicini & Glairesse furent transportées à Augusta pour y être en garnison, & la Compagnie Lieutenante-Colonelle fut envoyée à Libissao.

Les Espagnols ayant surpris le Mole de Tavermina qui étoit gardé par une Compagnie Françoise, ils tenterent en même tems de se saisir de la Ville. Mais ils furent repoussés par les Compagnies du Régiment du jeune Stuppa, qui y étoient en garnison. Elles conserverent ce Poste important jusqu'à l'évacuation de l'Isle.

Un Journal de la Vie du Général Jean de Saconay, porte que le Maréchal de Vivonne ayant demandé au Colonel Stuppa un Officier de confiance, celui-ci lui indiqua Jean de Saconay, Lieutenant de sa Compagnie-Colonelle. M. de Vivonne fit appeller cet Officier, & lui donna le commandement de trois Barques armées en course, sur lesquelles on mit un Détachement composé de Suisses & de bandits, pour fai-

re une descente dans le Royaume de Naples. Elle se fit avec tout le succès possible sur les côtes de la Calabre. A son retour en Sicile, M. de Saconay fut nommé pour commander dans le Château d'Auguste. Cette place est à quatre lieues de Syracuse.

En 1678.

Le 20 Mars le Maréchal de la Feuillade retira de la Sicile les Troupes Françoises. Elles s'embarquerent conjointement avec le Régiment du jeune Stuppa, sur la Flotte commandée par M. du Quesne, Vice-Amiral. Une tempête la poussa sur les côtes de Barbarie, au quatriéme jour de la navigation, & elle obligea plusieurs Vaisseaux de relâcher au port de Tunis. Le Régiment fut du nombre des Troupes qui débarquerent sur les côtes, & il fut retenu trois jours par le mauvais vent. Enfin le calme ayant succédé à la tempête, le Régiment remonta sur la Flotte, & il fut transporté heureusement à Toulon le 11 Avril. En y arrivant il trouva des ordres du Roi pour marcher sans délai à Châlons en Champagne.

L'expédition de la Sicile coûta plusieurs Officiers au Régiment. Le Capitaine Baumgartner mourut à Messine en Août 1677. Le Major Saluz obtint sa Compagnie. Il y eut plusieurs Officiers de blessés, & entr'autres Paraviciny, Lieutenant de la Compagnie de son cousin du même nom.

Les huit Compagnies du Régiment arriverent à Châlons sur Marne vers la fin de Mai 1678; & après quinze jours de repos elles marcherent au blocus de Mons, & se trouverent au combat de saint Denis. La paix ayant été publiée avec les Espagnols & les Hollandois, les deux Bataillons s'avancerent dans le Duché de Juliers, où ils resterent, pendant que le Maréchal de Créquy passoit le Rhin pour entrer dans les Etats de l'Electeur de Brandebourg.

En Décembre de la même année les deux Bataillons furent cantonnés entre Hui & Liege, ils marcherent ensuite à Gand & à Oudenarde, & resterent en garnison dans ces places jusqu'à ce qu'on les remît aux Espagnols en 1679.

En 1679.

Sur la fin de cette année les deux Ba-

taillons marcherent à Rheims, où ils furent joints par les quatre Compagnies qui avoient été nommées dès la création du Régiment, pour former le troisiéme Bataillon, mais qui n'avoient pas été encore rassemblées. Ces quatre Compagnies se nommoient d'Affry, de Fribourg (le même qui devint bientôt après Gouverneur du Comté Souverain de Neuchâtel), Markout, du Terrot, & Guler le jeune. Le Capitaine de cette derniere Compagnie étoit Grison.

En 1680.

Quelques Compagnies furent mises en quartier à Epernai. Le Capitaine du Terrot y mourut, & sa Compagnie fut donnée à Jean de Saconay, du pays de Vaud, Lieutenant de la Colonelle.

Au Printems deux Bataillons marcherent à Baione pour y travailler à la Citadelle. Le troisiéme Bataillon vint à Montauban. Le Régiment resta dans cette position pendant près d'un an.

Le Journal Historique du Régiment observe qu'en ce tems là Compagnie

Lieutenante-Colonelle n'étoit pas néceſſairement attachée au premier Bataillon, puiſqu'elle reſta à Montauban, tandis que la Compagnie-Colonelle ſervoit à Baione.

En 1681.

Etat du Régiment du jeune Stuppa. Premier Bataillon : Compagnies Colonelle, Lieutenante-Colonelle, Ruſſinger & Markour. Second Bataillon : Paravicini, Saluz, Saconay, Paravicini de Cappel. Troiſiéme Bataillon, Leiſler, de Roll, du Canton d'Ury, d'Affry, de Fribourg, & Stuppa dit Vatout.

En Mars les deux premiers Bataillons marcherent de Baione à Pignerol, & furent jettés dans Caſal ſous les ordres de M. de Catinat. Le troiſiéme Bataillon fut envoyé de Montauban dans l'Iſle de Ré, pour travailler aux Fortifications du Bourg de Saint Martin; & vers la fin de l'Eté on l'établit dans Blaye.

En 1682 & 1683.

Vers la fin de Novembre 1683 les

deux premiers Bataillons repasserent les Monts, & marcherent dans le Rousssillon. Tout le Régiment se rassembla à Perpignan & dans les environs de cette Ville en Février 1684.

En 1684.

Au commencement de Mai l'Armée du Roi, commandée par le Maréchal de Bellefond, entra dans le Lampourdan ; & après avoir campé quelque tems à Saint Pierre de Penador, elle força les Espagnols au Pont *Major* sur le Ther. Ce passage étant ouvert, l'Armée forma le siége de Girone. Mais elle fut obligée de le lever après un assaut très-opiniâtre. Deux Bataillons du Régiment se trouverent à cet assaut. Ils s'y distinguerent par leur bravoure & par le grand nombre de morts qu'ils laisserent sur la place. Ils eurent plus de 300 Soldats de tués ou blessés. Le Capitaine de Roll, du Canton d'Ury, fut tué avec deux Officiers subalternes. Jean-Baptiste de Salis, Lieutenant-Colonel du Régiment, reçut un coup de mousquet qui lui estropia une jambe. Le Capitaine Jean de Saconay fut aussi

aussi blessé. Cet assaut, dans lequel le Régiment emporta un Bastion, fut donné le 21 de Mai.

Après la levée du siége de Girone, l'Armée se retira dans le Lampourdan, y finit la Campagne, repassa ensuite les Pyrenées, & rentra dans le Roussillon. Le Régiment fut mis en garnison à Perpignan & Colioure. La Compagnie vacante par la mort du Capitaine de R[illegible] ayant été alors licenciée à cause de son mauvais état, la Compagnie de Hemel, qui étoit en garnison au Mont-Louis, vint la remplacer dans le Régiment. Cette Compagnie étoit auparavant franche.

En 1685.

Pendant l'Eté une partie du Régiment travailla aux Fortifications de Mont-Louis. Le premier Bataillon resta à Perpignan, & vers l'Hyver les deux autres Bataillons furent dispersés à Villefranche & dans plusieurs Postes du Roussillon.

En 1686.

Le 19 Juillet le Régiment partit de

Mont-Louis & de Perpignan pour Châlon en Champagne. Il marcha enſuite à Arras, au Queſnoi & à Philippeville. Le Capitaine d'Affry ayant été nommé Gouvérneur du Comté de Neuchâtel, ſon frere cadet qui ſervoit dans le Régiment depuis le commencement de 1685, obtint ſa Compagnie. Il fut depuis tué en 1734 à la bataille de Guaſtalla, étant Lieutenant-Général ès Armées du Roi.

En 1687.

En Février les trois Bataillons ſe rendirent à Roye, Montdidier & Beauvais. La Compagnie de Paraviciny l'ancien ſortit du Régiment, & devint Compagnie franche. Celle de Miquely, de Geneve, la remplaça.

Au mois de Mai le Régiment ſe raſſembla au Camp de Maintenon, où le Roi ſe trouva avec toute ſa Cour. A la fin de cette Campagne le Régiment marcha à Saint Omer, Aire & Béthune. Les Capitaines-Lieutenants furent créés le 15 Novembre de cette année.

❦

En 1688.

En Octobre le Régiment partit de Saint Omer, d'Aire & de Béthune, pour aller à Bonn sur le Rhin, dans l'Electorat de Cologne.

En 1689.

Les deux Régimens Suisses de Greder & de jeune Stuppa se rendirent dans les Ardennes. Le Marquis de Sourdis voulut envoyer M. de Saconay à Keiserwert au-delà du Rhin. Il fit ses représentations, & refusa de passer, pour ne point encourir l'indignation de son Souverain. M. de Sourdis en écrivit en Cour. M. de Saconay en fit autant de son côté. Appuyé par le Général Stuppa, frere de son Colonel, il effaça les mauvaises impressions qu'on avoit fait naître dans l'esprit du Marquis de Louvois, qui lui rendit justice. Le Régiment du jeune Stuppa fut mis après la Campagne en garnison à Douai, Béthune & Aire.

En 1690.

Le Régiment du jeune-Stuppa partit

de ses garnisons au commencement de Mai, & se rendit à l'Armée du Maréchal de Luxembourg dans l'Isle de S. Amand.

Le (*a*) 1 Juillet la bataille de Fleurus se donna. La Brigade de Stuppa, composée des Régimens de vieux & & du jeune-Stuppa s'y distingua. Le Capitaine de Saconay y fut blessé avec son Lieutenant-Colonel Jean-Baptiste Stuppa. Le Capitaine Paraviciny de Cappel y fut tué avec plusieurs Officiers. Jean-Henri Leisler, Allemand d'origine, qui commandoit le second Bataillon, obtint une commission pour lever un Régiment d'Infanterie Allemande. Il le forma des prisonniers qu'on avoit fait à la bataille de Fleurus. Il tira du Régiment du jeune-Stuppa plusieurs Officiers pour leur donner des Grades supérieurs dans le sien. Les principaux furent Pont Hecht, Gresling, Lyon & quelques autres. Le Régiment de Leisler est au-

(*a*) *Quincy, Hist. militaire du regne de Louis le Grand*, T. II. *pag.* 239. 241. 245. 258 & 265.

Gazette de France, 1690. *p.* 359. *Paris in*-4°.

Relation de la bataille de Fleurus. Paris. 1690. *in*-4°.

jourd'hui Royal-Suédois. L'Armée finit la Campagne dans les cantonnemens entre Rousselaer & Dixmude. Ensuite le Régiment fut mis en garnison à Furnes, à Menin & à Dixmude.

En 1691.

Le (*a*) Régiment de jeune-Stuppa forma une Brigade de son nom, composée de quatre Bataillons de Stuppa le jeune, deux autres de Schellenberg, & de trois de Salis, dans l'Armée d'observation commandée par le Maréchal de Luxembourg en Flandre. Après la prise de Mons le Régiment vint à Lille, où il resta jusqu'à l'entrée de la Campagne. Il ne se passa rien de remarquable que le combat de Leuze qui fut une action de Cavalerie. Ensuite le Régiment entra en garnison dans Furnes & Dixmude.

En 1692.

Le Régiment du jeune-Stuppa servit dans l'Armée d'observation pendant

(*a*) *Quincy, ibidem. pag.* 372.

le siége de Namur. Il (*a*) se distingua le 3 Août au combat de Steinkerk. Son Colonel Jean-Baptiste Stuppa, qui étoit Brigadier, mourut à Mons de la blessure qu'il reçut dans cette sanglante journée. Il y avoit eu le poignet fracassé. Les Capitaines Saluz, Grisson, & Jean de Saconay, du Pays de Vaud furent dangereusement blessés. Le Capitaine Socin, de Bâle, Favergé Capitaine-Lieutenant de la Compagnie d'Affry, du Comté de Neuchâtel, Bourquin, Deschamps & plusieurs autres Officiers furent tués. Joffrey de la Cour-au-Chantre, depuis Colonel de ce Régiment, & alors Cadet dans la Compagnie de son pere reçut un coup de feu dans le corps.

Au commencement de cette Campagne les Régimens Suisses, composés de douze Compagnies de 210 hommes chacune, eurent ordre de former chacun quatre Bataillons.

Le Régiment fût donné à M. de Surbeck après la mort du Brigadier

(*a*) *Quincy, ibidem. pag.* 358 & 541.

Gazette de France, 1692. *pag.* 426-428. & 437-440. *Paris in-4°.*

Relat. du combat de Steenk. Paris. 1692. *in-*12.

Stuppa. Il finit la Campagne du côté d'Ypres, & fut mis en quartiers, le premier Bataillon à Tournai, le second à Rosbruck, le troisiéme à Dunkerque & le quatriéme à Houtzgob. Au plus fort de l'hyver le Régiment servit au siége de Furnes, à l'exception du premier Bataillon qui passa dans le Corps de troupes commandé par le Marquis de Montrevel pour soutenir ce siége. Furnes se rendit le 6 Janvier 1693, & les trois Bataillons qui y avoient été employés entrerent en garnison dans cette Place. D'Affry, de Fribourg, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie de son oncle, fut tué au siége de Furnes. Dorny de Gingins, Sous-Lieutenant de la Compagnie de Saconay y fut dangereusement blessé.

En 1693.

Campagne en Flandre. La (*a*) Brigade de Surbeck, composée de huit Bataillons, sçavoir quatre de vieux-Stup-

(*a*) *Quincy, Hist. militaire de Louis le Grand, T. II. p.* 615. 627. 630. 631 & 636.
Relation de la bataille de Neerwinde, pag. 55. 70. 105 & 248. *Paris.* 1693. *in*-12.

pa & de quatre autres de Surbeck ; fit des prodiges de valeur à la bataille de Nerwinde, & contribua avec la Brigade de Zur-Lauben à la victoire de cette mémorable journée. Après avoir essuyé dès la pointe du jour un grand feu du canon qui leur emporta bien du monde, elles marcherent en colonnes par la gauche, pour se transporter du centre de l'Armée au Village de Néerwinde qui étoit à la gauche. Comme elles prêtoient le flanc droit aux batteries des Ennemis, elles furent extrêmement incommodées dans leur marche. Mais malgré cet obstacle elles chasserent les Ennemis du Village de Néerwinde, où 27 Bataillons avoient été repoussés dans trois différentes charges. Les deux Brigades firent jour à la Cavalerie pour pénétrer dans la

---

Gazette de France, 1693, *p.* 393. 395. 396. *Paris in-4°.*

Nœufuille, Abregé Chronol. & Hist. de l'origine, du progrès & de l'état actuel de toutes les Troupes de France, T. III. *p.* 534 *& suiv. Liege* 1735. *in-4°. fig.*

Vaultier, Mouvemens des Armées du Roy en Flandres depuis 1690. *jusqu'en* 1694. *pag.* 258. 266 *& suiv. Paris* 1740. *in-12.*

Journal msc. de la bataille de Neerwinde, par M. de la Cour-au-Chantre, témoin oculaire.

plaine par la gauche du Village. Ce fut le Capitaine d'Affry, depuis Lieutenant-Général, qui lui indiqua un endroit pour passer un ravin sous la protection du feu des deux Brigades. Elles s'emparérent non-seulement de Néerwinde, de la maniere que nous venons de le dire, mais elles s'y soutinrent. La Brigade de Surbeck se saisit d'une batterie de trois ou quatre piéces de canon que les Ennemis avoient établi, à la gauche du Village. Les Ennemis firent mine de vouloir prendre le Village. Mais ils y trouvérent une telle résistance, que ce fut leur dernier effort, & qu'ils ne penserent plus qu'à une retraite précipitée. Un Journal manuscrit de cette bataille porte que M. de Surbeck, après avoir établi sa Brigade dans les haies relevées de terre qui faisoient face à la ligne des Ennemis, fût joint par le Prince de Conty; que ce Prince le mena à l'extrémité de la droite du Village pour voir la Maison du Roi, & la Brigade des Gardes qui commençoit à pénétrer & à se former dans la plaine sous le feu de la Brigade de Surbeck; que le Prince de Conty se trouva exposé à un feu de mousque-

terie si vif, que dans un moment son Ecuyer, un Page & un Palefrenier furent blessés à ses côtés; que M. de Surbeck reçut dans ce même instant un coup de bale qui lui traversa le flanc droit; que le Prince de Conty qui s'en apperçut, ordonna à Joffrey Aide de camp de ce Brigadier, & depuis Colonel de ce Régiment de l'emmener; mais que M. de Surbeck ne voulut point quitter le Prince, jusqu'à ce qu'il se retirât également avec lui d'un endroit si périlleux, où sa presence n'étoit d'aucune utilité. Le Capitaine Marliany; les Capitaines-Lieutenans de Cabalzar, Girard, Arpeaux, Joffrey & Salzgerber furent tués. Le Régiment fit une perte considérable en Soldats. On compta parmi les Officiers blessés Bourquin Lieutenant de la Compagnie de Joffrey. Le Régiment servit à la fin de cette Campagne au siége de Charleroi, durant lequel une Compagnie de Grenadiers commandée par Mathlé, fut en partie emportée par une mine à l'attaque d'un ouvrage près du marais. Burckliner, Cadet & neveu de M. Hemel fut tué à ce siége.

Après la reddition de Charleroi l'Armée rentra dans ses quartiers d'hyver. Le premier & le troisiéme Bataillons du Régiment furent envoyés à Ypres, le second à Dixmude, & le quatriéme à Philippeville. Ce dernier alla bientôt après à Charleroi, & ensuite à Dinan.

En 1694.

Le (*a*) Régiment de Surbeck servit en Flandre dans l'Armée de Monseigneur le Dauphin, & fut de la marche d'Orelle près de Tongres le 11 Juillet, & de celle de Vignamont le 24 du même mois. Il fut ensuite mis en garnison à Courtrai.

En 1695.

La (*b*) Brigade de Surbeck, commandée par M. de Surbeck, & composée de 4 Bataillons de vieux-Stuppa & de 4 autres de Surbeck, servit en Flandre dans l'Armée du Maréchal

(*a*) *Vaultier, ibid. p.* 339 & 348.
(*b*) *Quincy, ibid. T. III. pag.* 101.
Mém. msc. de M. Sprecher, ancien Major du Régiment de Brendlé.

de Villeroy. Le Régiment de Surbeck sortit de Courtrai vers le milieu d'Avril pour travailler aux lignes de Claer entre la Lis & l'Escaut. Il défendit en Juin le Fort de la Kenoque à trois lieues d'Ypres, se trouva en Juillet au siége de Dixmude, marcha pour attaquer près de Déens le Prince de Vaudemont qui se retira sous Gand, & il servit en Août au bombardement de Bruxelles. Il entra en garnison, le premier & le second Bataillons à Lille, & le troisiéme & quatriéme à Menin.

En 1696.

Le Régiment de Surbeck servit en Flandre. (*a*) Il étoit de la Brigade de Courten. Il fut du Camp volant du Comte de Tallard, qui campa assez long-tems à Fosse sur la Sambre, pendant que la grande Armée étoit à S. Gerard. On vint par des marches forcées regagner Tournai, & on finit la Campagne dans les lignes de Claer,

---

(*a*) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand*, T. III. *p* 209.
Journal manuscrit.

entre la Lis & l'Escaut. Le Régiment fut envoyé en garnison à Condé & à Mons.

En 1697.

M. de Surbeck, Maréchal de Camp, fut employé dans l'Armée du Maréchal de Boufflers. Son Régiment composé de quatre Bataillons, fit partie de la Brigade de Stuppa, dans l'Armée du Maréchal de Villeroy. Il servit au siége d'Ath entrepris par le Maréchal de Catinat. Trois Bataillons monterent la tranchée à l'attaque de la gauche devant cette Place le 26 Mai sous les ordres du Marquis de Hautefort Maréchal de Camp. Le premier Bataillon monta la tranchée à la droite sous les ordres du Comte de Tessé Lieutenant-Général, avec deux Bataillons du Régiment de Salis. La Ville capitula le 5 Juin. Saluz, Lieutenant, fut tué dans un détachement de Grenadiers durant

(a) *Le même, ibid. T. III. p. 293. 294. & 298. Journal du siége d'Ath, p. 17 & 38. imprimé à la Haye & à Paris en 1730. in-8°. fig. avec les Mémoires de M. Goulon, Ingénieur, & Général des Armées de l'Empereur, pour l'attaque & la défense d'une Place.*

ce siége. Le quatriéme Bataillon entra en garnison dans Ath. Les trois autres Bataillons servirent dans l'Armée de Villeroy jusqu'à la publication de la Paix de Riswick. Le Régiment fut ensuite envoyé à Cambray.

En 1698.

Dès le mois de Janvier on réduisit les Compagnies de 210 hommes à 200, & on réforma trois Compagnies, sçavoir Joffrey de la Cour-au-Chantre, Valzer & Saluz.

Au mois de Mars toutes les Compagnies de la Nation furent réduites chacune à 100 hommes, excepté les Colonelles & Lieutenantes-Colonelles, & la Compagnie de d'Affry qui étoit dans Brendlé. On coupla les demies-Compagnies, & on renvoya plusieurs Officiers qui n'étoient pas de la Nation. Après cette réforme le Régiment se trouva composé des Compagnies suivantes.

Premier Bataillon. Compagnies, la Colonelle, la Lieutenante-Colonelle & Paraviciny. Cette derniere Compagnie sortit du Régiment de Schellen-

berg qui venoit d'être licencié dans le Roussillon.

Second Bataillon. De Hemel & Belot, Sury & Boinville, Miquely & Kramer.

Troisiéme Bataillon. Raymond & de Werdt, Grenut le vieux & Grenut le jeune, Castellas & Diesbach de Belleroche.

Au commencement de Mai le Régiment fut envoyé en garnison à Douai & à Condé.

En 1699.

Au Printems le Régiment de Surbeck entra en garnison à Lille & à Menin.

En 1700.

Au commencement de cette année le premier & le troisiéme Bataillons entrerent à Tournai, & le second resta à Menin. Vers la fin de cette année le premier Bataillon se rendit de Tournai à Dunkerque, & les deux autres à Furnes.

En 1701.

(*a*) Campagne de Flandre sous le

(*a*) *Quincy, ibid.* T. III. *pag.* 491.

Maréchal de Boufflers. La Brigade de Surbeck, composée de six Bataillons, sçavoir de trois Bataillons de Surbeck & de trois autres de Salis, y servit. Ce fur la veille des Rois que les troupes du Roi entrerent dans toutes les Places de la Flandre Espagnole.

Un gros détachement des Garnisons de Furnes & de Dunkerque, dont il y avoit 600 hommes du Régiment de Surbeck entra dans Nieuport & Ostende sous les ordres du Comte de la Mothe. Ce détachement fut depuis relevé six semaines après, & revint dans ses garnisons. Ensuite le Régiment marcha à Bruges & à Dams, & travailla aux Fortifications de cette derniere Place. La mortalité qui se répandit dans le Régiment obligea le Comte de la Mothe d'en envoyer le premier & le second Bataillons à Berg S. Vinox, & le troisiéme à Ypres. Ce dernier Bataillon vint à Dunkerque vers le commencement de Janvier de l'année suivante.

En 1702.

M. (*b*) de Surbeck fut employé en

(*a*) *Quincy, ibid.* T. *III. pag.* 542-544.

qualité de Maréchal de Camp dans l'Armée de Monseigneur le Duc de Bourgogne en Flandre. Vers le commencement de Mai son Régiment retourna de Berg & de Dunkerque à Bruges & Dams. Bientôt après les Hollandois attaquérent le Château de Midelbourg. La Garnison fut faite prisonniere de guerre. Entr'autres troupes dont elle étoit composée il y avoit un détachement du Régiment de Surbeck commandé par Belot, Sous-Lieutenant. Le Comte de la Mothe ayant eu avis que Cohorn Général des Hollandois & leur principal Ingénieur assembloit un Corps de troupes entre le Sas-de-Gand & l'Ecluse, fit marcher deux Bataillons du Régiment de Surbeck le long du canal de Bruges à Gand; & comme les Enemis menaçoient Dams, & les lignes dont la droite appuyoit au Fort S. Donat, & la gauche à celui d'Isabelle, près de l'Ecluse, le Comte de la Mothe jetta un des Bataillons du Régiment de Surbeck dans Dams, & les deux autres, avec quelques Régimens François & Espagnols formerent un Camp pour couvrir cette Place. Les Ennemis prirent le Fort

S. Donat. L'inexpérience du Gouverneur leur en facilita la conquête. Le Régiment de Surbeck servit au siége du Château de Midelbourg que le Marquis de Bedmar reprit. Puis l'Armée marcha dans le Pays de Vaes & du côté d'Anvers, pour obliger les Ennemis à une diversion, & arrêter leurs progrès sur la Meuse. Le premier & le troisiéme Bataillons du Régiment perdirent 120 hommes à l'attaque infructueuse du Fort de Kykuit près de Hulst, qu'on fit en plein jour. Sommer Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Colonelle, Budé & Kremeti Sous-Lieutenants y furent tués. Du Chatellard Capitaine-Lieutenant y eut un bras fracassé. On vint ensuite dans les lignes entre Anvers & Liére, d'où le Régiment conduisit un Convoi à l'Armée du Maréchal de Boufflers qui campoit entre Breda & Herrenthal dans la Campine. Le Régiment finit la Campagne dans les lignes de Caloe & du Pays de Vaes, & il entra en garnison dans Gand.

✽

En 1703.

(*a*) M. de Surbeck, Maréchal de Camp, fut employé dans l'Armée du Maréchal de Villeroy en Flandre. Son Régiment commandé par Grenut, Lieutenant-Colonel, partit de Gand le 2 Février, vint à Thionville, & descendit la Moselle en batteaux pour joindre l'Armée que le Maréchal de Tallard assembloit près de Treves, dans le dessein de faire lever le blocus de Trarbach, que les Ennemis avoient formé. Ce blocus ayant été levé par la retraite précipitée de ces derniers, le Régiment de Surbeck, qui faisoit partie des Troupes commandées par le Maréchal de Tallard, traversa les montagnes & les forêts de l'Electorat de Treves, malgré la rigueur de la saison, & marcha à Sar-Louis. Il devoit renforcer l'Armée du Maréchal de Villars qui assiégeoit le Fort de Kell, lorsqu'il apprit à Sarbourg la reddition de cette Place. Il rétrograda sa marche du côté de Metz & de Thionville, où

(*a*) *Quincy, ibid. T. IV. p.* 108.

il resta jusqu'au commencement de la Campagne. Le Régiment marcha en Mai à Strasbourg, & on le cantonna dans les environs de cette Ville. Les Maréchaux de Villars & de Tallard passerent le Rhin, & se présenterent aux Lignes de Stolhoffen, pour tenir les Ennemis en échec. Ensuite le Maréchal de Villars ayant dérobé sa marche, passa avec son Armée en Baviere. Le Journal manuscrit du Régiment de Surbeck observe que le Maréchal de Tallard pressentit M. Grenut, Lieutenant-Colonel de ce Corps sur le passage du Rhin, mais que ce Commandant lui représenta que les Troupes Suisses ne pouvoient passer ce fleuve, sans contrevenir aux Capitulations & aux Traités d'Alliance qui lient le Corps Helvétique avec l'Empire & la Maison d'Autriche. Cette réponse porta le Maréchal à laisser le Régiment dans l'Alsace, le premier Bataillon à Strasbourg, & les autres à Molsheim, à Moutzig & le long du canal de Molsheim.

Pendant les deux mois que le Régiment resta dans cette assiéte, les Hussards ennemis qui venoient de leur camp de Lauterbourg, infesterent par

des courſes continuelles la plaine de Scheleſtatt. Leur principal objet tendoit à mettre Moutzig à contribution. Ce Poſte, dont les murs étoient fort délabrés, venoit de recevoir pour garniſon la Compagnie de Grenut, lorſqu'un gros Détachement de Huſſards ſe préſenta le lendemain à la pointe du jour. Ceux qui étoient à pied, travaillerent ſans délai à abattre le pont-levis à coups de haches ; Mais la Compagnie de Grenut fit un feu ſi redoublé, qu'elle les obligea de s'enfuir, après leur avoir tué ſeize hommes. Les Huſſards eurent beaucoup de bleſſés, au nombre deſquels on compta le fils du Général Palfi, qui les commandoit, & qui mourut de ſes bleſſures à 2 lieues de Moutzig.

Le premier Bataillon du Régiment de Surbeck ayant reçu ordre de marcher de Strasbourg à Nanci, ſe trouva à la hauteur de Molsheim dans le tems qu'un déchachement de 1200 Huſſards paſſoit à une lieue de là avec le butin & les beſtiaux qu'ils venoient d'enlever dans la plaine de Scheleſtatt. Ce détachement retournoit par la vallée de Moutzig au camp de Lauterbourg. Joſ-

frey de la Cour-au-Chantre, Capitaine-Lieutenant, donna avis de ſon approche au premier Bataillon. On réſolut d'attaquer les Huſſards à leur paſſage au pont entre Sultz-Baden & Caſtelberg. Trois cens cinquante Fuſiliers du Régiment s'embuſquerent dans les vignes près du pont, de maniere que les Huſſards ne pouvoient découvrir qu'environ cent hommes. Après un feu très-vif, ils chargerent les Huſſards avec tant de valeur, qu'ils les mirent en fuite, & cinquante Maîtres détachés du Régiment de Vienne, acheverent de les diſperſer. On reprit tout le butin, & on rendit les beſtiaux aux payſans. Cette action fit beaucoup d'honneur au Régiment de Surbeck, & le Roi en témoigna ſa ſatisfaction au Colonel de ce nom.

Vers la fin de Juillet le ſecond Bataillon arriva à Thionville, & le troiſiéme à Sar-Louis.

Le Régiment partit le 15 Octobre du camp de Bionville près de Metz, pour ſe rendre au ſiége de Landau, que le Maréchal de Tallard venoit de former. Ce ſiége fut meurtrier pour le Régiment. Il ſe trouva de tranchée aux

deux attaques des Contregardes. Lors de la derniere attaque, les Compagnies des Grenadiers marchant à la tête du Régiment, qui étoit chef de tranchée, s'acquirent beaucoup de gloire. Soutenues par les Grenadiers auxiliaires du Régiment du Roi, elles emporterent à la pointe du jour la Contregarde, s'y logerent, & elles y resterent jusqu'à la nuit suivante, qu'on les releva. Cet assaut fut sanglant. Clementz, Capitaine-Lieutenant, Schmidtbourg & Perlet, Lieutenants des Grenadiers, furent dangereusement blessés, avec un grand nombre de Grenadiers. Fabricy, Grison, Lieutenant de la Compagnie de Paraviciny, fut tué dans la tranchée d'un éclat de bombe.

A la seconde attaque de la Contregarde de la droite, le 13 Novembre, les Compagnies des Grenadiers du Royal, trois Compagnies des Grenadiers de Surbeck, & les Compagnies des Grenadiers d'Aunix & de la Fond emporterent l'ouvrage. Les trois Compagnies des Grenadiers de Surbeck eurent presque tous leurs Officiers de tués sur le pont. De Gingins de Dorny, qui commandoit les Grenadiers, périt à

leur tête, en ſautant dans la Contre-garde. Il fut extrêmement regretté. Kaibert, Sous-Lieutenant, fut bleſſé. Ployard, Capitaine-Lieutenant, ſe diſtingua par la maniere dont il fit manœuvrer les Grenadiers après la mort de ſon Capitaine.

Durant le ſiége de Landau, le Maréchal de Tallard ſortit la nuit du 13 au 14 de Novembre des Lignes de circonvallation, & conduiſit l'Armée au-devant du ſecours que les Ennemis vouloient jetter dans la Place. Cette marche occaſionna la bataille de Spirebach, que le Maréchal de Tallard gagna le 15 de Novembre. Nous nous contenterons de décrire la manœuvre que le Régiment de Surbeck fit dans cette journée. Il formoit une Brigade avec le premier Bataillon d'Aunix, aux ordres du Comte de Polignac. On plaça cette Brigade à ſept ou huit cens pas de celle du Royal, qui étoit ſur ſa droite, & à pareille diſtance de la Brigade du Roi, qui étoit à ſa gauche. Elle avoit en avant cinq gros Bataillons, à la portée de la voix; mais elle n'étoit protégée par aucun Corps de Cavalerie. Les défauts de cette poſition auroient

roient rendu les Ennemis victorieux, s'ils avoient sçu en profiter. Mais la contenance assurée avec laquelle on les attaqua, les intimida de telle sorte, que dès qu'on les chargea, ils tournerent le dos. On les poussa jusques dans les haies du village de Heiligenstein, où les Généraux ne jugerent pas à propos de s'engager. La Brigade de Polignac se distingua particulierement dans l'attaque des Ennemis, & elle contribua beaucoup à la victoire. Grenut, Lieutenant-Colonel de Surbeck, avança le succès de la Brigade par les sages conseils qu'il donna au Comte de Polignac. La perte du Régiment fut médiocre. Watt, Officier de la Compagnie de Sury, mourut de la blessure qu'il reçut dans cette bataille. Le lendemain les Soldats du Régiment traînerent à force de bras l'artillerie prise sur les Ennemis, jusqu'à Germersheim. Cette victoire fut suivie de la reddition de Landau, qui ne tarda pas à capituler. Le Régiment de Surbeck se rendit ensuite en Flandre, & vint à Tournai le 5 Janvier 1704. Il fit une course à Gand peu de tems après son arrivée.

En 1704.

Le 15 Avril le Régiment de Surbeck partit de Tournai pour Malines, & ensuite il s'avança aux environs de Tirlemont, où l'Armée s'assembloit aux ordres du Maréchal de Villeroy. Cette Campagne n'eut point d'événement remarquable. Le Maréchal de Villeroy mena une partie de l'Armée en Alsace, & le Marquis de Bedmar prit le commandement de celle de Flandre, dont le principal objet étoit d'empêcher les Alliés de pénétrer dans les Lignes de Merdorf & de Vaseigen. Vers la fin de la Campagne, l'Electeur de Baviere, à qui la bataille de Hochstett venoit de faire perdre ses Etats, arriva à l'Armée de Bedmar. Les Ennemis bombarderent Namur sans succès. La Campagne finit aux environs de Tirlemont. Le Régiment de Surbeck fut alors détaché de l'Armée de Bedmar & envoyé en garnison à Namur, où il passa l'hyver.

En 1705.

Vers le 15 d'Avril le Régiment de

Surbeck partit de Namur pour Metz. Il étoit composé de trois Bataillons, chacun de trois Compagnies. A son arrivée à Metz, il marcha avec l'Armée du Maréchal de Villars, pour chasser les Allemands des quartiers d'hyver qu'ils avoient pris à Hombourg, Hornbach, Bitche, & dans d'autres postes du Duché des Deux-Pons, & près de la Saar. Cette expédition eut tout le succès desiré. Le Régiment de Surbeck fut ensuite envoyé à Saint-Avold & à Boulay. Le Maréchal de Villars arrêta au Camp de Sirck les progrès de Milord Malboroug, qui menaçoit la Champagne d'une invasion. Le Régiment de Surbeck fut du nombre des Troupes qui formerent le Camp de Bouzonville, sous les ordres du Baron de Streif, Maréchal de Camp. On l'envoya dans la suite en garnison à Saar-Louis. Bientôt après les Ennemis retournerent en Flandre. Le Maréchal de Villars marcha en Alsace avec une partie de son Armée, & obligea les Allemands à abandonner les Lignes de la Lauter, & à se retirer à Lauterbourg. Le Régiment de Surbeck suivit le Maréchal de Villars dans cette expé-

dition. Il fut aussi du secours qui contraignit les Ennemis de lever le siége de Hombourg. On revint en Alsace par la petite-Pierre. Sur la fin de la Campagne le Maréchal de Villars se retira sous Haguenau, à cause de la supériorité des Troupes du Prince Louis de Baden. Il vint même sous Strasbourg, où l'on termina la Campagne, pendant que les Ennemis firent le siége de Haguenau. Un détachement du Régiment de Surbeck, aux ordres de M. de Hemel, contribua à la belle retraite que fit la Garnison de cette Place. Le Régiment fut envoyé à Toul, où il passa l'hyver.

En 1706.

Au commencement de Mai le Régimens de Surbeck partit de Toul, pour se rendre en Alsace, où les Maréchaux de Villars & de Marsin assembloient deux corps d'Armées. On contraignit les Ennemis d'abandonner le blocus du Fort-Louis du Rhin, qu'ils avoient formé dès l'entrée de l'hyver. Les Grenadiers du Régiment furent du nombre de ceux qui pénétrerent dans les inondations de Sufflheim. Ils les traverserent avec beaucoup de peines & de dan-

gers, en face des quartiers des Ennemis. Dès que le Fort-Louis fut dégagé, le Maréchal de Marsin conduisit son corps d'Armée en Flandre, & le Maréchal de Villars chassa les Ennemis de tous les postes qu'ils occupoient endeça du Rhin, jusqu'à Hagenbach, audessous de Lauterbourg. On leur reprit Haguenau & Drusenheim, & on finit la Campagne sur la Lauter, où l'on éleva les Lignes qui subsisterent pendant toute la guerre, & qu'on entretient encore aujourd'hui. Le Régiment fut mis en quartier à Lang-Schlethal, & à Alttstatt près de Wissenbourg. L'Armée fut cantonnée à Haguenau & aux environs de cette Ville, aux ordres de M. de Chelladet, Lieutenant-Général.

En 1707.

Le Maréchal de Villars commença la Campagne en chassant les Ennemis de leurs Lignes de Stolhossen au-delà du Rhin, dont la droite appuyoit à ce fleuve, & la gauche aux montagnes de la Forêt-noire, & qui avoient paru imprenables jusqu'alors. Après cette heureuse tentative, il conduisit l'Armée dans le cœur de la Souabe, & tira des

contributions extraordinaires de cette Province. Elles servirent en partie à liquider les billets qui avoient été donnés l'hyver précédent aux Régimens pour payement de leur solde, fourage & ustensiles. On perdoit auparavant la moitié de la valeur de ces billets, en les négociant. Le Prince Louis de Baden rassembla son Armée, s'avança sous Philipsbourg, dans le dessein de passer le Rhin, & de couper le passage de ce fleuve au Maréchal de Villars; mais ce Général le prévint, & il passa le Rhin auprès de Lauterbourg. Le Régiment de Surbeck, qui ne pouvoit point servir au-delà de ce fleuve, fut employé à la garde des Lignes de la Lauter. On l'envoya ensuite avec le Régiment de Navarre & deux Régimens de Dragons, au secours de Toulon que le Duc de Savoye avoit assiégé. Il marcha jusqu'à Dole, où il reçut un contr'ordre, le siége de Toulon ayant été levé. Le Régiment fut détaché à Gray en Franche-Comté. Il y resta quinze jours, & vint finir la Campagne derriere les Lignes de la Lauter, près de Wissenbourg. Il passa l'hyver en garnison à Lauterbourg.

En 1708.

Le (a) Régiment de Surbeck partit le 15 d'Avril de Lauterbourg pour la Flandre, où il étoit destiné à servir dans l'Armée de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Il y arriva pour l'ouverture de la Campagne. L'Armée passa la Dendre, ensuite l'Escaut à trois lieues au-dessus de Gand, pendant que les Alliés commandés par le Prince Eugene de Savoye & Milord Malboroug passerent l'Escaut à Oudenarde. Ce mouvement occasionna le combat de ce nom qu'on livra le 10 Juillet. La Faille Colonel d'un Régiment Vallon avoit surpris Gand le 15 Juin. L'Armée de France avoit marché vers l'Escaut pour conserver cette Conquête, qui avoit été suivie de la reddition de Bruges. Chacun sçait que les suites du combat d'Oudenarde ne furent pas heureuses. Le Régiment de Surbeck ne chargea point dans cette

(a) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. V. pag.* 498.
Journal historique msc. de M. de la Cour-au-Chantre.

action, non plus que toute la gauche de l'Armée. Il formoit seul une Brigade aux ordres de M. de Hemel. Ce dernier la commandoit en l'absence de M. Grenut qui étoit resté en Alsace à la défense de Wissenbourg. Les Régimens de Brendlé & de Surbeck passerent la nuit qui suivit le combat d'Oudenarde à côtoyer le champ de bataille pour ramasser les Soldats écartés, & dispersés. Ils trouverent des corps entiers qui ignoroient la retraite de l'Armée. Toutes les colonnes prirent la route de Gand, & l'Armée fut rassemblée sous cette Place avant la fin du jour qui suivit le combat, excepté quelques débris des Régimens qui se retirerent à Tournai & à Lille. L'Armée campa sur le Canal entre Gand & Bruges. Cependant les Ennemis investirent Lille. L'Armée s'étant rétablie de ses fatigues marcha sous Tournai. Elle fut jointe du côté de Grammont par les troupes que le Maréchal de Berwick amenoit d'Allemagne. M. Grenut qui avoit été employé en Alsace arriva au Régiment en même tems que ce renfort. Les mouvemens de l'Armée ne purent empêcher la prise de

Lille, que les Ennemis ſoumirent après un ſiége fort opiniâtre. Les Régimens de Surbeck & de May furent jettés dans Gand avec d'autres troupes. Mais cette Ville ne ſe défendit que foiblement, & le Comte de la Mothe ſon Gouverneur capitula le 29 Décembre. Après la reddition les Régimens Suiſſes & les autres troupes de la Garniſon paſſerent le 2 Janvier 1709 à travers de l'Armée du Prince Eugene pour aller à Tournai, où ils arriverent le 5 de ce mois.

En 1709.

Le Régiment de Surbeck marcha le 6 de Janvier de Tournai à Namur; & fut établi en garniſon dans cette Ville. Vers le milieu d'Avril il prit la route d'Alſace, & fut employé (*a*) à la défenſe des Lignes de la Lauter, le premier & le ſecond Bataillons à Lang-Schlethal & le troiſiéme à Oberborn. Ils reſterent dans cette poſition durant ſix ſemaines juſqu'à l'ouverture de la Cam-

(*a*) *Quincy, ibid.* T. *VI. pag.* 225 & 226. *Journal hiſtorique mſc.*

pagne. Le Maréchal de Harcourt ayant rassemblé l'Armée en eut le principal commandement. On lit dans le Journal Historique du Régiment de Surbeck composé par M. de la Cour-au-Chantre, une observation qui mérite d'être inserée ici. Elle ne donne qu'un nouveau relief à l'attachement inviolable que les Troupes Suisses montrerent pour le Service de la France. Voici les paroles de ce Colonel ; *Pendant cet intervale* (de six semaines) *le Régiment ne reçut aucun argent, & nous fumes réduits à vivre de notre industrie. Ce qui n'étoit point aisé dans des quartiers sans ressource. Nous parvinmes cependant avec le secours des Juifs des environs & par notre crédit à Strasbourg, & à gros intérêt à faire vivre la troupe sans aucun désordre, & à rétablir parfaitement le Régiment. Le Maréchal de Harcourt à qui on représenta notre situation, & l'abandon où l'on nous avoit laissé sur une Frontiere très-exposée à la désertion, fut si satisfait du bon ordre que nous avions tenu, & du bon état où il trouva le Régiment, qu'il nous fit donner pendant le reste de la Campagne des à-comptes assez considérables pour satisfaire à tous*

nos engagemens. Le Régiment fut employé avec les autres troupes à observer les mouvemens des Ennemis, & il finit la Campagne derriere les lignes près de Lang-Schlethal. On le cantonna ensuite dans ce Bourg, & à Alttstatt, où il passa l'hyver.

En 1710.

Le Maréchal de Bezons assembla l'Armée d'Alsace, & la commanda cette année sur le Rhin. Il avoit avancé un assez gros Corps de Cavalerie à Offenbourg, en avant de Strasbourg, sous les ordres du Marquis de Vivant Lieutenant-Général. Ce Corps se laissa surprendre par le Comte de Mercy. Le Régiment de Surbeck fut détaché vers le milieu de la Campagne pour renforcer l'Armée de Flandre, & il partit sous le commandement du Chevalier de Hautefort Maréchal de Camp. En arrivant à Stenai il reçut ordre, de même que les autres troupes de ce détachement, de marcher en diligence à Longwy, où l'on assembloit des troupes pour s'opposer au Corps des Ennemis qui étoit aux environs

de Luxembourg, & qui menaçoit la Champagne. Mais les Ennemis se retirerent sur l'avis des préparatifs. Le Régiment de Surbeck joignit ensuite à Bouchain le camp-volant du Chevalier de Luxembourg, Lieutenant-Général, & il finit la Campagne près d'Arras. On l'envoya en garnison à Namur, où il passa l'hyver. Voici les noms des Compagnies qui le formoient. Premier Bataillon, Compagnies, Colonelle de Surbeck, Lieutenante-Colonelle de Grenut, & de Hemel : second Bataillon, Compagnies, Belot & Raymond, Sury ; Stuppa de Boinville & Marquis : troisiéme Bataillon, Compagnies, Pan & Paraviciny, Grenut l'ancien & Grenut le Brigadier, Miquely & Kramer. Total 9 Compagnies.

En 1711.

Le (*a*) Régiment de Surbeck partit de Namur au commencement de Mai pour

(*a*) *Quincy, ibid.* T. *VI. pag.* 492.
Mém. msc. de M. Sprecher sur le Régiment de Brendlé.
Journal historique msc. de M. de la Cour-au-Chantre.

ſe rendre au Camp de Douzy, entre Valenciennes & Bouchain, où le Maréchal de Monteſquiou aſſembloit une partie de l'Armée. Le Maréchal de Villars eut le commandement de la grande Armée, dont la droite s'appuyoit à la Ville d'Arras, & la gauche à Hedin. Le Régiment de Surbeck qui fut incorporé dans cette Armée, reſta dans cette poſition juſqu'au 23 de Juillet, qu'on le détacha avec d'autres troupes ſous les ordres du Comte d'Eſtain Lieutenant-Général. Le Régiment faiſoit alors partie de la Brigade de Brendlé qui étoit commandée par M. de Hemel, quoique celui-ci ne fût que Colonel par commiſſion. Le projet du Maréchal de Villars étoit de pénétrer juſque dans le Brabant, pour y attirer les Ennemis, qui occupoient l'Armée de France trop long-tems dans un païs où elle ſouffroit par la rareté du fourage & du bois, & d'où on ne pouvoit s'éloigner ſans expoſer Arras & une partie de l'Artois. Le Comte d'Eſtain fut chargé de prendre le Château d'Arleux, qui étoit défendu par 450 hommes. Ce Fort fut emporté l'épée à la main le 27 Juillet

par les Grenadiers & par les Piquets commandés pour cette attaque. Les Grenadiers du Régiment de Surbeck commandés par Abraham de Joffrey de la Cour-au-Chantre, depuis Colonel, s'y diſtinguerent. Ils pénétrerent dans le Fort par le côté qu'ils attaquerent, tandis que les autres Grenadiers ſe trouverent arrêtés par quelques contre-tems qui les empêcherent d'entrer. Auſſi les Grenadiers de Surbeck perdirent beaucoup de Soldats dans cet aſſaut. Vingt-ſept Grenadiers furent tués ou bleſſés, cinq Sergens tués, & Belot Lieutenant des Grenadiers fut dangereuſement bleſſé à la jambe. La Cour-au-Chantre envoya Savary Commandant du Fort, & tous les Officiers de la Garniſon priſonniers au Maréchal de Monteſquiou qui commandoit le ſiége. Ce Général manda à M. le Duc du Maine la ſatisfaction qu'il avoit de la valeur que les Grenadiers du Régiment avoient montré dans cette occaſion. Après la priſe d'Arleux, les troupes du détachement que le Comte d'Eſtain avoit amené, retournerent à Cambray. Bientôt après elles eurent ordre de joindre l'Armée du Maréchal de

Villars qui se trouvoit à la veille d'une grande action. Mais en arrivant à Bavai le Comte d'Estain jetta dans Valenciennes huit Bataillons, parmi lesquels se trouverent les Régimens de Brendlé & de Surbeck. Cependant les Ennemis assiégeoient Bouchain. Cette Place capitula le 12 Septembre après une vigoureuse défense.. Les Armées se séparerent ensuite de part & d'autre pour entrer dans les Garnisons. Le Régiment de Surbeck resta à Valenciennes, où l'Electeur de Cologne faisoit sa résidence. M. Grenut, Lieutenant-Colonel, qui étoit mécontent de n'avoir pas été créé Maréchal de Camp étant Brigadier dès l'année 1704, ne servit pas cette Campagne, non plus que la précédente ; il demanda sa démission au commencement de l'hyver 1712, l'obtint, & le Roi lui conserva sa Compagnie entiere.

En 1712.

Durant cet hyver la Garnison de Valenciennes, comme toutes celles de la Frontiere, s'avancerent sur la Scarpe & sur le Canal de Douai à Lille

pour rendre ces deux navigations impraticables, en comblant le lit par les terres que l'on y jetta. Les Ennemis, sous les ordres de Milord Albermale, assemblerent à Douai un Corps de trente mille hommes, & marcherent avec un train d'Artillerie vers Arras. Mais toute cette expédition se réduisit à brûler quelques milliers de mauvais fourrages sur l'esplanade de cette Place. Ainsi les Généraux, de part & d'autre, fatiguerent beaucoup les troupes, & ne firent rien de considérable. Vers la fin d'Avril le Régiment de Surbeck se rendit de Valenciennes à Cambray. Bientôt après il en sortit avec toute la Garnison sous les ordres du Marquis de Vieux-pont Lieutenant-Général, pour marcher diligemment sur le Censé, tandis que la Garnison d'Arras fit un pareil mouvement, sous les ordres du Comte de Broglio. On se saisit en même tems de tous les Postes du Censé, & on prévint les Ennemis d'une heure. Milord Albermale étoit en marche pour s'emparer des mêmes Postes: s'il avoit réussi, il eût été en état de former le siége d'Arras ou de Cambray. Mais il fut si mal informé du

mouvement que les Garnisons d'Arras & de Cambray venoient de faire pour le prévenir, que les Fourriers des campemens donnerent dans les Postes des François.

Le Maréchal de Montesquiou fit avancer toutes les troupes qu'il commandoit sur la Frontiere, & l'Armée s'assembla promptement entre Arras & Cambray. Celle des Ennemis ouvrit la Campagne par le siége du Quesnoy. Dès qu'ils eurent formé l'investissement de cette Place, le Maréchal de Villars alla occuper le Camp de Noyelles, ayant sa gauche à Cambray & sa droite vers le Catelet. Dans cette situation on apprit la reddition du Quesnoy le 4 Juillet. Les Anglois se séparerent alors de l'Armée des Alliés, ayant conclu leur Paix particuliére. Leur départ n'empêcha point les Ennemis d'investir Landrecie. En même-tems que le Prince Eugene de Savoye formoit ce siége, il avoit établi une communication entre l'Armée du siége & les différens Corps de troupes qu'il avoit placés dans des Postes avantageux à portée des uns des autres, ayant la Seille & Lescaillon entr'eux & l'Armée de France, ensorte

que tous leurs convois venoient en sûreté de leur Camp de Denain au siége, & de-là à Marchienne où étoit leur dépôt. Ils marchoient entre deux Lignes soutenues par de fortes redoutes, que le Prince Eugene appelloit le chemin de Paris. Le Camp de Denain étoit considérable. Milord Albermale le commandoit, & il l'avoit fortifié par des retranchemens qui couvroient le pont établi sur l'Escaut. Telle étoit la position de l'Armée des Alliés, après qu'ils eurent formé le siége de Landrecie. Le Maréchal de Villars, à qui un avis communiqué par un Conseiller du Parlement de Douai avoit fait naître l'espérance de secourir Landrecie, fit passer l'Escaut à son Armée, & s'avança à la vûe des lignes de circonvallation des Ennemis. Sa droite étoit appuyée à la Sambre, & sa gauche au Cateau-Cambresis. On fit de grands amas de fascines & de gabions, qui marquoient un dessein formé d'attaquer les Ennemis de ce côté. Les Armées étoient dans cette position de part & d'autre, lorsque les Maréchaux de Villars & de Montesquiou déroberent au Prince Eugene la marche qu'ils fi-

rent pour venir paſſer l'Eſcaut au Village de Neufville au-deſſous de Bouchain. Les ſix Brigades deſtinées pour cette expédition, dont celle de Heſſy compoſée des Régimens de Heſſy & de Surbeck, & commandée par le Brigadier d'Altermatt, faiſoit partie, ſe mirent en marche le 23 Juillet à cinq heures du ſoir avec un train d'artillerie & les pontons, & elles arriverent à l'Eſcaut au point du jour. Les ponts furent auſſi-tôt jettés ſur cette riviere, ſans que les Ennemis en euſſent aucun avis, juſqu'à ce que l'avant-garde eut chargé quelques troupes de Cavalerie qui couvroient leurs pâtureurs. Ces derniers ſe répandirent même dans les prairies le long de l'Eſcaut, dans la confiance que les troupes qu'ils voyoient venir étoient de leur Armée. Enfin les ſix Brigades ſe trouverent en face des lignes de Denain; & après la diſpoſition faite, ce qui prit aſſez de tems, les lignes furent attaquées, & emportées le 24 Juillet. Toute l'Infanterie des Ennemis, au nombre de 17 Bataillons, fut culbutée, tuée ou noyée, & Milord Albermale & pluſieurs autres Généraux faits priſonniers. Le Prince

Eugene étoit accouru, & il avoit mis des troupes en mouvement pour porter du ſecours, & ſoutenir Denain qui étoit un poſte de la derniere importance. Mais à peine put-il avoir le tems de retirer deux Régimens de Cavalerie, dont une partie fut noyée en paſſant le pont de l'Eſcaut, qui ſe rompit ſous elle, & entraîna le Comte de Dhona.

Toute l'Armée avoit ſuivi les ſix premieres Brigades pendant la nuit, après avoir allumé de grands feux, & fait quelques mouvemens à la vûe des lignes des Ennemis. Jamais un grand projet ne fut plus ſagement concerté & mieux exécuté. Cette victoire inopinée renverſa tous les deſſeins des Ennemis, leur fit lever le ſiége de Landrecie, & les obligea de ſe retirer à Mons. Les François emporterent deux jours après le combat Marchiennes & Saint Amand. L'Armée du Roi ſe trouva tout d'un coup renforcée par cinquante Bataillons & par un grand nombre d'Eſcadrons, qui étoient dans Valenciennes, Maubeuge, Landrecie, & dans d'autres Places, & les Ennemis furent affoiblis de plus de trente mille

hommes par les pertes que le combat leur avoit fait essuyer, & par la nécessité de jetter des troupes dans toutes leurs Places de la Frontiere. La victoire de Denain ne coûta que très-peu d'hommes aux troupes qui formérent l'attaque, & la Brigade de Hessy perdit plus elle seule que toutes les autres cinq ensemble, parce qu'elle se trouva exposée au feu du canon chargé à cartouche. Cette Brigade attaqua en colonnes comme toutes les autres, & elle pénétra par le centre dans les lignes avant aucune autre Brigade. Elle eut dans cette action trois cens Soldats de tués ou blessés. Théodore Ployard, de S. Gal, Capitaine-Commandant de la demie-Compagnie de Miquely, mourut à Valenciennes des blessures qu'il avoit reçues dans ce combat, Kaibert, Capitaine-Lieutenant, & Peyer Sous-Lieutenant furent tués. Marquis Capitaine, Vufflan Capitaine-Lieutenant, Magny & de l'Harppe Enseignes furent blessés.

L'Armée fit successivement les siéges de Douai, du Quesnoy & de Bouchain. Le Régiment de Surbeck se

trouva à toutes ces expéditions, & pendant le siége du Quesnoy, Schmitbourg Capitaine-Lieutenant de la Compagnie de Sury fut blessé mortellement à côté de son Capitaine dans un Fourrage par un parti des Ennemis. Après la Campagne le Régiment entra en garnison à Cambray.

En 1713.

Les Conquêtes que l'Armée du Roi fit en Flandre avancerent la Paix. Elle fut enfin signée à Utrecht le 11 Avril avec l'Angleterre, la Savoye, le Portugal, la Prusse & avec les Hollandois. Mais l'Empereur Charles VI. refusa d'accéder à ce Traité. Le Régiment de Surbeck partit de Cambray le 26 Maï & arriva à Metz, où il trouva des ordres pour marcher au siége de Landau. Il quitta Metz le 5 Juin avec le Régiment de Hessy, & quelques autres troupes. Tout ce détachement que le Comte de Dillon Lieutenant-Général commandoit fut employé au siége de Kayserslauthern, & ensuite à celui de Landau. Ce dernier siége

fut long & meurtrier. Le Régiment y perdit beaucoup d'Officiers & de Soldats. M. de Hemel qui le commandoit y reçut une forte contusion, à l'assaut de la contregarde de la gauche, dont il conduisoit l'attaque. Les trois Compagnies des Grenadiers commandées par Langmack se distinguerent dans cette occasion. Pictet de Geneve Lieutenant de la Companie de Kramer y eut un bras fracassé. Revillod frere de celui qui commandoit la Compagnie de Grenut, & Sous-Lieutenant de la même Compagnie y fut tué. Coladon & Petit-Henri, Enseignes, blessés. Landau se rendit le 20 Août, & le Régiment de Surbeck y entra en garnison. Le Maréchal de Villars, après avoir approvisionnné cette Place fit le siége de Fribourg, dont la reddition finit la guerre ; la Paix fut signée à Radstatt, & ratifiée à Baden en Suisse.

En 1714.

Le Régiment de Hemel partit le 19 Juin de Landau, & se rendit à Salmbach, Lang-Schlethal & Roth sur

la Lauter. Il alla en garnison vers la fin de Novembre, le premier & le troisiéme Bataillons à Phaltzbourg, & le second à Marsal.

En 1715.

Voici comment s'exprime le Journal historique du Régiment de Hemel composé par M. de la Cour-au-Chantre. *Nous étions en 1715 réduits à de fâcheuses extrémités faute de payement, comme toutes les autres Garnisons, dont quelques-unes se souleverent. Mais nous trouvâmes moyen d'éviter un semblable désordre par les emprunts que nous fîmes à très-grands frais, qui nous mirent en état de faire subsister les Compagnies, en leur payant au moins réguliérement la moitié de leur solde.* Nous ne rapportons cette observation que pour montrer l'injustice du reproche que des Auteurs mal-intentionnés ont fait de tems à autre aux troupes Suisses.

En 1716.

En Février les deux demies-Compagnies

gnies de Corray & de Stuppa-Boinville furent licenciées, & on réduisit le Régiment à deux Bataillons, chacun de quatre Compagnies, de cent soixante hommes chacune. Cette réforme fut générale pour tous les Régimens Suisses.

Vers la fin d'Avril le premier Bataillon du Régiment de Hemel marcha de Phaltzbourg à Rocroy, & le second de Marsal à Philippeville. Ce dernier Bataillon fut quelques mois après envoyé en garnison à Givet.

En 1720.

Les Compagnies de la Nation furent augmentées de quarante hommes : total deux cens par Compagnie entiere, & cent par demie-Compagnie.

En 1721.

Au mois de Mai, l'augmentation de quarante hommes par Compagnie entiere, faite durant l'année précédente, fut révoquée.

En 1733.

Par Ordonnance du Roi datée du

mois de Novembre il fut réglé que chaque Compagnie entiere de la Nation feroit une augmentaion de 40 hommes, pour se porter le 1 Mars suivant du nombre de 160 hommes à celui de 200, & les demies-Compagnies à proportion. Ce qui fut exécuté pendant le cours de l'hyver. La même Ordonnance ordonnoit la levée d'une neuviéme Compagnie, dans chaque Régiment Suisse.

En 1734 & 1735.

M. le Baron de Besenval n'ayant pas pû obtenir que son Régiment fût employé dans l'Armée du Rhin ou dans celle de la Moselle pendant les deux Campagnes de cette guerre, le Régiment garda les Frontieres depuis la Mer jusqu'à la Meuse.

En 1736.

Le Régiment de Besenval se rendit en Juin à Versailles, y campa, & travailla à combler l'Etang qui s'étendoit depuis Clagny jusqu'à la Chaussée de Versailles à Marly. Le 24 Juin le Régi-

ment paſſa en revûe devant Monſeigneur le Prince de Dombes, le 30 devant le Roi dans la grande avenue de Verſailles, & le 11 Juillet devant Monſieur le Dauphin à la tête du Camp, & le 5 Août devant la Reine. De toutes les troupes du Roi, excepté celles de la Maiſon de Sa Majeſté, le Régiment de Beſenval fut le premier Corps qui eut l'honneur de rendre les honneurs militaires à Monſieur le Dauphin. Auſſi ce Prince, à qui on prit la liberté de faire cette remarque, fit manœuvrer le Régiment une ſeconde fois en ſa préſence le Dimanche 29 Juillet, dans la prairie de Clagny; on forma le Bataillon quarré, & il fit feu de toutes ſes faces. Monſieur le Dauphin entra enſuite dans le Bataillon, & lui fit réiterer les mêmes mouvemens. Ce Prince témoigna ſa ſatisfaction par une gratification dont il honora les Soldats du Régiment. Monſieur le Dauphin vit encore exercer le Régiment le 12 Août, 2 & 23 Septembre. Le Camp de Verſailles dura juſqu'en Octobre que le Régiment fut envoyé en garniſon à S. Omer.

En 1737.

Toutes les Compagnies des nouvelles levées dans les Régimens de la Nation furent licenciées, excepté la demie-Compagnie de M. le Chevalier de Roll, de Soleure, qui étoit au Régiment de Wittmer.

En 1742.

Le Régiment de la Cour-au-Chantre campa en avant de Dunkerque sous les ordres du Bailli de Givry.

En 1743.

Il resta en garnison dans les Places de Flandre.

En 1744.

Ce Régiment fut de l'embarquement de Dunkerque sous les ordres du Comte de Saxe, & fit la Campagne de Courtrai.

En 1745.

Le Régiment de la Cour-au-Chan-

tre servit en Flandre. Le 1 Mai les deux premiers Bataillons monterent la tranchée devant la Ville de Tournai, le 2 de ce mois le troisiéme Bataillon fut de tranchée. Le 9 le Roi laissa pour continuer le siége de Tournai 47 Bataillons. De ce nombre furent deux Bataillons de la Cour-au-Chantre. Ils remonterent la tranchée le 10. Le 15 Mai deux Bataillons de la Cour-au-Chantre monterent la tranchée. Le troisiéme Bataillon la monta le 16. Le Régiment de Wittmer vint prendre le 20 la droite du Régiment de la Cour-au-Chantre pour être Chef de Brigade. Ce camp étoit entre la chaussée de Douay & celle de Lille. Le 22 le Gouverneur de Tournai fit arborer le Drapeau blanc. Ce fut durant ce siége que M. Williomier premier Lieutenant des Grenadiers de la Cour-au-Chantre fut tué à l'attaque que les Grenadiers de la tranchée firent le 17 Mai de l'ouvrage à corne. Le Régiment de la Cour-au-Chantre fut ensuite employé au siége de la Citadelle de Tournai. Elle capitula le 19 Juin. Le Régiment de la Cour-au-Chantre qui continuoit d'être de la Brigade de Witt-

mer investit le 14 Juillet Oudenarde, & fournit des travailleurs à ce siége. Le 4 Août le Régiment de la Cour-au-Chantre eut ordre de marcher d'Oerteghen près de Gand du côté d'Ostende avec le Régiment de Séedorff, qui devint son Chef de Brigade, le Régiment de Wittmer ayant été joint à la Brigade de Bettens. Le 22 Août au siége d'Ostende entre dix & onze heures du soir les Grenadiers de tranchée attaquerent le chemin couvert. Le combat fut vif & opiniâtre, & les pallissades ne furent emportées qu'après qu'on eut été repoussé jusqu'à trois fois. La perte des assiégés monta, dit-on, à 127 hommes. Celle des assiégeans fut estimée de 400 hommes. Les trois Compagnies des Grenadiers de la Cour-au-Chantre furent écrasées. Il n'en échappa que 15 hommes. François Gallatin, de Geneve, Capitaine eut la cuisse fracassée, & mourut de sa blessure. Martine, du païs de Vaud, Capitaine-Lieutenant fut tué sur la place. Brendlé Capitaine-Lieutenant eut une bale au travers du corps dont il mourut. De Richenstein, & Ristelhouber Lieutenants furent blessés à mort.

George Gugger, de Soleure, autre Lieutenant des Grenadiers, fut bleſſé legerement à la cuiſſe. Le 23, entre ſix & ſept heures du matin, M. de Chanclos Commandant d'Oſtende capitula.

M. Gallatin près d'expirer répondit à celui qui lui demanda ſa derniere volonté pour ſon fils enfant, qui étoit reſté à Geneve : *Qu'il ſuive mon exemple.*

Après le ſiége d'Oſtende le Régiment de la Cour-au-Chantre fut employé à celui de Nieuport. Cette Place capitula le 5 Septembre. Enſuite le Régiment alla finir la Campagne à la grande Armée qui étoit campée à Aloſt.

En 1746.

Le Régiment de la Cour-au-Chantre fut employé à la Conquête de la Flandre Hollandoiſe & aux ſiéges d'Anvers & de la Ville & des Châteaux de Namur, & il ſe trouva le 11 Octobre à la bataille de Raucoux.

M. de Court Capitaine fut bleſſé le 28 Septembre aux ſiéges des Châteaux de Namur.

En 1747.

Le Régiment de la Cour-au-Chantre fut témoin de la bataille de Lawfeld, ſans pouvoir avoir part à l'action. Il fut enſuite détaché au ſiége de Berg-op-Zoom, où il monta pluſieurs tranchées.

En 1748.

Le Régiment commandé par M. de Grand-Villars ſervit au ſiége de Maſtricht. Le 13 Avril Meſſieurs Glaniere & Bourcard, tous deux Capitaines-Lieutenants des Grenadiers, furent, le premier bleſſé à mort, & le ſecond tué, dans la tranchée.

VII. *Régiment de Diesbach.*

Ce Régiment fut levé en Décembre 1689 par M. de Salis, de Soglio, & donné ſucceſſivement en 1701 à Jean Rodolf Mey, de Berne, en 1715 à Amy du Buiſſon, de Geneve, & en 1721 au Comte de Diesbach, de Fribourg. Il étoit à ſa création de quatre Bataillons, de 600 hommes chacun.

En 1691.

Le Régiment du jeune-Salis servit au siége de Mons.

En 1692.

Le (*a*) Régiment de Salis fut au siége de la Citadelle de Namur.

En 1693.

Bataille de Neerwinde (*b*). Le Régiment du jeune-Salis attaqua les re-

---

(*a*) *Gazette de France*, 1692. *pag.* 357 *Paris in*-4°.

Journal du siége de Namur, *Paris* 1692. *in*-4°.

(*b*) *Næufville*, *Abregé chronol. & historique de l'état actuel de toutes les Troupes de France*, T. III. *p.* 73.

Quincy, *Hist. milit: de Louis le Grand*, T. III. *pag.* 614. 626. 628. & 636.

Gazette de France, 1693. *pag.* 393. *Paris in*-4°.

Relation de la bataille de Neerwinde par de Vizé, *pag.* 248. *Paris* 1693. *in*-12.

Mémoires manuscrits envoyés par M. le Baron de Diesbach-Belleroche, *Lieutenant-Colonel d'Infanterie & Major du Régiment de Diesbach.*

Vaultier, *Journal des Armées du Roy en Flandre depuis* 1690. *jusqu'en* 1694. *pag.* 285. & *suiv. Paris* 1740. *in*-12.

tranchemens, & en chaſſa les Ennemis qui enſuite le repouſſerent dehors. Il revint à la charge, chaſſa les Ennemis, rentra dans les retranchemens, défit les troupes qui revinrent les attaquer, & il reſta maître des retranchemens. M. le Maréchal de Luxembourg loua beaucoup ce Régiment de la valeur qu'il avoit fait paroître en cette journée. Le Régiment faiſoit partie de la Brigade de Greder : elle étoit commandée par le Brigadier Jean-Baptiſte de Salis qui fut bleſſé en cette bataille. Le Régiment ſervit au ſiége de Huy, que le Maréchal de Villeroy prit le 24 Juillet, & à celui de Charleroi que le Maréchal de Luxembourg forma en Septembre. Le Régiment du jeune-Salis fut enſuite envoyé au ſecours de Saint-Malo. Les Ennemis firent jouer la machine infernale pour brûler la Ville & les Vaiſſeaux. Le Régiment de Salis chargea le 26 Novembre les troupes qui avoient été débarquées, les repouſſa & les rechaſſa dans leurs chaloupes.

En 1695 & 1696.

Le Régiment du jeune-Salis ſervit

en Flandre dans l'Armée du Maréchal de Villeroy.

En 1697.

Siége (a) d'Ath par le Maréchal de Catinat. La Brigade du Brigadier Jean-Baptiste de Salis s'y trouva. Elle étoit composée de huit Bataillons, dont quatre de son Régiment. Le Brigadier de Salis ouvrit la tranchée le 22 Mai sous les ordres du Comte de Tessé Lieutenant-Général. Trois Bataillons du Régiment de Stuppa, & deux autres de Salis monterent le 25 Mai la tranchée à la droite, sous les ordres du Chevalier de Tessé Lieutenant-Général & du Sieur de Bligny Brigadier. Les Ennemis firent sortir quelques Mousquetaires pour incommoder les travailleurs; mais ils furent bientôt après chassés par un détachement de deux cens hommes. Le Chevalier de Tessé reçut une contusion & une blessure au côté. La nuit

---

(a) *Journal du siége d'Ath, p. 8-9. 16-16. 34 & 49. avec les Mém. de M. Goulon pour l'attaque & la défense d'une place. La Haye & Paris* 1730. *in-8°, fig.*

Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand, T. III, p. 293.

du 29 au 30 Mai le Comte de Tessé monta pour la seconde fois la tranchée à la droite avec le Sieur Dormignon Brigadier, le premier Bataillon de Surbeck & le premier & le dernier de Salis. La nuit du 31 Mai au 1 Juin la tranchée fut relevée à la droite par le Marquis de Larray & le Sieur de Salis Brigadier. Ath capitula le 5 de Juin.

En 1701.

Campagne de Flandre sous le Maréchal de Boufflers. Le Régiment de Salis, ayant pour Chef de Brigade, celui de Surbeck, y servit. Il étoit composé de trois Bataillons depuis la Paix de Riswick, de même que les autres Régimens Suisses.

En 1702.

Le Régiment de Mey servit aux siéges d'Uetz & de Kykuit dans le Païs de Waes. Jean-Rodolf de Mey, de Berne, avoit obtenu cette année le Régiment le 15 Février à la mort de M. de Salis. (*a*) Il avoit beau-

(*a*) *Mém. msc. sur les Campagnes du Régiment*

coup crié de ce qu'on ne lui avoit pas donné le Régiment de Manuel, dont il étoit Lieutenant-Colonel. Mais depuis, lorsqu'il obtint celui du jeune-Salis, le Roi lui dit : *M. de Mey, vous êtes bien dedommagé, car je vous donne le plus brave Régiment de la Nation, & il est en bonne main pour le maintenir dans sa valeur.*

En 1703.

Le (*a*) Régiment de Mey servit en Flandre dans l'Armée du Maréchal de Villeroy.

En 1704.

Le Régiment de Mey se trouva à l'affaire des Lignes dont les Ennemis s'emparerent. Le troisiéme Bataillon fut jetté dans Limbourg, où il fut fait prisonnier de guerre. Les autres Bataillons vinrent dans le Païs de Waes, d'où ils chasserent les Ennemis, & prirent la redoute de Spar.

---

de Diesbach, communiqué par M. le Baron de Diesbach, Major de ce Régiment, & Lieutenant-Colonel d'Infanterie.

(*a*) *Quincy, Hist. milit. du regne de Louis le Grand, T. IV. p.* 8.

En 1705.

Le Régiment de Mey servit au siége de Hombourg, qu'on prit. De là il marcha à Dieſt ſous les ordres de M. le Duc de Villeroy, & il s'empara d'aſſaut de la Chapelle fortifiée à la porte de Louvain. Les Ennemis ſe retirerent dans la Ville, où ils ſe rendirent priſonniers de guerre.

En 1706.

Le Régiment de Mey fut de la Brigade de Brendlé. Il partit de Namur en Mars pour ſecourir le Fort-Louis en Alſace, & le lendemain de la levée du blocus de cette Place, il retourna en Flandre. On jetta pluſieurs Piquets du Régiment dans Dendermonde, où ils furent faits priſonniers de guerre.

En 1707.

La Brigade de Villars-Chandieu composée de trois Bataillons de Villars-Chandieu & de trois autres de Mey fit la Campagne de Gemblours.

En 1708.

Les trois Bataillons de Mey ſe trouverent au combat d'Oudenarde. Ils étoient de la Brigade de Brendlé. Il n'y eut que les Grenadiers de la Brigade qui chargerent. Ils perdirent beaucoup de monde. Enſuite ils furent jettés dans Gand, que les Ennemis aſſiégerent, & qui capitula après la priſe de Lille. Les Grenadiers, & un détachement de Fuſiliers du Régiment marcherent durant le ſiége de Lille avec l'Electeur de Baviére pour aller prendre Bruxelles. On y monta à l'aſſaut, mais on fut repouſſé; & les Ennemis ayant paſſé l'Eſcaut, on abandonna l'artillerie & les bleſſés devant la Place.

En 1709.

Bataille de Malplaquet. Le Régiment de Mey, qui étoit de la Brigade de Brendlé, ſortit des retranchemens, chargea les Régimens Suiſſes de Mey & Sturler au Service de la Hollande, les chaſſa, entra pêle-mêle à coups de bayonette avec eux, s'empara dela

batterie de canon des Ennemis, & plaça les drapeaux dessus. Comme il vouloit enclouer le canon & l'emmener, le Maréchal de Boufflers envoya ordre de se retirer promptement. Mais la Brigade de Brendlé fut la derniere qui fit la retraite. André de Salis de Samada, Grison, Capitaine du Régiment de Mey fut tué en cette bataille.

En 1710

La Brigade de Brendlé composée de trois Bataillons de Brendlé & de trois autres de Mey, & commandée par le Brigadier Jean-Rodolf de Mey, servit en Flandre. Il ne s'y passa rien de remarquable.

En 1711.

Les Piquets du Régiment de Mey furent jettés dans Bouchaïn. Ils y furent faits prisonniers de guerre par l'oubli de M. de Ravignan qui ne songeant point à faire signer la Capitulation, vit les Ennemis s'emparer des portes, & faire prisonniers ces Piquets.

En 1712.

Combat de Denain. La Brigade de Brendlé, composée des Régimens de Brendlé & de Mey, & commandée par le Brigadier de Mey, entra la premiere dans les retranchemens des Ennemis, sous les ordres de M. Brendlé Lieutenant-Général. Elle se forma après le passage des retranchemens, & poursuivit les Ennemis jusqu'au pont & au moulin, où ils furent culbutés dans l'Escaut. Le lendemain du combat la Brigade marcha à Marchiennes, dont on fit le siége, & qu'on prit. Ensuite elle servit aux siéges de Douay & du Quesnoy.

François-Louis de Mey, de Berne, Capitaine-Commandant de la Compagnie-Colonelle de Mey depuis le 6 Février 1704, fut tué à l'attaque des retranchemens de Denain.

En 1734 *&* 1735.

Le Régiment de Diesbach servit sur la Moselle & sur le Rhin. Les Grenadiers du Régiment furent à l'affaire

de Clausen sur la fin de la Campagne de 1735. Geneve de Balthasar qui en étoit Capitaine y fut tué.

En 1742.

Le Régiment de Diesbach servit dans le Corps d'Armée commandé par M. le Bailli de Givry, Lieutenant-Général, près de Dunkerque.

En 1743.

Le Régiment resta en garnison.

En 1744.

Le 3 Mars le Régiment s'embarqua à Dunkerque sous les ordres de M. le Comte de Saxe. Le 7 Juillet de la même année il se trouva au siége de Furnes, qui se rendit le 10 : il fut ensuite du Camp volant commandé par M. d'Armentieres.

En 1745.

Le 4 de Mai le premier Bataillon du Régiment de Diesbach monta la tranchée devant la Ville de Tournai, les

deux autres Bataillons la releverent le 5. Le Régiment faisoit partie de la Brigade de Bettens à la bataille de Fontenoy le 11 de Mai. Le Régiment de Diesbach appuyoit sa gauche au Village de Fontenoy, le second & le troisiéme Bataillons gardoient les trois rédoutes qu'on avoit construites la nuit avant la bataille, le premier Bataillon étoit en panne, ainsi que le Régiment de Bettens qui étoit à la droite de celui de Diesbach, à une très-grande distance les uns des autres. La Brigade de Bettens souffrit beaucoup de la canonade, & se distingua par sa bonne contenance. M. Mänzer Capitaine-Lieutenant du Régiment de Diesbach, fut tué, & M. Suter, du Canton d'Appenzel-Catholique, fut blessé dangereusement à la tête. Les deux premiers Bataillons de Diesbach remonterent la tranchée devant la Ville de Tournai le 17 Mai, & le troisiéme le 18. Le Régiment de Diesbach monta la tranchée devant la Citadelle de Tournai le 12 Juin. Il fut depuis employé aux siéges d'Oudenarde & de Dendermonde. Le 26 Août deux Bataillons allerent à Grammont afin de faciliter l'établisse-

ment des magaſins qu'on faiſoit à Ninove & à Aloſt.

En 1746.

Le 30 Janvier le Régiment ſervit au ſiége de Bruxelles. Le 9 Février le ſecond Bataillon de Bettens, le ſecond Bataillon de Wittmer & le premier de Diesbach monterent la tranchée. Le 10 le troiſiéme Bataillon de Bettens, le ſecond de Monnin, le troiſiéme de Wittmer & le ſecond de Diesbach. Le 11 le troiſiéme Bataillon de Monnin & le troiſiéme de Diesbach. Le 12 le premier Bataillon de Bettens & le premier de Diesbach, le 13 le premier Bataillon de Monnin, le premier de Wittmer & le ſecond de Diesbach, le 16 le troiſiéme Bataillon de Bettens, le troiſiéme de Monnin & le troiſiéme de Diesbach, le 18 le premier Bataillon de Monnin, le premier de Wittmer, & le premier de Diesbach, le 20 de ce mois la Ville capitula, & la Garniſon ſe rendit priſonniere de guerre. Le Régiment de Diesbach, fit partie de la Brigade de Monnin durant la Campagne, fut employé

au siége de Mons & se trouva à la retraite des cinq Etoiles sous les ordres de M. le Comte de Lowendal. Il y avoit deux Compagnies des Grenadiers & deux Piquets du Régiment à l'affaire de Melmont aux ordres de M. d'Armantieres. Le 3 Septembre le Régiment servit au siége de Namur, & le 11 Octobre il se trouva à la bataille de Raucoux. Mais il n'eut point de part à l'action, étant en réserve aux ordres de M. de Contades Lieutenant-Général.

En 1747.

Bataille de Lawfeld le 2 Juillet. La Brigade de Monnin, composée du Régiment de ce nom & de celui de Diesbach s'y distingua par la valeur avec laquelle elle revint plusieurs fois à la charge. On peut voir à l'article du Régiment de Monnin la manœuvre qu'elle fit en cette journée. Le Régiment de Diesbach y fut presque détruit. Voici les noms des Officiers qui furent tués, Jean-Hyacinthe Burki, de Fribourg, Capitaine des Grenadiers, de Mestral, du Païs de Vaud, Capitaine, Binna Capitaine-Lieutenant & Ayde-Major,

Pepin Lieutenant, de Cerf, de Geneve, Sous-Lieutenant. Ceux qui furent blessés, étoient Messieurs de Cabalzar Lieutenant-Colonel du Régiment, qui reçut une bale au travers du corps entre l'épaule & la poitrine, François-Romain Baron de Diesbach-Belleroche Chevalier de S. Louis & Major du Régiment qui eut le gras de la jambe emporté d'un boulet de canon, Joseph Reiff, de Fribourg, Capitaine blessé à la jambe, Jean-Baptiste de Salis, de Samada, & Balthassar-Antoine Salutz, Grison, Capitaines; Paradis, Gruber, Perdriau de Geneve, Sandoz, Capitaines-Lieutenants, Raguet de Porentru, Lieutenant des Grenadiers, Schuler Aide-Major, Ulmann, de Bons, Bonnest Lieutenants; Puerari, de Geneve, Sous-Lieutenant des Grenadiers, Pillet, Oberly, Rabel, Ulmann Sous-Lieutenants, Keebach & Castelberger Enseignes. Ce dernier qui étoit neveu de M. de Cabalzar, & qui reçut un coup de feu à la tête, mourut de sa blessure.

Durant cette Campagne Valdeburre, Capitaine-Lieutenant, étant allé avec des Volontaires, fut tué.

Le Régiment de Diesbach servit au siége de Berg-op-Zoom. M. de Buren, Capitaine, y fut blessé au pied d'un éclat de bombe. M. Fortier, Capitaine-Lieutenant, y fut tué. Ensuite le Régiment se trouva aux siéges des Forts Frederich-Henry, Sainte-Croix & Lillo.

En 1748.

Le Régiment de Diesbach servit au siége de Mastricht. M. Keebach, Capitaine, y fut blessé.

VIII. *Campagnes du Régiment de Courten.*

Créé en Décembre 1689. Ses Colonels, Jean-Etienne de Courten, du Vallais; Melchior de Courten, en 1723; Pierre Comte de Courten, en 1724; & Maurice Comte de Courten, en 1744.

En 1691.

(*a*) Le Régiment de Courten servit

(*a*) *Etat des Campagnes du Régiment de Courten, envoyé à l'Autheur par M. le Comte de Courten, Lieutenant-Général.*

en Flandre dans l'Armée du Maréchal de Luxembourg.

En 1692.

(*a*) Le Régiment de Courten, qui faisoit partie de la Brigade Suisse de Greder, se trouva au combat de Steinkerk, & s'y distingua.

En 1693 & 1694.

Le Régiment de Courten continua à servir dans l'Armée de Flandre.

En 1695.

Il fut employé en Juillet aux siéges de Dixmude & de Deinse. Deux Bataillons du Régiment étoient dans Namur, lorsque le Prince d'Orange assiégea & prit cette Ville. Namur capitula le 2 de Septembre.

En 1696.

(*b*) La Brigade de Courten, com-

(*a*) *Quincy, Hist. milit. de Louis le Grand*, T. II. 472. & *suiv.*
Relations du combat de Steinkerk.
(*b*) *Quincy, ibid.* T. III. *p.* 209.

posée

posée de neuf Bataillons, sçavoir de quatre de Surbeck, deux de Monnin, deux de Courten & un de Steinville, servit dans l'Armée du Maréchal de Villeroy en Flandre.

En 1697.

(*a*) La Brigade de Courten, composée de quatre Bataillons, deux de Courten & deux de Monnin, fut employée en Flandre dans l'Armée du Maréchal de Boufflers.

En 1702.

Le Régiment de Courten fut assiégé dans Venlo & Ruremonde.

En 1703.

Il se trouva au combat d'Eckeren, où il fit une perte considérable en Officiers & Soldats. D'Aubonne, du Canton de Berne, Capitaine, y fut tué. Melchior de Courten, Lieutenant-Colonel, & Hildeprand de Courten, frere

(*a*) *Quincy, ibid. p.* 293.

du Colonel & Capitaine, y furent dangereusement blessés. Louis-François de Courten, Capitaine-Lieutenant, frere aîné de Pierre & Maurice de Courten, depuis Colonels du Régiment, y fut tué âgé de quinze ans. On voit son Epiphe dans l'Eglise Paroissiale de Mercksheim près d'Eckeren.

A la fin de cette Campagne le Régiment fut envoyé en Languedoc contre les Camisards, sur lesquels il remporta plusieurs avantages.

En 1704.

Le Régiment de Courten continua à servir dans les Cevennes. Son (*a*) Lieutenant-Colonel, Melchior de Courten, qui étoit Brigadier, attaqua avec deux détachemens le 24 de Septembre si vigoureusement, près de Massane, la Troupe de Ravenel Chef des Rebelles, qu'il le mit en fuite après lui avoir tué près de 200 hommes.

En 1705.

Le Régiment de Courten fut em-

(*a*) *Quincy, ibid.* T. IV. *pag.* 472.

ployé dans les Cevennes. Son (a) Colonel servoit en qualité de Maréchal de Camp dans l'Armée de l'Electeur de Baviere en Flandre.

En 1706.

(b) Du côté du Roussillon, M. de Legal, Lieutenant-Général, assembla les Troupes qui venoient de France pour aller joindre le Duc de Noailles. Parmi ces Troupes étoient trois Bataillons de Courten & un de Reding Allemand.

Le Régiment de Courten servit au siége de Barcelonne entrepris par le Roi d'Espagne, qui avoit sous lui le Maréchal de Tessé.

En 1707.

Le Régiment de Courten fut en Catalogne aux siéges de Puicerda & de Beluvert.

(a) *Le même, ibid. p.* 497.
(b) *Le même, T. V. p.* 207-208. & *T. VI. p.* 92.

En 1708 & 1709.

Il continua à ſervir en Catalogne.

En 1710.

(*a*) Il fut employé au ſiége de Girone, que fit M. le Duc de Noailles.

En 1711.

Il fut bloqué dans Girone pendant ſept mois, & délivré par le Maréchal de Berwick. Enſuite il fut envoyé ſur le Var.

En 1714.

(*b*) Il ſervit au ſiége de Barcelonne entrepris par le Maréchal de Berwick. Maurice de Courten, alors Capitaine des Grenadiers, & depuis Colonel du Régiment, ſe diſtingua à l'aſſaut général, ce qui eſt prouvé par un certificat du Maréchal de Berwick,

(*a*) *Quincy, ibid.* T. *VI. p.* 4<5.
(*b*) *Le même, ibid.* T. *VII. p.* 352

daté de Barcelonne le 6 Octobre de cette année.

En 1715.

Le Regiment de Courten fut au siége d'Alcadia & à la conquête de l'Isle de Maiorque, qu'entreprit le Marquis d'Asfeld.

En 1734.

Le Régiment de Courten servit au siége de Trarbach.

En 1735.

Il fut à l'affaire de la Salme.

En 1744.

Il fit la Campagne de Courtrai sous M. le Maréchal de Saxe.

En 1745.

Le Régiment de Courten servit en Flandre. Deux Bataillons monterent la tranchée devant la ville de Tournai le 5 Mai. Le troisiéme Bataillon la releva le 6. Le Régiment se trouva le 11 à la bataille de Fontenoy, & faisoit

partie de la Brigade d'Aubeterre, qui étoit placée à la gauche de celle du Roi, ayant devant elle le ravin qui va de Fontenoy au bois de Barry. Le Régiment eut dans cette journée vingt-trois Officiers de tués ou bleſſés, dont Jean-Joſeph-Nicolas Marcleſy, du Vallais, Lieutenant-Colonel, & Commandant le Régiment, Jean Lect, de Geneve, qui avoit la commiſſion de Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Beauſobre, de Morges, Capitaine, Preux, du Vallais, Capitaine-Lieutenant des Grenadiers, de la Pierre & Bergerie, Lieutenants, Ebiner, Enſeigne, furent tués; Ambuel, du Vallais, Meier, Greylotz & Jean-Baptiſte de Courten, Capitaines, Ribaupierre, Sigriſt & Riſcher, Capitaines-Lieutenants, Belart, de Nucé & la Pierre, Lieutenants, Joris, Cop & de Monthey, du Vallais, Sous-Lieutenants, la Pierre & de la Vallaz, du Vallais, Enſeignes, bleſſés.

Trois Bataillons de Courten monterent la tranchée devant la ville de Tournai le 19 de Mai. Le premier Bataillon fut de tranchée devant la citadelle le 14 Juin, le ſecond le 15, & le troi-

siéme le 16 de ce mois. Dubosson, Capitaine-Lieutenant, fut blessé d'un éclat de bombe pendant le siége de Tournai.

Le Régiment de Courten fut ensuite employé au siége d'Oudenarde, & à ceux de Dendermonde, Ostende & Nieuport.

En 1746.

Il servit en Mai au siége de la citadelle d'Anvers, où Huober, Capitaine, fut tué, & Bompré, Capitaine, & Marquis, Sous-Lieutenant, furent blessés. Le 11 Octobre il se trouva à la bataille de Raucoux.

En 1747.

Le 2 Juillet le Régiment de Courten étant de Brigade avec la Cour-au-Chantre, se trouva à la bataille de Lawfeld, & ensuite il fut détaché sous les ordres de son Colonel le Comte de Courten, Lieutenant-Général, au siége de Berg-op-Zoom, où Ribaupierre & Schmid, Sous-Lieutenants, furent blessés. Il servit aussi aux siéges de Lillo & du Fort Frederich.

IX. *Campagnes du Régiment de Karrer,*

Créé le 15 Décembre 1719... Ses Colonels, François-Adam Karrer, de Soleure, & en 1736 son fils Louis-Ignace Karrer.

En 1739.

(*a*) Un détachement du Régiment de Karrer fit la Campagne avec les Troupes que le Roi envoya contre les Sauvages de la Louisiane sous les ordres de M. de Bienville.

En 1745.

Le Régiment de Karrer fut assiégé dans Louisbourg pendant quarante-sept jours de tranchée ouverte. Un détachement servit sur le vaisseau du Roi le Magnanime, commandé par M. le Comte du Gay, & se trouva au combat qu'il livra à la Martinique pour soutenir la flote qu'il escortoit. Un au-

---

(*a*) *Etat des services de ce Régiment, tiré du Cabinet de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes.*

tre détachement fut sur le vaisseau l'Invincible, commandé par M. de Mainimara, & servit à différens combats livrés sur mer à S. Domingue.

En 1746.

Un détachement du Régiment de Karrer fit la Campagne de Chibouctau sous les ordres du Duc d'Anville. Il avoit été embarqué sur le vaisseau du Roi le Borée, commandé par M. du Quesne. Un autre détachement servit sur le vaisseau du Roi le Chameau, & un autre sur le vaisseau du Roi l'Espérance, commandé par M. de Soligny.

En 1747.

Un détachement du Régiment de Karrer se trouva au combat de M. de la Jonquiere sur mer. Il étoit composé de 150 hommes, & il y en eut 120 avec un Capitaine-Lieutenant, qui furent faits prisonniers. Le reste fut tué. Un autre détachement, embarqué sur le vaisseau du Roi Neptune, servit au combat de M. de l'Etenduere.

X. *Campagnes du Régiment Grison de Salis.*

Créé le 1 Juin 1734. Ses Colonels, Jean-Victor Baron de Travers-d'Ortenstein, Grison; Jean-Gaudence de Salis de Soglio, le 11 Juillet 1744; & Charles-Ulysse de Salis de Mayenfeld, le 6 Décembre de cette année.

En 1734.

(*a*) Le Baron de Travers d'Ortenstein, Capitaine aux Gardes Suisses, obtint le 1 Juin l'agrément du Roi pour lever un Régiment Grison de son nom, composé de trois Bataillons, chacun de trois Compagnies, & chaque Compagnie de 200 hommes. On lui assigna Befort pour place d'assemblée. Le Baron de Travers y envoya après la Campagne sa Compagnie qui étoit dans le Régiment d'Affry. Elle devint la Colonelle. Il leva une Compagnie

(*a*) *Etat des services du Régiment de Salis, communiqué en* 1750.

franche de cent hommes Grisons de nation, qui fut réduite à cinquante hommes lors de la réforme de 1737. Voici les noms des autres Compagnies du Régiment de Travers : Hercules de Salis de Marschlins, Lieutenant-Colonel, leva une Compagnie entiere ; Luce de Gugelberg de Moos & Charles-Ulysse de Salis leverent chacun une demie-Compagnie ; de même Louis de la Tour & Mathias de Capretz ; les autres demies-Compagnies furent levées par Daniel Cleric, Ulrich Sprecher, Jean-Gaudence de Salis de Soglio, Pierre de Salis, Daniel de Capol, Maximilien de Planta, Martin de Salis, Jean Buchli, le Comte de Salis de Zizers, & par Nicolas de Salis. Ulrich Cleric fut fait Major.

En 1735.

Le Régiment de Travers, qui avoit resté pendant le quartier d'hyver à Befort, fut envoyé en garnison à Metz au commencement de Mai. Il envoya des détachemens à Sarbruck, sçavoir les trois Compagnies des Grenadiers &

trois Piquets, qui y finirent la Campagne. Ensuite deux Bataillons furent envoyés à Lille, & un autre à Douai, où ils essuyerent en Mai 1736 la premiere réforme de quinze hommes par Compagnie, comme tous les autres Régimens de la Nation. Au mois de Septembre suivant le Régiment fut envoyé, deux Bataillons à Berg, & un à Gravelines. Au mois de Février 1737 le dernier Bataillon rejoignit les deux premiers à Berg, où ils eurent le 11 de ce mois une seconde réforme, sçavoir d'une Compagnie entiere, par les deux demies-Compagnies de Jean Buchli & du Comte de Salis de Zizers. De plus on réforma quatre-vingt-cinq hommes, y compris deux Officiers, dans chacune des autres Compagnies entieres. Il n'y eut que la Compagnie Colonelle qui subsista à cent soixante hommes, mais les autres Compagnies furent réduites à cent hommes, y compris un Capitaine, un Lieutenant & un Enseigne, ayant vingt-sept places de gratification.

En 1741.

A la fin de Mai le Régiment de Travers reçut ordre d'augmenter chaque Compagnie de ſoixante-quinze hommes, y compris deux Officiers, à l'exception de la Compagnie Colonelle, qui ayant conſervé cent ſoixante hommes, n'en eut que quinze à lever.

En 1743.

Le Régiment de Travers partit de Strasbourg à la fin de Juillet, & ſe rendit le 1 de Septembre au Camp de Labeſé dans le haut Dauphiné. Le 29 du même mois toute l'Armée, tant Françoiſe qu'Eſpagnole, ſe mit en marche pour entrer en Piedmont. Les Eſpagnols pénétrerent par le Col de Lagnel, & les François par celui de Saint-Veran. Ils arriverent le 4 Octobre à Lachenal, & y camperent dans la neige. Le 6 toute l'Armée s'avança, & le Baron de Travers, Brigadier & Colonel du Régiment Griſon de ſon nom, fut commandé pour attaquer avec pluſieurs Compagnies de Grenadiers le

château Pont, ce qu'il exécuta, & il s'en rendit maître à l'entrée de la nuit. Le même jour la Brigade d'Anjou, avec environ 1200 Espagnols, fut détachée pour tourner les Ennemis sur la gauche de l'Armée de France. Il leur fut impossible de s'emparer des hauteurs. Elles étoient inaccessibles par les rochers & par la force des retranchemens. Ils n'eurent d'autre parti à prendre que celui de la retraite qu'ils furent obligés de faire sous le feu de l'Ennemi. M. de Salis de Soglio, Lieutenant-Colonel, la facilita. Il avoit été commandé pour attaquer en face les mêmes retranchemens par le vallon. Sa manœuvre lui attira une grande partie du feu des retranchemens; & durant ce tems la Brigade d'Anjou & les Espagnols purent se retirer. Le Régiment de Travers perdit quelques Soldats dans cette journée, qui furent tués ou blessés.

L'Armée resta sur trois colonnes vis-à vis des Ennemis pendant trois jours, n'étant éloignée que d'une portée de carabine. Le quatriéme jour l'Armée se retira à Lachenal, où elle séjourna le lendemain. Elle se mit en mouvement le 12 Octobre pour retourner en Fran-

ce, les Espagnols par le Col de Lagnel, & les François par celui de Saint Veran. On ne peut pas exprimer tout ce qu'on souffrit dans cette marche. Le chemin étoit si étroit, si mauvais & si couvert de neige & de glace, qu'à peine on pouvoit se tenir. On y perdit quantité de monde. Plusieurs périrent dans les précipices, de même que nombre de chevaux d'équipages. On arriva le même soir à Saint-Veran, où l'on campa dans la neige. La Campagne finit par des cantonnemens.

Le Roi ayant donné le 22 Septembre 1743 une Ordonnance pour augmenter les neuf Regimens Suisses & Grisons, chacun de quatre Compagnies de 175 hommes chacune, les quatre Compagnies du Régiment de Travers furent levées par demies-Compagnies, sçavoir par M. de Salis de Sevis, Antoine de Salis de Soglio, Antoine de Salis de Daxstein, Florian de Buol, André de Salis, Willy, Zoya & André de Salis de Coire. Ce Bataillon eut Belfort pour quartier d'assemblée, & fut commandé par M. Walser, Capitaine-Commandant de la Compagnie de Salis de Sevis.

En 1744.

Les deux premiers Bataillons passerent l'hyver de 1743 à 1744 dans les quartiers de Briançon, de la Vallouise & de Mont-Dauphin. A la fin de Mai le second Bataillon campa à Guillestre, où plusieurs Bataillons François se rendirent & travaillerent à faire les chemins du Col de Vars, pour le transport de l'artillerie. Le 2 de Juillet toute la Colonne, composée de neuf Bataillons, les deux de Travers y compris, campa au pont sous Serviere, aux ordres de M. le Bailli de Givry, Lieutenant-Général. Le 6 elle arriva par le Col du Bourget à Bousson, premier Village Piémontois en allant à Sezanne. Elle y campa cinq jours. Le 11 on retourna au Camp de Serviere. Le 12 on passa le Col d'Issoire, & on campa à Ville-vieille, où l'on eut séjour. Le 14 on passa par le Tourniquet & le Col du Fromage, & on campa à Sillac. Le 15 on se porta au bord du Lac de Praroïr, entre les Barricades & Lachenal. Le 16 on passa le Col de Cristillan, & on campa à Tournas-

con dans la montagne. Le 17 on arriva ſur les hauteurs de la Gardette. M. de Chevert, Brigadier, qui commandoit l'avant-garde, chaſſa les Piémontois de ce Village. Il avoit ſous lui neuf Compagnies des Grenadiers & dix-huit Piquets, dont pluſieurs du Régiment de Travers.

Le 18 Juillet la Colonne monta le Col du Pont-Dormis, où elle campa. Ce Col eſt ſi élevé, qu'on n'y trouve ni bois ni eau à plus d'une lieue à la ronde, de façon qu'on n'eut à boire que de l'eau de neige. On y ſouffroit d'ailleurs un froid horrible. Lorſque le Roi de Sardaigne ſçut la marche des François, il fit couper un pont de communication, qu'il regardoit comme le ſeul endroit par où on pouvoit arriver au retranchement de Pierre-Longue, tous les habitans du païs lui ayant aſſuré que la crête de la montagne étoit impraticable. Auſſi quand ce Prince apperçut les drapeaux des François au ſommet, il s'écria : *Il faut que ce ſoit des Diables ou des François*. Il étoit pour lors à Château-Pont, & avoit vingt-ſept Bataillons campés aux environs.

Le ſoir du 18 au 19 Juillet M. le

Bailli de Givry, M. le Comte de Danois, M. de Chevert, M. le Comte de la Carte, M. le Duc d'Agenois, M. le Comte d'Aubeterre & M. de Salis de Soglio Lieutenant-Colonel du Régiment de Travers, vinrent examiner la situation de Pierre-Longue. Ensuite ils tinrent conseil de guerre, & il y fut déterminé qu'on attaqueroit le lendemain la redoute de Pierre-Longue. On commanda aussi-tôt des Travailleurs pour faire le chemin. Ils parvinrent pendant la nuit à en faire un, où avec beaucoup de précautions & à l'aide des mains en sautant d'un rocher à l'autre, les Grenadiers & Piquets commandés par M. de Chevert, purent descendre l'un après l'autre jusqu'à un retranchement naturel, où les Ennemis avoient posté quatre cens hommes. M. de Chevert les en chassa, de même que de deux différentes maisons ou baraques retranchées, qu'ils occupoient sur le replat à quelques cent pas en avant de la redoute. Il est essentiel de connoître la situation de Pierre-Longue, pour juger de la manœuvre des Troupes qui s'en emparerent. Pierre-Longue est un replat d'environ douze cens pas de long

ſur cent cinquante de large, adhérant par un côté à la montagne du Pont-Dourmis par où la Colonne deſcendit. Ce replat ou langue de terre a la vallée de Bellin à ſa droite, & celle de Lachenal à ſa gauche, & à la pointe où étoit la redoute, la vallée de Château-Dauphin. Depuis Pierre-Longue juſqu'à ces vallées il y a au moins une grande heure de deſcente. Tout le tour de cette montagne étoit paliſſadé. La redoute qu'on emporta, étoit à l'extrémité de la langue de terre, dont nous avons parlé, ſur une petite hauteur formant le pain de ſucre. Elle avoit au-devant un grand foſſé, & elle étoit entourée de deux rangs de fortes paliſſades, outre un large parapet en gazon. Les Ennemis étoient dedans au nombre de quatre mille hommes. Ils y avoient deux piéces de quatre.

Sur les ſix heures du matin toute la Colonne ſe mit en mouvement pour deſcendre à Pierre-Longue. Mais le chemin étoit ſi mauvais, qu'il étoit au moins onze heures lorſqu'on fut tout en bas. On ſe forma alors ſous le canon de l'Ennemi, qui faiſoit beaucoup de ravages dans la Colonne. Le plan de

l'attaque portoit que M. de Chevert à la tête des Grenadiers & Piquets, attaqueroit la redoute par la gauche; que M. le Comte de Danois à la tête de la Brigade de Poitou, attaqueroit le centre, & que M. le Comte de la Carte à la tête de la Brigade de Provence, composée d'un Bataillon de Provence, de deux Bataillons de Conty & de deux autres de Travers, attaqueroit par la droite. Mais comme M. de Salis de Soglio apperçut un corps de Troupes ennemies qui montoient pour donner du secours à la redoute, il fit observer à M. le Bailli de Givry de quelle importance il étoit d'empêcher l'arrivée de ce renfort. Sur quoi M. de Givry ordonna à M. de Salis de descendre avec son Régiment & de s'opposer au secours que les Ennemis envoyoient. Les trois Divisions attaquerent en même tems que le Régiment de Travers descendit pour contenir l'Ennemi. Ce Régiment se trouva en peu de tems en face des Ennemis. Mais au moment qu'il étoit en chemin pour culbuter le renfort, M. de Salis de Soglio reçut ordre de remonter avec le Régiment. M. de Givry voyant l'impossibilité de prendre la re-

doute, lui envoya commandement de remonter pour ſoutenir la retraite. M. de Salis obéit; & pendant que ſon Régiment n'étoit qu'à la portée du piſtolet du ſecours ennemi, il ordonna de ranger un Bataillon en bataille & l'autre en colonne. Ce que l'on exécuta alternativement juſqu'à ce que l'on fût en haut. Le Régiment de Travers, qui eſſuya tout le feu de la redoute, tant en deſcendant qu'en remontant, fut placé en colonne par douze de front vis-à-vis de la redoute, pour ſoutenir la retraite des Brigades. Il reſta quelque tems dans cette poſition, attendant les ordres du Général, & il perdit beaucoup de monde par le feu des Ennemis, ſans pouvoir y répondre, ayant les deux Brigades de Poitou & de Provence entre la redoute & lui. Au bout d'un certain tems, comme il ne recevoit point d'ordre, M. de Salis de Soglio réſolut de faire un dernier effort pour emporter la redoute. Il commanda que trois Piquets & le drapeau ſe retiraſſent ſur une hauteur environ deux cens pas en arriere, pour ne pas contrevenir aux ordres en cas de malheur & de retraite. Il anima le reſte par

ſon courage, ſe mit à la tête du premier Piquet, & ſuivi des autres, il perça les Brigades, & conduiſit le Régiment juſqu'au pied des Paliſſades. Le feu des Brigades qui depuis quelques momens ſe rallentiſſoit, ſe trouva fortifié tout à coup par ce renfort; il augmenta conſidérablement, & diminua celui des Ennemis. M. le Comte de Danois qui venoit d'être bleſſé, ſe reſſouvint que le Régiment de Travers avoit été poſté pour ſoutenir la retraite, & ne ſçachant pas qu'il avoit marché à la redoute, il écrivit un billet pour l'y faire venir, & pour chaſſer l'ennemi par un dernier effort. Le billet fut porté à Charles-Ulyſſe de Sàlis, Commandant du ſecond Bataillon. Il accourut ſur le champ avec les drapeaux. Ce renfort frappa beaucoup les Ennemis. Ils crurent que c'étoit encore un Régiment qui arrivoit. Et enfin le Régiment de Travers, en redoublant ſon feu, pénétra avec ſes drapeaux dans la redoute, culbuta ceux qui la défendoient, & leur fit cent cinquante-trois priſonniers, outre pluſieurs Officiers de différens grades. Il eſt vrai qu'on paya bien cherement cette victoire par la

perte de M. de Salis de Soglio, qui fut tué en arrivant ſous les retranchemens. Il fut généralement regretté des Officiers généraux. Le Roi l'avoit nommé le 11 de Juillet Colonel du Régiment de Travers. Mais M. de Salis fut tué avant que de recevoir la nouvelle de ſa promotion. Le Régiment eut à l'attaque de la redoute deux cens quatre-vingt-ſept hommes de tués, & trois cens quarante de bleſſés. Tanner, Lieutenant, fut du nombre des premiers. Les Capitaines Salis de Gruge & Ambroiſe Hanſchemann moururent de leurs bleſſures. Frue, Capitaine-Lieutenant, & Stouppan, Lieutenant, furent dangereuſement bleſſés, ſans compter pluſieurs autres Officiers qui le furent plus légèrement. On paſſa la nuit ſur le champ de bataille. Le Roi de Sardaigne, qui avoit répandu vingt-ſept Bataillons dans les vallées autour de Pierre-Longue, ſe retira pendant la nuit, & alla occuper le camp de Saint Pierre, à deux lieues de là. Le lendemain, après qu'on eut enterré les morts, détruit les retranchemens & mis le feu à Château-Pont, on alla occuper le camp que les Ennemis avoient

baraqué, & qui couvroit tous les retranchemens. Le reste de la Campagne se passa à garder la communication depuis Demont jusqu'à Guillestre. Le Régiment de Salis fut commandé depuis la mort du Colonel Salis par Charles-Ulysse de Salis, jusqu'en Octobre, que M. de Gougelberg, Lieutenant-Colonel, arriva. Il entra en garnison le premier Décembre, après avoir campé plus d'un mois dans la neige, & après avoir été très-fatigué par les continuels détachemens qu'il donna sur les sommets des montagnes, & par les fréquentes escortes qu'il fournit.

Le troisiéme Bataillon, qui fut formé l'hyver précédent, joignit le Régiment le 24 Octobre dans la communication à Maison-Meane, où il fut cantonné. Le Régiment étoit en Décembre, un Bataillon à Guillestre, un autre à Mont-Dauphin, & un autre à Embrun. Charles-Ulysse de Salis fut nommé Colonel du Régiment le 6 Décembre.

En 1745.

Le 1 Mai les trois Bataillons marcherent de leurs quartiers pour se rendre dans

dans la vallée de Barcelonette. Le Régiment fut occupé une partie de l'été à escorter l'artillerie que l'on conduisoit de Jausier à Mont-Dauphin. Le troisiéme Bataillon partit le 24 Juin pour Antibes. Le premier de Septembre un détachement de mille hommes, tirés également des Régimens de Foix, de Gâtinois, des Landes & de Salis, marcha au Village de Bousson en passant par le Col du Bourget, & se partagea en trois corps, dont l'un aux ordres de M. de Capretz, Commandant du second Bataillon de Salis, occupa le Col de Cestrieres. Les deux autres divisions s'emparerent du Col d'Orgueil & de celui de Cote-Plane. Le Col de Cestrieres est une petite langue de terre, située au milieu d'un vallon très-étroit, entre deux montagnes escarpées. Il s'éleve au moins de mille toises. Cette hauteur se partage en trois collines, dont celle du milieu commande les deux autres. Le premier soin de M. de Capretz fut d'y faire construire des retranchemens en gazon, formant une espéce de redoute sur la colline du milieu, où il campa avec son détachement. Le 2 Septembre le Comte de

Lautrec qui avoit formé le dessein d'assiéger Exilles, s'avança avec sa Colonne, & passant par Briançon & le Mont-Genevre, il vint camper à Sezanne, & de-là à Salbertran. Il avoit envoyé une Compagnie de Grenadiers du Régiment de Salis & un Piquet, pour s'emparer des hauteurs de la Chapelle blanche, & couper la communication d'Exilles avec Suze. Les Espagnols arriverent huit jours plus tard que les François devant Exilles. Les Ennemis ayant assemblé quatre Bataillons de Troupes réglées & environ quatre mille Vaudois, parurent à la hauteur du Col de Cote-Plane, & descendirent par le Col du Pitre de l'aigle, pour camper à Jossau. M. de Capretz qui avoit envoyé à la découverte, entendant un feu qui se succédoit, détacha M. de Pestalozzi avec un Piquet, pour aller dégager les Fuselliers de montagne qui escarmouchoient avec l'avant-garde des Ennemis. Cet ordre fut heureusement exécuté.

Les Ennemis camperent le même jour à Jossau, d'où le lendemain ils détacherent leurs Compagnies de Grenadiers & leurs Piquets soutenus des Vaudois, sur une petite montagne vis-à-vis

du Col de Ceſtrieres. Ils avoient ordre du Roi de Sardaigne de forcer ce Poſte ; s'ils y avoient réuſſi, ils pouvoient couper la retraite à M. de Lautrec & à toute ſa diviſion qui étoit pour lors campée à Salbertran. Cet ordre leur fut réiteré par trois fois. Mais voyant la ſituation du Poſte & la contenance de la Troupe, ils n'oſerent ſe déterminer à les attaquer ; ils ſe contenterent de les bloquer par diverſes fois.

M. de Lautrec envoya pendant la nuit un Colonel avec neuf cens hommes, pour couper le pont d'Exilles. Des obſtacles firent manquer l'entrepriſe. Le lendemain M. le Colonel de Salis fut commandé pour cette expédition. Il y réuſſit malgré le feu continuel de la Place.

Peu de jours après, les chemins étant faits & l'artillerie prête à mettre en batterie ; M. de Lautrec fit retirer ſon canon, & le fit conduire à Briançon. Il tranſporta ſon camp de Salbertran à Sezanne. Les Ennemis abandonnerent en même tems les hauteurs de Ceſtrieres, & retournerent à Joſſau qui eſt à une lieue de-là. M. de Lautrec vint re-

connoître le Poste de Cestrieres, parut très-satisfait de sa situation & de la construction de la redoute, & envoya à M. de Capretz deux petites piéces de Campagne, pour en défendre l'approche. Ensuite il alla observer le camp des Ennemis, qui lui parut assez peu nombreux pour lui faire tenter de le brûler la même nuit. Pour cet effet il laissa au bas de Cestrieres une partie des Troupes de son escorte, sçavoir deux cens hommes des Fuseliers des montagnes, tant François qu'Espagnols, & trois Piquets d'autres Troupes. Il ordonna qu'à l'entrée de la nuit les Fusilliers des montagnes passant par les hauteurs de la droite, iroient chasser les grandes gardes des Ennemis au-dessus du Village de Patemoucha; que les trois Piquets marchant par la gauche, iroient s'emparer des hauteurs du Village des Traverses; & en même tems il demanda à M. de Capretz cent trente hommes de sa redoute, qu'il destina pour aller en passant par le centre, mettre le feu au camp des Ennemis. Les cent trente hommes étoient conduits par M. de Benne, Capitaine au

Régiment des Landes. Il étoit détaché depuis quelques jours au Col de Cestrieres avec un Piquet. Toutes ces Troupes se mirent en marche à l'entrée de la nuit. Les Fuseliers replierent toutes les grandes gardes, qu'ils trouverent sur leurs chemins, & se porterent sur la hauteur qui dominoit le camp des Ennemis, sur lequel ils firent quelques décharges. Aussi-tôt l'allerte ayant été donnée, les Ennemis parurent sous les armes; & M. de Benne arrivant avec ses cent trente hommes, se trouva en face de quatre Bataillons qui avoient un ravin escarpé devant eux. D'ailleurs quatre piéces de Campagne & quelques fauconneaux défendoient l'approche du camp. M. de Benne voyant l'impossibilité d'exécuter le projet, se retira en bon ordre & sans aucune perte, de même que les détachemens de la droite & de la gauche.

Cette démarche fut très-utile, d'autant qu'on vit au juste la position & la force de l'Ennemi. Au retour le détachement du centre emmena quelques Paysans du Village de Patemoucha. Ils indiquerent le chemin pour tourner le camp des Ennemis. M. de Capretz

après les avoir interrogés, & avoir mis par écrit la ſituation des environs de Joſſau, envoya M. de Benne à M. de Lautrec, pour lui faire ſentir la facilité qu'il auroit à forcer l'Ennemi dans ſon camp. M. de Lautrec goûta le projet, & ſe porta deux jours après à deux heures de nuit au Col de Ceſtrieres avec toutes ſes Troupes, & fit la diſpoſition ſuivante: M. le Marquis de Gouy, Colonel du Régiment de Gâtinois, devoit à la tête d'une Colonne paſſer ſur la montagne de la droite, & prendre en flanc le Camp des Ennemis par ſa gauche; M. le Comte de Saint André, Maréchal de Camp, devoit occuper avec ſa Colonne le Village des Traverſes ſur ſa gauche, & empêcher le ſecours que les Piémontois pouvoient recevoir de Feneſtrelle. M. de Sury, Colonel d'un Régiment Suiſſe au ſervice d'Eſpagne, commandoit la Colonne qui attaqua l'Ennemi ſur la droite de ſon camp; M. le Comte de Lautrec conduiſit la Colonne qui occupoit le centre; il étoit précédé de trois Piquets tirés des retranchemens de Ceſtrieres, & commandés, le premier par M. de Benne, le ſecond par Antoine de Salis

de Soglio, & le troisiéme par M. Cleric. M. de Sury demanda M. Amedroz, Aide-Major du Régiment de Salis détaché à Ceſtrieres, pour lui ſervir en qualité de Major. Il ſe mit à la tête des Grenadiers du ſecond Bataillon de Salis, qui étoit ſuivi de quelques Piquets & ſoutenu d'un Bataillon de Sury. Il paſſa enſuite au milieu du vallon, força toutes les gardes avancées, & pour ne pas donner à l'Ennemi le tems de ſe reconnoître, il gagna promptement les hauteurs, & attaqua les Piedmontois. Ce qui les étonna grandement, parce qu'ils avoient cru juſqu'alors que c'étoit une découverte à l'ordinaire du Col de Ceſtrieres, qui leur donnoit ſouvent de petites allertes. Les trois Piquets qui précédoient M. de Lautrec, ſe préſenterent en face du camp & y trouverent le Régiment de Nice Piedmontois rangé en bataille. Les trois Piquets malgré la difficulté du terrain, culbuterent ce Régiment, & allerent ſans délai au camp, où ils mirent le feu, & pourſuivirent les Ennemis qui ſe retiroient par la montagne à laquelle leur camp étoit appuyé. M. de Sury les déſola par ſon feu qui les prenoit en

flanc. Il leur tua beaucoup de monde, leur prit deux drapeaux, une piéce de canon & plusieurs fauconneaux. On leur fit près de quatre cens prisonniers, parmi lesquels il y avoit plusieurs Officiers. La victoire étoit complette, & tous les Ennemis auroient été pris, si M. de Gouy étoit arrivé à tems avec sa Colonne. Mais la neige & la difficulté du chemin l'ayant fait arriver une heure plus tard, l'Ennemi eut le tems de se retirer par la hauteur que M. de Gouy devoit occuper. Les vainqueurs perdirent peu de monde, mais ils regretterent beaucoup M. de Sury, qui fut blessé & mourut deux jours après de sa blessure. (a) Ce Colonel, qui étoit de Soleure, joignoit au plus aimable caractere beaucoup de capacité & de valeur. Antoine de Salis de Soglio, Amedroz, Casoutte & la Tour, Capitaine & Officiers du Régiment de Salis, se distinguerent dans l'action que nous venons de rapprter. Le même jour M. de Lautrec se retira à Sezanne, où il resta peu de jours, pendant lesquels on leva des

(a) *Gazette de Paris*, 1745. *p.* 557. *Paris in*-4°. *Mém. msc. communiqués.*

contributions jusqu'aux portes de Fenestrelle.

Le 16 Octobre ce Général envoya ordre à M. de Capretz de faire démolir les retranchemens de Cestrieres, & de se replier sur l'Armée; ce qui fut exécuté à la pointe du jour. M. de Capretz trouva l'Armée en marche pour se retirer par le mont Genevre à Briançon. Il fit l'arriere garde avec fondé tachement.

Le Régiment de Salis passa son quartier d'hyver à Embrun & à Mont-Dauphin.

En 1746.

Il partit à la fin de Février d'Embrun & de Mont-Dauphin, pour se rendre à Antibes & à Toulon.

Peu de jours après l'arrivée du premier Bataillon à Antibes, le troisiéme en partit pour aller à Hieres. Le premier Bataillon passa en Avril le Var, joignit à Nice le Régiment de Vivarais & deux Bataillons de Milice, & il fournit différens détachemens aux postes de Notre-Dame Lagué, la Tourbie, Castillon, Levenzo, Castelnovo & la Tourette qui étoient les principaux

postes qui assuroient la communication.

V s la fin de Mai le second & troisiéme Bataillons arriverent aussi à Nice. Le premier Bataillon fut envoyé à Menton, le & troisiéme à Vintimillia, d'où il fournissoit des détachemens au Château de Dolce-Aqua ; le second Bataillon resta à Nice.

La prise d'Asti occasionna dans l'Armée des Alliés & dans celle des Ennemis différens mouvemens qui firent craindre pour Final & Savone, postes importans de la communication de l'Armée Françoise avec le Comté de Nice. M. de Salis, Colonel, reçut ordre de partir avec neuf cens hommes tirés de son premier & second Bataillons, d'un Bataillon de Milice qui étoit à Menton, & du Régiment de Blaisois qui étoit à Saint Reme. Il arriva à Final. Ses instructions portoient de concerter ses opérations avec M. Escher, de Zurich, Officier Général au service des Genois. Il envoya d'abord renforcer différens postes de troupes Genoises qui étoient dans les montagnes qui couvrent Final. Quelques jours après, comme les Ennemis

ne faisoient aucun mouvement, il eut ordre de retourner avec son détachement à Saint-Reme, Vintimillia & Menton. Pendant tout le tems que le Régiment de Salis resta dans le Comté de Nice, les différens détachemens eurent de fréquentes escarmouches avec les Ennemis, principalement avec les Vaudois, qui venoient continuellement harceler leurs postes.

Au commencement de Juillet, le Régiment partit de ses quartiers pour se rendre à Savone. Il y arriva le 22 & le 23 de ce mois avec un Bataillon de la Reine, Vivarais & deux Bataillons de Milice. Cette marche fut très-pénible à cause de la chaleur excessive qui regnoit. Ces sept Bataillons camperent trois semaines à Savone, & ensuite ils partirent pour Saint Pierre d'Arena, où M. de Mirepoix venoit d'arriver pour rassembler une partie des troupes Françoises & Espagnoles qui étoient à Genes & dans la communication. Le Régiment de Salis marcha le 15 Août avec M. de Mirepoix sous Tortone, & y joignit l'Armée qui y vint camper le même jour. Le 18 Août comme les Ennemis défiloient le long

de la Scrivia vers Novi, l'Armée côtoya quelque tems celle des Ennemis. Tout le monde se préparoit à une affaire, d'autant plus qu'on entendoit canoner & escarmoucher l'arriere-garde, les Ennemis ayant dressé une batterie assez près de Tortone. Vers les cinq heures du soir l'Armée se remit en mouvement, & les détachemens François qui composoient l'arriere-garde, l'ayant jointe, elle marcha toute la nuit pour se retirer sous Sarreval, où elle arriva à quatre heures du matin.

La retraite de Tortone ne coûta au Régiment de Salis que vingt hommes qui furent taillés en piéces près de Novi. Ils étoient d'un détachement de Volontaires tirés de différens Régimens & commandés par un Officier François. L'Armée continua sa marche, & fixa son Camp à Campo-Marona & aux environs, entre Genes & la Bouquette. Le quartier général & une partie de l'Armée s'établirent à Genes. On avoit laissé au poste de la Bouquette un détachement qui se relevoit tous les cinq jours. Le premier de Septembre les Ennemis attaquerent ce poste & le forcerent. Le Régiment de Salis y

avoit ſes trois Compagnies de Grenadiers & deux Piquets qui furent fort mal traités, y ayant eu vingt Grenadiers ou Soldats de tués & pluſieurs de bleſſés. Lutzler, Lieutenant des Grenadiers, fut bleſſé très-dangereuſement & fait priſonnier avec quelques Grenadiers & Soldats du Régiment, Les Ennemis étant devenus les maîtres des hauteurs de la Bouquette, le détachement ſe replia & rejoignit l'Armée, mais il fut obligé d'aſſurer ſa retraite par un feu continuel qu'il fit ſur les Ennemis qui le harceloient.

Deux jours après l'Armée s'avança le long de la riviere de Genes. Cette marche fut fatigante par la diſette des vivres & des fourages. En arrivant à Vintimillia, le Régiment de Salis y laiſſa un Piquet commandé par Stuppan, Capitaine-Lieutenant. Il y eſſuya depuis le ſort du Château, & de la Garniſon qui fut faite priſonniere de guerre, après une longue & opiniâtre défenſe. L'Armée quitta Vintimillia, & vint camper entre Monaco & Menton, d'où le premier & le troiſiéme Bataillons de Salis retourne rent peu de joursaprès camper

ſur les hauteurs, au-deſſous du Château de Vintimillia, derriere la Roya. Parmi pluſieurs poſtes avancés que le Régiment occupoit, les deux plus importans étoient ceux de Caſtel-d'Appio & la Chapelle Saint-Antoine. On avoit mis dans chacun de ces poſtes un Capitaine, un Lieutenant & cinquante hommes. Le dernier jour de Septembre les Ennemis tenterent de ſe rendre maîtres d'une hauteur qui dominoit, & par laquelle ils pouvoient couper le poſte de Saint-Antoine. On y envoya la Compagnie des Grenadiers du premier Bataillon de Salis, la Compagnie des Grenadiers du troiſiéme Bataillon de Vigier, & trois Piquets François. Ils s'emparerent des hauteurs qui couvrent le poſte que nous venons de nommer. On renforça de même celui de Caſtel-d'Appio par la Compagnie des Grenadiers du troiſiéme Bataillon de Salis & par quelques Piquets de ce Régiment. Tous ces détachemens reſterent ſur la crête des montagnes pendant ſix jours. Le 5 Octobre avant le petit point du jour, les Ennemis déboucherent par la Bevera, & attaquerent en force tous les poſtes qui couvroient le



Château & la Ville de Vintimillia. Le feu fut très-vif jusqu'à neuf heures du matin. M. de Pereuse envoya ordre à M. Stuppan, Lieutenant-Colonel de Salis de se replier sur Vintimillia & de ramener les différens postes de la montagne. Ils avoient souffert. Mais la perte des Ennemis fut encore plus grande. Le Régiment de Salis regretta M. de Salis de Soglio, Capitaine des Grenadiers, qui mourut de sa blessure le lendemain de l'action. Hauviller, Lieutenant des Grenadiers du troisiéme Bataillon, y fut blessé dangereusement. La retraite de M. Stuppan se fit en bon ordre, & elle lui attira bien des éloges de la part des Généraux. Le même jour le Régiment de Salis fut envoyé à la Tourbie, où il resta quelques jours avec l'Armée. Le second Bataillon alla camper à Notre-Dame Lagué. M. de Maulevrier, Lieutenant-Général, qui commandoit à la Tourbie, ayant appris que les Ennemis se disposoient à l'attaquer, voulut les prévenir. Il fit marcher les troupes de sa division sur la crête des montagnes, dans le dessein de repousser les Ennemis. Mais comme il vit que leur nom-

bre étoit trop considérable, il se retira à quatre heures du matin. Les Ennemis le suivirent & attaquerent différens postes, où les Piquets de Salis firent très-bien, sur-tout celui qui étoit commandé par Messieurs Wolleb & de Rosenthal. Ils se battirent en retraite contre trois cens Grenadiers volontaires, tuerent leur Commandant, le Major-Général Corani & plusieurs Grenadiers, & se retirerent en fort bon ordre à la redoute de la Tourbie, n'ayant eu que deux hommes de blessés.

L'Armée campa ensuite à Montgro, d'où M. de Capretz, Commandant du second Bataillon de Salis fut détaché avec sept cens cinquante hommes, tant François qu'Espagnols. Il occupa la crête de la montagne, & y fit promptement construire un retranchement de pierre séche. Le même jour après midi l'Ennemi s'approcha de ce poste. M. de Capretz en donna avis à M. le Maréchal de Maillebois, qui lui envoya trois Compagnies de Grenadiers. M. de Capretz passa la nuit sous les armes en présence de l'Ennemi, dont il n'étoit éloigné que de la portée d'une carabine. Il avoit établi un poste avancé

de vingt Grenadiers, commandé par M. de la Tour. Ce Lieutenant du Régiment de Salis se distingua. Voyant arriver une Patrouille des Ennemis, composée d'un Lieutenant & de vingt-cinq hommes du Régiment de la Marine Piémontois, il leur cria : *Qui vive ?* La Patrouille répondit : *Régiment de la Marine.* M. de la Tour repartit, *Avance*, la reçut les armes en joue, lui fit mettre bas les armes, & la fit prisonniere de guerre. Le matin M. de Maulevrier monta sur cette hauteur avec une Colonne de l'Armée. Il fit durer le feu de la mousqueterie pendant une partie de l'après midi contre les Ennemis. Ils y répondirent. Mais enfin on les força de se replier. Le Régiment de Salis perdit quelques hommes durant cette action. Ensuite pendant la nuit qui suivit, M. de Maulevrier se retira avec sa Colonne sous Nice, d'où le Régiment de Salis fournit un détachement qui fut jetté dans Ville-franche & Mont-Alban. Ce détachement étoit commandé par Ulrich de Buol, Capitaine, & Ortlieb, Lieutenant; & il fut fait prisonnier à la reddition de ces deux Châteaux, avec les

autres troupes de la Garniſon.

Le lendemain toute l'Armée paſſa le Var & en coupa le pont. Elle conſtruiſit le long de la riviere des retranchemens qui furent occupés près d'un mois. Enſuite l'Armée fit un mouvement en arriere. Le premier & le troiſiéme Bataillons de Salis furent détachés dans les montagnes à Serenon. Le ſecond fut envoyé à Antibes, pour ſoutenir le ſiége. Les Ennemis paſſerent le Var le 29 Novembre à la pointe du jour. Le lendemain ils formerent le blocus d'Antibes. Mais ce ne fut qu'après avoir pris les Iſles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, qu'ils commencerent à bombarder la Place. Ce bombardement dura juſqu'au deux de Février, & tua quelques hommes du Bataillon de Salis qui étoit commandé par M. de Capretz. Ce Capitaine obtint un brevet de Lieutenant-Colonel après la levée du blocus.

Le premier & troiſiéme Bataillons paſſerent l'hyver dans les montagnes, ſouffrirent extrêmement du froid & de la diſette des vivres, & fournirent de continuels détachemens. Ils furent à l'attaque de Caſtelane. Les deux Com-

pagnies des Grenadiers & deux Piquets marcherent droit au pont, pour couper la retraite des Ennemis M. Matly, Capitaine-Commandant des Grenadiers, & M. Frue, Capitaine-Lieutenant, se distinguerent dans cette manœuvre. Le Régiment poursuivit l'Ennemi jusqu'au Var.

En 1747.

Il reçut ordre de partir le 7 Février pour aller en garnison à Besançon. Le 9 de ce mois étant à Saint Génès, il forma un Bataillon tiré de toutes les Compagnies, dont le total montoit à six cens Fusilliers aux ordres de M. Janet. Ce Bataillon, à qui on avoit joint une Compagnie de Grenadiers, prit la route de Hieres, pendant que le Régiment marcha à Besançon, où il se rendit le 10 de Mars. Le Régiment resta à Besançon jusqu'au 8 de Mai, qu'il en partit pour se rendre à l'Armée du haut-Dauphiné. Il y cantonna quelque tems, puis il passa en Piedmont, où il arriva trop tard pour se trouver à l'affaire de Lassiette.

Le premier d'Août le Régiment fut

de la division qui partit du Dauphiné pour aller dans le Comté de Nice. Il y campa à la hauteur de Notre-Dame Lagué. Au mois d'Octobre il campa à Castel-Novo, où il resta jusqu'au premier jour de Novembre, qu'il reçut ordre de se rendre à Levenzo. M. de Capretz fut détaché le même jour avec trois cens hommes. Il eut ordre de passer par Utel, pour aller à Lantosca. Le chemin étoit si difficile, surtout par une nuit obscure, comme étoit celle-là, que le Guide qui marchoit à la tête du détachement, se précipita à plus de cinq cens toises de profondeur. Peu de jours après le Régiment se rendit dans la vallée de Lantosca. Il y fut cantonné & y passa l'hyver, le premier Bataillon à Saint Martin & dans la vallée de Bloure, & le second à Rouabigliera & Belvedere. L'Ennemi occupoit encore le Col de Raus, poste important tant par sa situation que par ses retranchemens. M. de Capretz ayant sçu que les Ennemis avoient retiré une partie de leurs troupes, fit un détachement pour chasser ceux qui restoient au Col de Raus, & pour détruire leurs ouvrages. Il y

réussit & brûla deux baraques qu'ils avoient construites sur la crête du Col pour leur servir de Corps-de-garde.

Le Bataillon tiré du Régiment de Salis arriva à Hieres le 18 Février, & y resta jusqu'au 17 Mars. Il partit pour Toulon & s'embarqua le lendemain pour Genes. Durant le trajet, qui fut de quarante-huit heures, il fut vivement poursuivi par plusieurs Vaisseaux Anglois; & ne pouvant aborder à Genes, il fut contraint de débarquer à Porto-Fino, d'où il arriva à Genes le 23 Mars. Il resta jusqu'au 12 Avril à Saint Pierre d'Arena. Les Ennemis ayant formé le blocus de la Ville, le Bataillon de Salis y entra. La Compagnie des Grenadiers commandée par M. Frue, Capitaine-Lieutenant, & par M. de la Tour, Lieutenant, fut détachée sur la hauteur nommée le Diamant. Le 13 Avril le Bataillon fut envoyé sur le mont des deux Freres. Il essuya dans ce trajet le feu de l'Ennemi. M. de la Tour fut blessé & mourut quatre jours après. La Compagnie des Grenadiers eut dans cette marche deux Grenadiers de tués & trois autres de blessés. Dans le courant de Mai, le Ba-

taillon retourna à S. Pierre d'Arena, & alla camper le long de la mer. Il fut employé à tirer des lignes & à construire une redoute proche de la mer, au-dessous du Pont de Cornilians, poste qu'il garda jusqu'au 13 de Juin. Durant ce tems il eut de fréquentes escarmouches avec les troupes légères des Ennemis. Le 10 de Mai les Ennemis attaquerent le Convent de la Miséricorde à la Paule Severa. Les Genois y avoient douze cens hommes, tant troupes réglées que paysans. Les Ennemis emporterent le Convent sans aucune peine. Le 21 le Marquis de la Faye, Colonel du Régiment de Royal-Comtois, reçut ordre d'aller reprendre ce Convent. Il avoit sous ses ordres, entr'autres troupes, la Compagnie des Grenadiers & trois Piquets du Bataillon de Salis. M. de la Faye à la tête de cette Compagnie, attaqua les avant-gardes ; mais au premier coup de fusil il fut tué. Le Sergent des Grenadiers fut blessé, & il y eut plusieurs Grenadiers tués ou blessés. M. Frue commandoit la Compagnie des Grenadiers, & les trois Piquets les suivoient. On repoussa l'Ennemi derriere le Convent. L'affaire fut très-vive. An-

toine de Salis, Capitaine, y fut tué; Fresinguer, Lieutenant blessé & fait prisonnier; & il y eut quarante-cinq hommes tant tués, ou blessés que faits prisonniers de guerre. Les Ennemis ayant reçu un renfort, le détachement se retira dans ses lignes.

Le 12 de Juin le Bataillon de Salis étant dans la redoute de Saint Pierre d'Arena, à la gauche de Royal-Italien, les Ennemis firent une attaque générale sur les sept heures du soir. Le feu de la mousqueterie dura jusqu'au lendemain matin. Alors les Ennemis formerent la véritable attaque du côté de Bessagnia, par les Cols de Rati & Quezzi. Les Genois y avoient six mille Paysans, quatre Bataillons de leurs troupes, & trois Bataillons Espagnols. Les Ennemis les repousserent jusqu'à la Bessaghia. Alors le Bataillon de Salis reçut ordre de partir de Saint Pierre d'Arena, & d'aller soutenir la retraite des Genois & des Espagnols, qui se retirerent à la Madona. M. le Duc de Boufflers craignant que les Ennemis ne forçassent les Espagnols au poste de la Madona, y envoya le Bataillon de Salis. Les Espagnols avoient

déja encloué leur canon & jetté en bas une partie de leurs munitions. L'Ennemi assit son camp fort près de la Madona ; mais il ne fit aucun progrès. Le Bataillon de Salis fournit dans cette occasion un si grand nombre de Piquets, que le Commandant & l'Aide-Major resterent avec douze hommes & la Compagnie des Grenadiers pour garder les drapeaux à la Bessagnia. Ils les firent même bientôt après transporter à Genes, lorsqu'ils virent que le poste de Bessagnia n'avoit aucune sûreté.

Le 14 Juin l'Armée ennemie fit un mouvement général, pour joindre les Vaisseaux Anglois qui étoient au bord de la Bessagnia, & pour bloquer entierement les Alliés. Ce mouvement intimida tellement les troupes Genoises, qu'elles se retirerent toutes dans la Ville. Les Espagnols abandonnerent une seconde fois la Madona. Cependant l'Armée ennemie ne fit aucun mouvement de l'autre côté. Il y eut seulement deux cens Volontaires qui fondirent sur les paysans Genois qui étoient au-devant des Alliés. Les Genois s'étant retirés, le Régiment de Royal-Baviere & le Bataillon de Salis repousserent ces

Volontaires,

Volontaires, & leur tuerent douze hommes.

M. le Duc de Boufflers certain de la tranquillité des Ennemis, fit reprendre la Madona par douze Piquets de différentes troupes, & fit tirer une ligne depuis la Madona del Monte jusqu'à la mer. Les Espagnols occupoient la droite; les Genois le centre; Vigier, Royal-Baviere & Salis défendirent la gauche jusqu'à la Madona. Pendant le tems que les Ennemis débarquerent leur artillerie, l'Armée des Alliés perfectionna ses lignes, & y plaça plusieurs piéces de canon. Elle resta dans cette position depuis le 16 Juin jusqu'au 5 de Juillet, en escarmouchant continuellement avec les troupes légères des Ennemis.

La nuit du 4 au 5 Juillet l'Armée ennemie se retira vers la Bouquette par la Paulsevera. Le Bataillon de Salis resta à Albaro, & fournit plusieurs Piquets au mont des Freres & dans la Paul Severa.

Le 28 d'Août le Bataillon de Salis reçut ordre d'aller camper à Voltri, le long de la mer, pour empêcher

la descente des Vaisseaux Anglois.

Le 5 de Septembre deux Vaisseaux parurent à la hauteur de Rinzane, à sept heures du matin. Ils canonerent le camp du Bataillon de Salis, & le saluerent de douze piéces à la fois. Alors M. Janet fit mettre bas les tentes, partagea sa troupe en trois pelottons, & se mit en disposition de recevoir l'Ennemi, en cas de descente. Mais les Vaisseaux se retirerent après avoir lâché trois cens boulets qui ne firent aucun mal.

Le 15 Octobre M. le Duc de Richelieu envoya un détachement dans le Montferrat, pour tirer des contributions. Ce détachement étoit soutenu du Régiment de Royal-Comtois & du Bataillon de Salis, le tout commandé par M. de Roquepine. Le Bataillon de Salis fut placé sur les hauteurs de Campofredo. Il y campa à la Salliere, vis-à-vis de Campo-fredo. Les Autrichiens au nombre de douze cens hommes, étoient dans le Château. Le lendemain M. de Roquepine avec son Régiment partit pour aller joindre M. de Chauvelin dans le Montferrat. Le Bataillon de Salis resta pour empêcher la sortie du Châ-

teau. Le même soir il survint une tempête mêlée d'éclairs, de pluye & de grêle qui dura trois fois vingt-quatre heures. On ne put allumer aucun feu durant cet orage, le pain & la munition furent entièrement gâtés. Les torrens & le vent emporterent toutes les tentes. Le Bataillon resta dans cette situation quatre jours & quatre nuits vis-à-vis les Ennemis. Le quatriéme jour le Colonel de Bresse, qui étoit campé à la Casa-Spinola, sur les hauteurs de Voltri, envoya à M. Janet des Travailleurs pour accommoder les chemins, du pain & de la poudre pour le mettre en état de se retirer à Voletri.

Le 20 d'Octobre, comme M. le Duc de Richelieu marchoit avec l'Armée des Alliés de Genes pour attaquer Campofredo, M. de Chauvelin vint à Voltri, & partit à la tête du Bataillon de Royal-Comtois, des trois Bataillons de Royal-Baviere, & du Bataillon de Salis, pour aller surprendre la Garnison de Roussillon. Ils marcherent nuit & jour jusqu'au 22, qu'ils arriverent à onze heures du matin sur les hauteurs de cette Ville. M. de Chauvelin fit ses dispositions pour l'attaque, & il détacha les

cinq Compagnies des Grenadiers. A leur approche les Ennemis se retirerent, & ne laisserent dans la place qu'un foible détachement qui fut bientôt forcé. Le Bataillon de Salis fut posté dans un fonds hors le grand Roussillon. M. Cafflische, Capitaine qui étoit détaché sur la hauteur la plus avancée du côté des Ennemis, ayant apperçu quelques Grenadiers dans un bois au bas de son poste, en donna avis au Colonel Allemand aux ordres duquel il étoit. Mais celui-ci lui fit réponse que ce ne pouvoit être que des Maraudeurs. Vers les quatre heures après midi, à peine le Bataillon de Salis étoit campé, que M. Cafflische fut attaqué par quatre cens cinquante Grenadiers & quelques Piquets. Il se battit en retraite, & eut cinq hommes de son Piquet tués & trois autres blessés. Le Colonel Allemand fut aussi obligé de se retirer. L'Ennemi parut aussitôt à la tête du camp de Royal-Comtois & du Bataillon de Salis. Les deux Compagnies des Grenadiers prirent dans l'instant les armes, & furent postées derriere un petit mur, où elles continrent l'Ennemi jusqu'à ce qu'on eût assemblé les deux Bataillons. Une

troupe de Pandoures s'avança & occupa dans le moment deux caſſines fort près de la gauche du camp, ſur lequel elle tira continuellement. Le Bataillon de Royal-Comtois, marcha ſur la droite, & alla dégager les deux Compagnies des Grenadiers M. Janet prit par la gauche avec le Bataillon de Salis, & enleva aux Pandoures leurs caſſines. Ils firent grand feu tandis que le Bataillon montoit; mais ſitôt qu'il eut gagné le haut, il les chaſſa bien avant dans un bois de châtaigners. Les Grenadiers ennemis voyant que les Pandoures fuyoient, ſe retirerent par la gauche. Royal-Comtois & Salis les pourſuivirent chacun de ſon côté, juſques ſur les hauteurs de Novade, où ils reçurent ordre de M. de Chauvelin de rentrer dans leur camp. Dans cette affaire l'Ennemi eut trente-ſept hommes de tués ou bleſſés dangeureuſement, & vingt-neuf autres furent faits priſonniers de guerre. Ils eurent auſſi un Officier bleſſé. Le Bataillon de Salis eut treize hommes de tués & ſept autres bleſſés. Il quitta ce camp le même jour à ſix heures du ſoir, & fut envoyé ſur les hauteurs de Campofredo,

vis-à-vis le Château. Le lendemain les Ennemis ſe montrerent & eſcarmoucherent toute la journée.

Le 24 Octobre toute l'Armée ſe retira à Genes. Le Bataillon de Salis fut embarqué le 28, & alla à Spezzia où il reſta.

Pendant le mois de Décembre un Piquet de Salis, commandé par M. de Caſtelberg Capitaine, & M. Pitſchy Lieutenant, ſe rendit à Sarzane. Il y reſta juſqu'au 8 Décembre de l'année ſuivante. Durant ce tems il eut de fréquentes eſcarmouches à eſſuyer, & il fut du détachement de Villefranche, où l'on brûla les magaſins à foin des Ennemis, & où l'on détruiſit leurs fours.

En 1748.

Au mois de Mai le Régiment de Salis fut relevé dans la vallée de Lantoſca par d'autres troupes, & alla camper ſur la Bivera près de Vintimille. Il garda cette poſition juſqu'à la ſuſpenſion d'armes. Enſuite il fut cantonné à Roch-Eſteron & à Cigalle dans le Comté de Nice, où il reſta juſqu'à la fin d'Octobre, qu'il fut envoyé à Antibes.

Le Bataillon de Salis partit de la Spezzia le 6 de Février, & alla à la rive Saint Tregisa, où il resta jusqu'au 29 Avril. Le 6 de ce mois M. Hartmannis, Capitaine-Lieutenant, fut détaché en Corse avec vingt hommes du Bataillon & soixante autres du Régiment de Vigier. Le 12 Mai le Bataillon campa avec le Régiment de Vigier sur les hauteurs vis-à-vis de Varreze. Les Ennemis y avoient des troupes. M. Janet fut détaché avec la Compagnie des Grenadiers de Salis & les trois autres de Vigier, pour observer l'Ennemi dans son camp de Varreze. Il ne se passa rien de remarquable jusqu'à la suspension d'armes, après laquelle Vigier & Salis allerent cantonner à Chiavery. Ils y resterent jusqu'au 14 Décembre, qu'ils se mirent en chemin pour retourner en France.

Le 12 Décembre Charles-Joseph Fabricy, Capitaine, & M. Richard, Lieutenant, s'embarquerent avec un Piquet de cinquante hommes du Bataillon de Salis pour la Corse, où ils sont restés jusqu'à la présente année 1751.

En 1749.

Le Bataillon de Salis arriva à Nice le 1 Janvier. Les deux autres de ce Régiment eurent ordre de partir d'Antibes le 4 du même mois, & arriverent le premier Février à Vienne en Dauphiné. Ils y furent joints par le Bataillon qui venoit de Nice. Le Régiment en partit le 9 pour Lyon, où il eut le 11 la même réforme que les autres Régimens de la Nation. Ensuite il marcha dans le Forez & en Auvergne. Le premier Bataillon fut à Riom, le second à Issoire, & le troisiéme à Brioude. Ils en partirent à la fin d'Octobre, & se rendirent le 23 Novembre en garnison à Douai.

CHAPITRE XVI.

Histoire de la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi.

QUoique la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi (*a*) ne soit pas directement

(*a*) *Tome I, Preuve I.*

subordonnée au Colonel-Général des Suisses, nous en parlerons néanmoins comme de la plus ancienne troupe de la Nation, qui existe. Elle a d'ailleurs l'honneur d'approcher le plus près de la personne sacrée de Sa Majesté. La tradition porte qu'elle a été instituée par Louis XI. C'est (a) ce qu'on infere d'une Déclaration de ce Prince, donnée en faveur des Suisses au Château du Plessis-lez-Tours, en Septembre 1481. On y lit : *Et iceux les Seigneurs & Communautés* (*des anciennes Ligues des hautes Allemagnes, appellées Suisses*) *pour la tuition & deffense de nos dits Pais & Seigneuries se sont à diverses fois mis sus en bonnes & grosses armées, pour nous venir servir & ayder au fait de nos guerres, à l'encontre de nos Ennemis, où ils se sont grandement employez pour le bien de Nous, & de la chose publique de nostre Royaume. . . . . Nous ayant regard & consideration aux choses dessus dites, & afin de toujours les maintenir, tenir & attraire en nostre dit service, ... avons*

(a) *Besson, Discours sommaire sur la Création de la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi, p. 4 & suiv. Paris 1676. in-4°. Vogel, Priviléges des Suisses, p. 1-4.*

octroyé & octroyons .... que tous ceux de la dite Nation qui sont de present ou seront pour le temps à venir demeurans en nostre dit service, estans gagez & soldoyez, &c. & en outre afin que les dessus dits gens de guerre de la dite Nation qui sont de present demeurans, ou viendront cy après demeurer en nostre dit Royaume, & qui seront à nos gages & soldes, &c.

(*a*) L'époque de la premiere venue des troupes Suisses au service de Louis XI, tombe en l'année 1477. Le nombre de ces troupes montoit à six mille hommes. La seconde levée des Suisses qui fut faite pour Louis XI, arriva en 1480. Un (*b*) Autheur contemporain s'exprime de la maniere suivante : *En ce temps* (1480) *le Roy fist casser & abatre tous les francs archers du Royaume de France, & en leur place y voult estre & demeurer pour servir en ses guerres les Suysses & picquiers, & fit faire par tous cousteliers grand quantité de picques, Hal-*

(*a*) *Diebold Schilling, Description des guerres de Bourgogne, p.* 387-389 & 398-400. *Berne* 1743. *in-fol. fig. en Allemand.*

(*b*) *Les Chroniques du Roy Louys XI. pag.* 263. *par Jean de Troyes, parmi les Mém. de Comines, T. II. Brusselle* 1723. *in-8°. fig.*

lebardes, & grans dagues à larges roüelles. Mais l'une & l'autre de ces levées furent bientôt après renvoyées en Suisse, les motifs qui avoient porté le Roi à les demander aux Cantons ayant cessé. On ne voit pas que ce Prince ait formé dès-lors une Compagnie de cette Nation pour la garde de sa personne. Du moins il ne reste aucun monument qui authorise cette opinion. Celle qui prétend que la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi tire son origine des cent hommes de cette Nation, auxquels Louis XI étant encore Dauphin, donna la vie en 1444 après la bataille de Bâle, est destituée de toute vrai-semblance; elle a même l'air romanesque. Selon cette opinion, ces cent hommes, qui restoient dans l'Armée des seize cens Suisses, avoient juré, ainsi que les autres, de mourir plutôt que de se rendre. Ils s'étoient jettés dans de vieilles mazures après la perte de la bataille. Le Dauphin touché de leur bravoure, leur fit proposer de se servir d'eux pour la garde de sa personne. Ils se rendirent. Le Prince les attacha à sa garde, & cassa depuis cinq cens Archers, à la place des-

quels il se servit des Suisses. L'opinion que nous combattons, ajoute que le Dauphin confia la garde de sa personne à ces cent Suisses, quoique les Cantons indignés de ce qu'ils avoient survécu à leurs camarades, les eussent fait décoller en effigie. Ni Tschudi, ni aucun Historien digne de foi ne font mention de cette prétendue origine de la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi. Mais quand même on pourroit prouver que Louis XI ait eu une Garde Suisse, il ne seroit pas néanmoins certain que la Compagnie actuelle des Cent-Suisses lui doive sa création.

Comme les monumens du tems sont préférables à la tradition, deux Actes du Regne de Charles VIII fixeront l'époque de l'institution dont nous cherchons l'origine. L'un (a) de ces Actes, qui est daté de Lyon le 27 Février 1496, porte ce qui suit : *Charles par la grace de Dieu Roy de France à tous ceux qui ces présentes lettres verront Salut. Comme pour conduire, gouverner & faire seruir les cent hommes de guerre Suisse de*

(a) Preuve quinziéme.

la Nation des anciennes Ligues des hautes Allemaignes, lesquels puis n'agueres auons ordonné, auoir & entretenir à l'entour de nous, pour la garde de nostre personne outre nos autres gardes ordinaires ..... ce Prince nomme Louis de Menton *chef & Capitaine des dits cent hommes de guerre de la dite Nation ainsy par nous nouuellement ordonnez estre mis sus pour nostre dite garde*. L'autre (*a*) Acte est daté de Lyon le 12 Mai 1497, & porte l'institution de la charge de Commis au payement de la *Compagnie de cent hommes de guerre de la Nation de Suisse que auons ordonné* (tels sont les termes de la Déclaration) *entretenir à l'entour de nous, pour la garde de notre corps, outre nos autres gardes.* Ces deux Actes fixent l'époque de la création de cette Compagnie. Elle fut instituée sur le pied militaire. Aussi malgré les diverses variations que cette troupe a essuyées dans ses priviléges, elle a conservé cette ancienne prérogative, d'être comptée au nombre des troupes de la Garde du dedans du Louvre.

(*b*) Preuve seiziéme.

(*a*) Louis de Menton, premier Capitaine de cette Compagnie, prêta serment pour sa charge entre les mains des Maréchaux de France. Ses successeurs le firent entre les mains du Connétable; & ce ne fut que le 12 Avril 1608 que Henri-Robert de la Marck prêta serment entre les mains du Roi, en présence d'un Secretaire d'Etat, pour la survivance de la Charge de Capitaine des Cent-Suisses.

(*b*) L'état des Officiers de la maison de la Reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, pour les années 1496, 1497 & 1498, marque: *Louys de Menton Seigneur de Lornay Capitaine des Cent Allemans du Roy, Grand-Escuyer d'Escuryes.* Philippe de Comines donne souvent le nom d'Allemands aux Suisses.

(*c*) Lors de l'institution de la Compagnie, il n'y avoit qu'un Lieutenant,

---

(*a*) *Besson, ibid. p. 5.*
Dépôt de la Maison du Roi.
(*b*) *Preuves de l'Hist. de Charles VIII. par Godefroy, p. 707. Paris 1684. in fol.*
(*c*) *Besson, ibid. p. 8.*
Daniel, Milice Franç. T. II. p. 313-314.

un Enseigne & un *Statthalter*, autrement *Vice-Lieutenant*. Le nombre de ces trois Officiers exista sans aucun changement pendant près de cent ans. (*a*) Comme ils ne parloient point François, que le *Capitaine-François* ne pouvoit parler Allemand, & que les Soldats ne sçavoient pas d'autre langue, M. de Maulevrier, pour lors Capitaine François, commit en 1570 Destivaux son Ecuyer, François de nation, pour faire entendre aux Suisses en Allemand les ordres du Roi. C'étoit un simple Interpréte, sans fonctions, sans commandement & sans aucun émolument de la Compagnie. (*b*) Le Vice-Lieutenant Suisse, troisiéme Officier de la troupe, étoit pour lors vivant. Il s'appelloit Jean-Henri Wirtz. Un monument qu'on voit à Paris dans l'Eglise de S. Eustache, porte qu'il décéda le 15 Novembre 1577. Wirtz étoit né d'une famille noble de Zurich, & il avoit conservé la Religion Catholique-Romaine. M. le Comte de Mau-

(*a*) *Besson, ibid. p. 7 & 9. Archives de la Compagnie.*
(*b*) *Besson, ibid. p. 14. Archives de la Compagnie.*

levrier, sans considérer que la Charge de Vice-Lieutenant devoit être remplie par un Officier Suisse, expédia des provisions de cet emploi en faveur de son Ecuyer Destivaux, & il y attacha les appointemens dont jouissoit ce Vice-Lieutenant. Cette Charge Suisse passa ainsi d'une Nation à une autre, de la seule volonté du Capitaine, sans qu'on puisse trouver aucun Edit du Roi alors régnant, qui autorisât cette innovation. Telle est l'origine de l'introduction du Lieutenant-François. (*a*) Il n'y eut qu'un Enseigne dans la Compagnie jusqu'en 1658, & cette Charge avoit été remplie sans interruption par des Officiers Suisses. François Besson, du Canton de Fribourg, qui exerçoit cet emploi, obtint du Roi Louis XIV le pouvoir de diviser sa Charge en deux, comme il paroît par le Brevet de permission (*b*) donné à ce sujet le 15 Janvier 1658. On laisse à juger au Lecteur si ce Brevet est un Edit de création pour l'établissement d'un Enseigne François, qui porte le drapeau d'une Compagnie

(*a*) *Besson, ibid. p.* 12-15.
(*a*) Preuve dix-septiéme.

Suiſſe, dont la deviſe eſt ſi glorieuſe pour la Nation.

(a) On introduiſit en 1626 un ſecond Interpréte, ſous le nom d'Exempt François, pour faire entendre aux Suiſſes, en l'abſence du premier Interpréte, ou Lieutenant François, les commandemens de Sa Majeſté. Celui qui remplit cette Charge, reçoit actuellement 600 livres de gages, dont il donne quittance en qualité d'Interpréte. Le (b) 27 Juin 1637 on établit deux nouveaux Exempts, l'un François, & l'autre Suiſſe. En (c) Avril 1648 il y eut une augmentation d'Exempts, ſçavoir de deux Suiſſes & de deux François. Louis XV créa en Septembre 1726 une Charge d'Exempt-ordinaire, pour faire les fonctions d'Aide-Major dans la Compagnie des Cent-Suiſſes. Cette Charge eſt remplie par un François; & pour la former on ſupprima l'emploi de Clerc du guet.

La Compagnie eſt à préſent compoſée d'un Capitaine-Colonel François,

(a) *Beſſon, ibid. p.* 16 *& ſuiv.*
Archives de la Compagnie.
(b) *Beſſon, ibid. p.* 18-19.
(c) *Le même, ibid. p.* 20 *& ſuiv.*

de deux Lieutenants François & Suisse, de deux Enseignes François & Suisse, de huit Exempts, dont quatre François & quatre Suisses, & de quatre Fourriers-Maréchaux des Logis, dont deux François & deux Suisses. Elle a de plus un Aide-Major. Son total monte à cent Gardes Suisses ordinaires du corps du Roi, tous Catholiques-Romains, y compris six Caporaux, un Porte-drapeau, quatre Tambours & un Fifre; & non compris plusieurs Vétérans qui sont dispensés du service & payés par le Trésorier de la Maison du Roi. La Compagnie est divisée en six Escouades de seize Gardes Suisses chacune, dont deux Escouades sont de service chaque jour & nuit près du Roi, composées de trente Gardes Suisses, qui font le service conjointement avec les Gardes du Corps, & dont douze couchent au guet chaque nuit dans les salles des Gardes, & qui sont aux ordres du Capitaine des Gardes du Corps, après qu'on a fait l'appel. Cette Compagnie a un Aumônier, un Médecin, un Chirurgien & un Apothicaire à sa suite; & elle est payée par les Trésoriers généraux des Troupes de la Maison du Roi.

La (a) Relation de l'entrée de Louis XII à Paris en 1498, au retour de son Sacre, dit en parlant des Suisses de la garde de ce Prince, qu'ils étoient *Habillez tous d'une liurée, Hocquetons rouges & jaunes, & grands plumeaux sur leurs testes.* La (b) Description de l'entrée de Henri II à Paris, le 16 Juin 1549, s'exprime plus au long : *Les Cent Suisses de la garde, vestus de pourpoints & chausses écartelées, moitié de toile d'argent, & moitié de veloux noir, leurs bonnets couuerts de grands pennaches à leur mode, aux couleurs du Roy: & furent conduits par Monsieur de la Marche fils aisné de Monsieur le Mareschal de la Marche, Capitaine des dits Cent Suisses, lequel tenoit le lieu de sondit pere, & estoit habillé à la façon des dits Suisses, de pourpoint & chausses de toile d'argent. Après luy estoit le Lieutenant d'iceux Suisses, reuestu de mesme parure; le Page dudit Sieur de la Marche portant semblable accoustrement que*

(a) *Le Cérémonial François par Théodore Godefroy, T. I. p. 239. Paris 1649. in-fol.*
Hist. de Louys XII par Jean de Sainct Gelais, p. 126-127. Paris 1622. in-4°.
(b) *Le même Cérémonial, ibid. p. 864 & 882.*

les dits Suisses, menoit deuant luy un cheval joliment enharnaché, & tenoit en sa main les esperons de son maistre.

(*a*) Les Cent Suisses ont maintenant deux habillemens ; le premier pour les Cérémonies, est un pourpoint & des haut-de-chausses à l'antique, tel que les anciens Suisses en portoient, lesquels sont tailladés de taffetas incarnat, bleu & blanc. Ils portent avec cet habillement une toque de velours noir, garnie autour de plumes blanches, d'où s'éleve une coquarde de même. Ils ont une fraise gaudronnée à dentelle, & un ceinturon aussi à l'antique, bordé de franges de soie de la livrée. Leurs bas sont blancs, & ils ont des gands blancs, garnis d'une frange de soie rouge de même livrée, avec une touffe de rubans de même sur les souliers. L'habit ordinaire est de la livrée de Sa Majesté en plein, avec les paremens de velours incarnat ; la veste bleue, bordée d'or & boutons d'or, doublure rouge ; la culotte & les bas bleus ; le baudrier de

(*a*) *Daniel, Milice Franc. T. II. p. 309. Guignard, l'Ecole de Mars, T. I. liv. III. p. 464. Paris 1725. in-4°. fig.*

peau blanche ; chapeau bordé d'or, & un nœud de ruban cramoisi sur l'épaule droite. Quand le Roi prend le deuil, les Officiers & les Gardes sont vêtus de noir. On (a) prétend que le plus ancien habillement de la Compagnie étoit un Hocqueton bleu & rouge. De ce que les Cent Suisses portent la livrée du Roi, cela prouve qu'ils sont commensaux. Du (b) Haillan, dans son Livre de l'Etat des affaires de France, observe que du tems de Henri III les Gardes du Corps François portoient le juste-au-corps bleu comme aujourd'hui, qui est la livrée, ou, comme il parle, *la couleur du Roy. Il y a*, ajoute-t-il, *des Suisses* (de la Garde) *vestus des liurées du Roy, auec Hocquetons & chausses à leur façon, & vont à pied.*

(c) L'armement des Cent Suisses est une hallebarde faite en forme de per-

---

(a) *Besson, Discours sur les cent Gardes Suisses, p. 4-5. &c.*

(b) *De l'estat & succez des affaires de France, par Bernard de Girard, Seigneur du Haillan, pag. 366. liv. IV. Paris 1613. in-8°.*

(c) *L'ordre tenu en Avril 1498 à l'enterrement du Roy Charles VIII. p. 748-751. parmi les Preuves de l'Hist. de ce Roy par Godefroy, Paris 1684. in-fol.*

tuisane, sur laquelle est en relief la devise du Roi dorée. Ils portent une épée droite & longue avec une grosse garde de cuivre doré. Quand ils sont à l'Armée, ils portent des fusils, un habit bleu bordé d'or, & le bonnet de Grenadier; & le Capitaine a le droit d'avoir un Cent-Suisse, tiré de la Garde du Roi, en sentinelle devant sa tente.

(*a*) Le drapeau de la Compagnie est de quatre quarrés bleus. Le premier & le quatriéme portent une L couronnée d'or, le sceptre & la main de justice passés en sautoir, noués d'un ruban rouge. Le second & le troisiéme quarrés ont une mer d'argent ombrée de vert, flottant contre un rocher d'or, qui est battu de quatre vents. La croix blanche sépare les quatre quartiers avec cette Inscription, EA EST FIDVCIA GENTIS. On a voulu marquer par ces paroles la fermeté de la Nation Suisse, que les plus grands dangers ne sont point capables d'ébranler, comme le rocher se tient toujours ferme malgré la fureur du vent & des flots. Ce drapeau étoit pallé d'argent & de gueules

---

(*a*) *Daniel, Milice Franc.* T. II. p. 314.

sous le régne de Henri II, ainsi qu'on le voit peint dans la salle des Suisses à Fontainebleau. Ce drapeau est déposé chez le Capitaine-Colonel.

(*a*) Un Acte de 1534 porte que les Suisses de la Garde du Roi marchoient *avec leurs Phifres & tabourins* le Jeudi 21 Janvier de cette année à la Procession du Saint Sacrement que le Roi fit à Paris. La (*b*) Relation de l'entrée de Henry II à Lyon le 23 Septembre 1548, s'exprime de même.

Quand un Officier ou un Suisse de cette Compagnie meurt, il est enterré en cérémonie de guerre, c'est-à-dire que les Suisses portent alors leur hallebarde la pointe en bas, les tambours sont couverts de crêpe ou d'étoffe noire, les fifres jouent d'un ton lugubre; & si c'est un Officier, l'épée & le bâton de commandement sont posés sur le cercueil.

(*a*) *Histoire de la Ville de Paris par D. Michel Felibien & D. Lobineau, Bénédictins, piéces justificatives, T. IV. p. 687. Paris 1725. in-fol. fig.*

(*b*) *Cérémonial François par Théodore Godefroy, T. I. p. 850 & 856.*

Entrée de Charles IX. à Troyes le 23 Mars & à Dijon le 15 Mai 1564, dans le Recueil du même Cérémonial, T. I. p. 896 & 897.

On peut voir les prérogatives & le détail des services de cette Compagnie dans plusieurs (*a*) Autheurs, & particulierement dans l'Histoire de cette Compagnie, composée en 1676 par François Besson, natif d'Estavayé au Canton de Fribourg, Capitaine-Enseigne de cette Troupe, Ouvrage qui malgré son mauvais langage, mérite d'être conservé comme un dépôt précieux par tous les Officiers de cette Compagnie. Besson a aussi (*b*) donné au

(*a*) *L'Estat de la France*, T. I. *p.* 143-150. *Paris* 1663. *in*-12. *fig.*

L'Etat de la France, T. I. *pag.* 219-229. *Paris* 1680. *in*-12.

Vogel, *Privilég. des Suisses*, *p.* 50. 60. &c.

Daniel, *Hist. de la Milice Françoise*, T. II. *pag.* 310-311.

Guignard, *l'Ecole de Mars*, T. I. *liv.* III. *pag.* 470. & *suiv.*

Dictionnaire militaire, T. I. *pag.* 542 & *suiv.* *Paris* 1745. *in*-12.

Almanach militaire de 1740, *par Lemau de la Jaisse*, P. II. *p.* 20-21. *Paris* 1740. *in*-12.

Le Cérémonial Diplomatique des Cours de l'Europe, *recueilli par du Mont*, & *augmenté par Rousset*, T. 1. *pag.* 448-451. *Amsterdam* & *la Haye* 1739. *in-fol.*

Le Cérémonial François par Théodore Godefroy, T. I. *p.* 818. 821. 872. 963. & T. II. *p.* 151. 341. 957 & 1009. *Paris* 1649. *in-fol.*

(*b*) *Edit. Paris* 1676. *in*-14°.

Public

Public un Traité également intéressant. Il est intitulé, *Raisons & Remonstrances de M. le Capitaine Colonel de la Compagnie des cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roy & des Officiers d'iceux ; sur des prétentions d'aucuns Messieurs les Capitaines des Gardes Ecossois & François du Corps, présentées à Sa Majesté sous son bon plaisir, & à Messeigneurs les Ministres, au commencement de l'an* 1670. Il fit aussi imprimer à Paris en 1671 in-4°. un *Abrégé & Extrait du Recueil des Lettres Patentes, Chartes, Edits & Déclarations des Roys, donnés en faveur des Suisses & leurs Co-Alliez estans en France à leurs services & soldes.*

Nous avons vû que le premier Chef de cette Compagnie n'avoit que le titre de Capitaine. , ses successeurs ont eu celui de Capitaine-Colonel. Celui qui (a) posséde cette Charge, reçoit le serment des Officiers de la Compagnie, & leur donne les provisions scellées du sceau de ses Armes, à l'exception des deux Lieutenants qui ont leurs provisions au grand Sceau. Tous

(a) *Daniel, Milice Françoise, T. II. pag.* 310-312.

les soirs, avant que le Roi se couche, le Capitaine-Colonel des Cent-Suisses prend l'ordre & le mot de Sa Majesté, & les donne en sortant à l'Exempt qui est de jour pour commander les Suisses destinés à coucher dans la salle des Gardes. Le Capitaine-Colonel des Cent-Suisses marche toujours devant le Roi, & le Capitaine des Gardes du Corps François, derriere, en sorte que d'un côté & d'autre ils couvrent tous deux la personne de Sa Majesté. Lorsque dans les Cérémonies il y a un banc pour les Capitaines des Gardes du Corps, le Capitaine-Colonel des Cent-Suisses a aussi sa place sur ce banc. *L'estat & ordre de la séance du Roy pour la prononciation de l'arrest contre le Connétable de Bourbon par le Parlement de Paris en* 1524, marque (*a*) expressément : *Messire Robert de la Marche, cheualier de l'ordre, Sieur de Floranges, Mareschal de France, Capitaine de la garde des Suisses du Corps du Roy.* Le (*b*) Capitaine-Colonel des Cent-

(*a*) *Recueuil de divers Mémoires, Harangues, Remonstrances & Lettres, servant à l'Histoire de nostre temps, p.* 64. *Paris* 1623. *in*-4°.

(*b*) *Etat de la France*, T. I. *p.* 220. *Paris* 1680. *in*-12.

Suiſſes porte pour marque de ſa Charge, deux bâtons noirs paſſés en ſautoir derriere l'écu de ſes Armes, dont le pommeau & le bout d'en-bas ſont d'yvoire; & deux toques à côté de l'écu de ſes Armes. Vulſon de la Colombiere inventa ces marques de dignité. La (*a*) Relation de l'entrée de la Reine Eleonor d'Autriche à Bourdeaux, le 11 Juillet 1530, marque ce qui ſuit : *le Capitaine de la bande des Suiſſes à cheual, un baſton blanc à ſa main.*

Les Officiers de la Compagnie, portent, quand ils ſont de ſervice à la Cour, le bâton de commandement, à l'*inſtar* des Exempts des Gardes du Corps. Leur uniforme a beauconp varié depuis quelques années.

Cette Compagnie a le rang immédiatement après les quatre Compagnies des Gardes du Corps ordinaires, Ecoſſois & François. Les Rois lui ont accordé des prérogatives & des priviléges conſidérables. Elle conſerve le droit d'exercer la Juſtice, tant au Civil qu'au Criminel, pour ce qui la regarde. Mais

(*a*) *Cérémonial François par Théodore Godefroy, T. I. p. 776.*

il n'y a que les Officiers Suisses qui soient les dépositaires de ce droit. Aucun François ne peut entrer dans le Conseil de guerre ; & (a) lorsque la Compagnie en assemble un, & qu'il n'y a point assez d'Officiers Suisses pour former le nombre nécessaire des Juges, elle appelle des Officiers de la Compagnie Générale ou du Régiment des Gardes Suisses, pour suppléer. Mais le Conseil de guerre ne peut s'assembler qu'avec la permission du Capitaine-Colonel, qui néanmoins n'a aucun droit d'en connoître. La Justice est rendue suivant les loix usitées en Suisse, & selon la rigueur des Ordonnances militaires.

Les Rois ne pouvoient pas donner à la Nation Suisse une plus grande marque de leur estime, que l'honneur qu'ils lui firent de lui confier le plus précieux dépôt de l'état, qui est leur personne sacrée. Les Cantons, jaloux de cette distinction, ont en différens tems soutenu avec chaleur le lustre de la Com-

---

(a) *Daniel, Milice Françoise, T. II. pag. 313-314.*

Besson, Discours sur la Compagnie des cent Gardes Suisses, p. 41-42.

Vogel, Privilég. des Suisses, p. 158-159.

pagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi. Les familles les plus illustres de Suisse se faisoient gloire d'y remplir les Charges d'Officiers ; & on trouve dans la liste des Lieutenants plusieurs Colonels qui conservoient en même tems les deux qualités, celle de Colonel d'un Régiment particulier de la Nation, & celle de Lieutenant de la Compagnie des Cent-Suisses. Mais la vénalité qui d'abord a été introduite dans les Charges des Officiers François, & successivement dans celles des Suisses depuis environ cent trente ans, empêche que les familles les plus considérables des Cantons entrent dans cette Compagnie. Les places des Cent-Suisses se ressentent même de cette vénalité. Il seroit à souhaiter que les Cantons Catholiques proposassent au Roi les Sujets chacun à son tour. Ils répondroient en même tems de la fidélité des Soldats. C'est ainsi qu'ils en usent à l'égard des Compagnies des Cent-Suisses de la Garde du Pape, de l'Empereur, du Roi de Sardaigne, &c.

Nous rapporterons parmi les (*a*)

(*a*) Preuve dix-huitiéme.

Preuves le ferment de fidélité que les Cent-Suiſſes prêtoient tous les ans ſous le régne de Charles IX.

On voit dans quelques Relations, que la Compagnie des Cent-Suiſſes ſervit à la guerre. Elle (*a*) fut employée dans l'Armée du Roi en Picardie & en Hainault, l'an 1655. François Beſſon, Enſeigne Suiſſe de cette Compagnie, le même qui a compoſé les Traités Hiſtoriques que nous avons cités, commanda cette année un détachement de ce Corps dans la Fere qui étoit ménacée d'être aſſiégée. Le Roi le laiſſa dans cette Place, parce que la Garniſon étoit foible. Le reſte de la Compagnie ſuivit Sa Majeſté. On peut voir au chapitre X les ſervices que cette Compagnie fit à différens ſiéges pendant la Campagne de 1744. Elle ſervit l'année ſuivante au ſiége de la ville de Tournai, mais ſans drapeau & comme Grenadiers auxiliaires.

Les (*b*) Cent-Suiſſes accompagnerent

(*a*) *Beſſon, Diſcours ſommaire ſur la création de la Compagnie des Cent-Gardes Suiſſes, p. 54.*

Le même, Raiſons & Remonſtrances du Capitaine-Colonel des Cent-Gardes-Suiſſes, p. 96-97.

(*b*) *Hiſt, de Lovys XII. en 1502. par Jean d'Au-*

le Roi Louis XII dans ses expéditions en Italie, pendant les années 1502 & 1507. Antoine Haffner, de Soleure, Capitaine en France, qui composa en 1577 une (a) Relation des différentes expéditions des Suisses depuis le régne de Charles VIII, rapporte un trait extrêmement honorable à la Nation. Les Ennemis avoient fait prisonnier François I en 1526 à Pavie; & en le faisant repasser sur le champ de bataille, ils lui avoient montré l'endroit où tous les *Gardes Suisses* de Sa Majesté étoient couchés morts les uns près des autres. Le Roi s'attendrit à ce spectacle & répondit: *Si toutes mes troupes avoient fait leur devoir comme ces braves gens, je ne serois pas présentement votre prisonnier, mais vous seriez les miens.*

---

ton, ch. II. p. 2. 3. Paris 1620. in-4°.

Cérémonial François par Théodore Godefroy, T. I. p. 713 & 721.

(*a*) *Cette Relation, qui est en Allemand, me fut communiquée en 1749 par M. de Suri de Steinbrougg, Colonel au service de France, & par M. de Vvallier de Wendelstorff, ci-devant Capitaine au Régiment de Vvittmer. J'en ai vu un troisiéme exemplaire, qui paroît avoir été l'original, entre les mains de M. le Baillif Jerôme Suri. Je l'ai aussi confronté avec les deux copies précédentes. Il régne une grande candeur dans cet Ouvrage.*

Davila (*a*) parle à l'an 1560 *de la Garde des Suisses, & des Archers François, qui sont ordinairement prés de la personne du Roy.* Ils veillerent à la conservation de François II durant son séjour au château d'Amboise.

Parmi les prérogatives attachées à cette Compagnie, un des Cent-Suisses est toujours de garde dans les endroits où les Sceaux du Roi sont déposés.

Nous donnerons présentement la liste des Capitaines-Colonels & des Lieutenants-Suisses de cette Compagnie.

CAPITAINES-COLONELS.

I. LOUIS DE MENTON, Ecuyer, Sieur de Lornay, fut (*b*) d'abord attaché à la Duchesse de Bretagne en 1489, commanda cette année comme Capitaine-Général les Allemands & les Picars & fut un de ceux qui firent lever le

(*a*) *Histoire des guerres civiles de France, liv. I. p. 87. Paris 1666. in-12. de la traduction de J. Baudoin.*

Popeliniere, Hist. de France, T. I. liv. VI. pag. 211. édit. 1581. in-fol.

(*b*) *Histoire de Bretagne par Dom Lobineau, T. I. liv. XXI. p. 796 & 801. Paris 1707. in-fol. fig.*

ſiége de Guerrande, où étoit aſſiégé le Chancelier de Montauban. Il (*a*) fut enſuite Echanſon de la Reine Anne & l'un des Chefs qui conduiſirent les Suiſſes en 1494 à la bataille de Fortnove. Charles VIII le créa le 27 Février 1496 Chef & Capitaine de cent hommes de guerre Suiſſes qu'il venoit de former pour la garde de ſa perſonne. Le (*b*) 13 Juin 1499 Louis XII confirma par ſes Lettres l'état & office de Capitaine des Cent-Suiſſes au Sieur de Menton, qui en prêta de nouveau le ſerment devant les Maréchaux de France le 1. Juillet ſuivant. On ignore ſi la Compagnie ſubſiſta durant la guerre qui s'alluma entre la France & les Suiſſes ſous les régnes de Louis XII & de François I. Il eſt du moins certain que malgré la rupture des Cantons, les Griſons conſerverent pendant ce

(*a*) *Ibid. liv. XXII. p.* 281.
Comines, Mém. liv. VIII. ch. VI. pag. 111, & *ch. XI. p.* 150. *T. II. Bruxelle* 1723. *in-8°. fig.*
Hiſt. de Lovys Seigneur de la Trimouille, par Jean Bouchet, p. 213. *parmi les Preuves de l'Hiſt. de Charles VIII. par Godefroy. Paris* 1684. *in-fol.*
Arnoldi Ferroni Burdigalenſis de rebus geſtis Gallorum lib. I. p. 13. *Lutetiæ* 1550. *in-fol.*
(*b*) *Archives du Dépôt de la Maiſon du Roi.*

tems des troupes au service de la France. Le (*a*) Continuateur de Robert Gaguin fait mention de la Garde Suisse que Louis XII avoit auprès de sa personne en 1500.

II. GUILLAUME DE LA MARCK, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller, Chambellan ordinaire, & Capitaine des Cent-Suisses de la Garde de Sa Majesté, Seigneur d'Aigremont, Montbazon, Sainte-Maure & Nonastre, mourut le 20 Mai 1516, ainsi que le marque son (*b*) Epitaphe, qu'on voit à Sainte-Maure près de Fontenay en Poitou. Il succéda le 29 Mai 1502 à Louis de Menton, qui étoit décédé en 1500, & il prêta serment devant les Maréchaux de France. Ses gages qui étoient de 600 livres tournois par an, furent le 28 Juillet 1510 augmentés de 600 livres, & ainsi remis à 1200 livres, comme avoient été ceux du Sieur de Menton. Il (*c*) accompagna

(*a*) *Continuatio Annalium Roberti Gaguini, Auctore Huberto Velleio, lib. XI. fol.* 312. *a. Parisiis* 1528. *in*-8°.

(*b*) *Besson, Discours, p.* 6.
Le même, Raisons & Remonstrances, p. 104.

(*c*) *Hist: de Lovys XII. par Jean d'Auton, chap. XVII. p.* 77 *&* 78. *Paris* 1620, *in*-4°.

Louis XII le 28 Juillet 1502 à l'entrée de ce Prince dans Milan.

(a) La Relation de l'entrée de François I à Paris en 1514, au retour de son Sacre, porte : *Après estoit Monseigneur de Montbason, Capitaine des Suisses, ayant l'ordre, acoustré du costé dextre de drap d'or, & toile d'argent, à ondes, & tout le costé senestre de veloux cramoisy. Et le suiuoient à pied les Cent-Suisses de la Garde du Roy, tous acoustrez de pourpoints, de damas d'un costé tout rouge, & de l'autre demy blanc, & demy jaune, les chausses & leurs plumails sur le bonnet de mesmes couleurs, chacun la Halebarde sur l'espaule, quatre tambours & deux fifres au milieu d'eux, vestus de damas blanc, & un Guidon de taffetas blanc, jaune & rouge.*

III. (b) ROBERT DE LA MARCK, Chevalier de l'Ordre du Roi, Sieur de Floranges, Maréchal de France, Ca-

(a) *Cérémonial François par Théodore Godefroy*, T. I. p. 269. *Paris* 1649. *in-fol.*
(b) *Archives du Dépôt de la Maison du Roi.*
Cérémonial François par Théodore Godefroy, T. II. p. 474. *Paris* 1649. *in-fol.*
Recueil de divers Mémoires servant à l'Histoire de nostre temps, p. 64. *Paris* 1623. *in-4°.*

pitaine de la Garde des Suisses du Corps de Sa Majesté, mourut à Longjumeau en Août 1537, & fut enterré à Sedan dans l'Eglise de Saint Laurent. Il (a) avoit été nommé le 9 Juin 1516 Capitaine des Cent-Suisses, & avoit prêté serment en cet qualité le 28 Août 1518, entre les mains du Chancelier de France. Il est Autheur de l'Histoire des choses remarquables depuis 1503 jusqu'en 1521. La (b) Relation de l'entrée de la Reine Claude de France à Paris le 17 Mai 1517, parle de la Compagnie des Cent-Suisses & de son Capitaine M. de la Marche.

IV. ROBERT DE LA MARCK, Duc de Bouillon, Comte de Braine & de Maulevrier, Seigneur de Sedan, Jamets, Florenges, Raucourt, Château-Thierry, Nogent-le-Roi, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante Lances des Ordonnances de Sa Majesté, succéda en 1536

(a) Dépôt de la Maison du Roi.

Généalogie de la Marck, rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme.

Archives de la Compagnie.

(b) Cérémonial de Fr. par Godefroy, T. I. p. 754. Le même, T. II. p. 305.

au Maréchal de Floranges dans la Charge de Capitaine des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi, fut fait Maréchal de France en 1547, & mourut en 1556.

Le (a) 12 Avril 1554 Henri II donna des Lettres à Henri-Robert de la Marck, Comte de Braine, par lesquelles Sa Majesté le commit à l'exercice de la Charge de Capitaine des Cent-Suisses, en l'absence du Duc de Bouillon son pere, prisonnier. L'adresse pour le serment étoit *à M. le Connétable de Montmorancy*. Henri-Robert de la Marck, Duc de Bouillon, mourut de poison le 2 Décembre 1574 à Sedan. Il avoit aussi été Gouverneur de la Normandie.

V. (b) CHARLES-ROBERT DE LA MARCK, second fils de Robert, Comte de Maulevrier, & depuis connu sous le nom de Duc de Bouillon, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde de Sa

---

(a) *Dépôt de la Maison du Roi.*

Journal de Henri III. T. I. pag. 108-109. *A la Haye* 1744. *in*-8°. *fig.*

(b) *Meme Dépôt de la Maison du Roi.*

Journal de Henri III. T. V. p. 239. *A la Haye* 1744. *in*-8°. *fig.*

Majesté, mourut en Septembre 1622, âgé de 84 ans, & fut enterré dans l'Abbaye de Saint Yved de Braine. Il avoit été nommé Capitaine des Cent-Suisses à la mort de son pere. Il posséda cette Charge jusqu'à son décès. Il prit en 1595 pour la premiere fois la qualité de Capitaine - Colonel des Cent-Suisses.

VI. HENRI-ROBERT DE LA MARCK, Comte de Braine, Baron de Serignan, dit le Duc de Bouillon, reçu Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde du Roi en survivance de son pere Charles-Robert le 12 Avril 1608, après la mort duquel, en 1622, il exerça cette Charge. Il mourut en sa maison de Braine près de Soissons, le 7 Novembre 1652, âgé de 77 ans, & fut enterré en l'Eglise de l'Abbaye de Braine.

VII. JEAN DE SOUILLAC (*a*), Seigneur de Montmege, de Salagnac & de Grousbert, Capitaine au Régiment

---

(*a*) *Besson, Raisons & Remonstrances, p.* 107. *Abrégé Chron. & Hist. de l'origine, &c. des troupes de France, par Simon Lamoral le Pippre de Nœufville, Chanoine de Huy, T. III. p.* 122. *Liége* 1735. *in-4°. fig.*
Dépôt de la Maison du Roi.

des Gardes Françoises en 1638, vendit sa Compagnie en 1648, fut fait Capitaine-Colonel des Cent-Suisses le 8 Mars 1653. Il donna cent mille livres pour cette Charge, & la posséda jusqu'à sa mort. Il fut fait Lieutenant-Général ès Armées du Roi, nommé à l'Ordre du Saint Esprit, & il mourut le 13 Janvier 1655. Les Suisses l'avoient surnommé le *bon Capitaine*.

VIII. (*a*) FRANÇOIS-RENÉ DU BEC, Marquis de Vardes, Comte de Moret, Gouverneur d'Aigues-Mortes, fut fait Capitaine-Colonel des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi le 13 Mai 1655, & exerça cette Charge jusqu'à sa mort. Il fut créé Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit le 31 Décembre 1661, & il mourut le 3 Septembre 1678. Le Roi lui écrivit le 5 Novembre 1663 une (*b*) Lettre sur le Cérémonial qu'on devoit observer à l'entrée des Ambassadeurs extraordinaires des XIII Cantons, qui venoient à Paris pour renouveller l'Al-

(*a*) *Besson, ibid. p.* 107 & 108.
Dépôt de la Maison du Roi.

(*b*) Preuve dix-neuviéme.

liance. Les (a) Mémoires de la Barde parlent du Marquis de Vardes, & de son attachement pour Gaston Duc d'Orléans. Ils rapportent qu'il fut blessé le 2 Juin 1652 au siége d'Etampes.

IX. (b) JEAN-BAPTISTE DE CASSAGNET, Marquis de Tilladet, Maître de la Garde-robbe du Roi, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, Gouverneur de Cognac & de la ville & citadelle d'Arras, Lieutenant-Général au Gouvernement d'Artois, fut reçu Capitaine-Colonel des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi en 1678, nommé Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit le 31 Décembre 1688, fut blessé d'un coup de mousquet à la cuisse au combat de Steinkerk le 3 Août 1692, & en mourut le 22 du même mois.

X. MICHEL-FRANÇOIS LE TELLIER, Marquis de Courtenvaux, reçu en survivance de la Charge de Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde ordinaire du Corps du Roi, que possédoit le Marquis de Tilladet, le

(a) *L. VIII. p. 570. & L. X. p. 708. Montglat, Mém. T. III. p. 274 & 338.*
(b) *Dépôt de la Maison du Roi, &c.*

18 Mars 1688, fut Mestre de Camp du Régiment de la Reine, & mourut à Ancy-le-Franc le 11 Mai 1721.

FRANÇOIS-MACÉ LE TELLIER, Marquis de Louvois, Mestre de Camp du Régiment d'Anjou, & Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde du Roi en survivance de son pere Michel François, mourut le 24 Septembre 1719.

XI. FRANÇOIS-CÉZAR LE TELLIER, Marquis de Mont-mirail, de Louvois, &c. fils de François-Macé, Capitaine-Colonel des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi, par provision du 18 Septembre 1719, en survivance de son grand-pere, a été reçu en cette qualité le 4 Mars 1734. Son oncle, Louis-Charles-Cézar le Tellier, Marquis de Courtenvaux, depuis Comte d'Estrées, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant-Général ès Armées de Sa Majesté, eut le 19 Avril 1722 une commission pour exercer la Charge de Capitaine-Colonel des Cent-Suisses pendant le jeune âge de son neveu, & en prêta serment entre les mains du Roi le 26 du même mois.

CAPITAINES-LIEUTENANTS

des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi, & Juges tant au Civil qu'au Criminel.

(*a*) Le 19 Mars 1500, le Sieur de Menton, Capitaine, étant décédé, Louis XII commit par ses Lettres Patentes Pierre Groob, Suisse, *pour déterner son ordonnance & certification* pour le paiement des Cent-Suisses, en attendant qu'il y eût un Capitaine nommé.

I. N. FEGELIN (*b*), de Fribourg, Lieutenant des Cent-Suisses, commandoit cette troupe en 1500 dans l'expédition du Milanès.

II. (*c*) LOUIS SPETTER, Suisse, Lieutenant, signa en 1525 le Rolle de montre & de certification des Cent-Suisses, en l'absence du Maréchal de Floranges son Capitaine.

(*a*) *Dépôt de la Maison du Roi.*

(*b*) *Histoire de Lovys XII. ès années* 1499. 1500 & 1501, *par Jean d'Auton son Historiographe, pag.* 112. *chap.* XXXIII. *Paris* 1620. *in*-4°.

(*c*) *Même Dépôt.*

III. (*a*) GUILLAUME FROELICH, natif de Zurich, s'établit à Soleure à cause du changement de Religion arrivé dans sa Patrie Il fut Colonel d'un Régiment Suisse, & contribua extrêmement en 1544 à la victoire de Cerisolles, ainsi que nous le marquerons ailleurs. Le Roi François I le créa Chevalier, & l'établit Lieutenant des Cent Gardes Suisses ordinaires de son Corps. Froelich se montra digne de l'estime de ce Prince, & il ne cessa jusqu'à sa mort de prouver dans plusieurs expéditions son attachement inviolable au service de la France. (*b*) Il mourut à Paris le 4 Décembre 1562, âgé de 70 ans. On voit son Mausolé (*c*) en cette Ville dans l'Eglise des Cordeliers.

(*a*) *Grasser, Heroes Helvetiæ, p.* 203-207.
Besson, Raisons & Remonstrances, p. 140.
Le même, Discours sommaire, p. 8.

(*b*) *Sa Vie rapportée par André Thevet parmi les Pourtraits & Vies des Hommes illustres, Grecz, Latins & Payens, pag.* 414-416. *Paris* 1584. *in-fol. fig.*
Henri Sauval, Hist. & Recherches des Antiquités de la ville de Paris, T. I. *liv. IV. pag.* 448. *Paris* 1733. *in-fol.*
Germain Brice, Description de la ville de Paris, T. III. *Paris* 1725. *in-*12.

(*c*) Preuve vingtiéme.

Ce fut ſon neveu Guillaume Tuggener, de Soleure, qui le lui fit élever.

IV. (*a*) LOUIS PFIFFER, de Lucerne, Colonel d'un Régiment Suiſſe, & le même qui ſauva Charles IX à la retraite de Meaux, avoit été Lieutenant de la Compagnie des Cent Gardes Suiſſes ordinaires du Corps du Roi en Décembre 1562.

V. (*b*) JOST GREDER, de Soleure, Lieutenant de cette Compagnie en 1576, leva un Régiment Suiſſe en Novembre 1616, & mourut à Soleure en 1629.

VI. (*c*) GUILLAUME TUGGENER, neveu du Colonel Guillaume Froelich, ſervit fort jeune en France ſous le commandement de ſon oncle, ſe trouva à la bataille de Cериſolles en Piémont, aux expéditions de Boulogne en Picardie, & de Verceil au-delà des Monts, à la bataille de Saint Quentin, à la priſe de Mariembourg, à celle de Ca-

(*a*) *Beſſon, Raiſons & Remonſtrances, p.* 104. *Graſſer, Heroes Helvet. p.* 208-209. *&c.*
(*b*) *Beſſon, ibid. p.* 104.
Vogel, Privil. des Suiſſes, p. 158.
(*c*) *Thevet, les Pourtraits & Vies des Hommes illuſtres, p.* 416.

lais, & à la bataille de Dreux. Charles IX l'annoblit (*a*) en Janvier 1563. Tuggener fut fait Gentilhomme servant de ce Prince. Il fut créé Chevalier le 21 Décembre 1570. Charles IX rappella dans les Lettres qu'il fit expédier à ce sujet, tous les services du Capitaine Tuggener, qui étoit devenu Lieutenant des Cent-Suisses de la Garde de Sa Majesté. Nous parlerons ailleurs plus au long de cet Officier, qui obtint depuis la commission de Colonel pour commander quatre Compagnies Suisses, destinées à la Garde du Roi. Nous dirons seulement ici qu'il eut grande part à la faveur de Charles IX, & qu'il mourut à Soleure le 22 Mai 1591, âgé de 65 ans. Voici deux passage de Brantôme (*b*) : *Charles IX en mourant pria Poquenot* (lisez Tuggener), *Lieutenant de ses Gardes Suisses qu'il aimoit fort de faire ses recommendations à tous Messieurs les Cantons ses bons Comperes, & de garder tous jours cette bonne amitié & fidélité que de si long temps ils avoient portée à la France.* Le même

(*a*) Preuve vingt-uniéme.

(*b*) *Hommes Illustres de France*, *T. IV. p.* 19. *Leyde* 1666.

(*a*) Autheur dit avoir lû dans un petit livre Espagnol des guerres de Milan sous Louis XII, qu'il y avoit un Capitaine Suisse nommé Tocquenet, *qui marchoit toujours vêtu de pied en Cappe de peaux d'ours, fort pellu, les cheveux longs & herissez, avec la barbe pareille, desorte qu'à le voir on l'eust pris pour un Diable sauvage, avec sa grande & desmesurée taille. Je pense*, ajoute-t-il, *que celuy que nous avons veu en France fort aymé du Roy Charles IX; & Capitaine de sa Garde Suisse, estoit son parent.* Le Colonel Tuggener obtint du Roi Henri III des lettres de naturalisation le 17 Août 1575. Il avoit un neveu, Guillaume Tuggener, qui fut Enseigne *des cent Suisses de la garde du Corps du Roy, & Commandant en une compaignye de trois cens Soldatz Suisses du Régiment des Gardes soubz le Collonnel Balthasart de Grissac.* Le Roi Henri IV l'annoblit (*b*) en Avril 1595.

VII. (*c*) BALTHAZAR DE GRISSACH, de Soleure, qui leva un Régiment

---

(*a*) *Ibid. p.* 49.
(*b*) Preuve vingt-deuxiéme.
(*c*) *Haffner, Chr. Salodo. P. II. pag.* 79. 262. 263. &c.

Suisse au service de Henri III, & qui acquit tant de gloire dans plusieurs batailles, (a) fut Lieutenant des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi Henri III en 1585. Il exerçoit encore cette Charge en 1595. Il mourut en 1602. Ce fut de son tems que Henri III fit en 1585 un Réglement qui détaille le service de la Compagnie des Cent-Suisses.

VIII. PETERMAN DE GRISSACH, de Soleure, fils du précédent, étoit Lieutenant de la Compagnie des Cent-Suisses depuis 1602 jusqu'au 9 Juin 1603, qu'il obtint la demie-Compagnie des Gardes Suisses levée par son pere, & vacante par la mort du Colonel Hartman.

IX. (b) CASPAR GALLATY, du Canton de Glaris-Catholique, premier Colonel du Régiment des Gardes Suis-

---

(a) Preuve vingt-troisiéme.
Vogel, Privilég. des Suisses, p. 50-51.
Besson, Raisons & Remonstr. p. 105 & 31. édit. Paris 1672. in-4°.
Voyez chap. XXII. Régne de Henri III. Régiment de Heid, en 1585.
(b) *Besson, ibid. p. 90 & 105.*
Bassompierre, Journal, T. I. pag. 457. Cologne 1666. in-12. fig.

ses, étoit Lieutenant des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi depuis (a) le 9 de Juin 1603, jusqu'à sa mort arrivée à Paris en Juillet 1619. *Voyez ce que nous en avons dit à l'article des Colonels du Régiment des Gardes, & de la Compagnie Générale des Suisses.* Henri IV statua en 1611 un Réglement entre ce Lieutenant, & les quatre Compagnies des Gardes du Corps.

X. (b) JACQUES FEGELIN, de Fribourg, Capitaine en 1606 dans le Régiment de Praromann, leva en 1614 un Régiment Suisse de son nom, & en 1616 un autre de la même Nation. Louis XIII le créa Chevalier de Saint Michel, & le nomma en Juillet 1619 Lieutenant de la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires de son Corps. M. Myron, Ambassadeur du Roi, fit part de cette promotion au Canton de Fribourg par une lettre que nous (c)

(a) Preuve vingt-quatriéme.

(b) *Bassompierre, Journal, T. I. p.* 331 *& suiv.* & 428.

Haffner, Chr. Salodor. P. II. p. 274. & 275.

Besson, Raisons & Remonstrances, p. 105.

Etat & Délic. de la Suisse, T. III. pag. 44-45. *Amsterd.* 1730. *fig. in-12. &c.*

(c) *Voyez Tome I. Preuve XVII.*

avons

avons rapportée. Fegelin mourut à Fribourg le 10 Janvier 1624, âgé de 68 ans. On y voit son (*a*) Epitaphe dans l'Eglise de Saint Nicolas. (*b*) Il avoit été Député au nom de son Canton aux Dietes de Baden en 1612, 1613, 1615, 1616 & 1618. Les XIII Cantons le nommerent en 1620 pour représenter au Roi les griefs de la Compagnie des Cent-Suisses.

XI. (*c*) FRANÇOIS D'AFFRY, de Fribourg, Seigneur de Juvisy, fils de Louis d'Affry Avoyer du Canton de Fribourg, leva le 29 Mars 1630 un Régiment Suisse au service de Louis XIII, & un autre de la même Nation en 1635. Il fut créé Lieutenant de la (*d*) Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi en 1624, & posséda cette Charge jusqu'en 1645.

(*a*) Preuves vingt-cinquiéme & vingt-sixiéme.

(*b*) *Miroir Politique & Civil de la Suisse, en Allemand*, P. I. *p.* 142. *Zoug* 1706. *in*-4°.

(*c*) *Bassomp. Journal*, T. II. *p.* 609-611.

Haffner, Chr. Solodor. P. II. *p.* 283-285 & 291.

Mercure François, T. XXI. *pag.* 37-38. *ès années* 1635-1637. *Paris* 1639. *in*-8°.

Besson, Raisons & Remonstrances, p. 106. &c.

(*d*) Preuve vingt-septiéme.

Louis XIII le nomma Chevalier de son Ordre de Saint Michel. Le Colonel d'Affry fut établi par le Duc de Longueville Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel, & il obtint en 1644 la Dignité d'Avoyer de Fribourg. Il avoit levé en 1639 une Compagnie au Régiment des Gardes Suisses. Sa mort arriva en 1648.

XII. (*a*) ULRICH DE DIESBACH, de Fribourg, Seigneur de Premont, fut Lieutenant des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi depuis 1646 jusqu'à sa mort, en 1671. Il avoit de plus une Compagnie Suisse franche de trois cens hommes au service de Sa Majesté. Madame de Motteville (*b*), en faisant la description de la Cavalcade qui fut faite à Paris en 1651 à l'occasion de la majorité de Louis XIV, s'exprime ainsi : *M. de Diesbach Lieutenant de la Compagnie des Cent Suisses, un Cavalier des plus illustres maisons de la Suisse, &*

(*a*) *Besson, Raisons & Remonstrances, p.* 106. *Vogel, Privilég. des Suisses, p.* 183-184. *Extrait concernant la famille de Diesbach, p.* 10 & 11. *Fribourg* 1749. *in*-4°.

(*b*) *Mémoires, T. V. p.* 87-89. *Amsterd.* 1739. *in*-12.

des plus attachées depuis longues années au service de nos Rois, étoit très-bien ajusté à l'ancienne Suisse d'un habit de satin couleur de feu avec le manteau couvert d'une large dentelle d'or & d'argent, doublé d'une brocatelle de même que le pourpoint, & le haut de chausse découppé par bandes aussi de satin, couvert d'or & d'argent, desquelles bouffoit une autre brocatelle, la toque de velours noir en tête, garnie d'une aigrette de heron, & de quantité de belles plumes, agraffées d'un nœud de diamants, avec un cordon de même, étant monté avantageusement sur un cheval barbe, qui avoit aussi un pennache d'aigrettes des plus beaux, les crins ornés & tout garnis de diverses grandes houppes, & galons d'or & d'argent; la housse étoit de velours couleur de feu couverte d'une haute dentelle, & broderie d'or & d'argent; l'or moulu appliqué & bruni avec tant d'art sur le mors, les boucles & les étriers, qu'ils sembloient d'or massif. Il étoit accompagné de douze petits Suisses, qui portoient leurs hallebardes de fort bonne grace, aussi avec leurs toques de velours en tête, ondoyées de diverses plumes, desorte qu'il n'est point de mémoire d'homme, qu'aucun autre de cette

Nation ayt paru plus lestement, & eut plus d'approbation, & d'applaudissement de la Cour & du Peuple. M. de Diesbach conduisoit la Compagnie des Cent-Suisses, conjointement avec le Lieutenant François le Sieur de Sainte Marie. Elle étoit habillée de neuf, portoit des toques de velours noir, ayant le cordon d'or & des plumes de la livrée du Roi, & elle marchoit à pied, avec l'Enseigne portant le drapeau, & son Survivant à côté de lui. Ulric (*a*) de Diesbach se distingua en 1654 comme Volontaire à l'attaque des Lignes d'Arras, & fut blessé en cette journée.

Les Cantons assemblés en 1648 à Baden adresserent à M. de la Barde, Ambassadeur du Roi, un (*b*) Mémoire, dans lequel entr'autres articles ils s'énonçoientainsi : *Nos Seigneurs & Supérieurs estans aduertis que la place de Lieutenant de Cents Suisses de la Garde Royale n'ague res a été vendue par argent, ils prient Son Excellence que pour l'aduenir cela n'arrive plus, & que davantage tous les*

(*a*) *Gazette de France, 1654. pag. 496. Paris in-4o.*

(*a*) *Copie authentique de ce Mémoire entre les mains de l'Autheur.*

Officiers & Soldats qui ne ſont pas Suiſſes dans ladite Compagnie ſoient congédiez, & leurs places remplies par ceux de la Nation ſuivant la teneur de leurs priviléges & de l'alliance, à cette fin que tout ſoit reſtabli ſuivant la Capitulation. Les Ambaſſadeurs envoyés par les Cantons en 1650 à la Cour, réitérerent les mêmes repréſentations, & ils eurent pour réponſe en date du dernier jour de Mai de cette année, *Que Sa Majeſté a eſté bien informée que la charge de Lieutenant de Cent Suiſſes n'a point eſté vendue à prix d'argent, mais qu'elle a eſté donnée au mérite du Sieur de Diesbach, & pour récompenſe de ſes ſervices & de ceux de ſa maiſon, & ne ſouffrira pas qu'il y ait aucun abus. Et s'il s'y rencontre, Sa Majeſté y rémédiera, & dès à préſent ordonnera en cas que dans la dite Compagnie il y euſt eſté mis des Officiers ou des Soldats d'autre Nation, qui n'y deuſſent pas eſtre, qu'ils en ſeront tirez.*

Les Cantons firent encore des (*a*) repréſentations en faveur de la Compagnie des Cent Suiſſes en 1657, le 6 Juillet 1659, en Novembre 1663, & en Juillet 1683.

(*a*) Preuve vingt-huitiéme.

(*a*) Ulrich de Diesbach mourut le 10 Février 1671. Sa Compagnie franche fut donnée à ſon fils Jean-Ferdinand, celui-ci la réſigna avec l'agrément du Roi en faveur de ſon couſin qui ſuit.

XIII. (*b*) GEORGES-NICOLAS DE DIESBACH, de Fribourg, Seigneur de Belleroche, fut pourvû le 30 de Novembre 1671 de la Charge de Lieutenant de la Compagnie des Cent Gardes Suiſſes ordinaires du Corps du Roi, vacante par la mort de ſon oncle Ulrich de Diesbach-Prémont. Il poſſédoit auſſi une Compagnie franche de ſa Nation. Il ſe trouva à pluſieurs batailles, & entr'autres ſiéges à celui de Maſtricht.

XIV. NICOLAS DE DIESBACH-BELLEROCHE, Seigneur de la Cour, né à Fribourg le 11 Avril 1668, entra au ſervice Cadet en 1683 dans la Compagnie franche de Georges-Nicolas de Diesbach-Belleroche ſon pere, y fut fait Enſeigne le 27 Décembre 1687, lorſqu'elle fut incorporée dans le Régi-

(*a*) *Beſſon, Diſcours ſommaire, p.* 8 & 9.
(*b*) *Généalogie de Diesbach vidimée.*
Beſſon, Raiſons & Remonſtrances, p. 108.

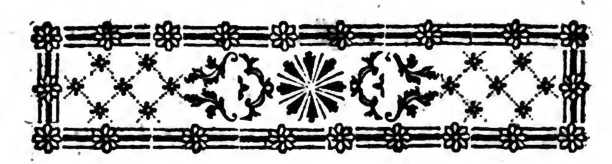
ment Suisse d'Erlach, Sous-Lieutenant de cette Compagnie le 12 Mars 1689 dans le Régiment de Schellenberg, Lieutenant des Grenadiers de ce Régiment lors de leur création, Lieutenant de la Compagnie de son pere le 14 Mai 1692, Capitaine le 8 Avril 1693, servit au siége de Namur, au bombardement de Charleroi où il commanda les Grenadiers de son Régiment, au blocus de Huy, au brûlement de Schetal, &c. Il succéda à son pere dans la Charge de Lieutenant des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi le 10 Mai 1699. Le Roi le nomma Chevalier de l'Ordre de Saint Michel le 5 de Septembre 1721. M. de Diesbach mourut à Fribourg en 173...

XV. FRANÇOIS-PHILIPPE DE DIESBACH DE BELLEROCHE, du Canton de Fribourg, fils aîné du précédent, obtint le 3 Octobre 1720 la Charge de Lieutenant des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi, vacante par la démission de son pere, qui néanmoins conserva la survivance de son fils.

XVI. JOSEPH DE REYNOLD, de Fribourg, entré au service le 15 Juin

1719 au Régiment des Gardes Suisses, Chevalier de Saint Louis le 13 Avril 1737, Capitaine-Commandant de la Compagnie de Reynold au Régiment des Gardes Suisses le 18 Juin 1741, Brigadier le 20 Mars 1747, est Lieutenant de la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roi depuis le premier Juillet 1733, lors de la démission de Messieurs de Diesbach-Belleroche pere & fils.





PREUVES
DE
L'HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES
AU SERVICE DE LA FRANCE.
TOME TROISIÉME.

PREUVE PREMIERE.

Actes vidimés concernant M. d'Erlach, Lieutenant-Général ès Armées du Roi Louis XIV, & Gouverneur de Brisach.

I.

BERNARD, par la grace de Dieu Duc de Saxe.

La néceſſité de nos affaires nous obligeant de nous éloigner de ces quartiers ici pour quelque tems avec noſtre armée, nous avons donné au ſieur d'Erlach noſtre Général Major la ſur Intendance &

S v

Gouvernement non ſeulement de cette ville & forterreſſe, mais auſſy de toutes nos garniſons circonvoiſines de par deça, avec charge de pourvoir à ce qui ſera néceſſaire pour l'entretien & la conſervation de nos dittes places, à la recrue des Régiments, à l'adminiſtration de la Juſtice, aux vivres, aux fortifications, à l'artillerie, & en ſomme à tout ce que les néceſſités du temps & les circonſtances reſquereront, de tenir la main à ce que les ordres que luy & autres nos Conſeillers que nous laiſſerons icy, trouveront bon d'établir pour la police & le rétabliſſement du pays ſoyent obſervés; & de nous avertir en diligence s'il arrivoit quelques choſe qui put conçerner le changement de Garniſon, ou s'il y avoit quelques avis d'importance afin que Nous en puiſſions ordonner ce qui ſera à propos., faiſant en cela & toutes autres choſes néceſſaires paroitre ſa dextérité connue ſelon la confiance qu'avons priſe en ſa perſonne. Si donnons en mandement à tous nos Officiers de guerre de quelque grade qu'ils ſoyent, Commiſſaires, Baillifs & autres qui ſervent dans cette Province places & garniſons de noſtre obéiſſance, d'obéir à noſtre dit Général Major & d'obſerver ſes Ordres en toutes les choſes ſus mentionnées. En foy de quoy nous avons ſigné la préſente de noſtre main propre & y avons fait appoſer le Scel de nos armes. fait à Brizach le 20. Décembre 1638.

II.

Aujourd'huy 20. Avril 1639. le Roy estant à St. Germain en Laye voulant reconnoitre les signalés services que le sieur D'Erlach Général Major a rendu pendant la presente guerre au bien de la Cause commune, a continué journellement à presser Monsieur le Duc de Waymar à luy donner des preuves de l'Estime particuliere qu'Elle fait de sa personne, sa ditte Majesté luy a accordé & fait don de la somme de douze mille livres de pension par chacun an, à prendre sur les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de son Espargne, voulant qu'en vertu du présent Brevet ledit sieur D'Erlach soit couché & employé pour la ditte somme de douze mille livres dans l'Etat des Pensions & payé d'icelle par chacun an ou par les Trésoriers de l'Espargne sur ses simples quittances, à commencer du premier Janvier de l'année derniere 1638 L'ayant saditte Majesté pour témoignage de cette sienne Volonté signé de sa main & fait contresigner par moy son Conseiller & Secretaire d'Etat & de ses Commandements

Signé LOUIS.

Et plus bas, SUBLET.



III.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nostre amé & féal le sieur d'Erlach Général Major en l'armée commandée par feu nostre très-cher & très-aimé Cousin le Duc Bernard de Saxe Veymar, Salut. Ayant plu à Dieu appeller à soi nostredit Cousin sur lequel nous nous reposions tant de la conduite générale de l'armée étrangere qu'il commandoit à nostre solde & sous nostre autorité pour le bien de la cause commune que du commandement sur les places qu'il avoit conquises par le moyen d'icelle; Nous avons jugé après la perte très-notable que nous faisons avec les Princes nos Alliés & confédérés d'une personne d'un si grand poids & considération dont . . . . . un très sensible déplaisir non seulement pour l'interest que nous y avons commun avec eux, mais aussi pour l'affection singuliere que nous portions à nostredit Cousin, qu'il étoit nécessaire de pourvoir au plutost à la garde & conservation desdites places, & ayant grandement approuvé le choix qu'il avoit fait de vous pour vous établir Gouverneur de la ville & forteresse de Brizach pour n'avoir pas moins de connoissance que luy des bonnes qualités qui sont en vous & mesme de vostre valeur, expérience, vigilance & conduite; & de la fidélité & affection qu'avez à nostre service & au bien de la cause commune, dont vous avés rendu des preuves signalées non seulement dans les divers Emplois que nostredit Cousin vous a donné,

mais aussy dans les Charges que vous avés exercé à nostre service. A ces causes & autres bonnes considérations à ce Nous mouvans, nous vous avons ordonné & établi, ordonnons & établissons par ces présentes signées de nostre main Gouverneur de la Ville & forteresse de Brizach & du Païs en dépendant & ladite charge vous avons donné & octroyé, donnons & octroyons, pour après que vous aurez preté es mains du Sieur Comte de Guébrian représentant nostre Personne en cette occasion le serment de garder laditePlace,pour nous bien & fidellement, & de nous y servir envers tous & contre tous, icelle Charge exercer aux honneurs autorités & prérogatives qui y appartiennent & aux apointemens, qui vous seront par Nous ordonnés, Commander tant aux habitans qu'aux gens de guerre qui sont & seront ci-après en garnison en ladite place, faire viure lesdits habitans en union & concorde les uns avec les autres & lesdits Gens de guerre en bonne discipline & police & généralement faire tout ce qui dépend de ladite charge & autorité de Gouverneur de ladite Ville & forteresse de Brizach & Païs; le tout sous nostre autorité & de nos Lieutenans Généraux. De ce vous donnons pouvoir, autorité, commandement spécial par ces présentes. Mandons ausdits Lieutenans Généraux, de vous mettre, faire & laisser jouir du contenu en icelles. Ordonnons à tous Colonels, Capitaines & Officiers tant Cavalerie qu'Infanterie de quelque Nation qu'ils soient & qui seront en ladite Ville & forteresse de Brizach & aux habitans d'icelle & dudit Païs en dépendant,

de vous reconnoitre & obéir sans difficulté : Car tel est nostre plaisir.

Donné à Mezieres le 29 jour du mois de Juillet, l'an de grace mil six cens trente-neuf & de nostre Regne le trentiesme.

Signé LOUIS.

Par le Roy SUBLET.

I V.

Amplification du Pouvoir au Gouvernement de Brizach pour M. d'Erlach.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nostre cher & bien aimé le Sieur d'Erlach Major Général à nostre Armée d'Allemagne & Gouverneur de la Ville & forteresse de Brizach. Salut. Vous ayant donné par nos lettres patentes le Gouvernement de Brizach & desirant que vous l'exerciés avec la mesme autorité qu'ont eu ceux qui ont été ci-devant Gouverneurs, que nous avons sceu depuis l'expédition de nosdites lettres patentes avoir eu commandement sur toutes les autres du Brisgau, pour la confiance particuliere que nous avons en vostre fidélité & affection à nostre service & en vostre prudence, valeur & expérience au fait de la guerre, conduite & diligence. A ces causes en amplifiant vostre pouvoir de Gouverneur de ladite Ville & forteresse de Brizach, nous vous avons donné & octroyé, donnons & octroyons par ces présentes signées de nostre main le Commandement

général ſur ledit Brizach, Ville & place, Chaſteaux & autres lieux en dépendant, meſme ſur les Villes de Fribourg, Nieubourg, Rhinfeld, le Chaſteau de Loffenbourg, ceux de Tannes, Landſcron & Seffinguen tenus par nos armes, voulons & entendons que vous ordonniés aux Gouverneurs deſdites Villes, places & Chaſteaux & autres lieux, enſemble aux habitans d'iceux & aux gens de guerre y étant ou qui y ſeront ci-après en garniſon tout ce que vous verrés eſtre à faire pour leur conſervation en noſtre obéiſſance & pour le bien & avantage de noſtre ſervice, aux honneurs, autorité, prérogatives & prééminences, dont les Gouverneurs dudit Brizach ont ci devant bien & duement joui pendant que ladite place a été entre autres mains que les noſtres, nonobſtant qu'ils ne ſoient ſi particulierement exprimés, le tout ſous noſtre autorité & de nos Lieutenans Généraux auſquels nous mandons de vous faire joüir du contenu en ces préſentes, ordonnons & enjoignons auſdits Gouverneurs de Fribourg, Nieubourg, Rhinfeld, Loffenbourg, Tannes, Landſcronn, Seffinguen & autres tenus par nos armes dans ledit Pais de vous reconnoitre & obéir ez choſes touchantes & concernantes ledit Commandement général, ſans difficulté, ſous peine de déſobéiſſance: Car tel eſt noſtre plaiſir.

Donné à S. Germain en Laye ce 28 Novembre l'an de Grace mil ſept cens trente neuf & de noſtre Regne le trentieſme.

Signé LOUIS.

Par le Roy SUBLET.

Scellé du Grand ſceau de cire jaune.

Ainſi fidellement levé de deſſus ſon original en parchemin, duëment ſcellé & ſigné à Berne le 6 Avril 1731. par D. Weber Notaire.

V.

Lettre de Naturaliſation en faveur du Sieur d'Erlach.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre à tous préſens & à venir Salut. Noſtre cher & bien aimé le Sieur Louis d'Erlach, Sieur de Caſtelen, natif de la Ville de Berne en Suiſſe, Major Général en noſtre armée d'Allemagne, Gouverneur pour noſtre ſervice de la Ville & fortereſſe de Brizach & du païs en dépendant nous ayant fait connoitre le deſir qu'il a de finir ſes jours dans noſtre Royaume & autres lieux de noſtre obéiſſance, & ayant bonne connoiſſance de l'affection particuliere qu'il a vers cette Couronne & pour noſtre ſervice, dont il a rendu des preuves ſignalées en pluſieurs importantes occaſions, meſme nouvellement en celles qui ſe ſont préſentées dans la guerre du coſté d'Allemagne, enſorte que nous n'avons pas moins de confiance en ſa fidélité qu'en celle de l'un de nos naturels Sujets, déſirant auſſy reconnoitre les ſervices qu'il nous a rendu en différens emplois & qu'il nous continue chaque jour eſdites charges. A ces cauſes & autres bonnes conſidérations, à ce nous mouvans de noſtre grace ſpéciale, pleine puiſſance & autorité royale Nous avons audit

Sieur d'Erlach permis, accordé & octroyé, Permettons accordons & octroyons par ces présentes signées de nostre main, voulons & nous plaist qu'il puisse & luy soit loisible de résider & s'habituer en nostredit Royaume, Païs & Terres de nostre obéissance, & tels lieux que bon luy semblera, acquerir & posséder tous biens tant meubles qu'immeubles quelconques & d'iceux comme aussy de ceux qu'il a déja acquis & pourra ci-après acquerir & luy sont échuz & pourront écheoir & appartenir par succession, donation, ou autrement, jouir & user, en donner & disposer par testament, donation entrevif ou autrement ainsy qu'il avisera bon estre, & que ses enfans héritiers, ou autres à qui ses biens devront écheoir, ou en faveur desquels il en aura disposé luy puissent succeder en prendre la possession & jouissance, pourvu qu'ils soient nos Regnicoles, sans toutes-fois que ledit Sieur d'Erlach soit tenu pour sa personne de résider en nostre Royaume dont attendu le service qu'il nous rend hors d'iceluy, nous l'avons relevé & dispensé, relevons & dispensons par ces présentes, Entendons que ledit Sieur d'Erlach jouisse des mesmes honneurs, priviléges & franchises & liberté dont jouissent & ont accoutumé de jouir & user nos vrais & naturels Sujets Regnicoles. Voulons qu'il soit réputé tel en tous actes tant en jugement que dehors, sans qu'en vertu de nos Ordonnances ou autrement nos Officiers ou autres puissent après son trépas prétendre ses biens nous appartenir par droit d'aubaine ou autrement, ni en la jouissance d'iceux troubler ses enfans & héritiers, les ayant quant

à ce avec ledit Sieur d'Erlach habilités & dispensés, habilitons & dispensons par ces présentes, imposant sur ce silence perpétuel à nos Procureurs généraux, leurs Substituts & tous autres sans que pour raison de ce ledit Sieur d'Erlach ni ses héritiers, successeurs & ayant cause soient tenus pour payer aucune finance ni indemnité de laquelle, à quelle valeur & estimation qu'elle puisse monter, nous leur avons fait & faisons don, par ces dites présentes sans que ledit Sieur d'Erlach soit tenu pour sa personne de résider en nostre Royaume, attendu le service qu'il nous rend hors d'iceluy. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens des Comptes, Trésoriers de France, Généraux de nos finances, Baillifs, Sénéchaux, Prevosts, & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, que de nos présentes Lettres de graces, habilitation, dons, octrois, & dispense de tout le contenu ci-dessus, ils fassent, souffrent & laissent ledit Sieur d'Erlach ses héritiers & autres en faveur desquels il aura disposé comme dit est, de ses biens, joüir & user pleinement & paisiblement sans leur faire ni souffrir leur estre fait ou donné aucun trouble ni empechement au contraire, lesquels si faits ou donnés leur estoient, les mettent ou fassent mettre incontinent & sans délai au premier état & du : Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelconques Ordonnances & Lettres à ce contraires ausquelles & aux dérogations y contenues nous avons dérogés & dérogeons par ces présentes & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous y avons fait mettre nostre

ſcel ; ſauf en autres choſes noſtre droit & l'autrui en toutes.

Donné le du mois de de l'an de grace mil ſix cens trente neuf & de noſtre regne le trentieſme.

Signé LOUIS.

Par le Roy SUBLET.

Grand ſceau pendant en cire verte.

La Copie ci deſſus a été fidellement tirée de deſſus ſon Original en parchemin, duëment ſcellée & ſignée, atteſté à Berne ce 6 Avril 1731.

Signé D. WEBER Note.

V I.

Monſieur d'Erlach, ayant ſçu par le Sieur Cargra le beſoin qu'a mon Couſin le Mareſchal de Guebriant, d'un plus grand renfort d'Infanterie que celui que j'avois deſtiné des Places de l'Alſace & de voſtre Gouvernement, j'ordonne aux Gouverneurs de mes Places de Lorraine & de la frontiere d'Allemagne de ce coſté là de donner tous les hommes qui s'en pourront tirer dont je fais état juſqu'à treize à quatorze cens hommes d'élite, leſquels quatorze cens que vous & le Sieur d'Oyſonville m'avés fait eſperer que vous pourrés tirer des places de vos Quartiers feront un Corps aſſez conſidérable en la

ſaiſon préſente, & parce que mon intention eſt que ceux qui viendront de la frontiere de Champagne & de Lorraine marchent avec ceux que vous fournirés tous enſemble en mon Armée d'Allemagne, Je vous exhorte de faire tenir preſt le nombre que vous aurés choiſi à cette fin & de travailler inceſſamment à faire mettre ſur pied autant d'hommes que vous aurés choiſi, dont vous les devés remplacer, & pour la levée deſquels le fond vous aura été maintenant laiſſé à Brizach ſur celui des trois cens & cinquante mille livres envoyées pour la demi montre des recruës de l'Armée d'Allemagne, vous recommandant d'apporter en cela toute la diligence poſſible que vous jugerés aſſés que mon ſervice requiert & ne doutant pas que vous n'y apportiés tout ce qui dépendra de vous, aſſurés que vous ne me ſauriés rendre de ſervice de plus grande conſidération ni plus agréable ; ſur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur d'Erlach, en ſa ſainte Garde.

Ecrit à S. Germain en Laye le 11 Mars 1643.

Signé LOUIS.

VII.

Lettre du 11 Avril 1643. écrite de Saint Germain en Laye.

Monſieur d'Erlach écrivant préſentement au Sieur d'Oyſonville, comme j'ay eſté obligé d'accorder au Sieur de Noyers Secretaire de mes Commandemens la permiſſion qu'il m'a demandé de ſe retirer en ſa maiſon pour certai-

nes considérations qui ne m'empechent pourtant pas de le tenir toujours en mes bonnes graces & l'assurant que je le continuerai dans le mesme emploi que je luy ai donné vers le Rhin avec autant de confiance que j'ai fait par le passé, Je vous écris cette lettre pour vous donner avis & pour vous dire que vous me fassiez le plaisir de ne rien changer en la façon de vivre que vous avés tenu jusqu'à cette heure, & de continuer la mesme union & correspondance qui a beaucoup contribué au bien de mes affaires en Allemagne : Cette occasion me servira pour vous témoigner de plus en plus la satisfaction que j'ai de vos services & pour vous assurer que vous connoitrés en tout les occasions qui me seront très agréables. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. d'Erlach, en sa sainte Garde :

A S. Germain en Laye le 11 Avril 1643.

Signé LOUIS.

Et plus bas BOUTHILLIER.

VIII.

Copie de la lettre du Roi du 3 Décemb. 1643.

Monsieur d'Erlach, dans la perte que j'ai fait avec toute mon Armée en Allemagne de la personne de feu mon Cousin le Mareschal de Guébriant, ce n'a pas été une médiocre peine à la Reine Régente, Madame ma Mere & à Moi de trouver un sujet capable de remplir une charge si importante & si considérable : mais ayant jetté les yeux sur mon

Coufin le Vicomte de Turenne Marefchal de France, j'ai trouvé en lui toutes les qualités néceffaires pour foutenir dignement cette charge & s'en acquitter à l'avantage de cette Couronne & de mes Alliés tant par fa naiffance que par la vertu & valeur qu'il a fait connoitre en tous les Commandemens qui lui ont été confiés par le feu Roi mon Seigneur & Pere & par Moi & mefme aux Batailles & aux difficiles rencontres & entreprifes de feu mon Coufin le Duc de Veymar, avant & en la prife de Brizach dans lefquelles vous étiés fidéle témoin des actions de mondit Coufin & favés ce qu'il peut mériter : ce qui eft une des raifons qui a principalement meu la Reine madite Dame & Mere & Moi à lui donner ladite charge, & en allant prendre poffeffion en vertu du pouvoir que je lui en ai fait expédier, j'ai bien voulu vous le faire favoir par cette lettre & vous dire que vous ayés à le reconnoitre en ladite charge & à lui obéir en tout ce qu'il vous commandera pour mon fervice, comme vous feriés à ma propre perfonne : à quoy m'affurant que vous fatisferés bien volontiers, je n'ajouterai rien à cette lettre que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monfieur d'Erlach, en fa fainte Garde.

Ecrit à Paris le 3 Décembre 1643.

LOUIS.

LE TELLIER.

I X.

Monfieur D'Erlach vous aures bien Jugés que la mauvaife nouvelle du decès de mon

Cousin le Maréchal de Guebriant aura pu toucher beaucoup la Reine Régente Madame ma mere & Moy mais il n'est pas possible de concevoir combien est grand le déplaizir que nous avons reçu de la perte d'un si vertueux si fidele & si genereux serviteur, il est vray aussy que l'accident qui est arrivé à Tullinguen au quartier général, commandé par le Sieur Comte de Ramtzau nous a été tres sensible, mais comme c'est en ces occurrences qui dans la Guerre arrivent souvent à l'un & à l'autre party que la resolution & la Puissance des Grands Princes & la valeur & le zele de ceux qui les servent se font connoitre, le mal qui est survenu en cette rencontre peut estre facilement reparé par les moyens que Dieu nous a donné par la generosité de tant de personnes de Commandement & de braves officiers & soldats qui restent en mon armée d'Allemaigne, ayant resolu avec la Reine Regente Madite Dame & mere de ne rien obmettre pour la retablir & la rendre autant ou plus considerable qu'elle ne l'a été par le passé, surquoy envoyant le Sieur du Plessis Besançon de la part de ladite Dame Reine & de la mienne pour faire savoir nos intentions & faire mettre ordre en toute diligence à ce qui se pourra sur les lieux pendant que luy travaillera pardeça à l'accomplissement de ces desseins, J'ay bien voulu vous témoigner par cette lettre qu'un des principaux fondements de ma Confiance sur cette occasion, est en vostre génerosité, vertu, & affection pour mon service, & en vostre bonne & sage conduite de laquelle vous avés donnés tant de preuves au feu Roy Monsei-

gneur & Pere de glorieuse memoire & à Moy, & dont je me promets de plus en plus des effets, vous exhortant à contribuer selon le pouvoir & le credit que vous avés par delà à la conservation & au rétablissement de mes armées & à maintenir toutes choses dans le meilleur état qu'il sera possible, en attendant les moyens qui vous seront envoyés de deça sans perdre aucun moment de tems, & comme j'ai fait entendre bien particulierement mes intentions au Sieur du Plessis Besançon je me remettray à luy de ce que je pourrois ajouter à cette lettre, desirant que vous luy donniés une entiere créance, & vous assurant que je considereray tres parfaitement les services que vous me rendrés dans les differentes occasions ou le besoin présent des affaires de dela qui me sont plus à cœur que toutes autres, & au de la que l'on ne sauroit s'imaginer; priant Dieu quil vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte Garde.

Ecrit à Paris le 3 Décembre 1643.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

A Monsieur d'Erlach. Le 3 Décembre 1643.



X

X.

MONSIEUR

Je joins ce mot aux depeches que Mr. du Plessis Besançon vous rendra de la part de leurs Majestés pour vous témoigner que dans le deplaisir que la Reine a eu de la mort de Mr. le Maréchal de Guebriant & de l'accident qui est arrivé à Messieurs les Officiers qui étoient logés au quartier general, Sa Majesté a esperé beaucoup pour le maintien des affaires du Roy en Allemagne, de l'affection que vous avez temoigné toujours au service de cet Etat & du credit que vous avez dans l'Armée, je vous diray en verité, Monsieur, que la confiance que la Reine a prise en vostre conduite valeur & prudence, a beaucoup soulagé son esprit, chacun de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher luy ayant rendu des temoignages tres avantageux aussi bien que veritables de la passion que vous avez pour la Couronne & des services que vous avez rendus en toutes occasions. Comme celle qui s'est presentée n'a pas esté prevue, Elle a besoin de vos soins tous entiers pour rassûrer les troupes & les remettre de la mauvaïse rencontre qu'elles ont eu par beaucoup de malheur. Je me tiens aussi obligé de vous dire que j'ai fait voir au Conseil de la Reine le dernier memoire que vous avez envoyé à Messieurs les deputés des garnisons, & que je procureray auprez de sa Majesté autant qu'il me sera possible qu'ils soient expediez promptement & favorablement, si outre ce-

la vous desirez quelque chose pour vostre service particulier, à quoy je puisse contribuer par mes soins, faites moi l'honneur de m'employer & je vous feray connoitre que j'estime vostre vertu comme je dois; & suis veritablement

MONSIEUR

Vostre tres humble & trés obéissant serviteur

LE TELLIER.

A Paris ce 3 Décembre 1643.

X I.

Monsieur d'Erlach . . . . la lettre que le Roy Monsieur mon fils vous écrit vous fera assez connoitre son déplaisir tres sensible & le mien sur la perte que nous avons faite de feu mon cousin le Maréchal de Guebriant, & comme nous avons été aussi grandement touché de l'accident arrivé au quartier general du Sieur Comte de Ramtsau . . . . cy pour vous témoigner particulierement que dans la douleur que j'en ressents, il ny a rien qui me console davantage, & me donne plus de repos que la connoissance que j'ai de vostre parfaite generosité, valeur & zele pour le bien & l'avantage de cet Etat; & la confiance que j'y ay toujours prise, & qui se redouble en moi dans cette occasion, tout me represente, plus que vous ne sçauriez croire, toutes les

difficultés qui ſont à ſurmonter & combien l'on a beſoin de voſtre prudence & pouvoir, je vous exhorte donc & vous conjure autant qu'il m'eſt poſſible, de donner au Roy mon fils & à moi en une affaire qui nous eſt ſi importante & à cette Couronne & que nous paſſionnons pardeſſus toute autre, les effets que j'attends de voſtre affection, credit & conduite, & de croire que j'en conſerveray un reſſentiment & reconnoiſſance tres grande & vous la feray paroitre en toutes les occaſions, qui s'en offriront, ſurquoy vous donnerez entiere creance au Sieur du Pleſſis Beſançon, comme à tout ce qu'il vous dira de ma part & me remettant ſur luy, Je prie Dieu qu'il vous ayt, Monſieur d'Erlach, en ſa ſainte garde. Ecrit à Paris le 3 Décembre 1643.

XII.

A Monſieur d'Erlach.

MONSIEUR

Eſperant d'avoir bientot l'avantage & le plaiſir de vous voir, je vous aſſureray par celle cy de la joye que j'en ay, & comme il n'y a perſonne qui vous honore davantage que je fais. Longueville vient de me montrer une lettre de . . . qui mande comme les Ennemis vont aſſieger Blomberg, je vous ſuplie de lui mander qu'il envoye des payſans à Silingen, afin que l'on puiſſe en eſtre averty de bonne heure, parceque s'ils ſont foibles, on pourroit marchant en détachement par Lauffenbourg les y rencon-

trer, en prenant trois ou quatre Brigades & de la Cavallerie qui est avancée de ce costé là ; il est de grande importance d'en estre averty de bonne heure, afin de pouvoir y estre à tems, je vous suplie que N. . . . fasse diligence par delà & de croire que je souhaite beaucoup l'honneur de vostre amitié

MONSIEUR

Vostre tres humble serviteur

Colmar ce 17 Décembre 1643.

TURENNE.

XIII.

LOUIS par la Grace de Dieu Roi de France & de Navarre à nostre cher & bien aimé le Sieur C. Salut ayant résolu de composer un Régiment de Cavalerie de six Compagnies de Chevaux legers Allemans sous la charge du Sieur d'Erlach Gouverneur de nostre Ville & forteresse de Brizach & Païs en dépendans pour servir dans le Brisgauv, & à cet effet de faire deux nouvelles Compagnies pour joindre aux quatre qui sont sur pied & qui servent à présent audit Païs, & desirant donner le Commandement d'une desdites Compagnies à quelque personne qui s'en puisse dignement acquitter, nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous pour la confiance que nous avons en vos sens, suffisance, valeur, courage, & expérience en fait des Armes, vigilance & conduite & en vostre fidélité & affection à nostre

ſervice. A ces cauſes & autres bonnes conſiderations à ce nous mouvans de l'avis de la Reine Regente noſtre très honorée Dame & Mere, nous vous avons commis, ordonné & établi, commettons, ordonnons & établiſſons par ces préſentes ſignées de noſtre main, pour lever & mettre ſur pied le plus diligemment qu'il vous ſera poſſible une deſdites deux Compagnies de Chevaux legers Allemans du nombre de cent dix neuf leurs Chefs & Officiers compris, des meilleurs, plus vaillans, & agueris ſoldats que vous pourrés trouver, laquelle vous commanderés, conduirés & employerés ſous noſtre Autorité & celle dudit Sieur d'Erlach Colonel dudit Régiment, de la part auſſi qu'il vous ſera par nous ou nos Lieutenans Généraux commandé & ordonné pour noſtre ſervice & nous vous ferons payer enſemble les Officiers de voſtre dite Compagnie des Etats, appointemens & ſoldes qui vous ſeront & à eux dus, tout ainſi qu'aux autres troupes de ladite nation Allemande qui ſont en noſtre ſervice ſuivant les montres & revues qui en ſeront faites par les Commiſſaires & Inſpecteurs des guerres à ce départis, tant & ſi longuement que ladite Compagnie ſera ſur pied pour noſtre dit ſervice, tenant la main qu'elle vive en ſi bon ordre & police que nous n'en recevions aucune plainte, de ce faire vous donnons pouvoir & autorité Commandement & mandement ſpécial; mandons à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faiſant ſoit obéi: Car tel eſt noſtre plaiſir.

Donné à Fontainebleau le 4 Octobre l'an

de grace 1644. & de nostre Regne le deuxiéme.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XIV.

Monsieur . . . . Je ne doute point qu'étant de mes amis vous n'ayés apris avec douleur la nouvelle de ma maladie & avec joie celle de ma guerison, celle-ci se confirme tous les jours, & Dieu me reserve encore pour rendre quelque service au Roi & aux personnes que j'estime, parmi lesquelles je vous suplie de croire que vous tenés un rang fort particulier. Vous m'avés obligé à ce sentiment par vostre propre mérite & par le zele que vous avés toujours témoigné pour le service de sa Majesté; cela me fera toujours embrasser avec grande joie, toutes les occasions que je rencontrerai de vous servir & ce que j'ai contribué à celle dont vous m'écrivés, vous doit servir d'assurance pour celles qui s'offriront à l'avenir. Ensuite de cela j'ai à vous prier de voir les moyens qu'il y pourroit avoir de donner quelque soulagement aux maux que M. l'Evesq. de Basle nous écrit que lui cause cette guerre; vous assurant qu'en cela vous ferés chose agréable à la Reine & qu'en mon particulier j'en aurai beaucoup de ressentiment, cependant vous croirés toujours s'il vous plaît que personne ne sera jamais plus que moi. Je me remets de plusieurs autres dépesches à M. le Tellier & vous proteste de-

rechef que vous pouvés faire un fondement de tout ce qui dépend de moi pour vostre contentement

MONSIEUR

Vostre tres affectionné serviteur

LE CARD. MAZARINY.

X V.

MONSIEUR . . . J'ai reçu avec beaucoup de ressentiment le témoignage que vous venez de me rendre de votre affection en envoyant ici M. vostre Neveu pour vous instruire du rétablissement de ma santé. Je vous suplie de croire qu'elle me sera bien plus chere si elle me donne moyen de vous estre utile en quelque chose. Vous sçavés qu'il y a longtems que j'ai cette passion & que la considération de votre mérite & celle du zele & de la fidélité que vous avés pour le service du Roi, m'a fait embrasser vos interêts avec la même chaleur que si c'étoit les miens propres. Assurés vous, que je continuerai toujours dans les mêmes sentimens & que vous n'aurés jamais à desirer mes offices & mes soins, quand ils vous seront nécessaires. Je ne vous en dirai point ici davantage, me remettant à ce que j'en ai dit de vive voix à M. vostre Neveu, auquel & pour cela & pour d'autres choses vous n'avés pas besoin que je vous recommande d'ajouter créance. Je l'ai particulierement prié de vous

protester de ma part qu'il est impossible que personne soit plus que moi

MONSIEUR

Vostre tres affectionné serviteur

LE CARD. MAZARINY.

A Paris ce 19 Janvier 1645.

XVI.

Monsieur d'Erlach, ayant resolu de faire servir dans mon Armée d'Allemagne les quatre cens hommes du Régiment d'Axstein qui sont en garnison à Brizach comme aussi les Compagnies sorties de Fribourg, & voulant remplacer audit Brizach lesdits quatre cens hommes d'Axstein ; je vous écris cette lettre par l'avis de la Reine Regente, Madame ma tres honorée Mere, pour vous dire que je fais payer presentement au Sieur Colonel d'Erlach vostre Neveu qui est par deça la somme de douze mille livres pour estre employée à la levée & armement de quatre cens hommes en quatre Compagnies, que mon intention est que vous choisissiés les Capitaines d'icelles & leur donniés tel lieu d'assemblée, en l'étendue de vostre Gouvernement que vous estimerés a propos, que lors qu'elles seront sur pied vous les fassiés entrer dans Brizach & que vous envoiyés à l'armée celles du Régiment d'Axstein au quartier que mon Cousin le Mareschal de Turenne leur ordonnera : & quant ausdites Compagnies

ſorties de Fribourg, trouvant bon que cela arrivant elles y ſoient renvoyées, vous recommandant d'apporter toute la diligence que vous pourrés à la levée des quatre Compagnies & de tenir la main à ce qu'elles ſoient auſſi bonnes que le ſont toutes les troupes dont vous prenés ſoin, vous aſſurant que celui que vous y apporterés me ſera en particuliere conſideration, & ſur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur d'Erlach, en ſa ſainte Garde.

Ecrit à Paris ce 23 Janvier 1645.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XVII.

Monſieur, ce ſeroit une choſe ſuperflue de vous écrire ſi ſouvent les ſatisfactions que la Reine a de voſtre zele & conduite, ſi les nouveaux ſujets que vous en donnez ne m'obligeoient à vous en donner de nouvelles aſſurances. Bien que dans le choix que ſa Majeſté a fait du Sieur de Charlevois de la Lieutenance de Roy de Brizach, j'ai en le propoſant viſé principalement à voſtre contentement & faire mettre ſous vous un homme qui aura toujours grand reſpect & grande defference pour vôſtre perſonne & qui fait profeſſion de vous eſtre fort obligé. Je ne laiſſe pas que de reſſentir comme je dois la diſpoſition ou vous eſtes de bien vivre avec lui pour l'amour de moi & de joindre pour cet effet la conſidération de ſon mérite, à celle de l'eſtime que j'ai pour lui.

Nous avons appris vostre marche vers le bas Rhin qui nous fait voir que vous ne perdez pas occasion de servir le Roy, & que vous sçavés profiter des conjonctures. J'espere que vostre entreprise aura le succés que vous vous en etes promis,& je ne doute point que M. le Mareschal de Turenne n'appuie vos autres desseins en tout ce qui dépendra de lui,& que l'état de la guerre le pourra permettre. Cependant assurés vous que vous avés ici un homme qui fera valoir vos bonnes actions comme elles méritent, & qui n'épargnera ni son credit ni ses soins à faire connoistre vos services. Ainsi que le Sieur Stramn est chargé de vous dire plus particulierement de vive voix & de vous assurer que personne ne sera jamais plus que moi

MONSIEUR

Vostre affectionné serviteur

LE CARD. MAZARINY.

A Paris ce 24 Auril 1645.

XVIII.

Monsieur d'Erlach. J'ai reçu avec la Reine Regente Madame ma Mere beaucoup de satisfaction, apprenant comme vous avez par les forces de vostre Gouvernement & par vostre diligence repris Riotnauv, obligé le Marquis de Baden à remettre en vos mains la Place de Stolhoffen & ensuite forcé le Château de Koppenheim apres six cens volées de

canon, en quoi vous n'avés pas moins donné des preuves de vostre zele pour le bien & l'avantage de mon service que de vostre valeur & prudence : & j'ai bien voulu vous témoigner par l'avis de la Reine Regente, Madame ma Mere, qu'elle & moi vous en sçavons le gré que ces actions meritent ; & après avoir consideré le Traité que vous avés fait pour la reddition de Stolhoffen avec ledit Marquis, j'en ai entierement approuvé la substance & la forme : mais avant que de vous envoyer la ratification, j'ai été bien aise d'attendre une personne que le Marquis de Dourlach doit envoyer vers moi pour me representer le fondement de ses prétentions sur ledit Marquisat de Baden,& quoique j'estime suivant vostre bon avis que l'on ne peut mieux faire, que de renvoyer ce different à l'assemblée de Munster pour y être jugé,néanmoins considérant les recommandations qui me sont faites de la part de la Couronne de Suede & de celle de ma Cousine la Landgrave de Hesse en faveur dudit Marquis de Durlach, qui s'est tant fidellement attaché à mon parti & à celui de mes Alliés en toute saison, sans que les mauvais événemens lui aient fait faire un pas & l'aient fait aucunement changer,qu'au contraire ledit Marquis de Baden a servi les ennemis autant qu'il l'a pû & qu'il n'a eu recours à ma protection, que lors qu'il a vû qu'il n'étoit plus en état de se deffendre. Si bien qu'il y a peu à esperer de sa conduite ; que dans une affaire contestée si le Marquis de Durlach a de bonnes raisons, il est bien juste de les lui faire valoir en une conjoncture si favora-

ble, & que ce traitement peut non seulement le confirmer de plus en plus dans ses bons sentimens pour la cause commune, lui donner moyen de se rendre plus utile : encore y attirer d'autres Princes. Je demande à mon Cousin le Mareschal de Turenne de me donner son bon avis sur ce sujet, & j'ai desiré en avoir encore le vostre, après quoi je vous en donnerai ma resolution. Cependant ce qui concerne le Commandement de Stolhoffen, bien que cette place soit beaucoup plus proche de Philisbourg que de Brizach & qu'elle soit naturellement sous la charge du Sieur d'Espenau, puisque par ses provisions je lui ai donné autorité sur tout ce qui peut estre soumis sous mes ordres dans le Marquisat de Baden au milieu duquel ladite Place est située, que Bamberg qui étoit Gouverneur dudit Philisbourg a toujours fait contribuer ledit Marquisat & qu'il semble plus convenable de la laisser sous le Gouvernement dudit Sieur d'Espenau. Néanmoins considerant que par vostre diligence & par les forces de vostre Gouvernement ladite place est tombée en mon pouvoir & surtout désirant vous donner en toute occasion des marques de l'estime particuliere que je fais de vostre personne & de la confiance entiere que j'ai en vous, j'ai trouvé bon de vous accorder ce que vous m'avés témoigné en cela, & d'ordonner que ladite Place demeure sous vostre Gouvernement : & quant aux Limites qui seront à l'avenir entre vous & ledit Sieur Despenau, à l'égard dudit Marquisat que vous en conviendrés avec lui de gré à gré par l'entremise du Sieur de Vauxtorte au-

quel en l'absence de mon Cousin le Mareschal de Turenne à cause de son éloignement avec mon Armée, je lui mande de terminer cette affaire & de convenir aussi avec vous de ce qui concernera les contributions qui pourront estre levées dans la partie dudit Marquisat, qui demeurera sous vostre charge dont je serai bien aise que la direction demeure audit Sieur de Vauxtorte, ainsi que du surplus de son département, ou que si vous le reservés de concert avec lui ce soit à condition d'augmenter lesdites contributions à proportion de la facilité qu'il y aura maintenant de les recouvrer sans estre troublé par les ennemis ni qu'ils y puissent prendre part, & ensorte que ce qui en reviendra tourne à la décharge de mes finances, soit que l'on les reçoive par la direction dudit Sieur de Vauxtorte ou par la vostre, n'étant pas possible d'augmenter les dépenses à mesure que l'on fait des progrès, & meme étant facheux que pendant que l'on acquiert de la gloire & que l'on accroit les limites de l'Etat l'on en augmente les charges, ensorte que les dépenses qu'il faut faire au dehors croissant tous les jours elles iroient à l'infini & s'il n'y étoit pourvû on en seroit accablé, il faut donc que chacun aide à me soulager des dépenses, & je suis assuré que de vostre coté vous le ferés avec plus d'affection, c'est pourquoi j'approuve dès à present tout ce qui sera terminé entre vous & ledit Sieur Vauxtorte sur ce sujet.

Quant à l'égard de ladite place de Stolhoffen, je ne puis douter que celui que vous y avés établi n'ait toute la fidélité que l'on

peut desirer pour y bien servir : néanmoins j'estime qu'il sera bien à propos que vous y établissiés un françois lequel vous choisirés d'entre les Officiers des garnisons de vostre Gouvernement ou de l'Alsace & vous mettrés sous sa charge pour la Garnison de ladite Place, tel nombre de Gens de pied que vous verrés estre nécessaire lesquels vous tirerés des Places de vostre Gouvernement.

Et parceque j'ai appris que le Duc Charles & Lamboy marchent du costé d'Allemagne & que le Corps de troupes que j'ai destiné pour la conservation des places du Rhin & pour le Commandement duquel j'ai ordonné le Sieur de Bellenanc Mareschal de Camp, je n'espere pas avancer en ces quartiers aussi promptement qu'il seroit necessaire pour s'y opposer. Je desire que si vous aprenés que les ennemis s'avancent de ce costé là que vous marchiés avec le mesme corps que vous avés mis ensemble, pour empescher les entreprises qu'ils y pourroient faire, n'y ayant rien qui puisse importer & presser davantage que d'y pourvoir, & dès que l'occasion de ce besoin sera passée, je vous ferai assister d'une partie desdites troupes pour profiter de la foiblesse des ennemis & prendre sur eux tous les avantages que l'on pourra, soit à Offenbourg, soit sur les autres places qu'ils tiennent dans vostre voisinage, c'est ce que j'ai à vous dire par cette Lettre priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte Garde. Ecrit à Paris le 12 Mai 1645.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XIX.

Monsieur d'Erlach, vous avez avis par mes dépesches de la marche de mon Cousin le Duc d'Anguien & ayant fait état que vous lui ferés joindre les quatre Compagnies du Régiment d'Axstein qui sont à Brizach, je vous fais cette Lettre pour vous dire de l'avis de la Reine, Madame ma Mere, que mon intention est que vous fassiés acheminer les quatre Compagnies, là ou il vous sera mandé par mondit Cousin outre le Régiment d'Oysonville, si vous ne l'avés déja fait partir de Brizach à l'arrivée de celui de Charleroi, & je vous recommande au surplus de lui rendre tous les devoirs & l'assistance des choses dépendantes de vous qu'il pourra désirer, à quoi ne doutant pas que vous ne contribuiés à tout ce qui sera de mon service dans les occasions présentes selon vostre affection & vos soins accoutumés, Je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 23 Mai 1645.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XX.

Monsieur d'Erlach, J'ai reçu avec la Reine Regente Madame ma Mere beaucoup de satisfaction d'apprendre comme vous avés pris le Château de Wildstein, & j'ai reconnu

que vous avés fait en cette occasion, en trois jours ce que l'on ne devoit pas esperer, en quinze, c'est un effet de l'affection & de la générosité extraordinaire, que vous apporté en toutes les choses qui regardent le bien & l'avantage de mon service, dont je vous sai tout le gré que ce bon succès merite & que j'ai bien voulu vous témoigner par cette Lettre & vous assurer par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, que j'aurai à plaisir de vous en reconnoître, en tout ce qui s'offrira pour vostre avantage. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte Garde.

Ecrit à Paris le 27 Avril 1646.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

ADRESSE.

A Monsieur d'Erlach Gouverneur de ma Ville & forteresse de Brizach & du Païs en dépendant.

La Copie ci dessus écrite a été fidellement tirée de dessus son original en papier duement signé, ce qu'atteste à Berne ce 6 Avril 1731.
Signé D. WEBER Note.

XXI.

Monsieur d'Erlach ayant vû par l'Etat que vous avez envoyé au sieur Tellier Secretaire d'Etat de la dépense qui a été fait en l'atta-

que de Wildenſtein, que des quatre mille Riſdalles dont javois fait faire le fonds, il n'en a été employé que ſeize cens ſeize & neuf batz, ſi bien qu'il en reſte deux mille trois cens quatrevingt & trois & quinze batz & que vous propoſés d'employer ladite ſomme reſtante aux fortifications de Brizach, Je vous fais cette Lettre par l'avis de la Reine Regente, Madame ma mere, pour vous témoigner premierement que je vous ſai beaucoup de gré du bon menage, que vous avés apporté à mes deniers en cette occaſion, comme je ſçai que vous faites en toutes autres, & vous dire que je trouve bon & deſire que ladite ſomme de deux mille trois cens quatre vingt & trois Riſdalles & quinze batz ſoient employés par vous aux reparations & fortifications de Brizach ſuivant vos ordres, & en la meſme maniere que les autres dépenſes deſdites fortifications qui ont été faites, & ne doutant pas que vous ne faſſiez faire l'emploi à ce qui ſera des plus neceſſaire en ladite place pour la ſureté d'icelle, je ne vous ferai pas la preſente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monſieur d'Erlach, en ſa ſainte Garde.

Ecrit à Amiens le 8 Juin 1646.

LOUIS.

LE TELLIER.

ADRESSE.

A Monſieur d'Erlach Gouverneur de la Ville & fortereſſe de Brizach & Païs en dépendans.

XXII.

MONSIEUR.

Je suis au désespoir que vostre indisposition continue toujours, & je souhaitterois de tout mon cœur de vous en pouvoir délivrer en souffrant une partie de vostre mal, outre l'interest, que l'affection que j'ai pour vous, me fait prendre au rétablissement de vostre santé, je la considére comme très-nécessaire au service du Roi qui ne peut que recevoir beaucoup de préjudice de vostre absence de l'Armée. J'attendois donc avec impatience des nouvelles de vostre guérison que je prie Dieu de tout mon cœur de vouloir rendre parfaite. J'ai entretenu au long vostre Secretaire, & me remettant à ce qu'il vous en rapportera de vive voix, je vous conjure de me croire toujours aussi passionné qu'il se puisse

MONSIEUR

Vostre très affectionné serviteur

LE CARD. MAZARINY.

A Amiens le 18 Juin 1647.

XXIII.

Monsieur d'Erlach, ayant appris ce qui s'est passé en mon Armée d'Allemagne sur le tems que mon Cousin le Mareschal de Turenne prenoit sa marche vers les Païs-bas, J'ai estimé

qu'il étoit à propos d'envoyer de ma part une personne exprès en madite armée. sur cette occurrence & comme j'ai éprouvé depuis longtems & en diverses occasions très-importantes combien vous avés d'affection au bien & avantage de cette Couronne & de mon service, & que je sçai quel est vostre crédit parmi ceux de ladite Armée, J'ai bien voulu par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mére, faire passer vers vous le Sieur Montesquiou que je dépesche vers mondit Cousin & madite armée pour vous témoigner par cette lettre que je désire & aurai un singulier plaisir que vous donniés vos bons avis à mondit Cousin sur ce qui sera à faire, pour rammener ceux de l'ancien corps de Cavalerie de ladite armée dans leur devoir, & que vous employés pour cette fin vos soins & offices auprès d'eux, ensorte qu'après tant de belles actions & de services utils rendus à cet Etat par de si braves gens & qui ont acquis tant de réputation, ils ne viennent pas à en perdre le gré tout à coup en manquant à l'obéissance qu'ils me doivent & en un tems où ils peuvent agir si avantageusement, pour cette Couronne & pour ses Alliés, & me remettant audit Sieur Montesquiou de ce que je pourrois vous dire plus particulierement sur ce sujet; je désire que vous lui donniés une entiere créance & je vous assure que les effets que je recevrai de vostre bonne entremise en une affaire de si grande conséquence me seront très-considérables, & que je vous en reconnoitrai en tout ce qui s'offrira pout vostre avantage, priant Dieu

qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte Garde.

Ecrit à Amiens le 20 Juin 1647.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

ADRESSE.

A Monsieur d'Erlach Gouverneur de la Ville & forteresse de Brizach, Païs Brisgaw & Zuntgaw.

XXIV.

POUVOIR.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nostre amé & féal le Sieur d'Erlach nostre Lieutenant général en nostre Armée d'Allemagne en l'absence & sous l'autorité de nostre très-cher & bien aimé Cousin le Mareschal de Turenne, Gouverneur de nostre dite Ville & forteresse de Brizach, Pays de Brisgaw & Zuntgaw. Salut ayant resolu d'augmenter les Troupes de nôtre Armée d'un Régiment d'Infanterie françoise & Allemande de Vingt Compagnies de soixante & quinze hommes chacun ; & desirant donner le commandement à un chef qui par son autorité & crédit puisse le mettre & maintenir en bon état, Nous avons estimé ne pouvoir faire pour cet effet un meilleur ni plus digne choix que de vous : tant pour la

grande réputation que vous vous estes acquise entre les Gens de guerre, vous étant signalé en une infinité d'occasions importantes, lorsque vous avés servis dans les Armées de la Couronne de Suede pour le bien de la Cause commune & ensuite étant retourné à nostre service dans ledit Gouvernement & aux autres charges & emplois que nous vous avons confié; si ayant par tout donné preuve d'une parfaite générosité & expérience en la guerre, vigilance & bonne conduite & d'une entiere fidélité & affection à nostre service dont nous voulons vous témoigner de plus en plus la satisfaction que nous vous devons & vous donner moyen de nous rendre vos services plus utilement. *A ces causes* & autres à ce nous mouvans de l'Avis de la Reine Régente nostre très-honorée Dame & Mere, nous vous avons commis, ordonné, & établi, commettons, ordonnons & établissons par ces présentes signées de nostre main Colonel dudit Régiment d'Infanterie Françoise & Allemande qui sera composé de vingt Compagnies de soixante & quinze hommes chacune, & Capitaine particulier de la premiere desdites Compagnies d'iceluy: lequel Régiment servira dans nostre dite Armée & Garnison d'Allemagne sous nostre Autorité & celle de nos Lieutenans Généraux, le tout ainsi qu'il vous sera par nous & nosdits Lieutenans Généraux commandé & ordonné pour nostre service & nous vous ferons payer ensemble les Officiers & Soldats de vostre dit Régiment des Etats, appointemens & soldes qui vous seront dus suivant les montres & revues qui en seront faites par

les Commissaires & Controlleurs des Guerres à ce départis, si lontems & si longuement que ledit Régiment sera sur pied pour nostre service, tenant la main à ce que les Officiers & Soldats dudit Régiment soient en si bon ordre & police que nous n'en puissions jamais ouir de plainte.

De ce faire vous donnons pouvoir, commission autorité & mandement; Partant mandons à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant soit obéi. Car tel est nostre bon plaisir.

Donné à Paris le 7e. jour du mois de Décembre 1647. & de nostre Regne le cinquiesme.

LOUIS.

Par le Roy la Reine Régente sa mere présente.

LE TELLIER.

XXV.

Pouvoir de Lieutenant général de l'Armée d'Allemagne en l'absence de M. le Mareschal de Turenne pour M. d'Erlach en 1647.

Louis par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verront: *Salut.* Les progrès de nos Armes en Allemagne estant les plus utiles & nécessaires pour la gloire & la grandeur de cette Couronne & pour parvenir à un rétablissement d'une Paix assurée dans la Chrestienté qui est la principale fin que nous nous sommes proposé dans la continuation de la

présente guerre contre nos Ennemis déclarés & voyant quils tournent leurs plus grands efforts de ce coté là, Nous desirons nous mettre en état non seulement de nous y opposer, mais de continuer à prendre sur eux les mesmes avantages qu'il a plu à Dieu nous y donner jusques icy, fortifier l'Armée que nous y avons sur pied, d'un bon nombre de troupes dont nous ferons lever la plus grande partie en Brizach, Nous avons jugés qu'il falloit pourvoir au Commandement de ce Corps & mesme à la Lieutenance générale en nostre dite armée sous l'autorité & en l'absence de nostre très cher & bien aimé Cousin le Mareschal de Turenne qui la commande en Chef, & d'autant plus que les soins de ce Commandement ont très-augmentés en y ajoutant de nouvelles forces, & sachant que nous ne pouvons confier un emploi de cette importance à une personne plus capable de s'en acquitter dignement que nostre très-cher & bien aimé le Sieur d'Erlach Gouverneur & Lieutenant général du Païs de Brisgauv & Zuntgauv & Gouverneur particulier de la Ville & forteresse de Brizach, lequel par les bonnes qualités de sa naissance & de sa personne, ainsi que par les signalés & recommandables services qu'il nous a rendu & à cet Etat depuis plusieurs années, mérite d'estre élevé aux principales charges, ayant acquis une grande expérience en la guerre, une singuliére créance & réputation dans les troupes françoises & étrangéres en divers emplois & commandemens dans nos Armées & celles des Princes nos Alliés, & ayant toujours fait connoistre

de l'Artillerie & des vivres & tous autres qui serviront en nostre dite Armée faire faire les montres & revues de toutes lesdites Troupes par les Commissaires Controleurs ordinaires de nos Guerres, & en leur absence y en commettre d'Extraordinaires, ordonner suivant nos Etats de payement & de la solde desdits Gens de guerre, tant des deniers qui ont été & seront à ce par nous destinés que de ceux qui proviendront des Contributions qui pourront estre tirés des Païs où ladite Armée sera logée, en expédier les Ordonnances aux Trésoriers de l'Ordinaire & Extraordinaire de nos Guerres Commis à l'exercice de leurs charges & tous autres qui auront le maniement des fonds de ladite Armée & desdites contributions, lesquelles nous avons dès à présent comme pour lors validées & autorisées, validons & autorisons par ces dites présentes, & généralement faire en l'absence de nostre dit Cousin le Mareschal de Turenne & sous son autorité en sa présence toutes les choses susdites, ce que nous mesme ferions si nous étions présens en personne en nostre dite Armée, J'açoit que le cas requist mandement plus spécial qu'il n'est porté par ces présentes, *Si donnons* en mandement à nostre dit Cousin le Mareschal de Turenne de faire reconnoitre & obéir ledit Sieur d'Erlach de tous ceux & ainsi qu'il appartiendra en ladite charge & à tous Mareschaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Lieutenans en l'Artillerie, Généraux des Vivres & Commis à l'exercice de leurs charges, Capitaines, Chefs & conducteurs de nos Gens de guerre tant de Cheval que de pied,

dont nostredite Armée est & sera composée ; que pour l'effet ci dessus, ils ayent à reconnoistre ledit Sieur d'Erlach en l'absence de nostredit Cousin le Mareschal de Turenne & sous son autorité en sa présence comme à nostre propre personne sans difficulté ; Car tel est nostre volonté & bon plaisir ; en témoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes. Donné à Paris le quatorziesme Décembre lan de grace mil six cens quarante sept & de nostre Regne le cinquiesme.

LOUIS.

Et par le Roy, la Reine Regente sa mere présente.

LE TELLIER.

Grand Sceau en Cire jaune.

XXVI.

MONSIEUR

J'ai veu par la Lettre qu'il vous a pleu m'écrire le 13. du courant ce qui vous a empesché de faire le siége de Fribourg & comme vous vous estes contenté de faire le dégast à l'entour tant pour incommoder les ennemis que pour faire subsister vos troupes à leurs dépens. J'apprends aussi, Monsieur, la résolution que vous avés prise d'attaquer le Chateau de Manheim ; mais comme en l'état présent des affaires de Flandres l'on desire que vous vous avanciés avec vos troupes dans le Luxembourg, Sa Majesté a pris la réso-

ſution de vous faire ſur ce ſujet la dépeſche qui ſera accompagnée de ces lignes, à laquelle je ne puis rien ajouter me remettant auſſi à celle de ſon Eminence, & vous ſupliant de croire que je ſuis toujours

MONSIEUR

Voſtre très humble & très obéiſſant ſerviteur

A Paris ce 20 Juin 1648.

LE TELLIER

Vous trouverés ordre à Metz pour la fourniture du pain de Munition de vos troupes.

XXVII.

MONSIEUR d'Erlach, comme l'Archiduc Léopold a pris jalouſie de ce que mon Couſin le Prince de Condé a marché bien avant dans la Flandre, ledit Archiduc s'eſt approché de ma frontiere de Picardie à deſſein d'y entreprendre quelques diverſions qui empeſchent mondit Couſin d'éxercer ce qu'il pourroit faire avec l'armée qu'il commande, & n'y ayant rien de plus important à mon ſervice que de faire que les ennemis ſéparent leurs forces, Je vous écris cette Lettre pour vous dire par l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere que mon intention eſt que vous avanciés le plutoſt qu'il vous ſera poſſible avec le Corps d'Armée que vous commandés dans le Luxembourg pour y entreprendre ce que vous eſtimerés eſtre avantageux & qui pourra réuſſir & que vous me

donniés avis de vostre marche, afin que je vous puisse envoyer mes ordres de ce que vous aurés à faire, c'est ce que je vous dirai par cette Lettre, priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte Garde.

Ecrit à Paris le 20 Juin 1648.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XXVIII.

MONSIEUR, Je chargeai avant-hier le Marquis de Bournonville que je dépeschai à la haste à M. le Prince de vous voir de ma part. Maintenant je prens la plume pour me réjouir moi-mesme avec vous du grand succès que les Armées du Roi sous la conduite de mondit Sieur le Prince ont remportés sur les ennemis. Je m'y crois d'autant plus obligé que je sçai la part que vous avés eu à cet avantage & la gloire que vous y avés acquise, & les Corps aussi que vous y avés mené; Vous n'aurés pas regret je m'assure aujourd'hui de vous estre si fort avancé ayant eu le bonheur de vous trouver en une action si mémorable & d'y contribuer ce que vous avés fait, dont Monsieur le Prince a fait rendre ici tous les témoignages que vous pouviés desirer; Je n'ai pas manqué d'exagérer de nouveau à leurs Majestés dans ce rencontre vostre zèle & vos services & de vous prier de croire qu'il ne s'en présentera point où je ne tasche de vous donner des preuves

de l'eſtime & de la paſſion avec laquelle je ſuis

MONSIEUR

Voſtre très affectionné ſerviteur

LE CARD. MAZARINY.

A Paris ce 25. Avril 1648.

XXIX.

MONSIEUR.

J'ai veu avec un grand plaiſir le Sieur de la Touche Lieutenant Colonel de voſtre Régiment que vous avez dépeſché par deça pour informer ſa Majeſté de l'Eſtat des Troupes que vous commandés. Je vous ai écrit quatre fois depuis la bataille & en dernier lieu par l'Abbé Bentivoglio : mais je doute que la pluſpart de mes lettres ne ſe ſoient égarées ou n'ayent été priſes par les ennemis. Vous eſtes ſi proche de nous que je crois que vous ſeriés bien aiſe de venir faire un tour ici pour ſaluer leurs Majeſtés, & je ſouhaite auſſi en mon particulier de vous embraſſer & de pouvoir vous entretenir quelques momens de vive voix. Sa Majeſté vous conjure & je promets que vous ferés cette courſe avec plaiſir laiſſant de bons ordres à vos Troupes de ce qu'elles auront à faire, & je mets à vous parler ici de ce qui les regarde, faites moi ſçavoir par avance le jour que vous devés arriver, afin que je puiſſe envoyer à voſtre rencontre quelques relais de carroſſe pour amoindrir l'in-

commodité du chemin. Cependant je vous prie de me croire

MONSIEUR

Vostre affectionné serviteur
LE CARD. MAZARINY.

A Ruel le 21 Septembre 1648.

XXX.

MONSIEUR d'Erlach,

Faisant acheminer vers vous sous la conduitte des Sieurs d'Anisy, de Neuilly & Charles plusieurs Sergens, Caporaux & Soldats Allemands, prisonniers de guerre de ceux faits en la bataille de Lens pour estre distribués dans les troupes Allemandes qui sont sous vostre Commandement suivant ce qui avoit été projetté avant vostre départ de par deça. J'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour vous dire par l'avis de la Reine Régente, Madame ma Mere, qu'aussitost que vous les aurés reçu, & que lesdits Sieurs d'Anisy, de Neuilly & Charles, ou l'un d'eux vous fera sçavoir le tems auquel ils devront arriver avec lesdits prisonniers à Bar le Duc & en quel nombre, vous envoyés des Officiers d'Infanterie soit de la Garnison de Brizach, ou des autres troupes qui sont sous vostre charge audit lieu de Bar, pour y recevoir lesdits prisonniers & en donner les décharges nécessaires ausdits Sieurs d'Anisy, de Neuilly & Charles au bas des Rosles de leurs noms, surnoms & qualités, les conduire ensuite à Brizach, remettant à vous

d'ordonner, lors qu'ils y ſeront arrivés, en quel Corps de ladite Nation ils devront ſervir, & que vous teniés la main à ce qu'il leur ſoit fait le meilleur traitement qu'il ſe pourra, pour les obliger à y demeurer, de quoy me remettant ſur vous, Je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur d'Erlach, en ſa ſainte Garde.

Ecrit à Paris le 10 Novembre 1648.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XXXI.

MONSIEUR d'Erlach, ayant conſidéré ce que vous réputés de la trop grande charge que ſouffrent les lieux dépendans de voſtre Gouvernement par le logement des Troupes, que vous y avés remis; eſtant bien aiſe de les ſoulager autant qu'il ſera poſſible & de régler la ſubſiſtance des troupes, enſorte qu'elle puiſſe eſtre facilement & commodément portée par tout le Païs, Je vous fais cette Lettre pour vous dire, par l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere, que Je trouve bon & deſire que des neuf Compagnies de voſtre Régiment de Cavalerie qui ſont près de vous à préſent, vous en envoyiés trois en Alſace où je mande au Sieur de Beauſan de leur donner quartiers & ſubſiſtance ainſi qu'aux autres qu'il y a déja établi; vous recommandant qu'elles y viennent avec toute la diſcipline & l'ordre néceſſaire pour le ſoulagement du Païs, ainſi que celles

qui reſteront dans voſtre Gouvernement, & la préſente n'eſtant pour autre fin, Je prie Dieu, qu'il vous ait, Monſieur d'Erlach, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Paris le 1 d'Octobre 1648.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XXXII.

MONSIEUR d'Erlach, ſur les divers ſoupçons & les avertiſſemens que J'ay eu que le Mareſchal de Turenne eſt engagé dans les deſſeins du Duc de Bouillon ſon frere qui s'eſt déclaré par deça contre mon ſervice, J'adreſſe mes ordres aux Sieurs Hervart & Meller, afin de concerter avec vous les moyens de le faire arreſter & de conſerver mon Armée d'Allemagne dans mon ſervice; & J'ai bien voulu vous faire cette Lettre pour vous dire, par l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere, que vous ayés à vous employer avec l'adreſſe & la force convenables pour vous aſſurer de la perſonne dudit Mareſchal, ſelon & ainſi que vous aviſerés avec leſdits Sieurs Hervart & Meller, & le faſſiés mettre en lieu ſûr où il ſoit tenu ſous bonne & ſûre garde.

Que ſoit que vous arreſtiés ledit Mareſchal ou non, vous ayés après les aſſurances que vous donneront les Sieurs Hervart & Meller, qu'il ſera engagé contre mon ſervice, à prendre le commandement de madite Armée, en vertu de l'ordre qui ſera ci-joint,

& vous employer à en détacher les troupes & les particuliers qui pourroient estre à la dévotion dudit Mareschal, en sorte qu'il ne soit suivi d'aucun s'il se peut, & me remettant aux Sieurs Hervart & Meller de ce que Je pourrois ajouster & vous ordonner plus particulierement en cette occasion, Je vous asseure que le service que vous me rendrés me sera aussi considérable que l'action est importante: Et sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte garde.

Ecrit à S. Germain en Laye le 16. Janvier 1649.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XXXIII.

LE ROY estant bien informé que le Sieur Vicomte de Turenne Mareschal de France & Lieutenant général pour Sa Majesté en son Armée d'Allemagne, a esté si mal conseillé que de s'engager à prendre parti, ainsi que le Duc de Bouillon son frere, avec les factieux qui se sont soulevés dans le Parlement & la Ville de Paris contre l'autorité & le service de Sa Majesté, & le Mareschal ayant faussé son serment & contrevenu au devoir naturel & à celui des charges & du Commandement dont Sa Majesté l'avoit honoré en ladite Armée, laquelle Sa Majesté estime & considére autant que les grands & signalés services que cette Couronne en a reçus le méritent, & voulant pourvoir à ce que les gens de ladite Armée

ne ſoient deçus & engagés aux deſſeins dudit Mareſchal par le crédit qu'il s'eſt acquis ſur eux, & à faute de ſçavoir les intentions de Sa Majeſté, en ſorte qu'il n'en puiſſe arriver aucun préjudice : Sa Majeſté par l'avis de la Reine Régente ſa Mere ayant adreſſé ſes ordres au Sieur d'Erlach Gouverneur de Brizach & ſon Lieutenant Général en ladite Armée en l'abſence & ſous l'autorité dudit Mareſchal en ſa préſence, ſur cette occaſion a ordonné & ordonne très-expreſſément aux Genéraux Majors de Cavalerie & Infanterie & autres Officiers Généraux des troupes tant de cheval que de pied, de quelque Nation qu'elles ſoient, dont elle eſt compoſée, de reconnoiſtre ledit Sieur d'Erlach en ladite qualité de Lieutenant Général pour ſa Majeſté repréſentant ſa perſonne en ladite Armée, & de luy obéir ſans difficulté comme ils feroient à la propre perſonne de Sa Majeſté, les aſſurant qu'Elle leur en ſçaura beaucoup de gré & qu'Elle recognoiſtra les preuves qu'ils continueront de luy donner de leur fidélité & affection à ſon ſervice. Fait à Saint Germain en Laye ce 16 Janvier 1649.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XXXIV.

Monſieur, vos lettres faiſant mention de la prétention de M. de Turenne ſur Philipſbourg m'ont eſté rendues C'eſt une choſe de la quelle l'on n'a jamais parlé & ſi cela euſt

esté, vous deuez bien croire que j'aurois considéré voz intereſtz auec autant d'affection que les miens propres, Sur quoy vous deuez entierement vous repoſer.

Je vous prie de contribuer tout ce qui deſpendera de vous pour le ſeruice du Roy dans ce qui ſe paſſe aujourd'huy pour retirer l'armée d'allemagne des mains de M. de Turenne, & la mettre en celles de M. d'Erlach, auec lequel vous entretiendrez s'il vous plaiſt toute bonne correſpondance & intelligence pour le bon ſuccès de ce deſſein.

Vous me ferez plaiſir d'aſſeurer M. de Montal que je luy feray donner la charge du Sieur d'Ecourt, dont les prouiſions luy ſeront ennoiées au pluſtoſt, Cependant croiez en voſtre particulier que je ſuis fort véritablement

MONSIEUR

Voſtre tres affectionnné à vous ſeruir

De Ruel le VIe. Mars 1649. LOUIS DE BOURBON.

L'adreſſe à Monſieur
Monſieur de la Clauiere Gouuerneur pour le Roy de Philipsbourg.

Cette lettre m'a été communiquée en original par Monſieur de la Claviere, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis.

XXXV.

MONSIEUR d'Erlach, la ſatisfaction que j'ai du ſervice important que vous m'a-

vés rendu en dernier lieu, qui m'estoit très sensible, m'a donné lieu de prendre encore une plus étroite confiance en vous non seulement pour le Commandement de mes Armées, mais encore pour ce qui concerne l'exécution du Traité de Paix de l'Empire, dont Je vous ai fait expédier le pouvoir, conjointement avec le Sieur de Vauxtorte Conseiller en mon Conseil d'Etat, ou séparément l'un en l'absence de l'autre, lequel pouvoir Je vous adresse avec celle ci que Je vous écris, de l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere, afin que vous puissiés selon mon desir travailler incessamment & en toute sincérité à faire observer & effectuer toutes les choses promises & dépendantes dudit Traité, & assuré que vous n'y obmettrés aucun soin ni diligence, je vous envoye mes Lettres aux Gouverneurs & Commandans dans mes Places pour obéir à vos ordres. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte Garde.

Ecrit à S. Germain le 13 Mars 1649.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XXXVI.

MONSIEUR d'Erlach, la mauvaise conduite du Mareschal de Turenne & les desseins qu'il avoit contre mon service, lesquels il auroit exécuté s'il avoit pu corrompre la fidélité de mes troupes, m'obligeant avec beaucoup de raison, à m'assurer de sa personne, Je vous fais cette lettre pour vous

dire de l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere, que vous ayés à l'arrester ou le faire arrester en la maniére que vous estimerés la meilleure & la plus sure pour n'en pas manquer l'exécution, que si vous pouvés la faire réussir, vous me donnerés incontinent avis de l'effet & du lieu où vous l'aurés mis en sureté, vous recommandant en ce cas de l'apporter toute entiere à le faire garder & & tenir le secret convenable, me reposant sur vous de conduire la chose selon vostre prudence & affection accoustumée pour tout ce qui importe à mon service. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte garde.

Ecrit à S. Germain en Laye le 13. Mars 1649.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XXXVII.

MONSIEUR, la Lettre qu'il vous a plu de m'écrire du 4. de ce mois m'a été rendue par mon Valet de pied. Je ne sçaurois vous exprimer la joie que j'ai du bon Etat auquel vous avés mis les affaires d'Allemagne par vostre prudente conduite, sur le sujet de quoy je vous ai déja écrit depuis deux jours.

Monsieur le Cardinal vous envoye les ordres de la Cour touchant ce que vous aurés à faire en cette occasion en laquelle je ne doute pas que vous ne fassiés paroistre de plus en plus des marques de vostre fidélité & affection au service du Roy, c'est une confiance que chacun doit au zele que vous

avés témoigné jusqu'à présent & que j'ai en mon particulier plus que personne du monde, vous priant aussi d'en prendre une toute entiere aux assurances que je vous donne de faire valoir & reconnoistre vos services autant que je pourrai, & que je suis fort véritablement

MONSIEUR

Vostre très affectionné à vous faire plaisir & service.

LOUIS DE BOURBON.

De Ruel le 6 Mars 1749.

P. S. Je vous conjure d'haster la marche des troupes tant qu'il se pourra, étant une affaire de la derniere importance.

XXXVIII.

MONSIEUR, il ne se peut ajouter aucune chose à l'importance du service que vous avés rendu au Roy dont Monsieur de Regny a fait entendre les particularités, aussi devés vous estre assuré que la Reine en a tout le ressentiment que vous sçauriés desirer, & qu'en mon particulier j'en suis ravis de joie non seulement par la considération du service de Sa Majesté, mais encore par celle de la gloire qui vous revient, puisque vous savés bien que je fais profession de longue-main d'estre vostre ami intime. Assurés-vous aussi, s'il vous plaist, que je prendrai toujours beaucoup de part à vostre réputation, ainsi qu'aux avantages qui vous pourront arriver, pour l'accroissement desquels je m'em-

ployerai toute ma vie avec l'affection que vous devés attendre de la personne du monde qui en a plus véritablement.

MONSIEUR

Vostre très affectionné à vous faire plaisir & service.

LOUIS DE BOURBON.

De Ruel le 16 Mars 1649.

P. S. Je vous prie d'assurer de ma part tous les Officiers de l'Armée de mon service, & les assurer que leurs intérests me sont aussi considérables que les miens propres.

XXXIX.

Autre Lettre du même.

MONSIEUR, vous ne devés pas douter que je ne m'emploie de tout mon cœur pour vous faire avoir la satisfaction des choses que vous souhaités de la Cour, puisque c'est certain que vos intérests ne me sont pas moins chers que les miens propres, & que vous n'avés pas un meilleur ami que moi; c'est de quoy je vous donnerai des preuves non seulement en l'occasion présente, mais encore en toutes celles qui s'offriront de vous seruir & de vous faire paroistre que je suis véritablement,

MONSIEUR

Vostre très affectionné à vous servir.

LOUIS DE BOURBON.

De Compiegne le 2. Juin 1649.

X L.

MONSIEUR d'Erlach, sur ce que J'apprens que les Ennemis marchent & s'avancent dans mon Royaume, faisant un état particulier des Troupes de mon Armée d'Allemagne, Je mande au Sieur de la Ferté Senneterre de faire marcher en Champagne les Régimens que vous avés envoyés en Lorraine, & à mon Cousin le Mareschal de l'Hospital de les faire acheminer droit à Rethel & Chateau Portien, & que J'ai bien voulu vous faire sçavoir par cette Lettre & vous dire de l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere, que suivant mes précédentes dépesches vous ayés à faire marcher le reste de madite Armée en Lorraine pour se rendre de là en Champagne & audit rendés-vous de Rethel & Chateau Portien, prescrivant aux Officiers Majors que vous chargés du Commandement & de la conduite desdites Troupes de faire en entrant dans la Campagne ce qui leur sera ordonné par mon Cousin le Mareschal de l'Hospital, & observant d'avertir ledit Sieur de la Ferté Seneterre & mondit Cousin de la marche & de la force desdites troupes. C'est ce que Je vous dirai par cette Lettre priant Dieu quil vous ait, Monsieur d'Erlach, en sa sainte Garde.

Ecrit à S. Germain en Laye ce 17 Mars 1649.

Signé LOUIS.

Et plus bas. LE TELLIER.

XLI.

MONSIEUR,

Je ne sçaurois vous exprimer à quel point la Reine a été touchée que je lui ai rendu compte de la chaleur & de la promptitude que vous avés témoigné à vouloir vous mesme vous mettre en chemin avec vos troupes, nonobstant vos incommodités, pour venir servir Sa Majesté dans ces occurrences; à la vérité elle n'avoit pas attendu moins de vostre affection : mais ç'a toujours été avec grand plaisir & ressentiment qu'elle a reçu les marques que vous lui en avés données de si bonnes graces. Il est plus à propos pour toutes sortes de raisons que l'on ne donne pas à vous & à vos troupes la fatigue d'un si long voyage, & il se rencontre d'ailleurs par bonheur que nous n'en avons pas besoin de deça, les affaires prenant Dieu merci le train que nous pouvons souhaitter, ainsi que vous apprendrés particuliérement par ce que j'écris au Sieur Evrard à qui je me remets là dessus & sur toutes les affaires, le chargeant de vous communiquer généralement tout ce qu'on lui mande tant de la part du Roy que de la mienne. Après cela il ne me reste qu'à vous assurer toujours que vous n'avés point de serviteur plus affectionné que moi, ni qui souhaite avec tant de passion tous vos avantages, & qui soit plus ravi d'avoir occasion d'y contribuer que,

MONSIEUR,

Vostre affectionné serviteur,

LE CARD. MAZARINY.

A S. Germain en Laye ce 12. Février 1649.

XLII.

MONSIEUR d'Erlach, je vous ai ci-devant mandé que vous tinssiés prestes à marcher en Lorraine les troupes qui sont sous vostre charge au premier avis que vous aurés du besoin qui s'en offriroit, & comme j'apprends que le Duc Charles assemble ses troupes dans le Luxembourg, a fait des préparatifs pour marcher avec de l'artillerie, en sorte qu'il est nécessaire & important de se mettre en état de s'opposer à ce qu'il pourroit entreprendre. C'est pourquoi je vous fais cette lettre par l'avis de la Reine Régente Madame ma Mere pour vous dire qu'en cas que M. de la Ferté Senneterre Gouverneur de Lorraine vous donne avis qu'il soit besoin d'y faire avancer lesdites troupes, soit pour les employer audit Païs ou pour les faire venir plus avant vers ma frontiere pour la deffense de ma Province de Champagne & pour mon service, vous les fassiés incontinent acheminer aux meilleurs Etats & avec le plus d'ordre qu'il sera possible au lieu & selon que vous le concerterés avec ledit Sieur de la Ferté Senneterre, à quoy me remettant je ne ferai la présente plus longue, que pour vous assurer que le service que vous me rendrés en cela me sera très agréable, sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. d'Erlach, en sa sainte Garde.

Ecrit à S. Germain en Laye le 17 Février 1649.

Signé LOUIS.

Et plus bas LE TELLIER.

XLIII.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre; A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, *Salut*; La Paix si nécessaire à la Chrétienté & si desirée pour le soulagement de nos Sujets & de ceux de nostre très cher & très Ami bon Frere & Cousin l'Empereur & des Princes des Estats de l'Empire, ayant été conclue à Munster & ensuite ratifiée, il ne s'agit plus sinon de la faire exécuter, & ayant été convenu entre Nostre bien aimé & féal le Sieur Comte de Servien l'un de nos Ministres d'Etat Plénipotentiaires pour les Traités de la Paix Générale & nostre Ambassadeur en Allemagne, & les Plenipotentiaires de nostredit Frere & Cousin & des autres Princes des Etats d'Empire, que l'exécution d'icelui seroit remise aux Généraux des Armées avec plein pouvoir, d'aviser à ce qui sera de faire pour la perfection d'un si bon ouvrage; Nous aurions pour cet effet dès lors fait expédier le Nostre au Sieur Vicomte de Turenne Mareschal de France & Général de nos Armées en Allemagne, afin qu'il fut suffisamment autorisé pour vaquer à l'exécution des Articles concertés & arrestés par le susdit Traité; mais ayant depuis révoqué ledit pouvoir, nous avons résolu de substituer quelqu'un à sa place sur la suffisance, adresse, vigilance & probité duquel nous nous puissions remettre d'une affaire aussi importante que celle-là est, & ayant considéré que toutes lesdites qualités sont en la personne du

Sieur d'Erlach noſtre Lieutenant Général en nos Armées & Gouverneur de Brizach, & du Sieur Vauxtorte Conſeiller en noſtre Conſeil d'Etat, dont la fidélité & le zele pour noſtre ſervice nous ſont long-tems connus.

Pour ces cauſes & autres à ce nous mouvans, de l'avis de la Reine Régente noſtre très honorée Dame & Mere, de noſtre très cher & très aimé Oncle le Duc d'Orléans, de noſtre très cher & très bien aimé Couſin le Prince de Condé & autres Princes, Ducs, Pairs & Officiers de noſtre Couronne & notables Perſonnages de Noſtredit Conſeil, Nous avons commis & député, commettons & députons avec plein pouvoir ledit Sieur d'Erlach & ledit Sieur Vauxtorte, pour conjointement ou ſéparément l'un en l'abſence de l'autre au lieu & place dudit Mareſchal de Turenne duquel nous avons révoqué & révoquons le pouvoir, ordonner, exécuter & faire exécuter toutes les choſes convenues & accordées dans ledit Traité de l'Empire ſoit pour la reſtitution des Places ou autres choſes en dépendantes, convenir pour cet effet avec les Généraux des Armées & les Miniſtres de nos Alliés de tout ce qui ſera à faire pour noſtre commun bien & avantage, meſme du tems & de la maniere qu'il ſera obſervé de part & d'autre par concert & mutuelle intelligence pour achever tout ce qui peut dépendre de nous concernant la ſûreté des choſes promiſes, & veiller ſoigneuſement à ce que le tout ſe paſſe en ſincérité & franchiſe. Promettons en foy & parole de Roy d'avoir agréable tout ce qui aura ainſi été fait & exécuté par leſdits Sieurs

d'Erlach & Vauxtorte conjointement ou séparément, ſans y contrevenir ni permettre qu'il y ſoit contrevenu en quelque ſorte & maniere que ce ſoit. Mandons & commandons à tous nos Lieutenans Généraux en nos Armées & Provinces, Capitaines, Chefs & Officiers de nos Troupes tant Françoiſes qu'Etrangeres & à tous Gouverneurs & Commandans des Places, Chaſteaux & fortereſſes occupées par nos Armées de ne plus defferer aux ordres dudit Mareſchal de Turenne, mais obéir à ceux qui leur seront donnés par leſdits Sieurs d'Erlach & de Vauxtorte conjointement ou de l'un d'iceux en l'abſence de l'autre, ſoit pour évacuer les Garniſons, ſoit pour reſtituer leurs Places, les tenans quittes & déchargés de la garde d'icelles, & approuvant généralement tout ce qui ſe doit par eux exécuter en conſéquence dudit Traité de Paix, & du préſent pouvoir, & d'autant que de ces préſentes on pourra avoir beſoin en divers lieux, nous voulons qu'aux Copies collationnées par leſdits Sieurs d'Erlach & de Vauxtorte conjointement ou ſéparément avec le ſceau de leurs armes, foy ſoit ajoutée comme au préſent original, car tel eſt noſtre plaiſir, en témoin de quoy nous avons fait mettre noſtre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à S. Germain en Laye le ſixieſme jour de Mars l'an de grace mil ſix cens quarante neuf & de noſtre Regne le ſixieſme.

Signé LOUIS.

Par le Roy la Reine Régente ſa Mere préſente.

Et plus bas LE TELLIER.

XLIV.

Pouvoir de Lieutenant Général de l'Armée qui sera composée des troupes d'Allemagne pour le Sieur d'Erlach.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, *Salut*. Comme au moyen de la Paix qui a été heureusement finie, conclue & ratifiée par l'Assistance divine en Allemagne de nostre part & de celle des Princes nos Alliés avec l'Empereur & les Estats de l'Empire, nous n'avons plus besoin de tenir l'Armée de ce costé là, nous avons fait passer en nostre Royaume toutes les Troupes qui composoient nostre Armée en Allemagne pour les employer avec les Armées que nous sommes obligés de tenir sur pied, afin de nous opposer de toutes nos forces aux Ennemis de cette Couronne & les réduire à consentir à une bonne & sûre Paix, laquelle ils ont refusée jusqu'à présent, & lesdites Troupes qui sont pour la plusspart de Nation Allemande, ayant toujours été employées en Corps, en sorte que lorsqu'elles seront arrivées dans le Royaume, il sera nécessaire d'établir un Chef capable de les commander, nous avons estimé que nous ne pouvions faire un meilleur choix pour cette fin que de nostre très cher & bien aimé le Sieur d'Erlach Gouverneur & nostre Lieutenant Général à Brizach & en Brisgaw, Païs & lieux en dépendans, tant à cause qu'il est particulierement estimé de ceux de ladite

Armée comme étant de leur Nation & y ayant possédé & exercé les premieres charges auant qu'elle fut à nostre solde, & depuis y ayant celle de nostre Lieutenant Général en l'absence du Général d'icelle, que parce qu'il a pris une inclination comme naturelle pour cette Couronne, ayant été élevé dans nostre Royaume & toujours servi cet Estat & les Princes nos Alliés, & signalé en divers Commandemens, Siéges, Batailles & autres rencontres, son affection & fidélité inviolable à nostre service, sa valeur, expérience, prudence & vigilance singuliere avec toutes les autres qualités recommandables nécessaires en un emploi de cette conséquence.

Sçavoir faisons, que nous pour ces causes & autres bonnes considérations à ce nous mouvans, de l'avis de la Reine Régente nostre très honorée Dame & Mere, avons ledit Sieur d'Erlach fait, constitué & établi, faisons, constituons & établissons par ces présentes signées de nostre main nostre Lieutenant Général représentant nostre personne en l'Armée que nous composerons desdites troupes, lorsqu'elles seront sur nostre frontiere de Champagne, & ladite charge lui avons donné & octroyé, donnons & octroyons avec plein pouvoir de commander aux Gens de guerre tant de cheval que de pied, François & étrangers dont elle est & sera ci-après composée, icelle exploiter ainsi que ledit Sieur d'Erlach verra estre à propos, & par tout où besoin sera pour l'effet de nos intentions, faire vivre lesdits Gens de guerre en bon ordre, police & discipline, en faire

faire les montres & revues par les Commiſſaires & Controlleurs ordinaires de nos Guerres, commander aux Officiers de l'Artillerie & des vivres de noſtredite Armée, & avec les forces d'icelle aſſiéger & faire battre les Villes, Places & Chaſteaux qui refuſeront de nous obéir, donner aſſaut, les prendre à telles conditions & compoſitions qu'il aviſera, s'oppoſer par la force aux entrepriſes qu'il eſtimera eſtre au préjudice de noſtre ſervice ou contraires à nos intentions, livrer batailles, rencontres, eſcarmouches, & faire toutes autres choſes, actes & exploits de Général que beſoin ſera, faire punir & chaſtier les tranſgreſſeurs de nos Ordonnances ſelon la rigueur d'icelles, ordonner des payemens deſdits Gens de guerre & autres dépenſes de noſtredite Armée ſuivant nos Eſtats & par le moyen des fonds que nous ferons faire à cet effet, en expédier toutes les Ordonnances néceſſaires, leſquelles nous avons dès à préſent & comme pour lors validées & autoriſées, validons & autoriſons par ces préſentes, & généralement faire, commander & ordonner en toutes les choſes ſuſdites, tout ainſi que nous meſmes faiſons ou faire pourrions, ſi préſent en perſonne y étions, J'açoit que le cas requiſt Mandement plus ſpécial qu'il n'eſt contenu en ces préſentes.

Si donnons en Mandemennt à tous Mareſchaux de Camp, Colonels tant de Cavalerie que d'Infanterie Françoiſe & étrangere, Lieutenans & autres Officiers de l'Artillerie, Généraux des Vivres ou Commis à l'exercice de leurs charges, Capitaines, Chefs & Conducteurs

ducteurs de nosdits gens de guerre de quelque nation qu'ils soient & tous autres nos Officiers qu'il appartiendra, de reconnoistre ledit Sieur d'Erlach en ladite qualité de nostre Lieutenant Général comme nostre propre personne: Car tel est nostre plaisir.

En témoin de quoi nous avons fait mettre nostre scel ausdites présentes.

Donné à Saint Germain en Laye le douziesme jour de Mars de l'an de grace mil six cens quarante neuf & de nostre regne le sixiesme.

Signé LOUIS.

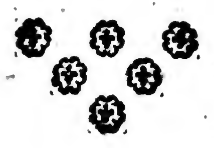
Et plus bas Par le Roy, la Reine Régente sa Mere présente.

LE TELLIER.

Scelé du Grand sceau pendant en cire jaune.

La Copie est attestée estre fidellement tirée sur l'Original en parchemin, duëment scellée & signée comme est dit & fait à Berne le six Avril mil sept cens trente-un.

Par WEBER Note.



PREUVE II.

Commission de Capitaine d'une Compagnie franche Suisse donnée l'an 1682 au Capitaine Béat-Jacques de Zur-Lauben.

Copiée sur l'Original.

LOUIS *par la grace de Dieu* Roy de France & de Navarre, à nôtre cher & bien amé le Capitaine Béat Jacques de Zurlaube, Salut, la Compagnie franche d'Infanterie qu'avoit le Sieur de Zurlaube votre oncle estant à présent vacquante par sa mort, & desirant remplir cette charge d'une personne qui s'en puisse bien acquitter, nous avons estimé que nous ne pouvions faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous nous avéz rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, où vous avez donné des preuves de vôtre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance & bonne conduitte, & de vôtre fidélité & affection à nôtre service, *A ces Causes* & autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné & estably, commettons, ordonnons, & establissons par ces présentes signées de notre Main, Capitaine de ladite Compagnie, vaccante comme dit est cy dessus, laquelle vous commanderez, conduirez & exploiterez sous nôtre Authorité & sous celle de nôtre très

cher & très amé fils naturel & légitimé Louis Auguſte de Bourbon Duc du Mayne Colonel général des Suiſſes & Griſons eſtants à notre ſolde, Gouverneur & notre Lieutenant Général en notre Province de Languedoc, la part & ainſy qu'il vous ſera par nous ou nos Lieutenans Généraux commandé & ordonné pour notre ſervice, & nous vous ferons payer enſemble les Officiers & Soldats de la ditte Compagnie des Etats apointemens & ſoldes qui vous ſeront & à eux deubs ſuivant les Montres & Reueues qui en ſeront faites par les Commiſſaires & Controlleurs des guerres à ce départis, tant & ſi longuement que la ditte Compagnie ſera ſur pied pour nôtre Service, Tenant la main à ce quelle vive en ſi bon ordre & police que nous n'en puiſſions recevoir de plaintes, de ce faire vous donnons pouvoir, Commiſſion, Authorité & mandement ſpécial, Mandons à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faiſant ſoit obéy. Car tel eſt nôtre Plaiſir. Donné à Verſailles le quatorziéme jour de Décembre mil ſix cent quatre vingt deux & de nôtre Regne le quarantieme. Signé LOUIS & plus bas par le Roy Le Tellier.

Louis Auguſte de Bourbon, Duc du Mayne, Colonel Général des Suiſſes & Griſons, Gouverneur & Lieutenant Général en la Province de Languedoc, A tous ceux qui ces préſentes lettres verront, *Salut.* Sçavoir faiſons que veü par nous les lettres patentes de Sa Majeſté en forme de Commiſſion données à Verſailles le quatorziéme jour de Décembre mil ſix cent quatre vingt deux ſignées

Louis & plus bas par le Roy Le Tellier, & scellées du grand Seau de Cire jaune sur simple quëue, suivant lesquelles la Compagnie franche d'Infanterie Suisse qu'auoit le Sieur de Zurlaube, estant vaccante par sa mort, & Sa Majesté desirant de remplir cette charge d'une personne qui s'en puisse bien acquitter, & estimant pour cette fin ne pouvoir faire un meilleur choix que du Sieur Béat Jacques de Zurlaube son Nepueu à cause des services qu'il luy a rendus dans toutes les occasions qui se sont présentées, où il a donné des preuues de sa valeur, Courage, Expérience en la guerre, vigilance, bonne conduitte, fidélité & affection à son service, *auroit* pour toutes ces Considérations Commis, ordonné & estably ledit Sieur Béat Jacques de Zurlaube Capitaine de la susdite Compagnie vaccante comme il est dit cy dessus, pour icelle sous l'autorité du Roy & de la Notre commander, & faire les fonctions mentionnées auxdites lettres patentes cy attachées à notre Contrescel, *En Conséquence* desquelles, & en vértu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté à cause de notre ditte charge de Colonel général des Suisses & Grisons, *Nous avons* conformément à l'Intention du Roy par cesdites lettres, *Instalé* & *Instalons* ledit Sieur Béat Jacques de Zurlaube dans ladite charge de Capitaine de la Compagnie franche Suisse que possédoit cy devant ledit Sieur de Zurlaube son Oncle vaccante par sa mort, ainsy qu'il est dit cy devant pour en cette qualité commander doresnauant ladite Compagnie, en jouir, & user aux honneurs, authorités, prérogati-

nes, fonctions, Estats, appointements & soldes qui y appartiennent, pour raison de quoy *Nous mandons* à tous qu'il appartiendra de reconnoître ledit Capitaine Béat Jacques de Zurlaube en la susdite qualité & aux Officiers & Soldats de sa Compagnie de luy obéir & entendre en tout ce qui concernera icelle sans difficulté, & aux Trésoriers généraux de l'Extraordinaire des Guerres leurs Commis, & autres qui auront les fonds de laditte Compagnie chacun en son année d'exercice de paier & déliurer audit Sieur Béat Jacques de Zurlaube, tous les deniers qui seront ordonnés pour la solde de sadite Compagnie, laquelle il sera tenû d'entretenir toujours complette de bons Officiers & Soldats Suisses, & non d'autres, du nombre, de la qualité & capacité requise, & nécessaire comme il est obligé par sa Capitulation, & qu'il luy sera ordonné par Sa Majesté à peine de désobéissance luy enjoignant en outre de faire vivre ses Officiers & Soldats en tous lieux en si bon ordre, & police, qu'il n'y ait aucune plainte contre luy ny contre eux, afin que Sa Majesté en puisse retirer le service qu'elle en attend, & nous la satisfaction que nous esperons de sa bonne conduitte & de son affection au service du Roy, *En témoin* de quoy nous avons fait expédier & signer la présente, & signer du sceau nos armes, & fait contresigner par le Secretaire général des Suisses & Grisons, à Versailles le vingt deuxiéme jour de Décembre mil six cent quatre vingt deux signé Louis Auguste de Bourbon Duc du Mayne Colonel Général des

Suisses & Grisons, & sur le replis, par Monseigneur, Bontemps.

Collationné aux Originaux par nous Conseiller-Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France, & de ses Finances.

CHUPPIN.

PREUVE III.

Lettres Patentes du Roy, de l'an 1703, portant que les Demoiselles de Zurlauben & leurs descendans masles jouiront du don du Fief de Villé accordé au Sieur de Zurlauben leur Pere.

Copie vidimée.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à tous présens & à venir, Salut. Nôtre très cher & bien amé le Sieur Comte de Zurlauben, l'un de nos Lieutenans Généraux en nos Armées, & Colonel d'un Régiment Allemand entrenu pour nôtre service, nous a très humblement fait représenter, que par nos lettres patentes du mois de Décembre 1687. nous luy avons fait don du fief & terre de Villé scize en nôtre Province d'Alsace près de la ville de Schlestatt, avec ses appartenances

& dépendances, comme étant ledit Fief retourné à nôtre profit, attendu, que le feu Sieur de Zurlauben vivant Brigadier en nos Armées & Oncle de l'Exposant, auquel nous en avions présentement fait don par nos lettres patentes du mois de Mars 1681. étoit décédé sans avoir laissé d'enfans masles, & depuis nous avons encore en faveur dudit Exposant érigé ledit fief & terre de Villé d'abord en Baronie, & ensuite en Comté par autres nos lettres patentes des mois de Juillet 1686. & Décembre 1692. Mais comme ledit Exposant n'ayant eu que deux filles avec défunte Dame Julie de Sainte Maure sa femme, sçavoir Honnorée Julie Françoise de Zurlauben, qui est l'aisnée, & Anne Therese de Zurlauben, qui est la cadette, ledit fief terre & Comté de Villé seroit naturellement reversible à nôtre profit après son décès faute d'enfans masles, il nous a très humblement supplié de vouloir bien étendre ledit don jusqu'à ses filles, de maniere qu'après le deceds de l'Exposant ledit fief terre & Comté de Villé passe à sadite fille ainée & aux enfans masles, qui naîtront d'elle, & leurs descendans masles successivement, & qu'au cas de deceds de sadite fille ainée sans enfans masles, la cadette y succede & pareillement les enfans masles, qui naîtront d'elle & à leurs descendans masles. *A quoy* ayant égard & desirant gratifier & favorablement traitter ledit Exposant en considération des bons & agréables services, qu'il nous a rendus dans nos armées, *Sçavoir* faisons que pour ces Causes & autres à ce nous mouvans & de nôtre grace spéciale,

pleine puissance & Autorité Royale, Nous avons audit Exposant donné, octroyé & accordé, donnons, octroyons & accordons par ces présentes signées de nôtre main, voulons & nous plait, qu'après son déceds ladite Demoiselle Honnorée Julie Françoise de Zurlauben sa fille aisnée luy succede en la possession & jouïssance dudit fief terre & Comté de Villé, ses appartenances & dépendances, pour en jouir par elle & ses enfans & descendans, qui naîtront en légitime mariage à toûjours, & qu'au cas que ladite Demoiselle Honnorée Julie Françoise de Zurlauben vienne à déceds sans enfans masles, ladite Demoiselle Anne Therese de Zurlauben sa sœur lui succede en la possession & jouissance dudit fief terre & Comté de Villé, pour en jouir pareillement par elle & ses enfans & descendans masles, qui naîtront en légitime mariage à toûjours, & ce tout ainsy & aux mêmes charges, clauses & conditions qu'en jouït ou doit jouir ledit Exposant, & les autres possesseurs de fiefs en Alsace relevants de nous jouissent desdits fiefs, même de nous rendre les foy & hommages, à fournir les aveux & dénombrement dudit fief terre & Comté de Villé, ses appartenances & dépendances retourneront en nôtre disposition & des Roys nos successeurs, *Si donnons en mandement* à nos amés & féaux les gens tenant nôtre Conseil Supérieur d'Alsace séant à Colmar, que ces présentes ayent à faire enregistrer, & de leur contenu faire jouir & user lesdites Demoiselles de Zurlauben, leurs enfans & descendans masles en légitime Mariage pleinement & paisiblement

& perpétuellement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens; & nonobstant tous Edits, Constitutions, Coûtumes & Usages, qui pourroient estre à ce contraires, auxquels nous avons pour ce regard seulement, & sans tirer à conséquence, expressément dérogé par cesdites présentes, Car tel est nôtre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toûjours, Nous avons fait mettre notre Scel à cesdites présentes. Donné à Versailles au mois de Mars l'an de grace mil sept cens trois, & de nôtre Regne le soixantiême. Signé LOUIS, & plus bas par le Roy, signé Chamillard avec Paraphe, visa, signé Phillipeaux, pour don du fief de Villé aux Demoiselles de Zurlaubern.

Registrées ès Registres du Conseil Souverain d'Alsace pour être exécutées selon leur forme & teneur, aux charges & conditions y portées, à Colmar ce douziéme Juillet mil sept cens trois, signé Salomon avec paraphe, scellées du grand Sceau du Roy avec de la cire verte, ensuite est écrit, Collationnées de mot en mot sur l'Original, & trouvées véritables & conformes à iceluy par moy Greffier juré & Tabellion Seigneurial de la Comté de Villé, soussigné le 14. Décembre 1704.

Signé BERITTEMM.



PREUVE IV.

Lettre d'Irlande, signée par 23 Officiers Généraux, Millords, Colonnels, au Brigadier & Colonel de Zurlauben.

Copiée sur l'Original.

A Lymerick le 1. de Septembre 1690.

MONSIEUR,

Comme tout le Royaume vous est infiniment obligé de l'affection particuliere & du desir extraordinaire que vous avez témoigné de vous unir inséparablement à nous pour nostre deffence dans toutes les occasions, autant que l'obéissance que vous deviez à vostre Général vous le pouuoit permettre, & comme nous n'ignorons pas les grandes pertes que vous avez faites icy non seulement en vos propres biens, mais encore par la ruïne du meilleur Régiment qu'on nous ait envoyé, nous souhaitterions d'estre en estat de vous témoigner une reconnoissance proportionnée aux obligations que nous vous avons, Cependant nous vous prions bien d'accepter l'offre que nous vous faisons de vous fournir à nos propres frais maintenant, ou quand il vous plaira, des recruës pour vostre Régiment, & de les mener à tel

port de mer qui vous ſera le plus commode. Nous ſommes,

MONSIEUR,

Vos très humbles & très obéïſſans ſerviteurs,

KENMARC
WA: BOURKE
M. CONNELL.
DEN.M.BITTYCUDDY.
BELLENE.
WESTMOATH.
FR. M. MAHON.
KILMALOT.
GREAGH.
LOUTH.
KINGSLAND.
BRI. M. MAHON.
CHA. MOORE.
JO. WAUCHO.
JO. DORINGTON.
HUTTTRELL.
THO. NAGRUT.
JOH. PONVR.
L. D. BUTLER.
ROBERT GRACE.
BLANC.
GALMAY.
FOELIX ONEILE.

PREUVE V.

Lettre de S. A. S. Monſeigneur le Duc du Mayne au Comte de Zurlauben ſur ſa promotion de Lieutenant Général en 1702.

Au Camp de Donsbruck le 14. Juin 1702.

LE Roy vient, Monſieur, de vous accorder une grace à laquelle je m'intéreſſe très particulierement. Elle eſt accompagnée

Corpus Ecclesiæ P. P. August. Pectus Tugio, animam tradidit Cœlo 1704. æt. suæ 48. mens. 6. d. 3.

PREUVE VII.

Lettre de M. de Chamillard, Ministre de la Guerre, écrite par ordre du Roy le 20 Septembre 1704 au Comte de Zur-Lauben, Lieutenant-Géneral.

Copiée sur l'Original.

A Fontainebleau ce 20. Septembre 1704.

MONSIEUR,

SI j'avois eu occasion de vous écrire plustost, je n'aurois pas manqué de vous témoigner la part que jay pris à la gloire que vous vous estes acquise dans la malheureuse journée d'Hocstet, & à l'estat auquel vous vous estes trouvé après avoir fait votre devoir avec distinction, le Roy qui en a esté informé, m'a chargé de vous en témoigner sa fatisfaction. Si votre régiment avoit fait son devoir comme vous, Sa Majesté n'auroit pas pris la résolution qu'elle a prise de le casser & de l'incorporer dans Greder. Comme vous n'auez aucune part à cet événement, & qu'il ne seroit pas juste que les avantages que vous en tiriez fussent dimi-

nuez, Sa Majesté m'a commandé de vous dire que vous aurez lieu d'estre content de la maniere dont elle avoit intention de vous dédommager. Songez à vous guerir promptement, & à vous mettre en estat de venir recevoir la récompense de vos services, je suis,

MONSIEUR,

Vostre très humble & très affectionné serviteur.

CHAMILLARD.

Cette lettre arriva à Ulm après le déceds du Lieutenant-Général Comte de Zur-Lauben, qui y étoit mort le 21 Septembre.

PREUVE VIII.

Certificat de M. le Maréchal de Berwick le 6 Octobre 1714.

Copié d'après l'Original.

Le Maréchal Duc de Berwick, Pair de France, Général des Armées du Roy, Commandant celles des deux Couronnes en Catalogne, &c.

CErtifions que le Sieur Chevalier de Courten, s'est distingué à l'assaut de Barcelonne à la teste des Grenadiers dudit Régiment, dont il eut le Commandement en

l'abſence de ſon frere qui avoit été bleſſé étant à la teſte de la meſme troupe. Fait à Barcelonne le 6. Octobre 1714.

BERWICK.

PREUVE IX.

Lettre de M. de Louvois, Miniſtre de la Guerre à M. de Zurlauben, Colonel-Lieutenant du Régiment Allemand de Furſtemberg.

Copiée ſur l'Original.

MOnſieur, le Roy a eſté informé par les relations que Sa Majeſté a vuës, de ce qui s'eſt paſſé au ſiége de Bellegarde, de la maniere dont vous auez faict agir le régiment que vous commandez, & Sa Majeſté qui en eſt très ſatisfaite m'a ordonné de vous faire ſçauoir le gré qu'elle vous ſçait d'auoir mis ledit régiment ſur un auſſy bon pied qu'il eſt, & de l'application que vous auez pour le maintenir en état de ſeruir utilement. Je ſuis,

MONSIEUR,

Voſtre bien humble & très affectionné ſeruiteur.

M. LOUVOIS.

A Verſailles ce 12. Aouſt 1675.

PREUVE X.

Capitulation du Régiment d'Infanterie Suisse de d'Erlach, composé de douze Compagnies, chacune de 200 hommes, demandé au nom de Sa Majesté très Chrétienne, par M. Stoppa Capitaine, muni des Lettres de Créance & d'un plein pouvoir, à la Ville & République de Berne, la leuée duquel a esté accordée par le Conseil Souuerain sous les Conditions suiuantes, pour leurs Bourgeois & Sujets seulement.

Copie vidimée.

ARTICLE PREMIER.

CEtte levée de 2400 hommes sera formée en un Régiment dont le Colonel sera Bourgeois de la ville de Berne pendant tout le tems que le Régiment sera sur pied.

II. La solde de chaque homme sera de six écus petits de Berne, l'écu à raison de 58 sols de France.

III. Lorsqu'une Compaguie aura 180 hommes effectifs, elle sera payée comme complette, c'est-à-dire, pour deux cens hommes.

IV. Si une Compagnie passe le nombre de

180. hommes, il ſera payé au Capitaine leſdits ſix écus de Berne pour chaque homme qu'il aura de ſurplus.

V. Quand une Compagnie aura moins de 180. hommes, on ne payera que les effectifs.

VI. Si une Compagnie vient à être ruinée pendant une campagne, y étant entrée avec 180. hommes effectifs, on accordera au Capitaine un terme raiſonnable pour remettre ſa Compagnie pendant lequel tems il ſera toujours payé complet.

VII. Le Colonel & les Capitaines ſeront payés régulierement tous les mois, à raiſon de douze mois par an.

VIII. Les Capitaines ſeront obligés d'entretenir une bonne Compagnie compoſée de bons Officiers & ſoldats, tous Bourgeois ou ſujets de la ville de Berne; & de payer les Lieutenants & Enſeïgnes auſſy-bien que les bas Officiers & ſoldats.

IX. On avancera à chaque Capitaine 4000 L. pour la levée de la Compagnie, laquelle ſomme ſera retenue pendant les ſix derniers mois de la premiere année de ſervice.

X. Le Roy fournira l'étape pour cette nouuelleleuée depuis Gex juſques à la Garniſon gratis.

XI. L'Etat Major de ce Régiment ſera payé ſur le pied de celui des Gardes Suiſſes, ſçavoir 2000 l. par mois.

XII. Tous les Capitaines préſens ou à venir, doivent être Bourgeois de Berne.

XIII. On aura ſoin de ſéparer le moins qu'il ſera poſſible pendant la campagne les Compagnies de ce Régiment pour qu'il puiſſe rendre de meilleurs ſeruices.

XIV. On passera présens aux revues, & l'on payera les soldats prisonniers, de mesme que les soldats mallades moyennant de bons certificats.

XV. Il sera permis aux soldats d'une Compagnie licenciée de s'engager dans une autre Compagnie de Berne, sinon le Capitaine sera obligé de les ramener au Canton avec le drapeau.

XVI. On ne se seruira aucunement de ce Regiment contre les Puissances de la mesme Religion que la ville de Berne, ny en aucune maniere qui soit contraire aux anciennes alliances desquelles ce Régiment jouira pour toutes sortes d'exemptions, priviléges & bénéfices, soit pour le libre exercice de la Religion, la Justice particuliere dont la connoissance appartiendra aux Officiers seuls du Régiment, qui auront droit de connoître de tous les crimes & délits qui pourroient être commis par aucun des Officiers ou soldats du Corps, d'instruire les procès aux criminels, & de prononcer contr'eux des Jugemens sans Apel, comme aussi pour ce qui concerne la liberté des soldats malades aux Hopitaux & autres choses contenues aux anciens Traités.

XVII. La présente Capitulation ne regarde uniquement que la leuée de ce Régiment sans qu'on puisse tirer aucune conséquence qui soit préjudiciable aux anciennes alliances.

XVIII. On s'est promis de part & d'autre de tenir exactement & fidellement l'exécution du contenu des articles cy-dessus.

Fait à Berne le 14 Aoust 1671.

PREUVE XI.

Capitulation accordée au Sieur Greder pour la levée de la Compagnie Colonelle du Régiment qu'il doit commander, & pour l'Estat Major où est compris tout ce qui regarde sa Charge de Colonel.

D'après l'Original communiqué en Mars 1750 par M. Greder, du Conseil intérieur du Canton de Soleure.

LEdit Sieur Colonel recevra six escus pour chaque soldat par mois, l'escu à cinquante-huit sols tournois.

Quand il aura cent quatre-vint hommes effectifs, il sera payé pour deux cens.

Quand il aura plus de cent quatre-vint hommes, on luy payera les supernuméraires jusqu'au nombre de vingt, pareillement à six escus chacun.

Quand il y aura moins de cent quatre-vint hommes, il ne sera payé que pour les effectifs.

Si estant entré complet en campagne il y souffre de la perte, Sa Majesté luy donnera le temps qu'il faut pour remettre sa Compagnie, & cependant il sera payé complet.

Il recevra son payement entier réglément tous les mois, à douze mois l'année, moyen-

nant quoy ledit Colonel ſera obligé d'entretenir ſa Compagnie bonne & composée de bons Officiers & ſoldats bourgeois ou ſujets du Canton de Soleurre ; & ſera tenu de payer luy-meſme les gages, tant à ſon Lieutenant Enſeigne & bas Officiers qu'aux ſoldats.

Sa Majeſté avancera audit Sieur Colonel quatre mille livres pour faire ſa levée, laquelle ſomme ne luy ſera rabatue que ſur les ſix derniers mois de la premiere année de ſon ſervice.

Le Capitaine de ladite Compagnie ſera toujours comme préſentement du Canton de Soleurre.

L'étappe ſera fournie audit Sieur Colonel pour ſa Compagnie & pour toutes les autres de ſon Régiment depuis Geix juſqu'à leurs garniſons, ſans que Sa Majeſté la mette à compte.

L'Eſtat Major ſera payé comme celuy des Gardes Suiſſes, ſçavoir à deux mille livres par mois.

Les Compagnies de ce Régiment qui iront en campagne demeureront enſemble le plus que faire ſe pourra, afin qu'elles puiſſent rendre d'autant meilleur ſervice.

Les ſoldats qui ſeront détenus priſonniers, ou qui ſeront malades, ſeront paſſez dans les revues ſur des certificats bons & valables.

En cas de licentiement dudit Régiment ou de quelques Compagnies ; les Capitaines des Compagnies licentiées ſeront obligez de ramener au Païs les ſoldats de leurs Compagnies qui ne voudront pas de leur bon gré prendre parti dans d'autres Compagnies de leurs Cantons.

Ledit Sieur Colonel preftera le ferment de bien & fidellement fervir le Roi en la forme accouftumée, & jouira pour tout fon Régiment du bénéfice des Hofpitaux & autres femblables dont jouiffent les autres Régimens Suiffes qui fervent maintenant Sa Majefté.

Pour le furplus cette Compagnie fe fera conformément à l'Alliance & dans le temps de fix femaines ou de deux mois.

Fait à Soleurre le dix-huitiefme de Décembre mille fix cent foixante & treize.

L. S. En cire d'Efpagne rouge, Armes de St. Romain.

S. ROMAIN.

V. GREDER.

Copie d'une Lettre écrite à Monfieur de Wittmer, Lieutenant Colonel du Régiment Suiffe de d'Affry, par Monfieur d'Angervilliers de Verfailles le 18 Juillet 1729.

J'Ai reçu, Monfieur, la Lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le mois paffé, par laquelle vous me demandez quel rang doit tenir dans l'infanterie le Régiment Suiffe de Daffry; j'ay vérifié que ce Régiment a été créé le 5 Décembre 1673, & que par conféquent il doit marcher après le Régiment de Saint Simon, créé au mois d'Octobre de la même année, & tous ceux qui le précedent, & avant le Régiment de Medoc créé au mois de Février 1674 & tous ceux qui le fuivent; vous devés garder la préfente Lettre pour fervir de regle à l'avenir & prévenir les conteftations qui pour-

roient arriver dans les garnisons où se trouvera le Régiment de Daffry. Je suis, Monsieur, Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé DANGERVILLIERS.

Collationné par moy à l'Original, le 12 Juin 1744, au Camp sous Courtray.
Signé D'HEROUVILLE DE CLAYE, Major Général.

PREUVE XII.

Capitulation du Régiment Suisse de Karrer, en datte du 15 Décembre 1719.

Copie vidimée.

LE ROY ayant jugé à propos de prendre à son service un Bataillon Suisse composé de trois Compagnies pour être mis en garnison au Port Louis, Sa Majesté a trouvé bon de charger le Sieur Karrer ci-devant Capitaine & Commandant d'un Bataillon au Régiment Suisse de Buisson, de la levée, & & du Commandement dudit Bataillon, & de lui faire le traitement qui suit.

I. Chaque Compagnie de ce Bataillon pourra être de deux cens hommes, & aura le même nombre d'Officiers que les Compagnies Suisses qui sont au service de Sa Majesté, laquelle permet cependant audit sieur Karrer de porter ladite Compagnie de

deux cens hommes, jusques au nombre de deux cens cinquante, dont il sera payé pour les effectifs seulement sans qu'il puisse prétendre plus de paye de gratification que ce qui est accordé à une Compagnie de 200.

II. Le choix des Officiers de chacune desdites trois Compagnies sera à la disposition dudit sieur Karrer. Bien entendu qu'il n'en proposera que de capables.

III. Il luy sera payé pour chaque soldat 16 l. par mois.

IV. Quoique chacune desdites trois Compagnies puisse avoir jusques à deux cens cinquante hommes, elle sera néanmoins réputée complette lorsqu'elle se trouvera de cent soixante & quinze hommes les Officiers compris & étant audit nombre de cent soixante & quinze, & au-dessus jusques à 200, le sieur Karrer recevra outre les effectifs vingt-sept payes de soldat de gratification.

V. Lorsqu'une Compagnie sera de cent soixante dix & au-dessus, jusques à cent soixante quatorze, il luy sera payé dix-sept payes de gratification outre les effectifs. Lorsqu'elle sera de cent soixante hommes & au-dessus jusqu'à soixante-neuf, les effectifs luy seront payés avec 16 payes de gratification; mais s'il arrive qu'une Compagnie se trouve au-dessous de cent soixante, elle ne sera payée que pour les effectifs.

VI. Il sera payé de plus au sieur Karrer pour chacune année la somme de 500 l. pour chacune desdites trois Compagnies pour luy tenir lieu d'étapes à ses recrues.

VII. Moyennant ce que dessus le sieur Karrer sera obligé d'entretenir trois Compagnies

& de payer dans chacune les hauts & bas Officiers, sçavoir un Capitaine-Lieutenant, deux Lieutenans, un Sous-Lieutenant, un Enseigne, & huit Sergens.

VIII. Il est permis au sieur Karrer de composer les trois Compagnies susdites de toutes les Nations permises dans les troupes Suisses, qui sont à la solde de Sa Majesté.

IX. On donnera Besançon pour le quartier d'assemblée & les hommes seront payez du jour que chaque compagnie sera au nombre de quinze.

X. Si le sieur Karrer engage des familles pour être transportés à la Lousianne, le Roy fera pourvoir à leur subsistance depuis le jour de leur arrivée audit lieu de Besançon jusqu'au jour de leur embarquement, & il sera payé cinq sols par jour par tête de femme & d'enfant.

XI. Il sera libre au sieur Karrer de faire aux soldats desdites trois Compagnies tel engagement qu'il jugera à propos, suivant ce qui est en usage dans les troupes Suisses, & lorsque l'on fera des détachemens dudit Bataillon pour la Lousianne, il pourra permettre aux soldats qui y iront volontairement, qu'ils seront renvoyés en France au bout de trois ans, avec facultés de s'en retourner chez eux au cas qu'ils le desirent.

XII. Il sera donné au sieur Karrer quatre mille livres pour la levée de chacune Compagnie, & cette somme sera déduite sur la solde dans les six derniers mois de la premiere année de leur service.

XIII. La justice s'éxercera dans ledit Bataillon sur le même pied qu'elle est administrée

érée dans les troupes Suisses qui sont à la solde de Sa Majesté.

XIV. Sa Majesté veut bien entretenir un Aumonier à la suite dudit Bataillon à qui il sera donné cinquante livres par mois. Fait à Paris le 15 Décembre 1719.

Signé LE BLANC ET KARRER.

PREUVE XIII.

Capitulation du Régiment Grison de Travers, composé de neuf Compagnies de deux cens hommes chacune.

Communiquée en Mai 1750, par M. le Baron de Travers, Brigadier ès Armées du Roy & Capitaine au Régiment des Gardes Suisses.

NOUS Louis-Pierre Auzillon Sieur de la Sabloniere, Conseiller & Sécretaire du Roy, Interprête de Sa Majesté en Suisse, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, actuellement de la part du Roy auprès des trois Ligues Grises.

Déclarons par ces présentes qu'en vertu des ordres du Roy nous avons conclu & arrêté la présente Capitulation avec le Sieur Baron Jean-Victor de Travers d'Ortenstein, pour la levée d'un Régiment Grison de trois Bataillons au service de Sa Majesté, dont ledit Sieur Baron de Travers d'Ortenstein est

Colonel ſuivant la déclaration que nous lui avons donnée dès aujourd'hy, en attendant les Commiſſions du Roy avec l'attache de Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Duc du Maine, Colonel Général des Ligues Suiſſes & Griſones.

ARTICLE PREMIER.

Cette levée de dix-huit cens hommes ſera formée en un Régiment, qui ſera attaché à la Nation Griſone, & dont le Colonel & les Capitaines ſeront Griſons de Nation, ou de leur ſujets & non autres.

II. La ſolde de chaque homme ſera ſur le pié des autres Regiments Suiſſes qui ſervent en France, ſçavoir en tems de guerre, lorſque le Régiment ſera deſtiné pour marcher en campagne, & ſervir à l'armée ou dans les Places voiſines de la guerre 17 liv. 8 ſ. par homme par mois, & 1960 liv. pour l'Etat Major par mois; & en tems de paix, ou lorſqu'il ſera deſtiné à demeurer pendant la campagne dans un endroit éloigné de la frontiere où la guerre ſe fera 16 liv. par mois par homme, 1000 liv. pour l'Etat Major auſſi par mois, à raiſon de douze mois l'année.

III. La gratification ſera de 27 hommes, & le Capitaine ne la pourra perdre que quand ſa Compagnie ſera au-deſſous de 175. hommes effectifs, & attendu que dans ce Régiment preſque tous les Capitaines n'ont que de demies Compagnies, & que tel Capitaine pourroit lever ſa demie Compagnie en un mois, & celui qui eſt couplé avec lui

pourroit ne pas être complet en six mois, ce qui jetteroit de la confusion dans le service, la moitié de la gratification sera payée par le Roy au Capitaine qui aura sa demie Compagnie suffisante en nombre pour jouir de la gratification, bien entendu que cet article n'aura lieu que pendant que le Régiment se leve; & quand il sera formé, il suivra l'usage établi parmi les autres Régiments Suisses.

IV. Quand il se trouvera au lieu d'assemblée 25 hommes pour une Compagnie entiere, les Officiers de cette Compagnie, qui s'y trouveront, seront payez par le Roy, & jouiront des appointements attribués à leur grade, de mesme que les Sergents & bas Officiers, jusques à ce que le Capitaine touche la gratification, après lequel tems ce sera l'affaire des Capitaines de payer leurs Officiers suivant l'usage.

V. Le Roy payera la solde des Soldats du jour qu'ils seront arrivés à Betfort, qui est la ville d'assemblée, & cela suivant les estats qui en seront donnés par le Commissaire, ou en son absence par le Major de la Place.

VI. On avancera à chaque Capitaine six mille livres argent de France pour la leuée de chaque Compagnie entiere, & à proportion des demies Compagnies de cent hommes, laquelle somme de six mille livres sera retenue pendant les six derniers mois de la premiere année de service.

VII. Si un des Capitaines qui levent des Compagnies ou demies Compagnies dans ce Régiment, vient à mourir, & qu'il ait un proche parent dans le service, qui soit

capable, Sa Majesté le préferera aux autres.

VIII. Si une Compagnie vient à estre ruinée pendant une Campagne, y estant entrée avec 175 hommes effectifs, on accordera au Capitaine un terme raisonnable pour remettre sa Compagnie; pendant lequel tems il sera toujours payé complet.

IX. Les Capitaines seront obligés d'entretenir une bonne Compagnie de bons Officiers, & Soldats Grisons, Suisses ou Allemands, comme les Capitaines Suisses, & de payer tous les Officiers, bas Officiers & Soldats, dès qu'ils auront une fois joui de la gratification, c'est à dire, dès que la Compagnie aura une fois été complette.

X. L'Estat Major de ce Régiment sera payé du jour de la nomination du Colonel sur le pié de mille livres par mois, à raison de douze mois l'année, & sur le pié de mille neuf cens soixante livres aussi par mois, quand il servira en tems de Guerre, comme il est dit au second article.

XI. On aura soin de séparer le moins qu'il sera possible les Compagnies de ce Régiment, pour qu'il rende de meilleurs services; & si on en sortoit une Compagnie, ou plus, pour mettre dans un autre corps, on les remplaceroit par une ou plusieurs autres Compagnies Grisones d'autres Régiments.

XII. On passera présens aux revües, & l'on payera les Soldats prisonniers, de mesme que les Soldats malades, moyennant des bons certificats.

XIII. Lorsque les emplois des subalternes seront vacants, les Capitaines proposeront

des sujets propres & capables pour les remplir.

XIV. Au reste ce Régiment jouira de tous les droits & priviléges dont les Régiments Suisses jouissent actuellement & jouiront par la suite dans tout le Royaume, & il sera traité comme tous les autres pour les recrues.

XV. Le Roy fournira l'estape gratis pour cette nouvelle levée depuis la frontiere de la Suisse jusques au lieu d'assemblée. Si le Roy jugeoit à propos de le faire assembler ailleurs qu'à Betfort, & pour les recrues de nouvelle levée qui viendront journellement, Sa Majesté payera aux Capitaines un jour de dédommagement pour l'estape qui auroit été donnée à Altkirch.

On s'est promis de part & d'autre de tenir exactement & fidellement l'exécution du contenu des articles de la présente Capitulation. Fait à Coire le premier jour de Juin Mil sept cens trente quatre.

Signé AUZILLON DE LA SABLONNIERE.

L. S.



PREUVE XIV.

Copie d'une Lettre de Monsieur le Comte d'Argenson, Ministre de la Guerre, à S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes, datée de Versailles le 22 Mars 1748.

MONSEIGNEUR,

JE reçois une lettre de M. le Duc de Richelieu au sujet de l'avis que V. A. S. a donné à M. de Dieffenthaller, Commandant du troisiéme Bataillon du Régiment de Vigier, qu'Elle l'avoit nommé à une demie Compagnie dans celuy de Monnin qu'il devoit aller joindre incessament. Comme M. de Richelieu a confié à cet Officier le Commandement des chateaux de la Spezzia, il m'observe à cette occasion que sa capacité répondant parfaitement à l'importance de ce poste, il luy paroitroit dangereux de l'en retirer, & qu'il espere que V. A. S. voudra luy permettre de le garder autant de tems qu'il luy sera nécessaire, il ajoute que la commission dont M. Dieffenthaller est chargé estant de nature à luy procurer des occasions de se distinguer, il ne doute point que loin de nuire à son avancement, elle ne dispose au contraire V. A. S. à luy être favorable pour obtenir de Sa Majesté des graces proportionnées à ses Services, je me joins avec plaisir à M. de

Richelieu pour représenter à V. A. S. le besoin qu'il a de cet Officier, persuadé qu'Elle n'hésitera pas à le luy laisser dès qu'elle sçaura jusqu'à quel point le service du Roy y est intéressé. Je la supplie de vouloir bien me mander ce qu'elle aura décidé à cet égard.

Je suis, &c.

Collationné à l'original étant ès mains de S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes, par moy Secretaire de ses commandements. A Versailles ce six May 1750.

DE FRANCE.

PREUVE XV.

Création de la Compagnie des Cent Gardes Suisses ordinaires du Corps du Roy.

Copie vidimée dans le Dépôt de la Maison du Roy.

CHARLES PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE A TOUS CEUX qui ces présentes lettres vérront SALUT Comme pour conduire, gouuerner & faire seruir les cent hommes de Guerre Suisses de la Nation des anciennes Ligues des hautes Allemaignes, Lesquels puis n'agueres auons ordonné auoir & entretenir à l'entour de Nous, pour la garde de nostre personne outre nos autres gardes ordinaires, soit besoin ordon-

ner, & établir quelque bon & notable personnage expérimenté & entendu en telles matieres & à Nous agréable, seure & stable, Sçauoir faisons, que Nous les choses dessus dites considérées, & la bonne, parfaite & entiere confiance que auons de la personne de notre amé & feal Loys de Menton Ecuyer Sieur de Lornay, & de ses sens, Noblesse, vaillance, Loyauté, conduite, expérience & dilligence, Iceluy pour ces causes & autres à ce nous mouuans auons aujourd'huy retenu, & retenons par ces présentes, Chef, & Capitaine desdits Cent hommes de guerre de ladite nation, ainsy par nous nouuellement ordonnez estre mis sus pour notre dite Garde & ladite Capitainerie, charge & conduite luy auons baillée & baillons par ces présentes pour icelle auoir, tenir & doresnauant exercer par ledit Louis de Menton, aux gaiges de douze cens liures tournois par an que pour ce luy auons tauxez, & ordonnez, tauxons & ordonnons par ces présentes, à commancer du jour que ladite Compagnie entrera en payement, Et aux honneurs, prérogatiues, prééminences, Libertez & autres droits, proufits & émolumens accoutumez & qui y appartiennent, & luy auons donné & donnons par cesdites présentes, plain pouuoir & authorité de faire seruir & obéir lesdits Gens de guerre, & les faire payer de leurs gages, & souldes par son ordonnance & certification, au feur, & prix & par les termes qui sur ce seront ordonnez, par notre amé & féal Notaire & Secretaire Me. Louis de Ponchier commis au payement d'iceux gens de guerre ou autre qui y sera commis pour laduenir & généra-

lement de faire en la dite Charge tout ce qui appartient & est requis. *Sy donnons* en mandement par ces mesmes présentes à nos Amez & feaux les Mareschaux de France, que prins & receu dudit Louis de Menton, le serment en tel cas accoutumé, iceluy mettent & instituent en pocession & saisine de ladite Charge & Capitainerie, & d'icelle ensemble desdits honneurs, prérogatiues, preeminences gages droits proufitz & esmolumens dessus dits, le fassent soufrent, & laissent jouir & user plainement & paisiblement & à luy obeir & entendre, de tous ceux & ainsy qu'il appartiendra ès choses touchant & concernans ladite charge, Mandons en outre à nos Amez & feaux les Generaux Conseillers par nous ordonnez sur le fait & gouvernement de nos finances. Que par ledit Me Louis de Ponchier à présent commis au payement desdits Gens de guerre ou autre qui y sera commis cy après, ils fassent payer & bailler lesdits gages & état dudit de Menton audit feur & ainsy que dessus est dit & par raportant ces dites presentes & quittance d'iceluy de Menton sur ce sufisant seulement, Nous voulons lesdits gages & état, ou ce que payé & baillé luy en sera, estre alloué ès comptes & rabattu de la recette dudit de Ponchier ou autre qu'il appartiendra par nos Amez & feaux les Gens de nos comptes ausquels nous mandons ainsy le faire sans difficulté. Car ainsy nous plaist-il estre fait. En temoing de ce nous avons fait mettre notre scel à cesdites presentes. Donné à Lyon le 27 jour de Feburier l'an de grace 1496. & de no-

tre regne le 14e ainſy ſigné ſur le replis deſdites lettres. Par le Roy. LE SIRE DE LA TREMOILLE & autres préſens. ROBERTET, & ſcellées ſur double queue en cire jaune.

Les Generaux Conſeillers du Roy notre Sire ſur le fait & Gouuernement de ſes finances. *Veües* par nous les Lettres patentes dudit Seigneur ſignées de ſa main, par leſquelles &c. Voulons & conſentons en tant qu'à nous eſt que icelluy Mᵉ Louis de Ponchier à préſent commis au payement deſdits gens de guerre, ou autre qui y ſera commis cy après, paye & baille doreſnauant par chacun an, leſdits gages & etat dudit de Menton, audit feur, & ainſy que deſſus eſt dit & declairé à commencer du premier jour du mois de Juin prochain venant qui eſt le jour que leſdits gens de guerre entreront en payement à & tout ainſy & par la forme & maniere que leſdites Lettres le contiennent & que le Roy notredit Seigneur le veut & mande par icelles. Donné ſous l'un de noſdits ſignets le 25 jour de May l'an 1497. Le tout pourueu qu'il faſſe le ſerment entre les mains de Meſſieurs les Mareſchaux fait comme deſſus, ainſy ſigné BRIÇONNET.

Les Mareſchaux de France veuës par nous les Lettres patentes du Roy notre Sire par leſquelles & pour les cauſes dedans contenues ledit Seigneur a retenu & retient par ſes dites Lettres Louis de Menton Ecuyer ſieur de Lornay Chef & Capitaine de cent hommes de guerre Suiſſes &c. *Après* ce que auons prins & receu dudit Louis de Menton le ſerment

en tel cas accoutumé iceluy auons mis & institué de Par le Roi notredit Seigneur en pocession & saisine de ladite Charge & Capitainerie & d'icelle ensemble desdits honneurs, prérogatives, prééminences, gages, droits, proufits & émolumens dessus dits, Voulons & consentons qu'il jouisse & vse plainement & paisiblement, & en outre mandons & commandons de par iceluy Seigneur à tous qu'il appartiendra, & de l'authorité dont auons accoutumé de vser en nesdits Offices, que audit Louis de Menton Capitaine dessus dit, ils obéissent & entendent ainsy qu'il appartiendra ès choses touchans & concernans ladite Charge tout ainsy & par la forme & maniere que le Roy notredit Seigneur le veut & mande par icelles Lettres. Donné le 28 jour de May l'an 1497, ainsy signé PIERRE DE ROHAN.

PREUVE XVI.

Acte du Roy Charles VIII. datté de Lyon le 12 Mai 1497, au sujet de la Compagnie des Cent hommes de guerre de la Nation de Suisse, ordonnés pour la garde de son Corps.

Copie vidimée dans le Dépôt de la Maison du Roy.

CHARLES *par la grace de Dieu, Roy de France.* A nos Amez & feaux les Conseillers par Nous ordonnez sur le fait & gou-

uernement de nos finances. Salut & dilection. Sçauoir vous faisons, que nous voulant bien & seurement pouruoir au payement de cent hommes de guerre de la Nation de Suisse que auons ordonné entretenir à l'entour de *Nous*, pour la garde de notre Corps outre nos autres Gardes, & à faire le dit Payement, commettre personne à Nous seure & stable pour bien & loyaument nous y seruir. Pour ces causes, & la confiance que nous auons de la personne de notre amé & feal Notaire & Secretaire Me Loys de Ponchier, qui par longtems nous a bien & loyaument seruy & fait encore de present au payement des gens de guerre à cheual, à pié Suisses & autres frais extraordinaires de nos guerres. En quoy il s'est toujours loyaument & amplement conduit & Gouverné: Et pour autres causes à ce nous mouuans, icelvy auons commis, ordonné, & député. Commettons, ordonnons, & députtons par ces présentes, à tenir le compte, & faire le recouurement & payement des gaiges, souldes, & entrenement d'iceux cent hommes de guerre d'icelle Nation de Suisse, par nous retenus pour notre dite garde estant ou qui seront sous la charge & conduite de notre Amé & feal Loys de Menton Ecuyer Sieur de Lornay leur Capitaine, ou d'autre qui par nous y sera commis, & aussy de faire le payement de leurs gaiges & etat dudit Capitaine doresnavant par chacun an tant que entretiendrons lesdits Cent Suisses en notre seruice, sans ce qu'il soit besoin audit de Ponchier en leuer par chacun an commission nouuelle, lequel payement ledit de Ponchier

sera tenu faire. C'est à sauoir ausdits cent hommes a chacun sept vingt quatre liures tournois ausquels nous l'auons ordonné & ordonnons par ces dites présentes, pour leurs gaiges, souldes & entretenement en notredit seruice doresnavant par chacun an, à commancer le premier jour de Juin prouchain venant qui est à la raison de douze liures tournois à chacun d'eux par mois, & ce par l'ordonnance dudit Loys de Menton leur Capitaine ou autre qui cy apres en aura la charge, & par certification que par iceluy Capitaine luy en sera signée de sa main, & par leur quittance seulement, & audit Loys de Menton Capitaine dessusdit, ou autre qui en aura la charge la somme de douze cens liures tournois, auquel nous l'avons semblablement ordonnée pour son etat & droit de Capitaine de ladite charge doresnavant par chacun an à commancer ledit premier jour de Juin prochain venant qui est à la raison de cent liures par mois aussy par sa quittance seulement sans ce qu'il soit besoin audit de Ponchier raporter sur ses comptes aucun rolle de montre ne reueüe desdits cent hommes, que pour les gaiges & etat dudit Capitaine doresnavant par chacun an, pour icelle commission auoir tenir, & doresnavant exercer par ledit Me Louis Ponchier, aux gaiges de mil liures tournois par an, auquel nous l'auons ordonné & ordonnons par ces dites présentes doresnavant par chacun an, & aux autres droits proufits & emolumens qui y appartiennent à commancer ledit premier jour de Juin pronchain venant, & ce outre & par dessus les autres

dons, tauxations, gaiges, pensions, & autres bienfaits qu'il a eus, & poura avoir de nous cy apres. Sy voulons & vous mandons que prins & receu dudit Loys de Ponchier le serment en tel cas accoutumé vous luy soufrez & laissez auoir tenir & exercer le fait de cette presente notre commission doresnavant par chacun an, en permettant & consentant que tous & chacuns les payemens qui par luy seront faits ausdits cent hommes de guerre, & à leur dit Capitaine, au feur & prix & à commancer comme dessus & aussy qu'il puisse retenir par ses mains des deniers qui luy seront ordonnez, pour convertir au fait de sadite commission ladite somme de mil liures pour ses dits gaiges doresnavant par chacun an a commancer dudit premier jour de Juin prochain venant. Soient toutes lesdites sommes allouées en ses comptes & rabattües de sadite recepte commission par nos amez & feaux gens de nos comptes ausquels nous mandons ainsy le faire sans aucune difficulté en raportant ces dites presentes signées de notre main ou vidimus d'icelles fait sous scel Royal pour une fois; l'Ordonnance & certification dudit Capitaine les quittances particulieres ou generales desdits cent hommes des payemens qu'il leur aura faits, & la quittance dudit Loys de Menton de son etat & droit de Capitaine sur ce sufisant seulement, & en tant que touche ses dits gaiges ses dits presentes ou le vidimus d'icelles pour vne fois comme dit est seulement. Car tel est notre plaisir, nonobstant quelsconques Ordonnances, restrinctions, mandements ou deffences

à ce contraires. Donné à Lyon le douziéme jour de May, l'an de grace 1497, & de notre Reigne le 14, ainsy ſigné CHARLES. Par le Roy, les Generaux des finances & autres preſens, ROBERTET.

Les Generaux Conſeillers du Roy notre Sire ſur le fait & gouuernement de ſes finances, veües par nous les Lettres patentes dudit Sr par leſquelles & pour les cauſes y contenües ledit Seigneur a commis ordonné & deputté Me Louis de Ponchier, &c.

Après ce que dudit Me Louis de Ponchier auons prins & receu le ſerment en tel cas accoutumé, conſentons en tant que à nous eſt l'entherinement & accompliſſement deſdites Lettres ſelon leur forme & teneur ainſy qu'elles le contiennent, & que le Roy notredit Seigneur le veut & mande par icelles, *Donné* ſous l'vn de noſdits ſignets le 15e jour jour de May l'an 1497, ainſy ſigné J. DE BEAUNE.

(*a*) Les Mémoires de Robert de la Marck, Seigneur de Fleurange & de Sedan, Mareſchal de France, s'expriment ainſi.

Après vous auez les Cent Suiſſes dont eſt chef l'adventureux (tel eſt le ſurnom que le Mare-

(*a*) *Pag.* 28 & 385. *Mſc. in-fol. communiqué par M. de la Curne de Sainte-Palaye, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres. Ce manuſcrit a été collationné avec ceux de M. Dupuy & de M. Secouſſe. Le Maréchal de Fleurange étoit fils de Robert de la Marck Seigneur de Sedan, & de Catherine de Croy fille du Prince de Chimay. Il mourut en* 1537.

chal de Fleurange se donne dans l'histoire de sa vie) & *ceux-là vont devant quand le Roy va par la ville, & ceux du Corps les Gentils-hommes autour de luy ; & ont lesdicts Suisses douze francs le mois, deux habillemens l'année, des coulleurs du Roy, & plumes.*

PREUVE XVII.

Brèvet de Permission à François Besson, Enseigne des Cent-Suisses, de diviser sa Charge en deux, du 15 Janvier 1658.

Tiré de l'archive du dépôt de la Maison du Roy.

AUjourd'hui 15. Janvier 1658 *le Roy* étant à Paris, considérant qu'un Enseigne seul dans la Compagnie des Cent Suisses de sa garde du Corps ne peut continuellement servir, & que par des accidens qu'on ne peut éviter, il est souvent détourné de son devoir. Sa Majesté a crû qu'en divisant cette Charge en deux, ceux qui en seroient pourvû, se pouroient soulager l'un & l'autre, & que par ce moyen Elle seroit mieux servie, c'est pourquoi Elle a permis & permet à François Besson qui est à présent en possession de cette Charge d'Enseigne, d'en disposer de la moitié en faveur de qui bon lui semblera pourvu que ce soit un François & qu'il ait les qualités requises pour l'exercer, veut & entend que désormais il y ait deux Enseignes en cette Compagnie l'un Suisse &

l'autre François, qu'ils servent six mois de l'année chacun, & que les gages & droits dont jouissoit l'Enseigne seul, soient partagez entr'eux pour la moitié, excepté les privileges, franchises, & immunités y appartenans dont Elle veut & entend que l'un & l'autre jouissent en particulier, comme en ont toujours jouy ceux qui ont tenu laditte Charge entiere. *Mandons* au sieur Marquis de Wardes Capitaine de laditte Compagnie de faire garder & observer le contenu au présent Brévet, qu'Elle a pour cet effet signé de sa main, &c.

PREUVE XVIII.

Le très-ancien Réglement des Cent-Suisses de la Garde de Sa Majesté le Roy de France, que Monsieur Willhelm Tugginer, Chevalier, du Conseil de Soleure, Lieutenant de ladite Garde, Gentilhomme Servant de Sa Majesté, & Colonel commandant quatre Enseignes de Suisses servans à la Garde de Sa Majesté, a fait de nouveau copier, & a fait observer constamment de son tems en la même forme que ses prédécesseurs, en le faisant jurer aux nouveaux Soldats de la Garde, en 1576.

L'Original en Allemand sur parchemin com-

muniqué par M. Tuggener, du grand Conseil de la ville & Canton de Soleure, en 1750.

Die gar alti ordinantz der Hundert Eidgnossen. Kr: Mt: zu Franckrychе Gwardi, so der Gestreng. Edel. Ehrenuest. from. fürsichtig. Ersam. Wyss. Herrwilhelm Tugginer. Ritter, dess Raths zu Solothurn. Lütenant gemelter Gwardi. Unnd siner Mt: Truckſass, ouch Obrister über vier fendlin Eidgnossen. Hochgemelter Kr: Mt. Gwardi uff ein nüws Widerumb abgeschriben. Und by siner zyth gelycher gestallt. Wie siner vorfaren, die Nüwen angenommen Gwardi Knecht. Stets Zu schweren Hatt thun lassen. Jm 1576 iar.

Hienach volgend die artichkel. So die Eidgnosischen Knecht, die dann der Künig ietzmal annimpt zu dienen. Also uf syn Lyb. Und für sin Gwardi, die werden sy schweren. Und Halten. Trülich ungeuarlich.

Zum ersten. Sollend sy schweren, Zudienen, solang sy der Künig betzalt. Und Halten Will. Wan aber einer nitt mer dienen Will, der soll doch den monath, darumb er betzalt ist, usdienen. Und darnach von sinem Houptman urloub nemen. Und one urloub sines Houptmans nitt abscheiden, Und wellicher darwider thate.. Unnd darnach begriffen wurde, den wurde man straffen, an sinem Leben.

Zum anderen, sollend sy schweren, trüwlich unnd eerlich Zudienen, dem Künig sin nutz ze fürderen, und sin schaden Zuvenden, ouch zudienen wider mengklich. Usgenomen ire Herren die Eidgnossen. Ouch

irem Houptman, und Lütenant. von dem Künig verordnet, ghorſam zu ſyn, unnd gevvertig in allen ſtucken.

Zum dritten, ſollend ſy ſchwéren, Welcher der War, der Buswirdig Wurde, es Ware einer, oder mer. In des Houptmans. Lütenans. Und des Künigs Prouoſen ſtraf zeſton. Wie ander des Künigs diener. Nützit Hierinn vorbehalten.

Zum vierdten, Werden ſy ſchweren, frid Zugeben, und zenomen, und ze Halten, und wellicher frid gabe mitt der Hand, und den brache mitt worten, der ſoll geſtrafft werden, mitt, und nach erkantnus ſines Houptmans, und Lütenans, und bricht er inn aber mit wercken, mitt Howen oder mitt ſtechen, oder mitt anderen frauelichen thaten, den ſoll man ſtraffen an ſinem Lyb, und Leben, nach ſinem verdienen.

Zum fünfften ſo ſind das die wort, die den friden brechen. Wellicher einen über frid Heiſſt liegen, oder im das Vallent übel wunſhte, oder in Hieſſe ſyn muter gehyen, oder andere uncriſtenliche Wort tribe, oder inn ein onmechtigen man ſhulte, oder andere unzimliche wort, die dann ein Houptman oder Lutenant ungeburlich dunckete zu ſyn.

Zum ſechſten, ſollend ſy ſchweren, zuwachen, bytagundnacht, wie inen von dem Künig verordnet wirt. Unnd von irem Houptman, oder Lütenant gebotten Wirt. Als ander ſo inn der Gwardi ſind. Wellicher aber darin nitt gehorſam ware, der ſoll one gnad geſtrafft werden.

Zum ſibenden, ſollend ſy ſchweren, wo

einer war der ab finer wacht gieng, es fige tags oder nachts, Und der Houptman oder Lütenant einen fragte, ob ettlicher gefelt Hette, so Soll inn der Angen, unnd soll inn darumb niemand Klagit einen nochanteren, by verlier ung fines dienfts.

Zum achten. Sollend fy fthweren. Das fich Kheiner parthyen welle. Infonderheit ein iettlicher fcheiden. Frid forderen. Unnd machen. Niemandts Khein degen nitt nachwerfen. Nach andere gewer. Wellicher das aber thate. Den wurde man ftraffen. An finem lyb. Nach finem verdienen.

Zum nundten. Wellicher ouch der were. Der freuenliche Hand an den anderen leite in des Kiinigs Huff. Es ware mit Howen oder mitt ftechen. Oder shlachen: Oder werfen. Den wirt man ftrafen an finem Lyb und Leben. Obaber ie einer Zu gnaden erbetten wurde So wirt im die recht Hand abghowen Werden.

Zum Zechenden. Sollend fy fthweren. Kheinerley fpil in des Kunigs Huff ze thun. Weder mitt Tütfthennoch mit Weltfthen. Sonder fines Houptmans oder Lütenampts wuffen undwillen.

Zum einlifften. Sollend fy fchweren. Khein Herberg niemand inzenemen. Anderft dann die inen voniremfurierenwirt ingeben. Und fich darmitt benüegen laffen.

Zum zwolfften. Sollend fy ftweren. Wo einer ware der in finer Herberg. Oder anderftwo. Wo das war. Ettwas umzimlichs anfiend. So fond inn die anderen ftraffen. Und güetengklichen Heiffen Horen. Wollt er aber darab nünt thun. So fond fy inn dem

Houptman. Oder Lütenant vertzeigen. By iren eiden. So wirt er gestrafft nach sinem verdienen. On gnad. Unnd soll die anderen darumb niemand Klagsteinen noch anders. By verlierung ires diensth.

Zum drytzechenden. Sollend sy sthweren. Wellichh die werend. Die einanderem Huwend oder stachend, Zu denen soll mangryfen. Und zu iedem richten nach sinem verdienen. Und darvor soll sy nüntz sthirmen. Weder trunckenheit noch anders.

Zum viertzechenden. Sollend sy stweren. Wan der Houptman oder Lütenampt. Einen oder mer Hiesse fachen. Der von ir gsellsthafft were. Darinn inen ghorsam ze synd. Und dartzuthun. On wider red. Dann wellicher sich widerte. Und es nitt thate. Den wurd man straffen. Unnd von der Gsellsthafft versthicken.

Zum fünfftzechenden. Sollend sy schweren. welliche den dienst Haben wellen. Das sy khein metzen wellen Han. Noch dem Hof nach fueren. Oder für syn eigen Halten. By verlierung sines diensts. Unnd ob aber einer ein meineiden man sthulte. Sodarf er im nitt wyters antwurt zegeben.

Wellicher ouchein wyb zur Ee name. Unangsechen wer die ware. One sines Houpmans. Lütenampts Vendrichs. oder Statthalters. gunst. wüssen und willen. der soll one gnad. angentz von dem dienst wersthicktwerden.

Zum sechtzechenden. Sollent sy stweren. Wellicher der war. der unzimliche sthwüer thate. dieselbe so dann by im sind. sond inn Heissen Horen. Unnd inn umb somliches straffen.

Und wolte er daruon nitt lassen. So sond sy inn by iren eiden angen. und sollend sy darumb nitt gestholten syn weder Klegsteinet. noch anders. Unnd soll derselbig gestrafft werden. nach sinem verdienen.

Zum sibentzechenden. Wellicher mitt den Weldsthen Spilte. oder anders mitt inen thate. dardurch sy uneinswurdend. Und einanderen Huwend. Zudem soll man gryffen. und inn straffen nach sinem verdienen. Howt oder sticht er den walsthen. so soll man inn von der Gsellsthafft sthicken. Erbringe dann für. das er sich Hab müessen erweeren. synes lybs. und Lebens.

Zum achtzechenden. Sollend sy sthweren. Keiner in der Geselsthaft. die Gsellsthafft zu samen zeberüefen. noch nienen zu samlen. durch Keiner ursach willen. one erlouptnuss sines Houptmans. Lütenans. oder Statthalters. Und wellicher solliches bruchte. den wirt man von stunden an von der Gsellsthafft sthicken. one alle gnad.

Zum nüntzechenden. Welliche die werend. so die obgenanten Artickel nitt Hieltind. Unnd in einem oder mer unghorsam erfunden wurdent. die sollen und werden umbieden Artickel gestrafft. wie obstath. Unnd nach erkantnus ires Houptmans. Lütenampts. und Künigs prouossen. darnach wüsse sich ein ieder zuhalten.

(*a*) *La maniere dont jadis on faisoit tous les*

(*a*) *Besson, Discours sommaire sur la création de la Compagnie des cent Gardes Suisses, p. 41-42. Paris 1676. troisiéme édition in-4°.*

ans faire le serment de fidélité à la Compagnie des cent Suisses du Roy, tiré des statuts d'icelle, suivi & observé par les Colonels Froelich Touguener, de ce dernier en 1576. Baltazar de Gressach, Galati, Fouquely, d'Affry & autres ès années successives, que moy François Besson l'aisné Escuyer, Officier de pere en fils, Doyen & véteran de la susdite Compagnie, atteste avoir entendu lire aux Suisses de Sa Majesté du tems des feus Capitaines, Schleipffer, Hintz, de mon pere, qui a esté de ce Corps pendant une cinquantaine d'années, & aussi du mien, après la lecture des Ordonnances, entr'autres des quatre points suivans, que j'ay traduit d'alleman en françois : les Soldats ayant main-levée répondoient : je me soûmets à ce qui vient d'estre lû, & promets le maintenir sur ma foy, comme je veux que Dieu m'ayde.

I. Vous tous Suisses des Cent de la garde ordinaire du Corps du Roy, reconnoissez vostre Chef, Capitaine, Lieutenant & Officiers de nostre Nation de cette présente Compagnie, pour vos Juges, des fautes & contraventions qui se pourroient commettre contre le service & extentions de ce qui vous est lû & dit présentement.

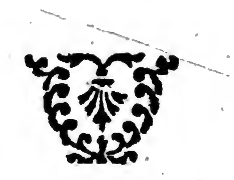
II. Servirez Sa Royale Majesté par tout, envers & contre tous, excepté contre nos Souverains Seigneurs. Supérieurs des Louable Cantons.

III. Serez payez le troisiesme jour de chaque mois par avance ; & si quelqu'un s'en alloit sans l'achever, & par delà iceluy sans congé, sera chastié corporellement.

IV. Si quelqu'un est trouvé querellant, s'entrebattant, & qu'il arrive meurtre, qu'il

sera jugé par les Chefs & Officiers Suisses ; tant de cette dite Compagnie, que des autres Corps de nostre Nation, qui appelleront le grand Juge & Greffier de la Compagnie Généralle, ou du Régiment des Gardes Suisses, pour faire le procez au délinquant suivant son démérite, conformément au droit usité en Suisse, & la rigueur des Ordonnances militaires.

En mil six cens & lorsque le feu Roy Louys XIII. estoit devant Nancy, estant survenu different entre quelques-uns des Cent-Suisses du Roy, le Colonel Daffry leur Lieutenant de leur Nation, empescha le Sieur de la Chaut Lieutenant françois desdits cent Suisses, d'entrer dans le lieu où l'assemblée des Officiers Suisses se tenoit pour le regler, luy disant qu'il n'avoit affaire où les Suisses étoient pour les affaires concernant la justice & la discipline de cette Nation : le Sieur de la Chaut s'en fut plaindre au Roy ; mais Sa Majesté estant informée du sujet de l'assemblée des susdits Officiers, luy dit qu'il n'avoit que faire parmi les Suisses, où il ne s'agissoit point de faire entendre ses ordres.



PREUVE XIX.

PREUVE XIX.

Lettre du Roy à M. le Marquis de Vardes, Capitaine-Colonel des Cent Gardes Suisses ordinaires de Sa Majesté.

Copie vidimée.

MOnsieur le Marquis de Vardes, Ayant résolu de faire rendre aux Ambassadeurs extraordinaires que les treize Cantons des Ligues de la haute Allemagne leurs Alliez envoyent vers moy tous les honneurs accoustumez en pareille occasion Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vendredy IX. de ce mois qui sera le jour que je leur ay désigné pour faire leur entrée en cette ville, vous enuoyez la Compagnie des cent Suisses de la garde de mon corps auecq un Lieutenant à la teste à la porte St. Anthoine & quelle y attende la venue desdits Ambassadeurs pour les accompagner de là jusques à leur logement prenant dans la marche le rang qui leur sera donné par le Sieur de Berlize Introducteur des Ambassadeurs. N'estant la présente à autre fin Je prieray Dieu quil vous ayt Monsieur le Marquis de Vardes en sa sainte garde. Escript à Paris le v. jour de Novembre 1663.

PREUVE XX.

(*a*) *Epitaphe du Colonel Guillaume Frolich, dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, devant le grand Autel, dans le Chœur. Le* (*b*) *buste du Colonel Frolich est de marbre, & il est fort estimé des Connoisseurs.*

GVILLIELMO FROLICH NOB. AC STREN. EQVITI, Prvdenti Solodorensis civitatis Senatori, R. Hel. Trib. ob eximias animi virtvtes, Resq. præclarè gestas Civibus vniversaeq. Pat. acceptiss. Qvi cum XL. integros Annos stipendiis Regiis, magna animi alacritate, militasset: Ter signis collatis victor conflixisset : svos vetaronos magno discrimine (Nationi alioqvi fortiss. insvetvm) per æqvor in Italiam trajecisset, tandem sexagenarivs, cui qviescendvm erat, vt eadem perpetva animi constantia erga Francorvm Reges persisteret, Praefectvs XXII. Signis, Postremò in Gall. rediit, vbi Lvtetiae fatis concessit. Ejvs Cives gratiss. Pientiss. animis fvnvs mortémq. pro-

(*a*) *Thevet, les Pourtraits & Vies des Hommes Illustres, pag. 415. Paris 1584. in-fol. fig.*

(*b*) *Henri Sauval, Hist. & Recherches des Antiquités de la ville de Paris, T. I. liv, IV. Paris 1724. in-fol.*

sequuti, Hoc monumentum Posteritati in memoriam Heroicae virtutis, mœsti ac mœrentes Pos. anno Domini M. D. LXII. Die IIII. mensis Decemb.

PREUVE XXI.

Lettres de Noblesse accordées à Guillaume Touguiner par le Roy Charles IX. en Janvier 1563.

Original en parchemin communiqué par M. Tuggener du Grand Conseil de Soleure.

CHARLES *par la grace de Dieu Roy de France, à tous présents & avenir, Salut. Sçauoir faisons* que nous ayans regard aux bonnes meurs, vertuz, honnesteté de vye & aultres louables qualitez qui sont en la personne de nostre Amé & féal Gentilhomme servant Guillaume Touguiner dict Freulich & pour le respect & considération des bons grandz & agréables seruices qu'il a faictz tant aux feuz Roys Henry & François noz très-honnorez Seigneurs pere & frere, que à Nous depuis nostre aduénement à la Couronne au faict des guerres & mesme es Camps & Armées de Valenciennes, journée de S. Laurens & bataille de Dreux où il a fait telle preuve & vaillance de sa personne, ainsi que nous en auons esté deuement certiffiez, qu'il est bien raisonnable que nous l'ayons en singulieres recommandations. Considérans

aussi que la noblesse qui par vertu est acquise mérite d'estre plus honorée & esleuée que celle qui est donnée & délaissée par les prédécesseurs, les actes & vertuz desquelz nul ne peult réputer sienes, sinon qu'en iceulx les ensuiure & ainsi que le noble vicieux efface le nom de ses progénitures, aussi celluy qui est yssu d'obscure famille par actes vertueux & magnanimes peult stabilir & illustrer son nom. Par quoy désirans rendre tesmoignage du desir qu'auons par recommandation de la vertu, afin que noz subjetz soient plus enclins à la suivre & par icelle leur préparer un chemin à la Noblesse & esleuer ledit Freulich en tiltre d'honneur, tel que luy & sa postérité après luy en puissent auoir perpétuelle réputation & mectre pegne l'ensuiure. *Nous à ces causes* & autres bonnes & louables considérations, à ce Nous mouuans ledit Freulich auec sa postérité & lignée nez & à naistre en loyal mariage masles & femelles, auons de nostre certaine science, grace espéciale, plaine puissance & auctorité royale, anobly & anoblissons, & du titre de Noblesse décoré & décorons, voullons & nous plaist que en tous faictz & actes en jugemens & dehors il soit tenu dict censé & réputé pour Noble, & en ce faisant puisse tenir acquérir & posseder toutes manieres de Fiefz, arriere Fiefz, Terres, Seigneuries & teneures nobles de quelque nom titre & qualité qu'ilz soient, & d'iceulx & aussi de ceulx qu'il pourroit ja auoir acquis, joyr & user ensemble des honneurs, preuilleiges, franchises, libertez, immunitez & exemptions audit estat de Noblesse apparte-

nans telz & semblables que les autres Nobles de nostre Royaume ont accoustumé joyr & user jusques à attaindre & acquerir l'Ordre de Cheuallerie, & tout ainsy que s'il éstoit de tout temps noble & extraict de noble & ancienne lignée du costé de

Ici sont peintes les Armes de Tuggener, écartelées au 1. & dernier quartiers d'or à la grappe de raisin d'azur tigée & feuillée de sinople, au 2 & 3. d'azur à l'étoile d'or, lambrequins or & azur, Cimier couronné d'or & surmonté d'une demie fortune nüe aux cheveux flottans d'or & tenant des mains un voile de vaisseau d'or.

pere & mere, & quant à ce que dessus auons ledit Freulich sa dite postérité & lignée nez & à naistre en loyal mariage habilité & habilitons de nos dites grace, puissance, & auctorité que dessus par ces dites présentes sans ce qu'ilz puissent estre contrainctz ores ne pour le temps aduenir à vuyder leurs mains desdits Fiefz, arriere Fiefz, terres, Seigneuries & tenemens nobles ne qu'ilz soient pour ce ne pour raison de nostredite présente grace & anoblissement tenuz payer à nous ne à noz successeurs aucune finance ou indempnité de laquelle à quelque somme valleur & estimation qu'elle soyt & se puisse monter, nous auons icelluy Freulich quicté & deschargé, quictons & deschargeons & de ce à quoy pourroit monter ladite composition de finance, luy auons faict & faisons don par ces présentes signées de nostre main *par lesquelles* nous auons en oultre & d'abondant permis & octroyé audit Freulich & ses dits

enffans, postérité & lignée que pareillement ilz puissent & leur soit loysible pour signe & approbation de leur dite Noblesse, auoir & porter en tous lieux soit en guerre, & par tout ailleurs ou bon leur semblera les armoiries telles quelles sont cy painctes & insculpées. *Si donnons en mandement* par ces présentes à noz Amez & féaulx les gens de noz comptes, Trésoriers de France, Gens de noz Courtz des Aydes, Generaulx de noz finances, & à tous noz autres Justiciers & Officiers ou à leurs Lieutenans présens & absens & à chacun deulx si comme à luy appartiendra. Que de noz présentes Lettres danoblissement, don darmes & de finance, & de tout le contenu en ces dites présentes, ilz facent seuffrent & laissent ledit Freulich auec sa dite postérité & lignée nez & à naistre en loyal mariage, joyr & user plainement paisiblement & perpétuellement ainsi & par la forme & maniere que dict est sans en ce leur faire mectre ou donner ne souffrent leur estre faict mis ou donné ores ne pour le temps avenir aucun trouble ou empeschement au contraire, lesquelz si faictz mis ou donnez leur estoient les remectent ou facent mectre incontinant & sans délay à plaine & entiere délivrance & au premier estat & deu, & par rapportant le vidimus de ces dites présentes deuement collationné par lun de noz Amez & féaulx Notaires & Secretaires, pour une foys & auec recongnoissance dudit de Freulich sur ce suffisante seullement, Nous voullons celluy de nos Receueurs & comptables quil apartiendra & à qui ce pourra toucher estre tenu quicte &

deſchargé de ce à quoy pourroit monter ladite finance ou indampnité par leſdits Gens de noz Comptes & autres que beſoing ſera ſans difficulté. Car tel eſt noſtre plaiſir. Nonobſtant que la valleur nen ſoit cy autrement ſpécifſiée ne déclairée, que telz & ſemblables dons ne deuſſent eſtre faictz paſſez ne allouez que pour la moictié ou le tiers les Ordonnances par noz Prédéceſſeurs & noz reſtrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires, auſquelles enſemble aux dérogatoires des dérogatoires y contenues nous auons dérogé & dérogeons de noſdites grace puiſſance & auctorité par ces dites préſentes, auſquelles affin que ce ſoit ferme & ſtable à touſiours, nous avons faict mectre noſtre ſcel ſauf en autres choſes noſtre droict & lautruy en toutes. *Donné* à Paris au moys de Janvier lan de grace mil cinq cens ſoixante troys, & de noſtre Regne le quatrieſme.

CHARLES

Sur le replis. Par le Roy, la Royne ſa Mere, le Duc de Montmorency Pair & Connétable de France, & autres préſens.

BOURDIN.

Au rolle du VIII. *Janvier* 1563.

Viſa.

Contentor.

Le Roy.

Sceau de France en cire jaune, d'un côté l'écu de France, & de l'autre le Roi ſur ſon trône, avec ces mots à l'entour: CAROLVS NONVS D. G. FRANCORVM REX.

Lettres de Chevallerie, données le 21. Décembre 1570. par le Roy Charles IX. à Guillaume Tugginer Lieutenant des Cent Suisses de la garde de Sa Majesté.

Original en parchemin communiqué par M. Tuggener, du Grand Conseil de Soleure.

CHARLES *par la Grace de Dieu Roy de France. A tous ceulx qui ces présentes Lettres verront; Salut. Sçauoir faisons* que nous ayans mis en considération les louables vertus, vaillances & mérites qui sont en la personne de nostre cher & bien amé le Cappitaine Guillaume Toucginer Conseillier de Soleurre, lung de noz Gentilzhommes seruans & Lieutenant des Cent Suisses de nostre garde, & les grandz agréables & recommandables seruices par luy faictz à ceste Couronne tant à la journée & bataille de Serissolles, voyages de Piedmont, Valenciennes, Renty, & bataille de Saint Quentin, & despuis tousiours continuant son seruice à la charge de Cappitaine en Chef de sa Nation en laquelle il estoit employé au voyage d'Amyens, & semblablement ces dernieres guerres qui ont esté en nostre Royaume aux batailles de Dreux, S. Denys, Chasteauneuf & nouuellement en celle de Montcontour esquelles il s'est si vertueusement & vaillamment porté quil est digne de grande louange & recommandation & d'estre honnoré de tel tiltre, grace, honneur & prééminence qni puisse à laduenir

faire foy de ses dits vertus & mérites, & luy demeurer & à sa postérité pour perpétuel honneur & ornement de sa maison. *Pour ces causes* & autres bonnes grandes justes & raisonnables considérations à ce nous mouuans, après que ledit Cappitaine Toucginer nous a requis luy donner le Ceinct militaire & Ordre de Chevallerie, la luy auons de bon cueur accordée & donnée lacollant en la présence de plusieurs Princes de nostre sang & de plusieurs grands Seigneurs Cheualliers & notables personnages estans près de nous comme est en tel cas requis & accoustumé pour par ledit Cappitaine Toucginet en joyr & user doresnavant aux droictz, honneurs & authoritez de Chevallerie, privileges, prérogatiues & prééminences qui y apartiennent tant en faict de guerres Armées & assemblées que en jugement & dehors & par tout aillieurs qu'il apartiendra & besoing fera. *Si donnons* en mandement à tous noz Lieutenans Généraulx Gouuerneurs de Provinces, Mareschaulx, Baillys, Sénéchaulx, Preuotz, Juges, Cappitaines Chefs & Conducteurs de gens de guerre & à tous noz autres Justiciers & Officiers qu'il apartiendra, & prions tous autres Princes Seigneurs & Chevalliers noz amys que ledit Cappitaine Toucginer ilz facent seuffrent & laissent joyr & user plainement & paisiblement desdits droictz de Chevallerie, honneurs, prérogatiues, priuileges & prééminences qui y apartiennent tout ainsi & en la forme & maniere que dessus est dict, cessans & faisans cesser tous troubles & empeschemens au contraire nonobstant quelcongues Ordonnances, mandemens, deffen-

ces & lettres à ce contraires ausquelles pour ce regard & sans y préjudicier en autres choses nous auons dérogé & dérogeons ensemble à la dérogatoire de la dérogatoire y contenu. Car tel est nostre plaisir, en tesmoing de ce nous auons faict mettre & apposer nostre scel à ces dites présentes. *Donné* à Villiers Costerets ce 21[e] jour de Décembre lang de grace mil cinq cens soixante dix; & de nostre Regne le unziesme.

CHARLES.

Sur le replis on lit : Par le Roy.

DE BRULART.

Sceau de France en cire jaune, d'un côté l'écu de France, de l'autre le Roy sur son trône en habit de Justice avec ces mots à l'entour CAROLVS NONVS D. G. FRANCORVM REX.

(a) Brantôme parle des cérémonies de l'Accolade de Chevalier.

(a) Cap. Illustr. de France, P. I. p. 14.

Lettres de Naturalisation, données le 17 Août 1575 par le Roi Henri III. à Wilhelm Tugginer, de Soleure, Lieutenant des Cent Suisses de la garde de Sa Majesté.

Original en parchemin communiqué par M. Tuggener, du Grand Conseil de Soleure.

HENRY *par la Grace de Dieu Roi de France & de Poloigne à tous ceulx qui ces présentes Lettres verront, Salut.* Nostre amé & féal Wilhem Tugginer Suisse lun de noz Gentilzhommes seruans, Lieutenant des Cent Suisses de nostre garde, & Commandant aux quatre Compaignyes de Suisses qui sont à présent près nostre personne, Nous a faict remonstrer qu'il y a long-temps qu'il est en ce Royaume où il a faict plusieurs & notables seruices en tout ce qui luy a esté commandé, tant du vivant des feuz Roys noz très-honorez Seigneurs Pere & freres, que depuis nostre aduénement à la Couronne, mesmes durant les guerres tant dehors que dedans nostre dit Royaume, ainsi qu'il a délibéré de coutumer selon que les occasions sen présenteront: Mais pource quil crainct que venant à décéder en icelles ou aultrement, nostre Procureur Général ou autres Officiers voulussent prétendre les biens meubles & Héritaiges quil a acquis ou pourra acquérir en nostre dict Royaume, nous appartenir par droict daubeyne deshérance ou aultrement, & en la jouissance diceulx troubler ses enfans

& Héritiers qui sont audict Païs de Suisse, s'il ne luy aparoissoit sur ce de nostre volonté. Il nous a très-humblement supplié requis luy octroyer sur ce noz Lettres nécessaires. *Sçauoir faisons*, que Nous considérans laffection & déuotion que ledit Tugginer & les siens ont tousiours eu au bien & aduancement de ceste Couronne, mesmes l'Alliance ligue qui est entre Nous & les Cantons desdictz Suisses, voulans de nostrecosté coutumer en icelle, desirans aussi subuenir audict Tugginer en cet endroict en considération de ses dicts seruices, *Auons dict & déclairé* disons & déclairons par ces présentes: Qu'encore que icelluy Tugginer soit natif dudict Païs de Suisse, neantmoing nous le tenons pour nostre bon & naturel subject, & comme tel, voulons entendons quil ayt peu puisse acquerir & auoir en cestuy nostre dict Royaume, telz biens meubles & immeubles quil verra bon estre, les tenir posséder ensemble ceulx qui luy pourront éscheoir par donnation ou aultrement en quelque sorte que ce soit, & que ses enfans Héritiers ou autres en faueur de qui il en aura disposé en puissent prendre & apréhender la possession joyssance, & généralement joysse ledict Tugginer de tous les droictz, preuilleiges, franchises & libertez dont ont acoustumé de joyr les Originaires de nostre dit Royaume, Païs, Terres & Seigneuries de nostre obeyssance, & comme tel, soit tenu censé réputé en tous actes soit en jugement ou dehors. *Si donnons en mandement* à noz Amez & féaulx les Gens tenans noz Courtz de Parlements, & à tous noz Baillifz, Prevostz Seneschaulz & aultres noz Justiciers

& Officiers & à chacun deulx ſi comme à luy appartiendra. Que de noz préſentes Déclaration vouloir intention ilz facent ſouffrent & laiſſent ledict Wilhem Tugginer ſes dictz enfans hiéritiers ou autres en faveur de qui il diſpoſera & de ſes dictz biens joyr uſer plainement paiſiblement ceſſans & faiſans ceſſer tous troubles empeſchemens au contraire. Car tel eſt noſtre plaiſir. Nonobſtant quelzconcques Ordonnances, deffences Lettres à ce contraires. *En teſmoing* de quoy nous auons faict mettre noſtre ſcel à ces dites préſentes. *Donné* à Paris le XVII jour de Aouſt, l'an de grace mil cinq cent ſoixante quinze, & de noſtre regne le deuxieſme.

Sur le replis on lit : Par le Roy.

BRULART.

Sceau en cire jaune, d'un côté l'écu de France, & de l'autre le Roy ſur ſon trône en habits de juſtice, avec cette inſcription à l'entour à demi effacée HENRICVS.... D. G.... REX.



PREUVE XXII.

Lettres de Noblesse, accordées en Avril 1595 par le Roi Henri IV à Guillaume Tugginer, de Soleure, Enseigne de la Compagnie des Cent Suisses de la garde du Corps de Sa Majesté, &c.

Original en parchemin communiqué par M. Tuggener du Grand Conseil de Soleure en 1750.

HENRY *par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre: A tous présens & avenir, Salut.* Comme il soit très-décent & raisonnable que les personnes qui sont ornez & decorez de vertuz & qui continuent à employer & hazarder leurs biens & propres personnes pour le bien, surетté, conseruation & deffence de nostre Royaume, soient & leur postérité esleuez en tel dégrez d'honneur & de noblesse que les vertuz & seruices le méritent, affin que se veoyans honnorez de telles prérogatiues & prééminences, ils soient plus promptz esmeuz & enclins à continuer de bien en mieulx & les autres à leur exemple faire le semblable; en ayans ésgard aux vertuz vaillances dextérité & autres louables qualitez qui sont en la personne de nostre cher & *bien amé Guillaume Tugginer Bourgeois de la ville de Soleurre*, Enseigne des

Cent Suiſſes de la garde de noſtre Corps & Commandant en une Compaignye de trois cens ſoldatz Suiſſes du Régiment de noz Gardes ſoubz le Collonel Baltazart de Griſſach : & déſirant faire reſſentir ledit Tugginer du labeur des bons & ſignallez ſeruices que le feu Collonnel Guillaume Tugginer ſon oncle vivant Gentilhomme ſeruant le deffunt noſtre très-honnoré Seigneur & Frere le Roy Charles dernier décédé que Dieu abſolve, à faictz à ceſte Couronne durant les guerres tant en armement de Valencyennes, bataille de Dreux que autres lieux, en recongnoiſtre auſſi ceulx que ſon dit nepueu nous a pareillement faictz en toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées, meſmes en la journée d'Arques, batailles d'Iury, en pluſieurs autres ſiéges rencontres qui ſe ſont faictz durant les préſens troubles à noſtre grand conſentement dont il s'eſt tellement rendu digne & recommandable que déſirant à ceſte occaſion l'honnorer de tiltre & qualité condigne à ſes mérites, *Nous* auons icelluy Guillaume Tugginer ſes enffans poſtérité & lignée maſles & femelles naiz & à naiſtre en loyal mariage annobly & annobliſſons & du tiltre de nobleſſe décoré, voullons & nous plaiſt qu'en tous faicts & actes tant de guerre que aultres ilz ſoient doreſnauant dictz tenuz cenſez & repputtez pour Nobles en tous lieux & autres placetz, tant en Jugement que dehors, & auſſi qu'ilz joyſſent de tous honneurs, privilleges, prérogatiues, franchiſes, libertez dont joyſſent & ont accouſtumé joyr & uſer les autres Nobles de noſtre Royaume neſtans ſubjectz à aucunes de nos tailles,

& que en ce faisant ledit Tugginer puisse & luy soit loisible avec ses dits enffans postérité & lignée accepter quant bon nous semblera lordre de Cheuallerie & puissent acquérir toutes manyeres de Fiefz, arriere Fiefz, Terres & Seigneuries & teneures nobles de quelque nom tiltre & qualité quilz soient en iceulz, ensemble de ceulz qu'ilz ont ja acquiz joyr & user plainement & paisiblement tout ainsi que si dancienneté ilz étoient naiz & extraicts de noble & ancienne lignée sans qu'ilz puissent estre tenuz ne contrainctz vuyder leurs mains desdits Fiefz, arrierre Fiefz, Terres, Seigneuries & tenemens nobles en quelque maniere que ce soit ne que pour ce ils soient tenuz payer à nous ny à noz successeurs Roys aucune finance ou indempnité de laquelle à quelque somme valleur estimation quelle soit & se puisse monter, nous en auons audit Tugginer faict & faisons don par ces dites présentes signées de nostre main. Voullons en ouctre & nous plaist de nostre grace spécialle & auctorité que ledit Tugginer ses dits enffans postérité & lignée puissent & leur soit loisible pour signe & tesmoignage de leur dite noblesse auoir porter en tous lieux soit en guerre ou partout ailleurs où bon leur semblera les Armoiryes telles quelles

Les Armes de Tugginer sont ici dépeintes.

sont painctes & insculptées en ces présentes. *Par lesquelles donnons en mandement* à noz amez & feaulx les Gens de noz Comptes, Cours de noz Aydes à Paris, Présidens &

Trésoriers Généraulx de France au Bureau de noz Finances estably à & à tous noz Bailly, Sénéchaulx, Prevostz ou leurs Lieutenans & autres noz Justiciers & Officiers & à chacun deulx si comme à luy appartiendra. Que de noz présente grace & annoblissement, don de finance & de tout le contenu cy dessus, ilz facent souffrent & laissent ledit Tugginer ses dits enffans postérité & lignée naiz & à naistre en vray & loyal mariage joyr & user plainement paisiblement & perpétuellement cessans & faissans cesser tous troubles & empeschemens au contraire, lesquelz si faicts mis ou donnez leur étoient ilz mettent ou facent mettre incontinant & sans délay au premier estat deub, & en rapportant ces dites présentes ou vidimus dicelles faict soubz scel royal pour une fois seullement auec recongnoissance dudit Tugginer sur ce suffisante nous voullons celluy ou ceulz de noz Receveurs comptables & autres qu'il appartiendra & à qui ce pourra toucher estre demourer deschargez en leurs comptes par les Gens de noz dits Comptes, leurs mandans aussi le faire sans aucune difficulté. Car tel est nostre plaisir nonobstant que la somme à laquelle se pourroit monter ladite finance ne soit cy aultrement spéciffyée ne déclairée. Que tous dons, bienfaictz, récompenses deussent estre payez par les Trésoriers de nostre Espargne & non aultre suiuant les Ordonnances tant anciennes que modernes faictes sur lordre distribution de nos finances ausquelles & à quelconques autres Ordonnances restrinctions, mandemens, deffences, Arrets à ce contraires: Nous avons

pour ce regard dérogé, dérogeons & aux dérogatoires des dérogatoires dicelles par ces dites présentes ausquelles afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous y avons faict mettre nostre scel sauf en autres choses nostre droict & lautruy en toutes. *Donné* à Paris au moys dAvril lan de grace mil cinq cens quatre vingtz quinze & de nostre Regne le sixiesme.

HENRY.

On lit sur le replis : Par le Roy.

DE NEUFUILLE

Visa

Contentor.

Bernard.

Avec le grand sceau de cire verte, d'un côté l'écu de France, & de l'autre le Roy sur son trône avec ces mots à l'entour HENRICVS IV. Dei Gratia Francorum Rex. 1589.

PREUVE XXIII.

Brevet du Roi, qui fait don au Sieur Gallaty de la Lieutenance des Cent Suisses de la garde de Sa Majesté.

D'après l'Original conservé parmi les Archives de la Compagnie des Cent Suisses.

AUjourdhuy neufiesme de Juing lan M VI C trois le Roy estant à Paris sur ce que le Capitaine Petreman de Griffach Lieutenant

de la Compagnie des Cens Suisses de la garde du Corps de Sa Majesté., en luy accordant par Elle la charge & Capitenerie d'une Compagnie de cent Suisses de ses gardes à laquelle commandoit auant lhuy le feu Colonnel Balthazard de Grissach son pere, & depuis le Colonel Hartman dernier dicelle auroit remis ès mains de Sa dicte Majesté ledit Estat & charge de Lieutenant dont il est pourueu, Sa Majesté mettant en considération les bons agréables seruices que luy a cy deuant faictz continue chacun jour le Colonnel Galaty du Canton de Glaris a faict don audit Galaty de la dite charge de Lieutenant de la Compagnie des Cent Suisses de sa dite garde ordinaire vacante par la démission volontaire dudit Petreman de Grissach à cause de la promotion de la dite charge de Capitaine desdits Cent Suisses, pour doresnauant y seruir Sa dite Majesté aux honneurs auctoritez prérogatiues, préeminences franchises & libertés qui y appartiennent ainsy & en la mesme forme & maniere qu'a cy deuant faict ledit Petreman de Grissach *En* tesmoing de quoy Sadite Majesté ma commandé en expédier audit Colonnel Gallaty le présent breuet signé de sa main & contresigné par moy Secretaire dEstat & de ses Commandemens Finances.

Signé HENRY.

& plus bas DE NEUFUILLE.

Collationné à loriginal en parchemin ce faict rendu par les Notaires gardes nottes du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris

soubzignez l'an mil six cens quarente huict le vingt quatriesme Feburier.

DESTORE. CERBAUTT.

Autre Acte tiré du même Dépôt.

Aujourdhuy neufiesme de Juing l'an mil six cens trois, le Roy estant à Paris, &c. *C'est le même Brevet que le précédent.*

Et le lundy XVI Juing M VI C trois Gaspar Gallaty du Canton de Glaris en Suisse Colonnel dun régiment de ladite Nation pour le seruice du Roy & de naguerres pourueu par sa dite Majesté suiuant le breuet dont Coppie est cy dessus transcripte en la charge de Lieutenant des Cent Suisses de la garde ordinaire de son Corps par la démission volontaire de Petreman de Grissach dernier paisible possesseur dicelle charge a faict presté ès mains de nous Charles Robert de la Marck Duc de Buillon Colonnel Capitaine desdits Cent Suisses le serment de fidélité deub au Roy pour ladite charge & en ce faisant nous luy auons baillé & mis entre ses mains le baston en la maniere accoustumée pour doresnauant fere & exercer ladite charge & en jouir tout ainsy que ledit de Grissach. En foy de quoy nous auons signé la présente & à icelle faict apposer le Cachet de nos armes en nostre ville de Brenne les an & jour des susdictz ainsi signé ACHILLE DE LA MARCK.

Collationné par les Nottaires gardenottes

du Roy en son Chastelet de Paris soubzignez, à loriginal dudit acte de prestation de serment estant au bas de Coppie dudit breuet cy dessus premier escript estant en papier. Ce faict rendu *lan* mil six cens quarante huict le vingt-quatriesme jour de Feburier.

DESTOIE'. CERBAUT.

PREUVE XXIV.

(a) Réglement fait par le Roy Louis XIII entre le Colonel Gallaty, Lieutenant des Cent Suisses du Corps sous la charge des Duc de Bouillon & Comte de la Marck, & entre les quatre Capitaines des Gardes du Corps, le 26 Juillet 1611.

SUr le différent meu entre le Colonel Galati Lieutenant des Cent Suisses de la Garde du Corps du Roy sous les Sieurs Duc de Bouillon & Comte de la Marek, & les quatre Compagnies des Gardes du Corps de Sa Majesté pour raison du Commandement des douze Suisses qui sont en garde, & doivent coucher au logis de Sadite Majesté, &

(a) Besson, Recueil de remonstrances & raisons du Capitaine Colonel de la Compagnie des Cent Suisses, sur des prétentions des Capitaines des Gardes Escossois & François du Corps, p. 11-13. Paris 1672. in-4°.

pour éviter les désordres & inconvéniens qui pourroient arriver à cause dudit différent s'il n'y étoit pourvu : *le Roy*, de l'avis de la Reyne Régente sa Mere, assistée des Princes & Officiers de la Couronne, & Seigneurs de son Conseil, a ordonné & ordonne que d'oresenavant lesdits douze Suisses, qui doivent coucher au logis de Sa Majesté, seront appellés par leur Clerc du Guet en mesme temps que l'on appelle les autres grands guets du Corps, comme de tout temps ils ont accoutumé d'en user; & pour la nuit ils recevront le commandement du Capitaine des Gardes, qui sera en charge, & le jour venu, si quelque commandement leur doit estre fait, ils le recevront de leur Capitaine, s'il y est présent, & en son absence ledit Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté fera entendre audit Lieutenant & autres Officiers, qui les commandent, les intentions de Sa Majesté, pour y estre par eux obéy.

Fait à Paris les jour & an susdits.

PREUVE XXV.

Epitaphe du Colonel Jacques Fegeli, Lieutenant des Cent Gardes Suisses ordinaidu Corps du Roy, dans l'Eglise de S. Nicolas à Fribourg.

(*a*) SOLI DEO Gloria
Siste Viator.

(*a*) *Etat & Délices de la Suisse*, T. III. *p.* 44.

Monvmentvm vides mortis Tibi
Immortalitatis Viro
Qvem post mortem svam sva Decora
Aeternabvnt.
Fvit is genere Nobilis, virtute serenvs
Jacobvs Fegeli
Regii ordinis Divi Michaelis Eqves
Reipvblicæ Fribvrgensis Senator
Clarissimvs, pace consvltissimvs, bello fortiss.
Dvxerat militvm cohortvm Capitanevs
Qva aetate vel sequi memorabile est
Annos natvs dvodeviginti postmodvm
Legionibvs Helveticis sub Henrico M. & Lv-
dovico XIII
Christianissimis Galliae Regibvs
Colonelivs mvltoties Praefvit.
Demvm ejvsdem Regis Praefecti Praeto-
rio vices agens.
Honore virtvte aetate Plenvs.
Inter mortales esse desiit.
Die X. Jan. a. Dn. MDCXXIV.
Aetate LXVIII.

---

45. *Amsterdam* 1730. *in-12. fig.*
Scheuchzer, Iter Alpinum VII. anni, 1709. T. III. *Lugduni Batavorum,* 1723. *in-4°. fig.*

PREUVE XXVI.

Lettre du Canton de Fribourg au Roy Louis XIII, le 2 Août 1619.

Copies collationnées le 21. Octobre 1742. par M. Gottrau, Chancelier de la République de Fribourg.

SIRE,

LA Charge que Votre Majesté a conféré à notre très-cher & feal frere Conseillier le sieur Collonel Fegelly de Lieutenant des Cent hommes de notre Nation pour la garde de sa Personne, nous a grandement rejouy, & ressentons en ce fait la très bonne volonté & affection qu'Elle porte à notre Canton, qui nous occasionne l'en remercier plus que humblement, & la requérir de continuer, & d'auoir en recommendation, nonseulement ledit Sieur Colonel & les siens, ains aussi celuy de notre Canton, qui estant du tout dédié au service de Votre Majesté Très-Chrétienne, en offrant toutes sortes d'aides, faveur & secours en toutes nécessités qu'il lui pourroit survenir: Priant par l'intercession de sa glorieuse Mere vouloir maintenir Votre Majesté en sa sainte & digne garde.

garde & protection, longue & heureuse vie. Act. le 2. Aoust 1619.

DE VOTRE MAJESTE',

Très-humbles seruiteurs, Amis, Alliés & Confédéres,

L'AVOYER, ET CONSEIL.

Autre Lettre du Canton de Fribourg le 10 Juin 1620, à M. de Bassompierre, Chevalier des Ordres du Roy, Conseiller des Conseils, & Colonel-Général des Suisses pour le service de Sa Majesté.

MONSIEUR,

S'en allant le Colonel Feguely notre bien aimé frere Conseiller, près du Roy pour servir en la Charge de Lieutenant des Cent Suisses de la garde du Corps de Sa Majesté, nous n'avons pas voulu manquer par cette commodité de vous écrire la présente, pour vous prier bien affectueusement qu'il vous plaise auoir ledit sieur Colonel en favorable recommandation, en toutes les occasions qui se présenteront, ainsi qu'avés fait par cy deuant, tant en son endroit que des siens, dont il se louë fort, vous priant qu'il vous plaise continuer vôtre benevolence envers luy & tous les nôtres; & d'autant qu'il est demeuré si long-temps à faire son voyage contre son vouloir, l'occasion est qu'il a esté

retenu par l'avis même de Monſieur l'Ambaſſadeur Miron, tant pour le ſeruice du Roy en ces quartiers qu'à cauſe des différends que nous avons avec nos Combourgeois de Berne, ayant eſté employé en toutes les Diettes & Conferences qui ſe ſont faites pour ce regard, dont il vous poura informer plus particulierement, vous priant d'ajouter foy à ce qu'il vous dira de notre part, comme auſſy le ſavoriſer envers le Roy & Meſſieurs de ſon Conſeil pour l'accommodement entier, & bon ordre qu'il eſt requis de mettre en la Compagnie desdits Cent Suiſſes, ainſy qu'il a charge & inſtruction des Seigneurs des treize Cantons, & des Ligues, afin que bon ordre y ſoit mis, & que rien ne ſe faſſe au préjudice des Contrats & Alliances, Franchiſes & Libertés qu'auons auec le Roy, desquelles on a toujours jouy; ce ſera un bien qui échéra pour l'avancement du ſervice du Roy; nous eſtimons auſſi par les raiſons ſuſdites que le retardement de ſon dit voyage ne nuira en rien aux droits & état qui lui appartiennent en vertu attendu ſes mérites. En récompenſe nous offrons de bon cœur toutes ſortes de bons ſeruices en toute occaſion qui ſe préſentera, de tout nôtre pouvoir, & d'auſſi bonne affection, que nous prions le bon Dieu tout-puiſſant qu'il vous maintienne en ſa ſainte garde, & qu'en ſanté très-heureuſe il vous donne longue & bonne vie.

MONSIEUR,

Vos bien humbles & affectionnés ſerviteurs & Amis.

L'ADVOYER, ET CONSEIL.

Lettre écrite par les XIII Cantons assemblés à Baden, à Messieurs les Collonels Hessy & Feguely, du 1 Juillet 1660.

Etant assemblez à cette Diete generale, nous avons été informés des facheuses innovations & introductions préjudiciables, par lesquelles la Compagnie des Cent Suisses de la garde du Corps de Sa Majesté se voit troublée de la part de quelques Officiers du Roy dans ses anciens & bien constants privileges que les Roys luy ont plusieurs fois confirmés, l'on nous prie en mesme temps en toutte soubmission de vouloir tendre une main souveraine à cette troupe, soit par une députation à Sa Majesté, ou par d'autres moyens convenables, afin de conserver & maintenir à ce Corps les franchises, graces, & prérogatives suivant les Contracts & Alliances, la protéger & défendre contre ces nuisibles nouveautés. Cette affaire étant très interressante pour nos Seigneurs & Supérieurs, qui verroient avec plaisir la réformation de tels abus, il convenoit par conséquant que nous missions cette affaire en consulte & mure délibération, comme efectivement, après avoir suffisamment consulté là dessus, & réflechis aux moyens les plus convenables, nous nous sommes déterminés à vous informer & ordonner de travailler conjoinctément à cette affaire, afin que vous en puissiez solliciter la correction auprès de Sa Majesté. A cette fin nous vous faisons sçavoir pour & au nom de nos Seigneurs &

Supperieurs, & nous vous ordonnons, que vous ayez à vous en charger conjointément, & conformément à l'instruction cy jointe, qui est scelée au nom de tout le Corps Helvétique par notre Baillif de Baden; quant vous aurez présenté au Roy la lettre incluse, vous solliciterez & demanderez si instamment, afin que la satisfaction desirée s'ensuive, pour que personne n'aye plus lieu de se plaindre. Pour y parvenir plus facilement, les lettres cy jointes, pour differents Princes & Seigneurs que les adresses vous indiqueront, ne vous seront pas d'un petit secours, elles sont touttes de notre part à ce sujet seulement; vous les leurs présenterez en les informant à fond de ces affaires, les priant de vous conseiller & secourir, afin que par leurs entremise & protection ces difficultés se puissent terminer plus paisiblement & à notre contentement. Si toutesfois vous trouviez nécessaire d'avancer encore d'autres raisons, & d'employer de meilleurs moyens, que ceux que la présente instruction renferme, & que cela puisse à votre advis faire un bon effect, nous vous en donnons de la part de nos Seigneurs & Superieurs par les présentes un entier pouvoir & liberté. Si après cela vous pouvez négotier quelque chose d'avantageux, vous en adviserez par la premiere occasion nos Seigneurs & Supérieurs, en vous comportant dans cette commission d'une maniere qui réponde en la confiance que nous mettons en vos personnes, & que l'honneur de la Nation & ses privileges en puissent être conservés: c'est ce que nos Seigneurs & Supérieurs apprendront avec une singuliere satisfaction, ce qui les portera à vous

témoigner combien ils vous sont dévoués & affectionés.

Cette traduction est conforme à la Copie de l'Original Allemand, qui a été vidimée le 12. Juillet 1742 par la Chancellerie de Baden en Argew. J'ai vu également vidimées les lettres que les XIII. Cantons écrivirent en 1620 sur le même sujet à Monsieur Frere du Roy, au Prince de Condé, au Comte de Soissons, au Chancelier de France, & à M. de Puisieulx Conseiller du Roy en son Conseil & Secretaire des Commandemens des finances de Sa Majesté.

Lettre écrite au Roy Louis XIII en 1620, de la part des XIII Cantons assemblés à Baden, au sujet de la Compagnie des cent Suisses.

Nous ne doutons aucunement que Votre Majesté voudra bien encore se souvenir qu'à l'issüe de différentes Diettes tenües icy, nous avons fait faire des répréséntations à Votre Majesté, tant par nos Colonels, que par des Lettres que nous auons fait paruenir à Votre Majesté, affin qu'il soit remédié à plusieurs très-sérieuses innovations que des Officiers de Votre Majesté ont entrepris depuis quelque temps d'introduire, & qu'ils effectuent, ne cessant de les exercer au détriment de la garde Nationale du Corps de Votre Majesté, lesquelles innovations sont totalement au détriment & préjudice des Privileges, graces & prérogatiues accordés par les Rois

vos Prédéceſſeurs & continués juſqu'au regne de Votre Majeſté; comme juſqu'à préſent il n'a point eſté encore remedié à ces nouveautés, & ayant de eſté nouveau ſolicités à chercher les moyens de les abolir, nous auons en même-temps apris auec plaiſir que Votre Majeſté ne regardoit point de bon œïl ces ſortes de nouueautés, & qu'Elle paroit même eſtre portée de bonne volonté à nôtre égard, dans cette eſpérance nous avons nommé les Colonels Heſſy ancien Landaman de Glaris, & Jacques Feguely Chevalier & Conſeiller d'Etat de Fribourg, auſquels nous donnons ordre & plein pouuoir en vertu de l'inſtruction à eux envoyée pour inſter auprès de Votre Majeſté au nom de tout le Corps Heluétique, que les abus & nouveautés que l'on a introduits dans la Compagnie des Cent Suiſſes ſoient réformés, & que les anciens Priuileges & Prérogatiues y ſoient rétablis, conformément aux Contrats & Alliances; c'eſt pourquoi nous prions Vôtre Majeſté en qualité de bons & fidéles Alliées de bien vouloir ajouter foy à nos deux Colonels comme à nous mêmes & de leur eſtre favorable ſur les juſtes demandes qu'ils feront de nôtre part à Vôtre Majeſté; c'eſt ce que nous ozons eſperer, & qu'ils feront en eſtat de nous raporter auec loüanges, que les facheuſes innovations ont enfin eſté réformées & ladite Trouppe remiſe dans l'entiere joüiſſance de ſes Privileges & prérogatiues; par ce moyen, ny Vôtre Majeſté, ny nos Souverains Seigneurs & Supérieurs ne feront plus importunés ſur ce fait; ce qui engagera ladite Compagnie à mieux ſervir Vôtre Majeſté, & cela

au grand contentement de nos Souverains Seigneurs, lesquels comblés de cette nouvelle & juste faveur, ne manqueront pas de chercher en toutes occasions d'en témoigner à Vôtre Majesté leur reconnoissance & sensibilité.

A Baden, ce premier Juillet 1620.

J'ai vu une Copie de l'Original Allemand de la présente lettre qui a été vidimée; elle avoit été collationnée le 12. Juillet 1742. par la Chancellerie de la Comté de Baden en Argew, & munie du Sceau de ladite Chancellerie. Elle existe dans les Archives de la Compagnie des Cent Suisses.

Instruction & requête présentées au Roy Louis XIII de la part des XIII Cantons, en l'année 1620.

PLAISE AU ROY entendre l'intention, & Requeste tres humble, qui luy est faite de la part des Treize Cantons des Ligues de Suisse, ensuitte des Lettres à luy présentées pour la seconde fois par le Collonel Feguely qui en a la Charge, & est député de leur part, afin que le service de Sa Majesté soit tant mieux fait, que la Compagnie des Cent Suisses de la Garde de son Corps soit remise en sa premiere splendeur, que rien ne se fasse au préjudice des Alliances, Franchises, Droits, & Libertez qui sont entre sa dite Majesté, & le pays desdites Ligues, dont l'on a toujours joüy, & qui se doivent entierement observer sans aucune

innovation. Touttesfois s'il y a quelque mes-vs, ou faute survenüe sous ombre desdites Libertez, que cella soit vériffié & corrigé, ainsy que par droit conviendra, sans que pour les particulieres fautes, si aucune y en a, les Contracts & Alliances soient en aucun point viciez ou alterez.

Premierement que le nombre des Cent Suisses soit complet, & pris par le Lieutenant Suisse, de Cantons généralement; & non d'autres; ainsy qu'il les trouvera propres, ayant lettres de leurs Seigneurs & Supérieurs pour les présenter au Capitaine & Chef, qui les recevra s'il les trouue capables, & que leurs solde commence dès le jour qu'ils entreront au service.

Si quelqu'un à la Compagnie commet quelque faute, qu'il soit chastié *par le Lieutenant*, *Officiers Suisses & autres* de la Compagnie, qui y seront appelez: ainsy qu'il a été usité de tout tems, & suivant les vrays privileges, que tous les Suisses ont en France, d'avoir leur justice.

Que le Lieutenant Suisse, ensemble tous les Officiers, & Compagnons de la Compagnie obeissent au Capitaine en Chef, en tout ce qu'il leur commendera pour le service de sa Majesté seulement; & qu'en son absence, le Lieutenant, & les autres Officiers Suisses ayent pouvoir de commander en ladite Compagnie, & non d'autres.

Que les Offices ne se vendent plus pour l'avenir. Ains defaillant quelqu'vn d'iceux, que le Roy en dispose ainsy que bon luy semblera, & ce pour éviter les pratiques, & ne faire plus traffic, ny marchandise de tels

Offices, comme l'on a fait depuis peu de tems en ça; chose préjudiciable au service du Roy, & pour donner tant mieux courage aux Compagnons de se mieux comporter pour parvenir auxdites Charges.

Que les Portiers, & autres Suisses qui sont au service de plusieurs Princes & Seigneurs, pris dudit nombre des Cent Suisses, ayent à se retirer en la Compagnie, ou que d'autres seront mis en leurs places.

D'autant que la paye est petite, & que les Compagnons ne se peuvent entretenir : attendu qu'il faut qu'ils suivent la Cour, là où les vivres sont toujours plus chers qu'ailleurs, & n'ayant point d'autres avantages, que leurs gages soyent augmentéz ; ainsy qu'il plaira à sa Majesté : *selon qu'il a été promis, & ordonné aux dernieres Alliances, qui en font mention.* Mesme qu'on leur donne les habits par termes ordonnéz, renduz tous faits aux dépens de sa Majesté, sans qu'il faille qu'ils employent une partye de leurs gages pour les faire parachever.

Que les deniers destinez au payement de la Compagnie ensuite de l'Etat du Roy fait, ou à faire ne soient employez à aucune chose que ce soit pour l'entretenement du Capitaine, Officiers & Compagnons Suisses.

Qu'il plaise au Roy que le Lieutenant Suisse, ou autres qui commandront en son absence reçoivent les deniers pour payer la Compagnie, en fournissant les Rolles, & Quittances aux Trésoriers; ainsy qu'il a été vsité ancienement, pour éviter qu'ils n'ayent point de noms supposés, sinon que ceux qui font le service.

Encores qu'anciennement il ne falloit point avoir de Lieutenant Francois, néantmoins, s'il plait au Roy, qu'il y en ait un, *qu'il laisse la presséance, & main droite au Lieutenant Suisse, comme étant créé le premier :* & devant qu'il en eut un Lieutenant Francois, mesme qu'il a été desia *jugé, & ordonné par le feu Roy Henry le Grand*, de très-heureuse mémoire, lorsqu'il fit son Entrée à Lyon en l'an 1601.

Quant à l'Exempt Francois n'aguerres introduit, qu'il soit démis de la Compagnie, attendu que cette place est inutille, pour avoir desia assez d'Officiers en la Compagnie; la superfluité des Officiers ny étant que grandement nuisible, & ne causant que des dissentions préjudiciables au service du Roy.

Que le nombre des Taverniers soit réduit pour l'auenir au nombre de douze ou quinze; touttes fois que ceux qui sont à présent, jouissent des Privileges leur vie durant, & pendant qu'ils seront en la Compagnie. Comme aussy les Veuues des morts, & ce, pour s'être mariez, & mis à tenir Taverne par la permission, & consentement de leurs Chefs.

Que l'on ne permette plus aux soldats de se marier, sinon à ceux, qui auront permission de pouvoir être Taverniers en leur quartier.

Par quel moyen le Roy sera mieux servy, la Compagnie complette de bons hommes choisis, avec lettres de leurs Supérieurs, qui en seront reponsables, & de tout ce que dessus, le Roy est très humblement supplié de la part de tous les Cantons desdites Ligues, ses très

humbles, & affectionnez Alliez & Confédérez.

Collationné à l'Original, par l'Advoyer & Conseil de la République de Fribourg le 21. Octobre 1742. avec le Sceau du Canton, & signé par le Chancelier Gottrau.

Lettre du Roy Louis XIII au Canton de Fribourg le 19 Mars 1622.

Copies collationnées par le Chancelier du Canton de Fribourg le 21. Octobre 1742.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre Très-chers & grands Amis, Alliés & Confédérés, le Colonel Fegelly Lieutenant des Cent Suisses de ma Garde s'en allant présentement par delà; *Nous* auons bien voulu vous témoigner par cette lettre le contentement que nous auons de ses seruices, affin qu'en toutes occasions vous l'ayés en bonne & fauorable recommandation. Priant Dieu Très-chers & grands Amis, Alliés & Confédérez qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Fait à Paris le 19 de Mars 1622.

Signé LOUIS.

Et plus bas BRULART.



Lettre de M. de Baſſompierre, Colonel Général des Suiſſes, au Canton de Fribourg, le 6 Avril 1622.

MAGNIFIQUES ET PUISSANTS SEIGNEURS,

Vous apprendrés par le retour de Monſieur le Conſeiller Jacob Fegely ce qui ſe paſſe par déça, je lay prié particulierement de vous aſſurer de la ſincere affection que j'ay à vôtre ſeruice, laquelle je témoigneray en toutes occaſions, qui s'offriront: je vous diray auſſi avec combien de contentement & de ſatisfaction de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ledit ſieur Colonel Jacob Fegely à ſervy en ſa charge de Lieutenant des Cent Suiſſes de la garde du Corps durant le temps quil y a eſté, & combien le Roy mon maître eſtime ſa perſonne, laquelle luy eſtoit déſia très-recommandée par les précédents ſignalés ſeruices quil a rendus à cette Couronne, & qu'Elle eſpere recevoir à l'avenir; cependant ſon fils le Capitaine Feguely ſaquitte ſi bien de ſa charge, que je me promets quil ſuivra les arrhes d'un ſi braue Pere. Vous ſuppliant bien humblement, Magnifiques & Puiſſants Seigneurs, de les avoir tous deux en la conſidération digne de leurs mérites, & de me croire:

MAGNIFIQUES ET PUISSANTS SEIGNEURS,

Vôtre plus humble & affectionné ſeruiteur.

BASSOMPIERRE.

PREUVE XXVII.

(*a*) *Responſe du Roy Louis XIII aux Ambaſſadeurs des Cantons Catholiques, qui furent envoiés à Sa Majeſté en Juillet 1623.*

LE Roy ayant entendu ce qui lui a eſté propoſé de la part des ſept Cantons Catholiques des Ligues de Suiſſe, ſçauoir de Lucerne, Ury, Schuitz, Underuald, Zug & Glaris joinctz auec ceux de Fribourg & Soleurre & les Catholiques du païs d'Appentzel ſes bons Amis, Alliez & Confédérez a pris en bonne part les ſalutations & offres d'affection qui luy ont eſté faictz par les Députez de ces dictz Cantons enſemble les autres aſſeurances de deuoir & congratulations dont ils les ont accompagnez tant pour l'aduenement à la Couronne de ſa Majeſté, de ſon mariage, & des heureux ſuccès de ſes affaires aux mouuemens ſuruenus dans ce Roiaume, comme des victoires par ſa Majeſté obtenues ſur ſes ſujectz rebelles & de la paix quelle, leur a voulu donner par une bonté vraiement royale & paternelle, auec déclaration réitérée

(*a*) *Tirée d'un Manuſcrit intitulé* Affaires de la Valteline, *p.* 171-174. *in-fol.* N°. 12090. *Bibliothéque de M. Milſonneau.*

de leur desir à obseruer religieusement tout le contenu en l'Alliance quilz ont depuis tant d'années avec sa Majesté & la Couronne de France.

Et pour ce qui est des excuses que lesdictz Députez apportent de nauoir embrassé le Traicté faict à Madrid en l'année 1621. & suiuant le contenu d'icelui promis de le faire accomplir aux Ligues Grisons, le Roy auoit esperé quilz se porteroient à cette raison, autant pour leur propre bien & repos, la seureté & liberté de leur païs & desdictz Grisons comme pour le respect de l'entremise & recherche de sa Majesté, qui na eu autre visée que de leur honneur & prouffict en cette occasion auec le bénéfice de la Religion Catholique dont elle a eu toujours soin & rendu des preuues si euidentes quils pouuoient à bon droict y prendre entiere asseurance.

Que si les paiemens de ce qui a esté promis ausdicts sieurs des Ligues ont esté moindres ou retardez par force, il le faut plustost imputer aux troubles fréquens & fascheux arriuez dans son Etat qui par nécessité premiere & plus urgente ont constitué sa Majesté en de si excessiues despences, quà aucun deffaut de bonne volonté en leur endroict ainsy qu'elle leur fera cognoistre par le soing quelle en aura cy après, puisquil a pleu à Dieu luy faire la grace de remettre la paix en son Royaume & réunir les subjectz en concorde & obéissance, duquel bénéfice Elle espere rendre ses bons amis & alliez participans & donnera ordre quil soit envoié une

bonne somme de deniers pour satisfaire à la nécessité présente attendant mieux, & commandera au Sr Myron son Ambassadeur en Suisse quil soit remédié aux inconvéniens quil remarquera des achaptz des contractz, comme à leur donner (aux choses qui dépendront de luy) tout le plus juste & raisonnable contentement quil se pourra, auquel ilz se doibuent addresser en semblables occasions comme à celui qui a cognoissance des intentions de Sa Majesté & auquel Elle fait sçauoir ses volontez & commandemens aux occurrences qui les concernent, laquelle entend aussy que les Cent Suisses de la garde soient maintenus & obseruez & conseruez en leurs anciens priuiléges suivant ce qu'Elle en a faict dire souvent par ledit Sieur Miron son Ambassadeur & à ceux qui ont esté chargez d'en faire instance par deca, se promettant aussy quilz tiendront la main à ce quil n'en soit abusé contre les loix & ordonnances du Royaume, & qu'il y soit apporté un bon Réglement dans lequel lesdictz cent Suisses se contiennent comme il est bien raisonnable, ce que Sa Majesté, se promet deuoir estre pris & receu de leurs Seigneurs & Supérieurs en si bonne part que le mérite de la bienueillance royale leur porte, l'estime qu'elle faict de leur alliance & de leur affection comme le desir qu'Elle a de l'entretenir de sa part auec tout soing & sincérité à l'exemple des Rois ses Prédécesseurs & spécialement du feu Roy son très honoré Seigneur & Pere de glorieuse mémoire. Fait à Paris le quatriesme jour de Juillet 1623.

Signé BRULART.

Sur le dos escript :

Responſe du Roy aux Ambaſſadeurs des Cantons qui furent enuoiez à Sa Majeſté en l'année derniere 1623 le quatrieſme Juillet.

Lettre écrite par M. Myron, Ambaſſadeur du Roy en Suiſſe, au Canton de Fribourg, du 16 Mars 1624.

Copie collationnée le 21 Octobre 1742 par le Chancelier dudit Canton.

A Magnifiques Seigneurs
Monſieur l'Advoyer & Conſeil de la ville & Canton de Fribourg.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS

Le Roy mon Maitre votre meilleur amy, allié & Confédéré, ſur l'auis quil a eu du déceds de M. le Colonel Feguely, après le regret quil a témoigné d'auoir perdu un ſi bon ſeruiteur & officier, comme vous un Patriote & un Collégue, a jetté les yeux dans vôtre Canton même, ou pour l'affection qu'il vous porte, & à quoy je l'ay ſoigneuſement entretenu, a voulu prendre le ſucceſſeur dudit Sieur Colonel en la charge de Lieutenant aux Gardes de ſon Corps, & ſachant l'honorable employ où desja M. le Capitaine Feguely, vrayement digne de cette place, comme Héritier des vertus de ſon pere, a occupé près de ſa perſonne, Sa Majeſté, pour d'auantage communiquer ſes bienfaits, comme il eſt raiſonnable, a deſiré que je luy préſentaſſe quelqu'un de la

même famille, ce qu'ayant fait de la personne de M. le Capitaine d'Affry, desja connu en France, & dont M. le Maréchal de Baſſompierre Colonel général a donné de très bons témoignages de la valeur, & ſuffiſance au fait des armes, comme moy de ſon affection envers Sa Majeſté, & fidélité envers vous, m'a commandé de luy mettre en main le brevet de cette charge, auec ſes lettres de cachet pour l'appeller à ſon ſeruice; & comme je ne doute point que cette gratification quoique particulierement conferée audit Sr d'Affry, redonde au bénéfice de tout vôtre Eſtat, je vois qu'elle vous ſera fort agréable, & que donnerés volontiers congé audit Sieur d'Affry de l'accepter, & d'en aller faire les fonctions à la premiere occaſion, auec témoignage de vôtre part envers Sa Majeſté du reſſentiment qui vous revient de ce bienfait, qui tournant à la gloire de vôtre Canton, reçoit par là une abondante preuve de la continuation de la bienueillance de Sa Majeſté, où je joindray toujours un entier deſir de vous ſeruir, & procureray auprès du Roy tout ce que je ſçauray vous tourner à plaiſir, & contentement, & prie Dieu,

MANIFIQUES SEIGNEURS, quil vous ait en ſa ſainte & digne garde.

De Soleure ce 16
Mars 1624.

Vôtre plus affectionné
amy & ſeruiteur.

MIRON.

Lettre écrite par le Canton de Fribourg, le 1 Avril 1624, à M. l'Ambassadeur Miron.

MONSIEUR

Nous auons receu vôtre Lettre du 16. de Mars, par laquelle vous donnés auis de l'Office dont il a plû au Roy notre très-honoré Seigneur, Allié & Confédéré honorer nôtre Collegue le Capitaine d'Affry, l'ayant étably dans la charge de Lieutenant des Cent Suisses de la Garde de son Corps, faveur qui nous apporte d'autant plus grand contentement, que nous croyons icelle procéder d'une singuliere affection que sa Majesté porte à nôtre Etat & Canton, au bien & honneur duquel telle gratification redonde. Nous ne manquerons pas, suiuant nôtre deuoir, quand ledit sieur d'Affry s'en ira prendre sa possession de cette Charge de témoigner enuers sa Majesté le ressentiment qui nous en revient, & par les très-humbles actions de graces, & par offertes, quand les occasions se présenteront, & comme cette faveur nous est une preuve singuliere de la bienveillance de sa Majesté, aussi nous rend-elle très-bon témoignage de la vôtre, qui aués fait la présentation, & procuré ce bienfait & honneur à notre Republique en la personne dudit Sieur d'Affry dont vous en remercions très-affectueusement & supplions de la continuer, & croire que chercherons les moyens de reconnoître cette & plusieurs autres faueurs, dont

vous sommes obligés, d'aussi bonne volonté que sommes, & desirons demeurer à jamais.

MONSIEUR

Vos bien humbles & affectionnés serviteurs & amis,

L'ADVOYER, &c.

De Fribourg, ce 1 Avril 1624.

Letre du même Canton au Roy Louis XIII, le 26 Avril 1624.

SIRE,

Puisqu'il a plû à Vôtre Majesté établir & nommer le sieur d'Affry nôtre très-cher & bien-aimé frere Conseiller à la Charge de Lieutenant des Cent Soldats de nôtre Nation pour la garde de vôtre Corps, nous n'avons sçu manquer de la remercier, comme faisons très-humblement par celle cy, de l'honneur & particuliere affection qu'il plaist à Vôtre Majesté de montrer à nôtre Canton & aux nôtres, nous promettant que ledit Sieur Capitaine d'Affry ne manquera de s'acquitter de son deuoir au service de Vôtre dite Majesté, selon les preuues qu'il vous en a cy-devant rendu en France, & ses bonnes qualités qu'il nous a fait connoitre à l'employ que nous avons fait de sa personne aux affaires de nôtre Patrie, dont il est chargé pour le présent de saluer très-humblement

& faire la révérence à Vôtre Majesté de nôtre part, & lui témoigner nôtre sincere cordialité & intime affection, pour le service, bien & auancement de vôtre Couronne; nous assurant sur la continuation de la réciproque bonne volonté & affection de Vôtre Majesté envers nôtre Canton, & les nôtres. Nous finirons la présente, en priant Dieu de vouloir par sa sainte grace continuer de benir vôtre regne, & conseruer Vôtre Majesté en bonne santé, longue & heureuse vie.

SIRE

DE VÔTRE MAJESTE'

Les très-humbles & affectionnés seruiteurs, Alliés & Confédérés,

L'ADVOYER, &c.

Lettre du même Canton, le 8 May 1624, à M. le Maréchal de Bassompierre, Colonel géneral des Suisses pour le service de Sa Majesté, nôtre honoré Seigneur.

En Cour.

MONSIEUR

S'en allant le Capitaine d'Affry nôtre très-cher & bien aimé frere Conseiller pour prendre possession de la charge de Lieutenant des Cent Suisses de la garde ordinaire du Corps du Roy dont il a plû à Sa Majesté l'honnorer, nous ne l'auons voulu laisser partir sans vous assurer par celle cy de nos humbles & très

affectionnés seruices pour remerciement de vôtre bonne volonté envers nôtre Canton & les notres qui s'en louent infiniement, ne doutant nullement que vous n'ayés aussi contribué par vos faueurs à la continuation de cette charge en la personne du prédit Capitaine d'Affry, lequel nous vous prions auoir en particuliere recommandation, par tout où il aura besoin de vôtre assistance, tant pour son particulier, que pour le général de nôtre Canton, vous offrant en récompense de tant de bienfaits & affections nous en revancher en toutes occasions, pour vous faire honneur, plaisir & seruices; Priant Dieu vous maintenir en sa sainte Bénédiction, longue & heureuse vie.

MONSIEUR

Vos bons & affectionnés
Amis & seruiteurs.

L'ADUOYER, &c.



PREUVE XXVIII.

Lettre de M. de la Barde, Ambassadeur du Roy en Suisse, à M. le Cardinal Mazarin.

Original conservé dans les Archives de la Compagnie des Cent Suisses.

MONSEIGNEUR,

LA Compagnie des Cent Suisses de la Garde du Roy est la plus antienne de cette nation qui ait ésté au seruice de nos Roys, & comme elle les a tousjours très-fidelement serui, aussy luy ont-ils donné des Privileges tout particuliers dont elle a jouy perpétuellement : maintenant elle y est troublée par des Personnages qui considerent plus leur proffit que l'honneur & le seruice de Sa Majesté. Il est certain, Monseigneur, que les Cantons considerent fort cette Compagnie & prennent grande part à tout ce qui la touche, desorte que le trouble qu'on lui apporte en ses Privileges fait une grande impression sur les esprits qui conçoivent de là une diminution de bienueillance de la part du Roy enuers leur Nation, comme si elle nestoit pas pareille à celle que les Roys ses Prédécesseurs ont eue pour eux. Il est donc très-nécessaire pour leur oster cette opinion qui ne peut estre que très nuisible au ser-

uice de Sa Majesté en ce Païs, que V. E. ait agréable de faire cesser le trouble que l'on apporte à cette Compagnie touchant la jouissance de ses Privileges, desquels si quelques-uns abusent, on peut trouver les moyens de faire cesser cet abus sans empescher le légitime usage des Privileges & exemptions que cette Compagnie a mérité par ses seruices: Le bien des affaires du Roy m'obligeant de représenter cecy à V. E. Je la supplie très-humblement de le trouuer bon, & de croire que cela ne procede que de la passion & fidélité que j'ay pour tout ce qui regarde le bien des affaires de sa Majesté en Suisse. Je demeure pour toute ma vie.

MONSEIGNEUR DE V. E.

Le très-humble & très-obéissant serviteur.

DE LA BARDE.

A Soleurre ce 30 Aoust 1657.

Mémoire des poinctz qu'on a trouué à propos d'estre déliurez & representez plus amplement de bouche à Son Excellence l'Ambassadeur de France par un choix de Depputez au nom des XIII Cantons en général à Bade le $\frac{6}{16}$ de Juillet 1659.

Article II. S'estans les antiens Priuiléges de la Compagnie des Cent Suisses de la Garde

Royalle non-seulement diminuez par des abus, mais aussy s'y introduisant par achapt toutte sorte de gens & soldatz de plusieurs Nations, d'en escrire auec recommandation à sa Majesté & à Messieurs les Ministres à ce qu'il soit remedié à cela d'une façon & d'autre, & touttes choses remises en l'estat comme il en a esté ordonné d'ancienneté par le Roy Henry 4e de tres glorieuse mémoire, en considération que si par tels soldatz d'autre Nation incogneus & qui ont acheptê leurs charges, comme ils sont tousjours les plus proches de la personne de sa Royalle Majesté, il arrivoit quelque mes faict, cela tourneroit à ignominie à nostre Nation.

Mémoire présenté au Roy par les Ambassadeurs des XIII Cantons & Coalliez des Ligues de Suisse, du 11 Novembre 1663.

(a) Article XI. Et comme depuis quelque temps il y eu diverses plaintes de la Nation sur le sujet des anciens privileges que les Rois T. C. Prédecesseurs de sa Majesté luy ont octroyé touchant le droit d'aubeine, comme aussy des

(a) *Le précis de cet article est rappellé dans la Relation Allemande de l'Ambassade des XIII Cantons en France pour le renouvellement d'alliance en 1663, composée par le Capitaine Jean-Georges Wagner, Chancelier de Soleure, & Secretaire de ladite Ambassade, p. 64, imprimée à Berne en 1732. in-12.*

des Colonels & Capitaines du Regiment des Gardes Suisses pour l'égard de plusieurs innovations; & puis des *Cent Suisses*, les anciens privileges desquels on tâche de diminuer par de nouvelles impositions & autres nouveautés suivant les plaintes qu'ils en ont formé, on suplie Votre Majesté de pourvoir à ce que la Nation soit maintenue dans ses privileges sans innovation tant à l'égard du droit d'aubeine comme pour ce qui concerne les Colonels & Capitaines des Gardes, & les Cent Suisses, & qu'aussy la justice de guerre ne soit administrée que par ceux de la Nation Suisse.

Réponse du Roy au Mémoire présenté à Sa Majesté par Messieurs les Ambassadeurs des Louables XIII Cantons des Ligues Suisses & Coalliez, dattée de Paris le 17 Novembre 1663.

Il y est dit article XI. accordé pour l'aubeyne. Sa Majesté maintiendra les troupes Suisses qui sont à son service dans la jouissance de tous les privileges qui leur ont esté accordés, & nommera dès à présent des Commissaires pour les examiner.

Replique de Messieurs les Ambassadeurs des XIII Cantons à la Réponse de Sa Majesté, présentée aux Commissaires du Roy le 15 Novembre 1663.

Article XII. On remercie très-humblement

Sa Majesté de ce qu'Elle a eu pour agréable d'accorder & confirmer à la Nation le droit d'aubeyne comme aussy les privileges des troupes Suisses, tant du Régiment des Gardes comme des Cent Suisses, priant Sa Majesté d'y tenir la main, & que des Commissaires soient ordonnez de sa part pour entendre plus amplement leurs griefs sur la matiere de leurs privileges.

Article XIII. Messieurs les Ministres sont priez que le nommé François Besson Enseigne des Cent Suisses soit maintenu en sa Charge dont commandement luy a esté fait de s'en deffaire.

Lettre de M. de Gravel, Ambassadeur du Roy en Suisse, concernant la Justice de la Compagnie des Cent Suisses, ce 3 Juillet 1683, au Canton de Fribourg.

L'Original existe parmi les Archives de la-dite Compagnie.

MANIFIQUES SEIGNEURS,

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 23. de l'autre mois. Je prendray très-volontiers le soin de faire connoître au Roy tout ce que vous voulez bien me mander sur le sujet du sieur de Diesbach de Belleroche Lieutenant des Cent Suisses de la Garde de sa Majesté : je suis aussy persuadé qu'Elle y aura tous les égards que vous pouvez desirer, & qu'Elle ne permettra pas que dans le fait dont il s'agit maintenant, &

en tout autre qui puisse survenir, l'on donne la moindre atteinte à vostre jurisdiction. Je prendray le soin de vous communiquer ce qu'Elle aura agréable de me faire savoir à cet égard-là : Cependant Elle m'ordonne de vous mander qu'Elle a receu la lettre que vous luy avez écrite pendant son voyage, lequel ne luy permettant pas de bien faire examiner ce qu'elle contient, Elle remettoit à son retour à en donner les ordres necessaires. Je tâcheray de contribuer en cela à vostre satisfaction, autant qu'il pourra dépendre de moy. Sur ce prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde : & suis,

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

Vostre très affectionné
à vous faire service.

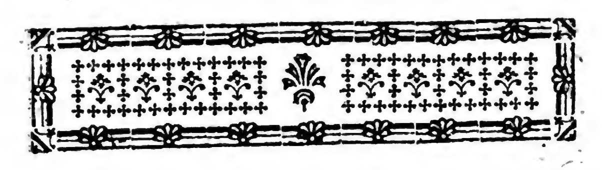
R. GRAVEL.

A Soleure le 3 Juillet 1683.



Fin du Tome III.





TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce troisiéme Volume.

Fin de la Table.



ADDITIONS.

POur la page 45. ligne 21. M. de Bettens mourut à Lausanne le 9 Mai 1751, âgé de 84. ans. Le Roi n'a pas encore nommé à son Régiment ni à sa Compagnie.

Pour la page 62. ligne 3. M. de Beli mourut à Sartrouville lès-Paris le 6 Février 1751.

XII. JEAN-JACQUES FESCH, de Bâle, après avoir servi huit ans en qualité d'Officier dans les troupes Suisses, en Hollande, fut fait Capitaine-Lieutenant en France dans le Régiment Suisse de Brendlé le 20 Novembra 1710, obtint la commission de Capitaine pour commander la demie Compagnie de son Frere le 10 Août 1724, eut la demie Compagnie de Socin au Régiment d'Affry le 20 Mars 1729; & la Commission de Lieutenant-Colonel d'Infanterie le 20 Mars 1746: il fut créé Lieutenant-Colonel du Régiment de Séédorff le 14 Mars 1751, & obtint le même jour la moitié de la Compagnie vacante par la mort de M. de Beli son prédécesseur.

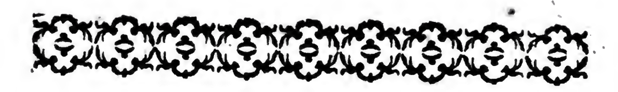


TABLE
ALPHABÉTIQUE
DES MATIERES
Contenues dans le troisiéme Tome de l'Histoire Militaire des Suisses.

A

B

D

E

F

G

H

J

K

L.

M

N

Q

R

S

Stuppa

V

W

Y

Z

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA
DU TROISIÉME VOLUME.

Pag. 1. ligne 9. *qui servent ou servent*, lisez *qui ont servi ou servent.*

Pag. 9. lig. 16. *memoites* lisez *memoires.*

Pag. 42. lig. 25. *Buchet* lisez *Bucher.*

Pag. 71. lig. 27. *Josebh* lisez *Joseph.*

Pag. 88. lig. 5. *Louis-Joseph*, lisez *Ours-Joseph.*

Pag. 104. lig. 22. *Disbach*, lis. *Diesbach.*

Pag. 122. lig. 8. *Grisons*, lis. *Grison.*

Pag. 133. lig. 15. *Lc*, lis. *Le.*

Ibidem lignes 17 & 18. lis. *au combat de Denain & aux siéges de Douay, du Quesnoy & de Bouchain.*

Ibidem ligne 21. *dernint*, lisez *dernier.*

Page 144. lig. 21. (*a*) lis. (*c*)

Page 146. lig. 4. *Rudolffery*, lis. *Rodolphe Frey.*

Page 166. lig. 4. *Lieutant*, lis. *Lieutenant.*

Page 201. lig. 16. *genonil*, lis. *genouil.*

Pag. 205. lig. 22. *rassembié*, lis. *rassemblé.*

Pag. 303. lig. 11. *fusiliers*, lis. *fuseliers.*

Pag. 327. lig. 17. *Grisons*, lis. *Grison.*

Pag. 344. lig. 24. *rappcter*, lis. *rapporter.*

Pag. 346. lig. 5. *le & troisiéme* lis. *& le troisiéme.*

Pag. 408. lig. 8. *Henri* IV. lis. *Louis* XIII..

Pag. 452. lig. 23. *chacun*, lis. *chacune.*



